

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE L'EMPLOI

DGT

Direction Générale du Travail



BUREAU INTERNATIONAL
DU TRAVAIL



ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS 2005

Mars 2008



Institut National de la Statistique

Préface

Par le biais du Programme International pour l'Abolition du Travail des enfants (IPEC), le Bureau International du Travail (BIT) a fait de la lutte contre le travail des enfants une cause universelle. L'IPEC collabore actuellement avec de nombreux pays dont la Côte d'Ivoire, en vue de prévenir et d'éliminer un fléau qui affecte toujours des millions d'enfants à travers le monde.

Grâce à l'élargissement progressif des activités de l'IPEC, l'accent a été graduellement mis sur la nécessité de rassembler davantage d'informations fiables et actualisées. L'amélioration de la base de connaissance sur le travail des enfants est reconnue comme un facteur clé du développement de moyens durables efficaces de lutte contre ce fléau.

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (ENTE_CI2005) est une activité du programme SIMPOC (Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants) lancé en 1998 et géré par l'IPEC.

Réalisée d'août à octobre 2005 par l'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire, l'ENTE_CI est la première enquête du genre qui aborde de façon détaillée et spécifique la question du travail des enfants. Elle met à la disposition des utilisateurs des informations fiables et fines, couvrant les différents secteurs d'activités pour une bonne connaissance du phénomène et une meilleure définition des politiques de lutte contre le travail des enfants.

L'Institut National de la Statistique est disposé à tenir compte de toutes les critiques et suggestions qui pourraient permettre d'améliorer le présent document ainsi que d'autres études qui seraient inspirées des données de cette enquête.

Remerciements

De la conception à la diffusion des résultats en passant par la collecte, l'exploitation, etc. la réalisation d'une enquête d'envergure nationale est toujours une œuvre collective. L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (ENTE_CI2005) n'a pas failli à cette tradition. Sa réussite est le résultat des efforts d'une équipe compétente et dévouée, impliquant de nombreuses personnes et institutions.

A toutes ces personnes et institutions, nous voudrions adresser nos remerciements les plus sincères.

Nous voudrions tout d'abord remercier les populations des zones enquêtées pour leur disponibilité constante, et particulièrement les enfants qui se sont prêtés spontanément à nos questions, au risque d'attirer la colère de leurs parents.

Ensuite, nous voudrions exprimer notre gratitude aux autorités administratives locales, aux chefs de village et de campement pour leur sollicitude et leur assistance aux équipes sur le terrain.

Nos remerciements s'adressent également :

- au personnel de terrain à savoir les Superviseurs, les Agents enquêteurs, et les Agents de saisie, pour leur courage, leur endurance et leur dévouement qui leur ont permis de vaincre les conditions de travail parfois difficiles ;
- à la Direction de la Formation et des Stages du Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique, pour l'attribution des salles pour la formation des agents ;
- au personnel de la Direction Nationale du projet (Coordinateur Principal, Coordinateurs adjoints, comptables, la cartographie, la reprographie etc.) pour son efficacité et sa disponibilité pendant toute la durée du projet.
- au BIT (Bureau International du Travail) à travers le programme IPEC et LUTRENA pour son appui technique, et pour avoir assuré le financement de ce projet ;
- aux experts du BIT (Genève et Dakar) pour le suivi efficace du projet;
- au Ministère en charge du Travail.

Ont participé à la rédaction de ce rapport :

AMANI Michel, Coordinateur national de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (**ENTE**),
KONE KOKO SIAKA, Consultant du BIT,
TANOAH ABOYA Olivier, Coordinateur Adjoint de l'**ENTE**,
GBANA GNALY Alexis, Coordinateur Adjoint **ENTE**,

Avec l'appui des experts du BIT :

YACOUBA DIALLO,
TITE HABİYAKARE,
BOUA BI SEMIEN HONORE,
HONORE TORO DJERMA.

Tables des matières

Préface	1
Préface	2
Remerciements	3
Tables des matières	4
Résumé analytique	10
Introduction	16
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET COLLECTE DES DONNEES	25
1.1- Portée et couverture de l'enquête nationale sur le travail des enfants	25
1.2- Questionnaires	25
1.3- Plan de sondage mis en œuvre	26
1.4- Enquête pilote	27
1.5- Formation des superviseurs et des enquêteurs et travail sur le terrain	28
1.6- Traitement des données	28
1.7- Taux de réponse et pondération	29
1.8- Fiabilité des estimations	30
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	31
2.1- Composition de la population	31
2.2- Population des enfants de 0 à 17 ans	33
2.3- Caractéristiques économiques des ménages et conditions de vie	35
2.3.1 Statut économique des ménages selon les quintiles des dépenses	35
2.3.2 Ménages dirigés par une femme	36
2.3.3 Activités génératrices de revenus des ménages	37
2.3.4 Statut économique des ménages par détention d'actifs	38
2.3.5 Statut d'occupation du logement et commodités de bases des ménages	40
2.3.6 Accès à l'eau potable	41
2.3.7 Accès à l'éclairage	42
2.3.8 Mode d'évacuation des ordures et des eaux usées	42
2.3.9 Mode de cuisson des aliments	43
2.3.10 Accès aux sanitaires	44
2.4- Caractéristiques des ménages en matière d'éducation	44
2.4.1 Taille et structure des ménages	44
2.4.2 Alphabétisation, fréquentation scolaire et niveau d'instruction des membres du ménage	46
2.4.3 Niveau d'instruction	48
2.4.4 Scolarisation des enfants de 5 à 17 ans	50
Conclusion partielle	51
CHAPITRE 3 : CONCEPTS ET DEFINITIONS RELATIVES AU TRAVAIL DES ENFANTS	52

Introduction	52
3.1- Les aspects juridiques du travail des enfants en Côte d'Ivoire	52
3.1.1 Les textes juridiques internationaux et régionaux	52
3.1.2 Les principaux textes nationaux	52
3.1.3 Les dispositions prévues par la loi ivoirienne pour prévenir les pires formes du travail des enfants	53
3.1.4 L'interdiction du travail de nuit	54
3.1.5 L'interdiction du recrutement ou placement dans certains secteurs d'activité	55
3.2- Les Lois Pénales	55
3.2.1 L'interdiction de l'utilisation des enfants à des fins criminelles (délictuelles)	55
3.2.2 L'interdiction du travail forcé ou obligatoire	55
3.2.3. L'examen médical (article 23.9 Code du travail)	Erreur ! Signet non défini.
3.3- Les lois sur l'immigration et les étrangers	Erreur ! Signet non défini.
3.4- Vers une définition opérationnelle du travail des enfants en Côte d'Ivoire	56
3.4.1 Activités économiques versus activités non économiques	56
3.5- Actions entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail et la traite des enfants	Erreur ! Signet non défini.
3.5.1 Au niveau juridique	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion partielle	58

CHAPITRE 4 : ACTIVITES EXERCEES PAR LES ENFANTS **60**

4.1- Enfants économiquement actifs	60
4.1.1 Activités ménagères	62
4.1.2 Fréquentation scolaire	63
4.2- Caractéristiques du travail	65
4.2.1 Les secteurs d'activités	66
4.2.2 La profession	68
4.2.3 Le statut du travail	68
4.2.4 Lieu de travail	69
4.2.5 Durée du travail	70
Conclusion partielle	71

CHAPITRE 5 : INCIDENCE ET CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS A ABOLIR **73**

5.1- Les activités exercées par les enfants	75
5.2- Les conditions de travail	78
5.3- Les travaux dangereux effectués par les enfants	80
Conclusion partielle	81

CHAPITRE 6 : IMPACT DU TRAVAIL DES ENFANTS SUR LA SCOLARITE ET LA SANTE DES ENFANTS **82**

6.1- Education	82
6.1.1 Fréquentation scolaire	82
6.1.2 Raisons invoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire	84
6.1.3 Distorsion entre le niveau scolaire et l'âge	85
6.1.4 Les redoublements	86
6.1.5 Abandons scolaires	87
6.2- Santé et sécurité	88
Conclusion partielle	89

CHAPITRE 7 : LES FACTEURS EXPLICATIFS DU TRAVAIL DES ENFANTS EN COTE D'IVOIRE

90

7.1- Revue de littérature sur les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire	90
7.1.1 Une approche du travail des enfants par les normes sociales	90
7.1.2 L'explication par les marchés des capitaux	90
7.1.3 La thèse de la pauvreté des ménages	90
7.1.4 Les faiblesses du système éducatif	91
7.1.5 La taille et la structure des ménages	91
7.1.6 Le sexe et le niveau d'éducation du chef de ménage	91
7.2- Causes du travail des enfants à partir de l'enquête nationale sur le travail des enfants de 2005	91
7.2.1 Taille des ménages	92
7.2.2 Structure des ménages	92
7.2.3 Situation socio-économique	93
7.2.4 Perceptions des raisons motivant le travail des enfants, la contribution des enfants au revenu familial et l'épargne des enfants	95
Conclusion partielle	101

CHAPITRE 8 : TRAITE DES ENFANTS

102

8.1- Population des enfants victimes de la traite	102
8.2- Caractéristiques migratoires des enfants victimes de traite	105
8.2.1 La traite inter états	105
8.2.2 Les mouvements internes	107
8.2.3 Caractéristiques des parents, du tuteur et / ou de l'employeur	108
8.3- Activités effectuées par les enfants victimes de traite	108
8.3.1 Branche d'activité d'exercice du travail	110
8.3.2 La durée du travail	111
8.3.3 La situation dans l'emploi	111
8.3.4 Lieu d'exercice de l'activité	112
8.3.5 Activités économiques et lieu de résidence	112
Conclusion partielle	113

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

114

ANNEXE	117
Annexe 2.1 : Répartition des enfants de 0 à 17 ans par strate	119
Annexe 2.2 : Répartition des enfants de 5 à 17 ans scolarisés par milieu de résidence	119
Annexe 3.1 : Les conventions, protocole et recommandations ratifiés par la Côte d'Ivoire	120
Annexe 3.2 : Liste des travaux dangereux	121
Annexe 3.3 : Actions des ONGs et structures en charge de la question du travail des enfants	123
Annexe 4.1 : Répartition des enfants de 5 à 17 ans par strate au cours des 12 derniers mois et au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête	129
Annexe 5.1 : Répartition des enfants actifs dans l'agriculture, par strate et type de culture selon la strate	129
Annexe 5.2 : Répartition d'enfants non actifs et non scolarisés suivant l'exercice d'activité ménagère par sexe et groupe d'âge	130
Annexe 7.1 : Nombre et pourcentage des enfants actuellement scolarisés par type d'activité, sexe, âge, et milieu de résidence et région.	130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Répartition de l'échantillon des unités primaires par strate.....	26
Tableau 1.2 : Evaluation de la qualité des données	30
Tableau 2.1 : Population totale par sexe et par groupe d'âge.....	31
Tableau 2.2 : Population par sexe, par groupe d'âge et milieu de résidence.....	33
Tableau 2.3 : Population des enfants âgés de 0 à 17 ans par sexe et par âge	34
Tableau 2.4 : Population par strate, sexe et rapport de masculinité	35
Tableau 2.5 : Répartition des ménages selon le quintile de dépense par strate et par milieu de résidence ...	36
Tableau 2.6 : Nombre et pourcentage de ménages dirigés par une femme par quintile de dépense par tête, par région et par milieu de résidence	37
Tableau 2.7 : Nombre et pourcentage de ménages par principale activité génératrice de revenu, par strate et milieu de résidence	38
Tableau 2.8 : Nombre de ménages par détention d'actifs par strate et par milieu de résidence.....	39
Tableau 2.9 : Nombre moyen d'actifs et pourcentage de ménages par nombre cumulé d'actifs, par strate et par milieu de résidence	40
Tableau 2.10 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement, par région et par milieu de résidence	41
Tableau 2.11 : Caractéristiques du logement, par région et par milieu de résidence	42
Tableau 2.12 : Caractéristiques du logement, par région et par milieu de résidence	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2.13 : Taille moyenne des ménages et pourcentage par taille, par région et par milieu de résidence	45
Tableau 2.14 : Distribution des ménages par nombre d'enfants (5-17 ans), par région et par milieu de résidence	46
Tableau 2.15 : Nombre moyen d'années scolaires achevées par les personnes de 10 ans et plus, par zone de résidence, sexe et groupe d'âge	47
Tableau 2.16 : Niveau d'instruction par âge et par sexe.....	49
Tableau 2.17 : Proportion d'enfants de 5 – 17 ans actuellement scolarisés par sexe et par âge.....	51
Tableau 4.1 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans ayant travaillé au cours des 12.....	60
derniers mois et au cours des 7 derniers jours par sexe et âge	60
Tableau 4.2 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans ayant travaillé au cours des 12.....	62
derniers mois et des 7 derniers jours par zone de résidence(urbaine/rurale) et par	62
région.....	62
Tableau 4.3: Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à des activités	63
ménagères par nombre d'heures consacrées chaque semaine, par sexe et groupe	63
d'âge	63
Tableau 4.4 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints aux activités.....	63
ménagères par sexe et par groupe d'âge.....	63
Tableau 4.5 : Fréquentation scolaire et participation à des activités ménagères.	63
Tableau 4.6 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans actifs scolarisés et non scolarisés selon la participation aux activités ménagères, par sexe, groupe d'âge et zone de résidence.....	64
Tableau 4.7 : Nombre médian d'heures consacrées par semaine par les enfants actifs de 5 à 17 ans scolarisés et non scolarisés par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence.....	65
Tableau 4.8 : Nombre d'enfants de 5 à 17 ans selon le statut d'occupation par âge sexe et milieu de résidence	66
Tableau 4.9 : Nombre et pourcentage d'enfants actifs de 5 à 17 ans par secteur d'activité par région et milieu de résidence	68
Tableau 4.10 : Nombre et pourcentage d'enfants actifs de 5 à 17 ans par situation dans l'emploi par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence	69
Tableau 4.11: Nombre et pourcentage d'enfants actifs de 5 à 17 ans travaillant à domicile ou à l'extérieur par sexe, âge et milieu de résidence.....	70

Tableau 4.12 : Nombre médian d'heures et nombre et pourcentage d'enfants actifs de 5 à 17 ans par nombre d'heures effectuées par semaine, par sexe, âge et milieu (à y faire figurer).....	71
Tableau 5.1 : Nombre total des enfants, et ceux actifs de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par sexe et groupe d'âge.	74
Tableau 5.2 : Nombre et pourcentage de tous les enfants et de tous les enfants actifs de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par milieu de résidence et par région.	74
Tableau 5.3 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par sexe, groupe d'âge, secteur économique, région et milieu de résidence.	76
Tableau 5.4 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par sexe, groupe d'âge et profession.....	77
Tableau 5.5 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par situation dans l'emploi, par sexe, âge, et milieu de résidence.	78
Tableau 5.6 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par lieu de travail, sexe, âge, et milieu de résidence.	79
Tableau 5.7 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par moment de travail, sexe, âge, et milieu de résidence.....	79
Tableau 5.8 : Nombre médian d'heure de travail hebdomadaire effectué par les enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par secteur économique, sexe, âge, et milieu de résidence.	80
Tableau 5.9 : Nombre et pourcentage des enfants astreints aux travaux dangereux par sexe, âge, milieu de résidence.	81
Tableau 6.1 : Nombre et pourcentage des enfants actuellement scolarisés par type d'activité, sexe, âge, et milieu de résidence et région.	82
Tableau 6.2 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par secteur économique et statut scolaire.....	83
Tableau 6.3 : Nombre médian d'heures de travail hebdomadaire des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par sexe, âge, et milieu de résidence.....	84
Tableau 6.4 : Pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par raison évoquée pour la non scolarisation, sexe, âge, et milieu de résidence.	85
Tableau 6.5 : Distorsion niveau scolaire et âge des enfants scolarisés de 5 à 17 ans par âge.	86
Tableau 6.6 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans redoublants, par sexe et âge.....	87
Tableau 6.7 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans déscolarisés par sexe et âge.	87
Tableau 6.8 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable sans supervision d'un travailleur adulte par sexe, âge, et milieu de résidence, région et profession.	89
Tableau 7.1 : Taille des ménages des enfants de 5-17 ans astreints et non astreints aux activités.....	92
Tableau 7.2 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints à une activité dommageable par sexe, structure de la famille et survie des parents.	93
Tableau 7.3 : Revenu moyen et revenu médian des ménages d'enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints à une activité dommageable par structure de la famille, survie des parents, taille de la famille, zone de résidence(urbaine/rurale) et par région	94
Tableau 7.4 : Pourcentage d'enfants dans chaque quintile de revenu par situation d'occupation.....	95
Tableau 7.5 : Répartition des d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable par raison invoquée par les enfants dans la mise travail selon sexe, l'âge et le milieu de résidence.....	96
Tableau 7.6 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par contribution au revenu du ménage par sexe, âge et milieu de résidence.	97
Tableau 7.7 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité économique dommageable percevant un salaire par objectif de l'épargne par sexe, âge et zone de résidence	97
Tableau 8.1 : Répartition des enfants victimes de la traite par âge et sexe	102
Tableau 8.2 : Répartition des enfants victimes de la traite par âge, sexe et milieu de résidence	103
Tableau 8.3 : Répartition des enfants victimes de la traite par âge, sexe et milieu de résidence et par strate	103
Tableau 8.4 : Niveau d'instruction des enfants victimes de la traite	105
Tableau 8.5 : Mouvement migratoire vers la Côte d'Ivoire, répartition par strate et par milieu de résidence selon le pays de provenance.....	106

Tableau 8.6 : Mouvement migratoire vers la Côte d'Ivoire, répartition par pays de provenance selon la strate et selon le milieu de résidence	106
Tableau 8.7 : Mouvement interne, répartition par strate et par milieu de résidence selon la zone de provenance.....	108
Tableau 8.8 : Nombre et pourcentage d'enfants victime de la traite par branche d'activité	110
Tableau 8.9 : Nombre d'heures moyen et pourcentage d'enfants victime de la traite selon le nombre d'heures travaillé par semaine	111
Tableau 8.10 : Nombre et pourcentage d'enfants victimes de la traite selon situation dans l'emploi.....	112
Tableau 8.11 : Nombre et pourcentage d'enfants victime de la traite par lieu d'exercice de l'activité	112
Tableau 8.12 : Nombre et pourcentage d'enfants victime de la traite par strate selon la branche d'activité.....	113

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.2 : Taux de fréquentation scolaire par sexe et âge.....	48
Graphique 2.3 : Scolarisation actuelle des enfants par âge et par sexe	50
Graphique 4.1 : Enfants actifs par secteur d'activité et milieu de résidence	67

Résumé analytique

- **Caractéristiques et conditions de vie de la population**

Une présence massive de jeunes

L'enquête nationale sur le Travail des enfants a permis de dénombrer 4 535 000 enfants âgés de 0 à 17 ans. Le groupe d'âge 5 – 17 ans, objet de la présente étude, avec un effectif de 3 080 000 enfants, représente 28,6% de la population totale et 68% des enfants de ce sous groupe. Parmi les enfants enquêtés, on constate un relatif équilibre selon le sexe puisque on dénombre 99 garçons pour 100 filles. L'âge moyen de la population totale y est de 23,6 ans.

Une population assez importante d'enfants d'étrangers

Du point de vue de la nationalité des enfants âgés de 0-17 ans, il convient de signaler que ceux de nationalité étrangère représentent 20,5 % de l'effectif. Ces enfants non ivoiriens proviennent essentiellement des pays limitrophes, principalement du Burkina Faso (11,2%) et du Mali (3,6%).

Une inégale répartition de la pauvreté selon la région et le milieu

L'étude de la distribution par strate des ménages selon le quintile de dépense indique que les strates à forte proportion de ménages plus riches (plus de 40% des ménages se trouvant dans les quintiles 4 et 5) se retrouvent à Abidjan, dans la région des Lacs, et dans le Sud Comoé.

Les strates ayant une position médiane en termes de pauvreté (pourcentage des ménages se trouvant dans les quintiles 4 et 5 se situe entre 30% et 40%) se retrouvent dans la région du Haut Sassandra, la région des Lagunes et le Bas Sassandra.

Enfin, les strates les plus pauvres, dont la proportion des ménages se trouvant dans les quintiles 4 et 5 est en dessous de 30% ; Dans cette catégorie, l'on retrouve les régions de l'Agneby (27%), du Moyen Comoé, du Moyen Cavally, du Zanzan, du N'zi Comoé, du Fromager, de la Marahoué, et des Montagnes (14%).

Par rapport au milieu de résidence, comme on pouvait s'y attendre la proportion des ménages plus riches (quintile 4 et 5) est nettement plus élevée en milieu urbain : 46% des ménages sont dans les quintiles 4 et 5 contre 32% en milieu rural.

L'agriculture, principale source de revenu des ménages

La principale activité qui génère le revenu de ces ménages reste avant tout l'agriculture (39% des ménages y travaillent). Les emplois salariés réguliers viennent en deuxième position avec 27%. En fonction du milieu de résidence, il ressort qu'en ville, l'emploi salarié régulier reste la principale source de revenu des ménages. Au contraire, en campagne, ce sont les emplois agricoles qui apportent les revenus.

La pauvreté des ménages perçue par la détention d'actifs

La collecte des informations sur la possession d'un certain nombre de biens d'équipements (télévisions, réfrigérateurs, voitures, motos, bicyclettes, radios, et téléphones), qui traditionnellement confère un certain niveau de richesse a permis d'apprécier les conditions de vie des ménages, et donc le degré de pauvreté. Il en ressort que la radio (62%), la télévision (42%) et le téléphone (26%) sont les biens les plus partagés par la majorité des ménages en Côte d'Ivoire. Les ménages des villes sont évidemment plus nantis que ceux des villages.

L'accès à la propriété du logement assez limité

Du point de vue du statut d'occupation du logement, l'enquête montre qu'en majorité, les ménages sont soit propriétaires soit copropriétaires (50%) tandis que 40% des ménages habitent des logements appartenant à des privés. Ce taux est fortement influencé par le statut des ménages en milieu rural où plus de trois quarts sont propriétaires, et moins de 10% sont locataires. En ville, seulement 25% des ménages sont propriétaires.

L'accès à l'eau potable et à l'électricité

Au total, 86% des ménages vivant dans la zone d'enquête ont eu accès à l'eau potable, en provenance soit d'une source d'eau courante, soit d'un camion citerne, d'un puits ou d'une source protégée. L'eau courante à domicile, qui est la source la plus sûre est consommée principalement en milieu urbain. Plus de 80% des ménages en ville en utilisent. En milieu rural, ils ne sont que 25%. Toutefois, du fait que près de la moitié de la population consomme de l'eau ne provenant pas d'une source d'eau courante, on peut affirmer qu'une frange importante de la population reste toujours exposée à la possibilité que cette eau soit contaminée ou souillée.

Concernant l'éclairage des ménages, les résultats de l'étude montrent que près de 65% des ménages ont eu à s'éclairer avec l'électricité, que celle-ci soit de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), ou d'un groupe électrogène. Ce chiffre est un peu surestimé par rapport à la moyenne nationale, en raison du fait que l'essentiel des zones de notre enquête, comme nous avons eu à le souligner déjà est en grande partie concentrée en milieu urbain.

Une difficile gestion des ordures ménagères et des eaux usées

En matière d'évacuation des ordures par les camions de ramassage et des eaux usées par les réseaux d'égouts et de canaux fermés, les proportions sont respectivement de 16% et 14%. A part la ville d'Abidjan qui semble avoir les meilleurs taux (respectivement 40% et 36%), partout ailleurs l'évacuation des ordures se fait surtout dans la nature avec tous les risques qui s'y rattachent.

Une forte utilisation des combustibles solides dans la cuisson des aliments

En ce qui concerne le mode de cuisson des aliments, on note que seulement deux ménages sur 10 utilisent le gaz et l'électricité pour cuire les aliments. Les autres ménages ont recours aux produits d'origine végétale, principalement le charbon de bois et le bois (78%) pour cuire leurs aliments. D'autre part, parmi les ménages qui utilisent le gaz et l'électricité, 95% sont dans les villes et 5% dans les campagnes. Par ailleurs, hormis Abidjan où 48% des ménages ont recours au gaz pour la cuisson, le principal mode de cuisson reste toujours le charbon ou le bois dans toutes les autres strates.

Les commodités d'aisance très précaires

Lorsqu'on s'intéresse aux facilités d'accès aux sanitaires, on constate que très peu de ménages (16%) disposent d'une installation moderne, en l'occurrence la chasse d'eau reliée à un réseau d'égouts. Une frange importante (44%) se voit obligée de se soulager soit dans la nature, soit dans des installations de fortune.

En outre, très peu de ménages (17%) ont leur toilette à l'intérieur de la maison et 13% les utilisent seuls, ce qui permet de préserver l'intimité, et limiter la propagation des maladies.

- **Activités exercées par les enfants**

Fréquentation scolaire : Un fort taux d'enfants non scolarisés

En matière de scolarisation, l'on retient que 42% des enfants ayant l'âge spécifié n'ont pas été scolarisés ou sont sortis du système scolaire au moment de l'enquête. Même si ce nombre semble être élevé en raison certainement de la présence des enfants de 5 ans dans l'effectif (l'âge officiel d'entrée à l'enseignement primaire étant de 6 ans), il est sûr qu'une bonne partie de ces enfants vont constituer certainement les cibles potentiels du phénomène du travail des enfants ou même des enfants de la rue. En outre, il faut noter que la courbe de fréquentation des filles est toujours en dessous de celle des garçons, marquant ainsi la discrimination dans la scolarisation au détriment des filles.

Activités ménagères : Une nette prédominance

Plus de 45% des enfants de 5 à 17 ans sont astreints à une activité ménagère. La différence entre filles et garçons en matière d'exercice de l'activité ménagère n'est pas très significative. Les activités ménagères exécutées par les enfants sont essentiellement le nettoyage, la lessive, la préparation des repas, la vaisselle, la garde des enfants, la recherche de l'eau pour le ménage, etc.

Par ailleurs, les enfants économiquement actifs qui sont scolarisés sont un peu plus "libérés" des tâches ménagères. 66% des enfants qui vont à l'école en sont épargnés contre 62% chez ceux qui ne fréquentent pas. Cependant, la différence quant à l'exercice de l'activité ménagère selon que l'enfant soit scolarisé ou non n'est pas significative.

Caractéristiques du travail des enfants

Les enfants économiquement actifs du point de vue de la semaine de référence représentent 22,2% de la population totale. Lorsqu'on considère l'activité au cours des 12 derniers mois, ce chiffre monte à 25%.

Abidjan reste la ville où l'on rencontre le plus d'enfants économiquement actifs quelle que soit la période de référence : 28,5% au cours des 12 derniers mois et 23,1% au cours de la semaine de référence. La région du Bas Sassandra et celle du N'zi Comoé se distinguent des autres avec des taux plus élevés lorsqu'on compare l'ampleur du phénomène selon les régions.

On note par ailleurs que les enfants qui travaillent uniquement, c'est-à-dire travaillent sans aller à l'école constituent 10,4% d'enfants de 5 à 17 ans. Si l'on ajoute ceux qui travaillent et qui vont à l'école, cela fait 22% des enfants qui sont économiquement actifs.

La principale activité exercée par les enfants reste l'agriculture (58%). Le commerce et l'industrie suivent avec respectivement 23% et moins de 10%.

L'activité agricole est essentiellement tournée vers la culture de céréales avant tout (66% des enfants qui sont dans l'agriculture), ce n'est qu'ensuite que la culture du cacao et du café apparaît, mais de très loin (moins de 20%).

Les enfants économiquement actifs sont généralement des travailleurs indépendants. La presque totalité (98%) des enfants effectuent les tâches quotidiennes à l'extérieur du domicile, pendant plus de 42 heures par semaine.

Plus de 8 enfants sur 10 économiquement actifs astreints à une activité dommageable

Globalement, Les enfants astreints à des activités dommageables représentent 18,6% des enfants rencontrés au cours de l'enquête et 83,5% des enfants économiquement actifs. Ils sont presque aussi nombreux que ceux qui effectuent des activités économiques, surtout pour les moins de 15 ans qui correspondent à plus de 90% des enfants économiquement actifs de la même tranche d'âge.

Ils se recrutent en majorité (89,7%) parmi ceux âgés de moins de 15 ans. Les garçons sont légèrement plus exposés que les filles, avec un rapport de masculinité moyen de 104 garçons pour 100 filles. Ce rapport est plus élevé chez les plus âgés (15-17 ans).

La répartition selon les régions permet de constater que le milieu rural compte plus d'enfants dans les activités dommageables que le milieu urbain. Ce sont 328 000 enfants qui sont concernés. Ce qui correspond à 88% des enfants économiquement actifs du milieu rural.

Le commerce et l'agriculture sont les principaux secteurs d'accueil des enfants. 58% des enfants identifiés dans les activités dommageables exercent dans l'agriculture, la pêche ou la sylviculture et 23% sont dans les activités commerciales. Dans l'agriculture, les enfants exerçant dans la culture de céréales sont majoritaires (66%), loin devant ceux exerçant dans la cacao culture (19,2%).

Un regard sur le lieu de travail des enfants montre que la grande majorité des enfants exerçant une activité dommageable travaillent à l'extérieur de leur domicile (94%) et ce, quel que soit le sexe, l'âge et le milieu de résidence. Et ce travail s'effectue principalement de jour même s'il ne faut pas occulter ceux qui travaillent de nuit (36%) ou de nuit comme de jour. On peut affirmer sans trop de risque de se tromper que ces derniers ne vont pas à l'école.

Dans l'ensemble, la durée médiane du travail se situe autour de 48 heures par semaine. Cela paraît suffisamment élevé pour que l'activité qu'ils mènent soit dommageable. Tous les secteurs d'activité affichent des heures médianes supérieures ou égales à 48 heures par semaine, sauf l'industrie où le nombre d'heures médian est de 40 heures.

- **Fréquentation scolaire et activités dommageables**

Le travail nuit à la scolarisation des enfants

Les taux de scolarisation des enfants varie selon qu'ils sont économiquement actifs ou non. Ainsi on peut constater que le taux de scolarisation est de 58% chez ceux qui ne sont pas actifs, alors qu'il est de 54% pour ceux qui travaillent.

Le travail s'impose aux enfants au fur et à mesure qu'ils prennent de l'âge, même parmi ceux qui vont à l'école. C'est possible que les parents incitent leurs enfants au travail pour couvrir leurs propres besoins qui augmentent avec leur âge et aussi pour couvrir une partie des besoins de la famille. C'est sans doute la raison qui explique cette évolution du taux de scolarisation.

La principale raison qui motive la non scolarisation

Parmi les raisons invoquées qui motivent la non scolarisation des enfants figure en tête le manque de moyens financiers des ménages. En second lieu, c'est l'opposition de la famille (certaines familles ont des préférences en matière de scolarisation, principalement au détriment des filles) qui retient notre attention.

- **Contexte du travail des enfants**

Une influence certaine de la structure des ménages et de la survie des parents sur le travail des enfants

La taille moyenne des ménages tourne autour de cinq personnes. On note cependant que l'exposition des enfants à des travaux dommageables augmente avec la taille des ménages. Par ailleurs, les enfants qui vivent avec au moins un parent, ou dans un ménage dirigé par une femme semblent avoir un peu plus de "chance" de ne pas travailler.

Une incidence avérée de la pauvreté dans la mise au travail des enfants

Dans les ménages où l'enfant est économiquement actifs les revenus sont plus bas, 328 000 francs CFA par an, alors qu'il est de 465 000 francs CFA chez ceux des ménages dont les enfants ne travaillent pas. Il serait difficile d'avancer l'idée selon laquelle les ménages dont les enfants sont astreints à des activités dommageables ont un revenu plus élevé; la mise des enfants dans des activités dommageables répond à un souci de les mettre au travail plutôt que la recherche d'un gain supplémentaire.

L'étude de la distribution des enfants par quintile de la dépense par tête a été faite selon le statut d'occupation. Il ressort des résultats que pour les enfants qui travaillent, la proportion diminue avec le quintile, passant de 25,1% dans le premier quintile à 14,1% dans le dernier. Au contraire, lorsque l'enfant va à l'école uniquement, les proportions sont en ordre inverse. Ainsi, 25% des enfants qui étudient sont dans le quintile 5 contre 18% pour le premier quintile.

Les raisons motivant le travail des enfants : la contribution des enfants au revenu du ménage

Au rang des raisons avancées pour expliquer l'engagement des enfants au marché du travail figure la contribution directe au revenu du ménage ou de l'entreprise du ménage (60,5%). Si l'on ajoute les 4,6% d'enfants qui ont été obligés par les parents, puisque en définitive, il s'agit certainement d'un appui au ménage, cela fait 65% des enfants qui disent apporter un soutien au ménage ou à l'entreprise du ménage. En outre, la quasi totalité des enfants (99%) a indiqué être mis au travail pour contribuer en totalité ou en partie au revenu du ménage. C'est un résultat fort qui permet de comprendre que la mise au travail des enfants demeure avant tout la recherche de revenus substantiels pour le ménage.

Le travail des enfants comme moyen de socialisation

Le travail des enfants demeure un moyen de socialisation et d'éducation dans la société traditionnelle. En effet, le travail des enfants traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur future vie d'adulte. Les enfants, dans 26% des cas ont invoqué la raison de la socialisation pour justifier leur mise au travail.

- **La traite des enfants**

Enfants victimes de la traite : quelques caractéristiques

Environ 33 450 enfants âgés de 5 à 17 ans ont été identifiés comme victimes de la traite, ce qui représente 1,1% de l'ensemble des enfants et 4,9% des enfants économiquement actifs. L'âge moyen de ces enfants est de 11,6 ans. La distribution des enfants en fonction du sexe donne une différence significative (58% de garçons et 42% de filles).

La traite inter état : un fort courant migratoire en provenance des pays limitrophes

Le Burkina Faso est le pays d'où partent le plus d'enfants (52%). Par pays de provenance, alors que les enfants venant du Burkina Faso vont à Abidjan et dans le Bas Sassandra, ceux en provenance du Ghana vont en majorité à Abidjan.

Une responsabilité certaine des parents dans la traite des enfants

La majorité (61%) des enfants viennent en Côte d'Ivoire avec leurs parents (père ou mère). Ensuite, ce sont les oncles ou les tantes qui les emmènent (30%). Les moyens de transport utilisés sont le car ou la voiture (79%) et le train (21%). Par ailleurs, 41% des enfants vivent avec leurs parents biologiques, 43% avec d'autres parents, et seulement 8% avec l'employeur.

L'inactivité des enfants une des raisons de la traite

La vulnérabilité à la traite pourrait s'expliquer (au moins en partie) par le statut d'inactivité des enfants. En effet, 79% des enfants avant d'arriver en Côte d'Ivoire ne faisaient rien, tandis que 21% étaient élèves et ont été volontairement sortis de l'école pour être livrés à la traite.

Les mouvements internes : une convergence vers la capitale économique

La migration interne est d'abord une migration de proximité. Lorsqu'elle est de longue distance, elle part du Centre et de l'Est (Zanzan, Lacs et Vallée du Bandaman) vers Abidjan, puis du Bas et du Haut Sassandra vers Abidjan, le Nzi Comoé et le Zanzan.

Une forte présence des enfants victimes de la traite dans l'agriculture céréalières et le commerce

La majorité des enfants victimes de traite exercent dans l'agriculture (49%) puis le commerce (32%). Le secteur de l'industrie est faiblement représenté (moins de 2%).

Dans l'agriculture, 77% des enfants victimes de traite travaillent dans la "culture de céréales et de légumes", et 15% dans la culture du "café et du cacao". Cette agriculture se pratique d'abord dans la région du Nzi Comoé (40%), du Bas Sassandra (20%), du Zanzan (12%) et enfin dans la région des Lagunes (8,4%).

L'activité commerciale est concentrée à Abidjan et dans le Bas Sassandra. A Abidjan, 51% des enfants travaillent dans le commerce. Par strate, 56% des enfants qui travaillent dans le commerce sont à Abidjan et 17% dans le Nzi Comoé

Des conditions de travail des enfants très difficiles

Des classes d'heures ont été établies afin de mieux apprécier l'exploitation des enfants relative à la durée du travail. Les résultats sont très expressifs, la grande majorité des enfants, (plus de 64%) indépendamment du sexe et de l'âge travaillent plus de 42 heures par semaine.

| La situation dans l'emploi des enfants est très contrastée. Près de 70% des enfants économiquement actifs sont des travailleurs familiaux qui ne perçoivent aucune rémunération, tandis que 16% sont des employés ou des travailleurs domestiques payés.

Une proportion de 43% des enfants travaillent dans les champs ou dans les plantations et sont ainsi exposés à toutes sortes de dangers (manipulation de produits chimiques, morsures de serpent, blessures à la machette, etc.). 7,5% travaillent à l'extérieur, probablement dans la rue, et pourraient être des cibles potentielles pour des activités illicites (drogues, prostitution, etc.).

Introduction

- Contexte national général

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'ouest entre les 4° 30' et 10° 30' de latitude nord. Elle couvre une superficie de 322 600 Km² et fait frontière avec le golfe de Guinée au sud, le Ghana à l'est, le Libéria et la Guinée à l'ouest, le Mali et le Burkina Faso au nord.

La Côte d'Ivoire est un pays au relief relativement peu accidenté. Il se caractérise, au sud, par des plaines qui descendent progressivement jusqu'à l'Océan Atlantique, au centre, par des plateaux étagés, à l'ouest et au nord, par des montagnes dont le plus haut sommet est le Mont Nimba (1 753 mètres).

On y distingue par ailleurs quatre principales zones climatiques caractérisées par un rythme et un volume de précipitations variables. Ce sont :

- le Sud, avec quatre saisons dont une grande saison des pluies d'avril à juillet, une petite saison sèche de juillet à septembre, une petite saison de pluie de septembre à novembre et une grande saison sèche de décembre à mars ;
- le Centre, caractérisé par une saison sèche de novembre à mars et par une saison de pluie marquée par deux pluviométries maxima : l'une au mois de juin et l'autre au mois de septembre ;
- le Nord avec deux saisons très opposées : une sèche très longue et une saison de pluie assez courte ((juin – septembre) ;
- le Centre-Ouest, au relief montagneux, se distingue par une saison des pluies très longue et une saison sèche de courte durée.

Les pluviométries moyennes annuelles de ces différentes zones climatiques varient de 900 mm (au Nord) à 2 300 mm (au sud) avec des amplitudes diurnes qui varient et dont les plus importantes se situent au mois de janvier. Elles sont inférieures à 10° C dans le Sud forestier, avoisinent 15° C dans le Centre et atteignent 20° C dans le Nord.

Cette diversité climatique détermine la végétation du pays qui se subdivise en deux grandes zones de végétation : la forêt et la savane. La zone de forêt couvre environ deux cinquième du territoire national. Elle est située au sud du pays et se caractérise par un climat de type guinéen où se développe une forêt dense, ombrophile et mésophile. A l'opposé, le climat de type soudanais du nord du pays favorise le développement d'une végétation de forêts clairsemées, de savanes soudanaises et savanes pré - forestières.

Dans le domaine de l'hydrographie, on relève que la côte d'Ivoire est arrosée par quatre grands fleuves qui coulent du nord au sud avant de se jeter dans la mer. Il s'agit du Cavally (700 km) et du Sassandra (600km) à l'Ouest, du Bandama (1 059 km) au centre et du Comoé (1 160 km) à l'Est.

Au plan administratif, le pays est divisé en 19 régions administratives, 58 départements, 255 sous-préfectures et 196 communes.

- **Population et capital humain**

1. Données démographiques

La population de Côte d'Ivoire connaît une évolution soutenue caractérisée principalement par un accroissement naturel élevé, un apport migratoire important, une inégale répartition sur le territoire national et une forte urbanisation.

Le premier Recensement Général de la Population (RGP) réalisé en 1975 a permis de dénombrier 6 709 600 habitants. Le rythme de croissance annuel moyen, estimé à 1,4% sur la période 1920 – 1955, passe donc à 5% par an pour la période 1955 – 1975, dont environ 3,5% sont imputables à l'accroissement naturel et 1,5% relèvent de la migration internationale.

Au second Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), mené en 1988, la Côte d'Ivoire comptait 10 815 694 habitants, soit 1,6 fois plus que l'effectif de 1975. Bien que le rythme d'accroissement annuel moyen se soit ralenti au cours de la période 1975 – 1988 par rapport à la période précédente, il n'en demeure pas moins qu'avec 3,8% par an, il reste parmi les plus élevés d'Afrique.

En 1998, le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé sur l'ensemble du territoire national, a permis de dénombrier 15 366 672 habitants. Ainsi, on note que la population de la Côte d'Ivoire a évolué au rythme annuel moyen de 3,3% sur la période 1988-1998. Malgré le léger ralentissement du rythme de croissance annuel de la population, entre 1988 et 1998, ce taux reste quand même élevé au regard des pays qui ont une évolution démographique accélérée. Les projections effectuées situent la population en 2005 à 19 096 000 de personnes.

L'évolution de la mortalité combinée à un niveau de fécondité élevé est l'un des éléments explicatifs du "dynamisme" de la population de Côte d'Ivoire. En effet, le taux brut de natalité est resté pratiquement constant entre 1998 (40,6 naissances vivantes pour mille habitants) et 2001 (39,7 naissances pour mille habitants), il en est de même pour le taux brut de mortalité qui est de 14,2 et 14,4 décès pour mille habitants au cours de la même période.

L'espérance de vie à la naissance a régressé depuis 1988, passant de 55 ans en 1988, à 51 ans en 1998, soit une baisse de 4 ans en l'espace d'une décennie.

La résultante de la fécondité élevée (5,4 enfants en moyenne par femme en 1998) est l'extrême jeunesse de la population : 43% de la population a moins de 15 ans en 1998, alors que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent, à peine, 4% de la population totale.

La structure par sexe de la population observée au RGPH 1988 s'est maintenue au RGPH de 1998, avec respectivement 51% d'hommes et de 49% de femmes (dont près de 49% en âge de procréer).

Par ailleurs, de par son peuplement, la Côte d'Ivoire est un carrefour d'ethnies et un brassage de nationalités. Les ethnies sont regroupées en cinq grands groupes. Il s'agit des Akans (42%), des Krou (13%), des Mandé du Nord (16%), des Mandé du sud (10%) et des Voltaïques (18%) de l'ensemble de la population en 1998. Quant aux étrangers, toujours selon les résultats du RGPH de 1998, ils représentent 26% de la population ; ce qui fait de la Côte d'Ivoire l'un des principaux pays d'immigration internationale d'Afrique subsaharienne.

Au niveau de la répartition spatiale, on note une augmentation de la densité de population : elle est passée de 21 habitants au Km² en 1975 à 34 en 1988, et s'établit à 48 habitants en 1998. Cette densité globale cache une très grande variation entre les départements. En effet, les densités varient de 1 474 habitants au Km² (département d'Abidjan, au sud) à 8 habitants au Km² (département de Bouna).

Bien que la population tend de plus en plus à s'urbaniser, la majorité demeure encore rurale. En effet, on note en 1998 que 58% de la population vivait en zone rurale contre 61% en 1988. La ville d'Abidjan est la plus importante. En 1998, elle représentait à elle seule 19% de la population totale et 44% de la population urbaine.

La Côte d'Ivoire a adopté une politique depuis 1995 dans ce domaine. Le gouvernement est conscient du fait que l'extrême jeunesse de la population qui peut être un élément favorable pour le développement du pays en termes de ressources humaines abondantes, impose de lourdes charges en infrastructures socio-économiques et environnementales auxquelles il faut faire face (éducation, santé, eau, assainissement, logement, transport, etc.)

Aussi, devant la nécessité de prendre en compte les phénomènes démographiques comme paramètres essentiels de la politique de valorisation des ressources humaines et en vue de réaliser un développement durable, le gouvernement a-t-il fait un diagnostic relatif aux questions de population.

Dans ses grandes lignes, la politique de développement des ressources humaines vise à renforcer les capacités d'analyse des administrations concernées par les problèmes de population, à mettre en œuvre des activités de santé maternelle et infantile incluant la planification familiale. Ce cadre devra, à terme, déboucher sur une politique nationale de population et sur l'intégration de variables démographiques dans la planification du développement.

Il s'agit, en fait, de mettre en adéquation l'offre et la demande de services sociaux, d'assurer le bien-être des populations, de façon durable et équitable. Dans cette perspective, les programmes sectoriels sont mis en place. Les éléments de ces programmes concernent, entre autres, la santé, la femme, le développement, la population et l'éducation.

2. Santé

Hormis la contribution des organismes de la coopération bilatérale ou multilatérale, des Organisations Non gouvernementales (ONG), du secteur privé, des municipalités, etc., le pays consacre chaque année environ 7 à 8% de son budget annuel au secteur de la santé.

Le pays disposait en 2000, de 1534 structures sanitaires dont 51 hôpitaux généraux, pour 2761 lits. Les autres établissements sanitaires (formations sanitaires, centre de santé, dispensaires, maternités et Protection Maternelle et Infantile) représentent plus de 80% de l'ensemble (60% en milieu rural et 20% en milieu urbain en 1995). La répartition régionale de ces établissements sanitaires est inégale. En effet, on note une forte concentration des établissements dans le sud (plus de 20% dans les régions de Lagunes, Sud Comoé et Agneby) et, dans une moindre mesure, dans les régions du Centre - Ouest (14% dans le haut Sassandra et Montagnes) et du Nord (10% régions des savanes).

A l'inverse, les proportions sont relativement faibles dans les autres régions (2% et 3% dans le Bafing et le Denguélé). Au niveau du personnel médical, on estime à un médecin pour 11450 habitants, un infirmier pour 3648 habitants et une sage femme pour 1802 femmes en âge de procréer en 1998. Le taux de couverture de la population, en médecin, est deux fois inférieur à la moyenne d'un médecin pour 8 300 habitants, estimés pour l'ensemble des pays d'Afrique au sud du Sahara, sur la période 1988 - 1992.

Au niveau de la morbidité, les maladies infectieuses et parasitaires sont les plus fréquentes et, parmi les personnes souffrant de ces maladies, la majorité est âgée de moins de 15 ans ; parmi ces enfants, ceux de moins de 5 ans sont les plus touchés. Enfin, il faut mentionner l'épidémie du sida qui touche la Côte d'Ivoire depuis les années 1980. En particulier à Abidjan, qui serait l'une des villes les plus touchées au monde, le sida et ses maladies opportunistes auraient été la cause de près de 25 000 décès entre 1986 et 1992.

Quant à la mortalité maternelle, l'Enquête Démographique et de Santé réalisée en 1998, indique que 597 femmes meurent pour mille naissances vivantes (Enquête Démographique et de Santé, Côte d'Ivoire 1998).

Dans le cadre de la politique sanitaire, il s'agit d'intégrer les programmes de santé dans une stratégie de santé primaire, par l'intégration progressive de toutes les activités socio - sanitaires préventives et curatives dans les centres de santé et par une plus large couverture territoriale.

Le programme "Santé Maternelle et Infantile et Planification Familiale" qui est l'une des principales composantes des programmes de santé, vise trois objectifs essentiels, à savoir :

- réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infantile ;
- diminuer l'incidence de la séropositivité chez les femmes et les enfants en réduisant les risques de contamination du VIH ;
- passer d'une fécondité naturelle à une fécondité réfléchie.

Les objectifs de ce programme sont soutenus par des sous - programmes verticaux qui sont entre autres, lutter contre le sida et les maladies diarrhéiques, favoriser la maternité sans risque et la planification familiale.

Pour ce qui concerne la femme, la population et le développement, les activités envisagées tendent à consolider les acquis des projets déjà exécutés en faveur des femmes. Il s'agit particulièrement de :

- l'amélioration de la santé de la mère et de la famille ;
- l'intensification de la scolarisation des filles et des programmes d'alphabétisation ;
- la revalorisation du travail de la femme ; et
- l'amélioration du cadre de vie.

3. Education

D'après le RGPH de 1998, environ 20% de la population était constituée d'élèves et d'étudiants, parmi lesquels 60% étaient dans l'enseignement primaire, 19% dans l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel et 4% dans l'enseignement supérieur.

S'agissant du niveau général d'analphabétisme, on relève qu'il demeure encore élevé. Au RGPH1998, près de 64% des adultes ne savent ni lire, ni écrire, et les femmes sont les plus touchées par ce phénomène (72% contre 59% chez les hommes). Les indicateurs de scolarisation, aussi bien dans le cycle de l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire ne progressent pas suffisamment, malgré l'augmentation des effectifs, due à la forte croissance démographique.

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 64% tandis que moins de 50% des enfants âgés de 6 à 11 ans sont scolarisés. Dans le premier cycle secondaire, les taux brut et net de scolarisation sont respectivement de 33% et 18%. La sous - scolarisation des filles est une réalité en Côte d'Ivoire, car la disparité entre filles et garçons est très importante, particulièrement lorsque le niveau scolaire considéré est assez élevé.

La forte pression démographique déjà mentionnée influe particulièrement sur les besoins d'éducation. Pour corriger le déséquilibre dans ce secteur, trois programmes ont été mis en place :

- le volet éducation du programme de valorisation des ressources humaines ;
- le plan d'Action National d'Education pour tous en l'an 2000 a été actualisé;
- l'éducation à la vie familiale et en matière de population.

Lequel programme consiste à :

- à intégrer l'éducation à la vie familiale et l'éducation en matière de population au système d'éducation formelle, ce qui permettra aux jeunes d'acquérir des connaissances, attitudes et aptitudes nécessaires à une bonne gestion de la cellule familiale;
- réduire le taux de déperdition scolaire chez les filles et accroître l'égalité des chances entre les filles et les garçons en matière d'éducation afin de promouvoir la femme ivoirienne.

4. Structure économique

La Côte d'Ivoire, comme la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, a une économie essentiellement agricole. Celle-ci occupe, en effet, 60 à 65% de la population active. La production agricole est, en grande partie, destinée à l'exportation. Elle concerne principalement le cacao et le café qui ont contribué en 2004 pour environ 25% des recettes d'exportation. Ces deux produits, auxquels il faut ajouter le bois, ont longtemps été les pivots de l'économie ivoirienne. La production de cacao est passée de 1 201 000 tonnes en 1999 à 1 445 000 tonnes en 2000, ce qui place la Côte d'Ivoire au premier rang des pays producteurs. De même, le pays est au cinquième rang des producteurs mondiaux pour le café (380 500 tonnes en 1999).

Afin de rendre le pays moins dépendant de ces deux cultures, le gouvernement a initié des programmes de diversification des cultures pérennes et industrielles telles que le palmier à huile, l'hévéa, le coton, l'ananas, le cocotier, etc. ces cultures sont généralement pratiquées sur des exploitations villageoises dont les produits sont commercialisés au sein de coopératives ainsi que sur des plantations industrielles appartenant à l'Etat et au secteur privé.

Parallèlement aux cultures d'exportation, un accent est également mis par le gouvernement sur le développement des cultures vivrières afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Il s'agit des cultures :

- de la banane plantain en zone de forêt Centre - Ouest et Sud ;
- de manioc en zone lagunaire ;
- de mil, de sorgho et du maïs dans les zones de savane ;
- d'igname dans la savane et dans le nord de la forêt ;
- du riz dans l'ouest de la forêt et dans les bas-fonds.

En matière de productions de l'élevage et de la pêche, le pays couvre à peine 40% de ces besoins. Un effort avait été entrepris depuis 1987 pour développer le secteur, et porter le taux de couverture de la consommation en protéines animales à 58% d'ici l'an 2010. Malheureusement cet effort a été compromis par la guerre qui vit la Côte d'Ivoire depuis 2002.

En attendant, le pays importe la viande sur pieds des pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger, Mauritanie, etc.) ainsi que la viande congelée d'Afrique du Sud, d'Europe, d'Argentine, etc.

Les deux tiers du cheptel, composé de races locales comme le Ndama, Baoulé et de Zébus provenant des pays de la sous - région, sont concentrés dans la région Nord (Bouna, Korhogo, Odienné). Quant à la pêche, elle est à la fois, artisanale et industrielle. Les produits de la pêche industrielle portent principalement sur le thon.

L'économie de la Côte d'Ivoire est caractérisée par le développement du secteur industriel, rendu possible grâce à son ouverture aux capitaux étrangers. Ce développement a été profitable à l'industrie agro-alimentaire et à l'industrie textile.

L'industrie agro-alimentaire est à la fois tournée vers le marché local et sous-régional et vers l'exportation. Il s'agit entre autres, des huileries, des conserveries, des complexes sucriers, des usines de fabrication de boissons, des usines de café, de cacao et d'ananas.

L'industrie textile couvre toutes les phases de production, de la culture du coton à la confection. Il existe également d'autres industries de transformation qui contribuent au développement du pays : industries du bois, industries chimiques, etc.

La prospection du sous-sol du pays n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Cependant, quelques résultats disponibles montrent que les ressources minières sont variées : fer, nickel, bauxite, manganèse, pétrole, etc.

De même, des prospections ont révélé qu'il existe un important gisement de gaz naturel dans la région de Jacquville. L'exploitation de ce gaz permet aujourd'hui de produire et d'exporter de l'électricité vers les pays voisins.

L'ensemble des activités économiques est soutenu par d'excellents réseaux de communication (routes, aéroports, ports, télécommunication). La Côte d'Ivoire dispose de 81 996 Km de routes (dont 6 541 Km de routes bitumées) en 2001 qui permettent de désenclaver les principales localités du pays.

Notons qu'après une croissance économique soutenue entre 1960 et 1980, l'économie ivoirienne est entrée dans une crise prolongée due à la chute des cours mondiaux des matières premières exportées (principalement ceux du café et du cacao) et au poids de la dette. Mais grâce aux différentes mesures d'ajustement structurel, à celles mises en place après la dévaluation du franc CFA par le gouvernement et aux perspectives favorables dans le secteur minier, l'économie pourra renouer avec la croissance.

- **Justification de l'enquête**

- 1. Situation nationale du travail des enfants**

Le travail des enfants est devenu de nos jours un fléau des temps modernes. Le problème est réel dans les pays en développement et plus particulièrement en Afrique. De par sa position stratégique et sa réputation de pays d'immigration dont le développement est basé sur l'agriculture, la Côte d'Ivoire n'échappe pas au fléau que constituent la traite et le travail des enfants.

Le dernier recensement de la population et de l'habitation de 1998 s'est intéressé à l'activité économique des personnes de 6 ans et plus. Ainsi, 3 750 607 enfant âgés de 6 à 14 ans ont été identifiés. 14,3% de ceux – ci sont astreints au travail comme des adultes pour survivre ou aider leurs parents dans leurs tâches quotidiennes. La majorité (80%) de ces enfants résident en milieu rural tandis que 20% (dont 7% dans la seule ville d'Abidjan) sont dans les centres urbains.

Selon le sexe, les jeunes garçons sont plus touchés que les filles (15% des garçons contre 13% des filles sont économiquement actifs). Il est possible que ce résultat soit biaisé dans la mesure où le travail des filles comme ménagères a pu être masqué (non déclaré).

C'est dans le milieu rural que les enfants travailleurs sont les moins instruits, 93,2% n'ayant jamais été à l'école. De façon générale, il ressort de ce RGPH98 que les plus fortes proportions d'enfants qui travaillent se trouvent dans le nord du pays. Malheureusement, la situation de guerre que traverse le pays n'a pu permettre de collecter les données dans la moitié nord du pays afin de mieux apprécier l'ampleur du phénomène.

En matière d'activité, le recensement montre que la majorité des enfants économiquement actifs travaillent dans le secteur agricole (agriculture, pêche, chasse). Le secteur commercial emploie 10,8% et les services et l'artisanat 3%.

Comme on le voit, des efforts d'accroître la connaissance sur les enfants au travail en Côte d'Ivoire ont été réalisés. Mais aucune étude détaillée et spécifique sur le travail des enfants de 5 à 17 ans n'est disponible pour mieux apprécier l'ampleur et tous les aspects du phénomène.

En réponse à cette insuffisance, la Côte d'Ivoire avec l'appui du programme SIMPOC (programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants) a décidé à partir des nouvelles méthodologies d'enquêtes sur le travail des enfants mises au point par le BIT de réaliser une enquête plus

complète dans certaines zones du pays afin d'actualiser et de compléter les informations disponibles sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que le gouvernement de la Côte d'Ivoire, par le biais de l'Institut National de la Statistique (INS) a mené de septembre à octobre 2005 les travaux de collecte des données d'une enquête sur le travail des enfants.

En plus du dénombrement statistique des enfants économiquement actifs, cette enquête fournira également des informations sur les enfants engagés dans des activités de nature non économique ainsi que sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques globales de tous les enfants d'âge scolaire et, pour les enfants économiquement actifs sur leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité (en mettant l'accent sur le type, la fréquence et la gravité des lésions / maladies) et sur les raisons favorisant le travail des enfants. L'enquête identifie également les caractéristiques démographiques et socio-économiques des parents de tous les enfants de la tranche 5 – 17 ans ainsi que les liens existant entre celles – ci et l'incidence du travail des enfants.

Cette enquête a été menée sur un échantillon représentatif de 4600 ménages en zones sous contrôle des forces gouvernementales dans la première phase¹. Le présent rapport ne concerne que la première phase.

2. Cadre institutionnel

L'enquête nationale sur le travail des enfants s'inscrit dans le cadre des activités du programme SIMPOC (Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants) lancé en 1998 et géré par le programme IPEC (Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants) avec l'appui technique du BIT en vue d'aider les pays membres à établir :

- un programme pour la collecte, l'utilisation et la diffusion des données quantitatives et qualitatives brutes qui permettent d'étudier l'ampleur, la distribution, les caractéristiques, les causes et les conséquences du travail des enfants ;
- une base pour l'analyse des données sur le travail des enfants en vue de la planification, de la définition et de l'exécution d'interventions intégrées multisectorielles, du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'impact des politiques et des programmes ;
- une base de données sur le travail des enfants regroupant des informations quantitatives et qualitatives sur les institutions et organisations actives en ce domaine, les projets et les programmes s'intéressant au travail des enfants, les actions menées à l'échelon de l'industrie ainsi que sur la législation nationale et les indicateurs ; cette base de données sera régulièrement mise à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations ; et
- la comparabilité des données entre pays.

En Côte d'Ivoire, l'Institut National de la Statistique (INS) est l'organe central du système statistique national. De ce fait, il est chargé de réaliser les recensements et les grandes enquêtes d'envergure nationales, de produire et de centraliser les données socio-économiques et autres données devant aider le gouvernement et d'autres institutions à planifier les actions liées au développement économique. C'est donc à ce titre que l'INS, directement responsable de la Direction technique et de l'exécution de l'opération a réalisé cette enquête. Une fois produites et validées, les données seront mises à la disposition des utilisateurs, notamment le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Reforme Administrative (MTFPRA).

La planification et la mise en œuvre de l'enquête ont été dirigées par l'INS appuyé par un conseil consultatif composé de l'INS, du Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la reforme Administrative (MTFPRA), du Ministère de la Famille de la Femme et de l'Enfant (MFFE), du Ministère

¹ Il est prévu de mener une seconde phase d'enquête dans les régions non couvertes par le Gouvernement.

de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MJEFP), du BIT, de l'UNICEF et d'autres agences compétentes sur le sujet.

3. Institutions liées au travail des enfants

La politique de l'emploi, la réglementation du travail et les normes administratives étant du ressort du Ministère en charge du travail et de l'emploi, l'INS a collaboré avec ce Ministère, ainsi que d'autres organes gouvernementaux tels que le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, le Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité Nationale et autres agences comme les organisations d'employeurs (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)) et des travailleurs (Fédération des Syndicats Autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI)) ; Union Générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI) ; Dignité) et des organisations internationales (UNICEF, PNUD, Banque Mondiale), et autres organisations internationales (International Cocoa Initiative (ICI)), Coopération Allemande (GTZ).

• Objectifs de l'enquête

Il s'agit pour cette enquête de collecter des informations sur les activités exercées par les enfants (incluant la scolarisation, les activités économiques et non économiques) et entamer le processus de création d'une base de données contenant à la fois des données quantitatives et qualitatives en Côte d'Ivoire.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les facteurs favorisant le travail des enfants dans certaines zones de la Côte d'Ivoire et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, l'éducation, et le développement normal des enfants travailleurs ;
- renforcer la capacité de la Côte d'Ivoire à collecter des informations essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants par l'adoption de méthodes d'enquêtes du BIT ;
- créer un système d'information quantitative et qualitative (base de données) sur le travail des enfants régulièrement mise à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations par le biais d'enquêtes additionnelles et autres documents administratifs ;
- fournir une analyse de la situation des enfants économiquement actifs dans certaines zones de la Côte d'Ivoire grâce à l'identification des groupes prioritaires, des structures d'activité et à l'analyse des conditions de travail et de leurs conséquences sur les enfants économiquement actifs. Ces informations serviront de base à l'élaboration de politiques et de programmes d'action axés sur l'élimination du travail des enfants ;
- produire, présenter et diffuser auprès du gouvernement, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des ONG et du grand public, un rapport sur le travail des enfants dans certaines zones de la Côte d'Ivoire présentant les points forts des résultats et des conclusions statistiques de l'analyse approfondie, renforçant ainsi la connaissance et la compréhension nécessaire à la promotion d'une campagne durable contre ce fléau ;
- intégrer les données relatives à la Côte d'Ivoire dans la base de données du BIT sur le travail des enfants de façon à ce que la Côte d'Ivoire soit incluse dans les rapports mondiaux sur le travail des enfants publiés régulièrement.

Ce rapport s'articulera autour de neuf chapitres, y inclus ce chapitre introductif. Il s'agira de présenter d'abord la méthodologie et les différents aspects concernant la collecte des données (Chapitre 2).

Les caractéristiques de la population enquêtée seront présentées chapitre 3. Il sera également important de circonscrire le cadre législatif des concepts et des définitions liés au travail des enfants (Chapitre 4), et de montrer les activités exercées, ainsi que leurs caractéristiques (Chapitres 5 et 6).

Nous aborderons l'impact du travail des enfants aussi bien sur la scolarité, la santé que sur le bien être des ménages concernés dans le chapitre 7. La question des déterminants du travail des enfants fera l'objet du chapitre 8 et nous terminerons par le chapitre 9, relatif à la traite des enfants.

CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE ET COLLECTE DES DONNEES

1.1- Portée et couverture de l'enquête nationale sur le travail des enfants

Cette enquête était prévue être menée sur un échantillon représentatif de 6020 ménages répartis dans 20 strates (19 régions administratives que compte la Côte d'Ivoire, auxquelles s'ajoute la strate Abidjan, la capitale économique). La situation de guerre que vit le pays depuis septembre 2002, a fait que dans une première phase cette enquête a été réalisée dans la zone sous contrôle gouvernementale (au sud). Cette zone représente 79% du territoire ivoirien en termes de nombre de ménages selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH98). Ainsi, en tenant compte du poids des différentes zones, 4600 ménages ont été enquêtés en zone sud dans cette première phase, et 1420 ménages en zone centre nord ouest le seront dans une seconde phase. Le présent rapport ne concerne que la première phase, et se rapporte à environ 6000 enfants âgés de 5 à 17 ans vivant dans les ménages ordinaires (non compris ceux vivant dans les prisons, hôpitaux, foyers, etc..).

Un module concernant aussi bien la traite inter - états que la traite à l'intérieur du territoire ivoirien des enfants a été intégré lors de l'enquête.

Dans le cadre de la sensibilisation, un certain nombre d'actions ont été menées afin que les populations adhèrent à cette opération. Ainsi :

- du 10 au 16 août 2005 une campagne de sensibilisation a été effectuée sur le terrain. Les autorités administratives (Préfets, Sous - Préfets et Maires), ainsi que les chefs de villages et les chefs de quartiers ont été informés, afin que ceux - ci répercutent l'information auprès de leur population ;
- une sensibilisation de proximité a été effectuée à partir des radios locales quand cela était possible;
- des griots (crieurs publics) ont aussi été utilisés pour informer la population.

1.2- Questionnaires

L'Enquête Nationale sur le Travail des enfants a utilisé deux types de questionnaires :

- le questionnaire ménage ;
- le questionnaire enfant.

Le questionnaire ménage rassemble toutes les informations relatives à tous les membres du ménage, d'une part, et des informations concernant le ménage, d'autre part.

Il permet d'enregistrer les membres du ménage et les visiteurs selon certaines de leurs caractéristiques socio - démographiques : le nom, le lien de parenté, l'âge, l'éducation et la formation, l'activité, la santé et la sécurité, le sexe, l'état civil, etc.

Il comporte aussi quelques questions sur les caractéristiques du ménage afin d'évaluer les conditions socio-économiques et environnementales dans lesquelles vivent les parents ainsi que leurs enfants. Il permet également d'identifier les garçons et les filles éligibles (âgés de 5-17 ans) pour l'enquête individuelle.

Le questionnaire enfant s'adresse aux enfants éligibles (5-17 ans) et comprend toutes les informations du questionnaire ménage, à l'exception des caractéristiques du ménage. Par ailleurs, il lui a été ajouté un module sur la traite des enfants, aussi bien nationale (d'un département à un autre) qu'inter - état. Les réponses sont données par les enfants, aidés par les adultes le cas échéant. Les deux questionnaires que nous venons de décrire se trouvent en annexe.

1.3- Plan de sondage mis en œuvre

Le Recensement Général de la Population et de l’Habitation de 1998 (RGPH 98) a servi de base de sondage pour cette enquête. Cependant, nous avons dû travailler sur cette base pour la rendre plus homogène. En effet, la base telle que nous l’avons reçue n’était pas directement utilisable pour l’échantillonnage pour deux raisons.

D’abord, elle donnait le nombre de ménages par îlots alors que nous devrions travailler avec les districts de recensement (DR). Il a fallu agréger le nombre ménages par DR. Ensuite, cette base de sondage posait d’abord des problèmes pour l’extrapolation des données sur l’ensemble de la population, en ce sens qu’elle était très disproportionnée (écart important entre le nombre de ménages d’un DR à un autre). Nous avons dû découper les DR trop grands en raisonnant avec les îlots qui composent chacun des DR dérivés. Par moment aussi, nous avons dû agréger les DR trop petits tout en restant dans le même quartier ou village (pour réduire la dispersion). L’objectif de tout ceci étant d’obtenir des ZD (zones de dénombrement) de 200 ménages environ.

Au total, environ 13 713 zones de dénombrement ont été obtenues; ceci afin de minimiser la dispersion et permettre une bonne couverture géographique des unités de l’échantillon.

Tableau 1.1 : Répartition de l’échantillon des unités primaires par strate

Strates	Nbre de ménages RGPH 98	Nbre de ZD	Nbre de ZD à tirer	Nbre de ZD à enquêter	Nbre de ménages à enquêter
Strate1_Abidjan	577 167	2 740	64	64	1 280
Strate2_Lagunes	157 558	930	15	15	300
Strate3_haut sassandra	151 323	820	16	13	260
Strate4_Savanes	151 714	815	13	-	-
Strate5_Vallée de Bandama	189 919	995	17	-	-
Strate6_Moyen Comoé	66 566	358	10	10	200
Strate7_Montagnes	160 543	863	15	3	60
Strate8_Lacs	79 526	444	10	10	200
Strate9_Zanzan	139 660	736	16	14	280
Strate10_Bas sassandra	235 387	1 241	26	26	520
Strate11_Denguélé	29 264	129	8	-	-
Strate12_N'zi comoé	96 662	543	12	12	240
Strate13_Marahoué	81 454	341	11	11	220
Strate14_Sud comoé	90 044	449	10	10	200
Strate15_Worodougou	57 348	302	8	-	-
Strate16_Sud bandama	106 485	556	12	12	240
Strate17_Agneby	86 068	450	10	10	200
Strate18_Fromager	89 226	438	10	10	200
Strate19_Moyen cavally	84 767	443	10	10	200
Strate20_Bafing	22 132	120	8	-	-
Total	2 652 813	13 713	301	230	4 600

L’enquête sur le travail des enfants a été menée en 2005 sur un échantillon de 4600 ménages (dans 230 ZD) en zone sous contrôle des forces gouvernementales dans une première phase. Le présent programme ne concerne que la première phase.

L’échantillonnage a été conçu de manière à fournir la précision relative à chacune des principaux indicateurs pertinents dans les strates concernées. En l’absence d’informations exploitables sur la dispersion

des variables d'analyse, la stratégie la plus prudente consiste à tirer des échantillons de même taille dans chacun des ZD (20 ménages).

Au premier degré

Les 301 unités primaires (UP) ont été tirées proportionnellement à leur taille, parmi les 13 713 zones de dénombrement (ZD) constituées. Le tirage s'est fait indépendamment dans chacune des 20 strates. Cependant, pour des questions de représentativité, nous avons veillé à ce que dans chaque strate, il y ait un minimum de 150 ménages.

Au second degré

Afin de procéder au tirage des 4600 ménages de l'échantillon de la première phase, chacune des 230 UP tirées a été dénombrée intégralement, après une actualisation cartographique de la zone. Pour ce deuxième niveau, le tirage des 20 ménages par ZD s'est fait par une procédure aléatoire simple.

1.4- Enquête pilote

Elle a eu lieu du 28 juin au 01 juillet 2005 dans le département de Dabou ; deux zones rurales et deux zones urbaines ont été concernées. Cette enquête pilote visait essentiellement à tester les instruments de collecte de l'ENTE d'une part, et à accroître les capacités des superviseurs qui auront à encadrer les équipes lors de l'enquête principale d'autre part.

Lors de cette enquête, les superviseurs au nombre de 10 ont joué le rôle d'enquêteurs, tandis que la coordination technique, composée de trois responsables (deux de l'INS et un du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi) assurait l'encadrement des activités.

Avant le démarrage proprement dit des activités de terrain de l'enquête pilote, une sensibilisation a été menée dans les zones retenues le jeudi 23 juin 2005. Lors de cette sensibilisation, les autorités administratives et coutumières des localités ainsi que les populations concernées ont été informées.

La sensibilisation a porté en ce sens que tant au niveau de la ville que dans les villages, les populations dans l'ensemble ont répondu présentes et se sont ouvertes aux agents enquêteurs.

Quatre districts de recensement (DR) étaient concernés par l'enquête pilote. Deux DR en milieu urbain (Dabou ville) et deux autres DR en milieu rural (respectivement GBOUGBO et PASS). Deux équipes de cinq enquêteurs avec à leur tête un coordinateur ont été constituées pour mener l'enquête pilote.

Dans un premier temps, nous avons effectué la reconnaissance et la délimitation des zones de dénombrement en parcourant à pied la zone ; la forme donnée sur la carte a été soit confirmée, complétée ou modifiée par le coordinateur de l'équipe en présence des superviseurs.

Il s'est agi pour la coordination de former les superviseurs qui auront à mettre en œuvre l'opération sur le terrain, sur l'utilisation rationnelle d'une carte de zone (lecture, identification et mise à jour).

La phase de dénombrement a permis de dresser la liste exhaustive des ménages (et non des habitations) dans les zones de dénombrement (ZD) retenues ; les ménages ayant été numérotés auparavant. Cette liste a permis de tirer 20 ménages (plus 4 ménages de remplacement) qui ont effectivement fait l'objet de l'enquête pilote.

La phase de collecte a permis d'enquêter 20 ménages dans chacune des ZD dénombrées. Deux questionnaires ont été utilisés pour cela. Il s'agit du questionnaire ménage qui prend en compte tous les membres du ménage, et du questionnaire enfant qui ne concerne que les enfants du ménage âgés de 5 à 17 ans.

Les problèmes et difficultés rencontrés se résument essentiellement en cinq points :

- la réalité sur le terrain était nettement différente de celle sur la carte (nouvelles constructions, extension des zones de dénombrement) ; un travail d'actualisation cartographique a donc été fait ;
- un chef de ménage a fortement influencé les réponses d'un enfant. Nous avons insisté lors de la formation des enquêteurs sur la nécessité que les enfants répondent eux – mêmes aux questions les concernant, ce d'autant plus qu'une personne adulte a déjà donné toutes les réponses dans le questionnaire ménage;
- les jeunes enfants (5, 6 ans) ont eu des difficultés à répondre aux questions concernant leurs projets immédiats et futurs ;
- il y a eu un ménage où les enfants étaient absents en raison des vacances. Ceci aurait pu constituer un problème si ce ménage avait été tiré. Nous devrions dans ce cas envisager un remplacement du ménage ;
- s'agissant du module sur la traite, aucun problème majeur n'a été relevé quant à l'administration du questionnaire. Il y a eu un cas de réticence, mais le questionnaire a été par la suite administré.

1.5- Formation des superviseurs et des enquêteurs et collecte des données

La formation du personnel d'appui s'est faite en deux étapes. Dans un premier temps, la formation des superviseurs (au nombre de 10, personnes habituées aux enquêtes auprès des ménages) s'est faite avec la coordination technique durant une semaine. Lors de cette formation, les objectifs de l'enquête ont été présentés aux superviseurs, ainsi que les instruments de collecte (questionnaires, manuels, fiches techniques, dossiers cartographiques, etc.). Ensuite, nous avons utilisé les superviseurs comme enquêteurs lors de l'enquête pilote pour renforcer leur capacité.

La formation des enquêteurs s'est faite du 26 au 30 juillet 2005. Les agents ont été retenus sur la base du fichier d'enquêteurs dont dispose l'INS. Le caractère emploi de l'ENTE nous a amené à privilégier les agents qui ont participé à l'enquête 1.2.3 (phase 1'emploi).

Comme nous devrions retenir 40 enquêteurs, nous avons assuré la formation de 50 personnes. A l'issue de la formation, un test de sélection a permis de retenir les 40 premiers ; les 5 autres suivants ont été mis sur une liste d'attente. Le test a consisté à remplir un questionnaire ménage et un questionnaire enfant à partir d'un cas tiré de l'enquête pilote.

Pour les travaux de terrain devant durer deux mois, 10 équipes ont été constituées à raison de 4 enquêteurs et un superviseur. En vue de s'assurer que tous les agents ont une bonne compréhension du travail à faire avant de les envoyer à l'intérieur du pays, toutes les équipes ont dans un premier temps commencer à Abidjan le 23 août 2005. Cette première phase de collecte a pris fin pour la majorité des équipes le 07 septembre 2005. 64 zones de dénombrement (ZD) étaient concernées à Abidjan (soit 1280 ménages sur 4600 en zone gouvernementale).

L'équipe de coordination était sur le terrain pour faire le suivi et l'évaluation de la qualité du travail. La coordination, chaque jour effectuait la visite des équipes. Une séance de travail était prévue tous les jours pour faire le point du travail et discuter des problèmes rencontrés par les équipes. Chaque trois jours une séance de travail réunissait les coordinateurs et les superviseurs. Les superviseurs corrigeaient au fur et à mesure les questionnaires et faisaient des retours sur terrain et des contre enquêtes.

A partir du 08 septembre 2005, les équipes ont été déployées à l'intérieur du pays. La dernière équipe est partie le mardi 13 septembre 2005. La collecte des données a pris fin le 24 octobre 2005. 4440 ménages ont été enquêtés sur un total de 4600.

1.6- Traitement des données

Pour réussir cette enquête, il était nécessaire d'apprêter les masques de saisie avant le début des opérations de terrain. Un masque de saisie qui a tenu compte de quelques cohérences internes du questionnaire. De plus, des spécifications de contrôles nécessaires à l'apurement des données ont été prévues.

La saisie des données s'est faite durant la période du 13 septembre au 30 novembre 2005 par 8 agents de saisie. L'encadrement a été assuré par deux informaticiens, qui ont élaboré les différents programmes (masques de saisie, contrôle de cohérences, etc.).

Après les opérations de saisie et avant la phase d'apurement, un premier test sur la qualité des données a été fait. Pour ce faire, nous avons effectué des tris à plats sur les principales variables (sexe, âge, instruction, activité, taille des ménages, etc.). Les résultats ont été comparés à ceux d'autres sources, notamment le RGPH 98 (test de vraisemblance).

Pour l'apurement, des spécifications de contrôle ont été remises aux responsables informatiques par la coordination technique du projet pour être traduites en programmes de contrôle de cohérence.

L'apurement a été effectué avec l'aide de deux superviseurs de l'enquête, ainsi que la coordination technique, à partir du mois de décembre 2005 et a pris fin en avril 2006.

A l'issue de la saisie et de l'apurement nous avons disposé de trois fichiers de données ; il s'agit :

- du fichier ménage avec 4440 enregistrements, qui concentre les variables au niveau du ménage ;
- du module enfant avec 5571 enregistrements, qui a les informations sur les enfants d'âge spécifié ;
- du fichier individu du ménage qui prend en compte tous les membres du ménage, avec 19 321 enregistrements

S'agissant des données manquantes, nous avons essayé à partir des informations se rapportant à l'individu de faire des corrections les plus réalistes, et cela dans la mesure du possible. Lorsque cela n'était pas évident, nous avons exclu certaines observations de l'analyse. En ce qui concerne les valeurs extrêmes des distributions (dans le cas des variables quantitatives, notamment le revenu), ou mêmes certaines données manquantes, nous avons fait des estimations à partir du modèle de classification multiple.

1.7- Taux de réponse et pondération

Le taux de réponse qui exprime la fraction de l'échantillon ayant répondu à l'enquête est de 96,5% pour l'ENTE 2005, cela veut dire que 160 ménages sur les 4600 n'ont pu être enquêtés. Les raisons tiennent d'une part aux refus de certains ménages à se faire enquêter, et d'autre part à la difficulté que certaines équipes d'enquêteurs ont eu à travailler dans les zones de confiance. La guerre ayant entraîné la partition du pays, une zone dite de confiance s'est créée entre le nord et le sud. Elle est gérée par les forces impartiales et son accès nécessite une autorisation.

Méthodes de calcul des pondérations

Au premier niveau

P1 étant la probabilité de tirer la ZDj dans la strate **h** ($h = 1, \dots, 20$) : **P1 = Nj98 / Mh98**,

Au second degré

P2 est la probabilité de tirer un ménage **i** ($i = 1, \dots, 20$) dans la ZDj : **P2 = nj / Nj2005**

Calcul de la **probabilité** de tirer un ménage (i) dans une ZD (j) donnée d'une strate (h) donnée par:

$$\text{Pr (ménage i)} = \frac{Nj98}{Mh98} \times \frac{nj}{Nj2005}$$

Nj98 : Nombre de ménages de la ZD **j** de 1998 ;
Mh98 : Nombre de ménages de la strate **h** de 1998 ;
nj : Nombre de ménages effectivement enquêtés dans la ZD **j** en 2005 ;
Nj2005 : Nombre de ménages dénombrés de la ZD **j** en 2005 ;
Nh : Nombre de ZD tirées dans la strate **h** (pour tenir compte du poids de la strate).

Pour obtenir le **coefficient d'extrapolation**, on prend l'inverse de cette probabilité (**1 / Pr (ménage (i))**).

Pour tenir compte d'une part que la base de sondage est un peu vieille (Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998), et d'autre part des cas de non réponse, nous avons dans un premier temps eu recours au taux d'accroissement (projection) de la population calculé à partir du RGPH1998 pour faire des redressements sur les pondérations calculées au départ.

Pour calculer la probabilité d'inclusion d'un ménage dans l'échantillon (de chaque ZD), il a été utilisé le produit du rapport du nombre de ménages en 98 de la ZD, par le nombre de ménages de la strate en 98, par le rapport du nombre de ménages effectivement enquêtés sur les 20 tirés, par le nombre de ménages dénombrés en 2005. Tout ceci a été multiplié par le nombre de ZD retenus dans la strate (pour tenir compte du poids de chaque strate). Pour obtenir le coefficient d'extrapolation à affecter à chaque ZD, la probabilité obtenue a été inversée.

1.8- Fiabilité des estimations

Les estimations qui figurent dans ce rapport ont été obtenues à partir d'un échantillon de 4440 ménages ordinaires, et de 5571 enfants âgés de 5 à 17 ans.

Tableau 1.2 : Evaluation de la qualité des données

Variables	Estimation	Ecart type	CV (%)	Erreur standard de la moyenne	Nombre d'observations
Population totale	10 760 984	2,21	2,05	0,016	19 304
Population de 18 ans et plus	6 216 430	2,18	3,51	0,021	11 128
Population active occupée	3 799 901	2,21	5,82	0,027	6 912
Population travaillant dans l'agriculture	1 807 122	1,2	6,64	0,038	3 385
Enfants 5 - 17 ans	3 079 696	2,24	7,27	0,03	5 571
Total des ménages					
Ménages pauvres (Q1 et Q2)	991 076	0,50	5,05	0,01	1 818
Ménages plus riches (Q4 et Q5)	969 671	0,50	5,16	0,01	1 721
Ménages avec plus de trois actifs	700 603	0,84	1,20	0,024	1 234
Ménages salariés réguliers	1 193 422	0,00	0,08	-	1 122
Ménages avec revenu agricoles	1 078 017	0,47	4,36	0,01	1 800
Ménages urbains					
Ménages pauvres (Q1 et Q2)	244 166	1,35	5,53	0,95	435
Ménages plus riches (Q4 et Q5)	775 583	0,80	1,03	0,7	1 340
Ménages avec plus de trois actifs	524 852	0,82	1,56	-	919
Ménages salariés réguliers	537 509	0,01	0,19	-	914
Ménages avec revenu agricoles	117 175	0,79	6,74	0,05	214
Ménages ruraux					
Ménages pauvres (Q1 et Q2)	709 492	1,45	2,04	0,58	1 349
Ménages plus riches (Q4 et Q5)	241 982	0,87	3,60	0,13	430
Ménages avec plus de trois actifs	175 751	0,86	4,89	-	315
Ménages salariés réguliers	655 913	0,01	0,15	-	208
Ménages avec revenu agricoles	960 842	0,39	4,06	0,01	1 586

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

Ce chapitre rassemble les informations démographiques et économiques sur la population cible, notamment les filles et les garçons de 5 à 17 ans. Elle permet de replacer le rapport dans son contexte par rapport à l'accent qui sera mis sur les enfants économiquement actifs, les enfants victimes de la traite, les enfants astreints à des tâches ménagères et surtout les enfants astreints aux activités dommageables dont les travaux dangereux constituent une sous-catégorie.

2.1- Composition de la population

Cette section donne les informations démographiques générales sur la population répondante. Elle inclut les caractéristiques sur l'âge, la structure par sexe et la distribution par strate ainsi que la répartition entre zones urbaine et rurale.

La population des ménages de la zone ayant fait l'objet de l'Enquête sur le Travail des Enfants (dans la moitié sud du pays) est estimée à environ 11 000 000 d'habitants en 2005, dont un peu plus de la moitié vit en zone urbaine (51%). Légèrement en plus grand nombre, les femmes représentent 50,3% de l'ensemble de la population contre 49,7% pour les hommes.

La distribution par âge de la population présente les caractéristiques propres des pays en voie de développement avec une prépondérance des jeunes. L'âge moyen y est de 23,6 ans. Pratiquement la moitié (47%) à moins de 20 ans, tandis que moins de 5% a plus de 60 ans.

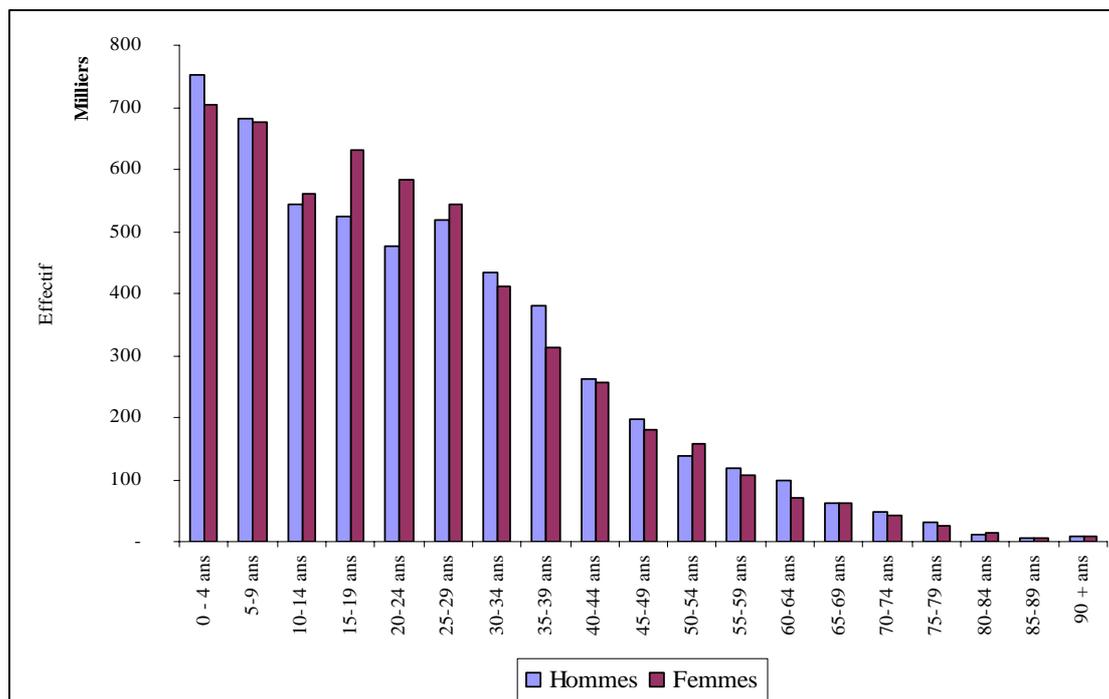
Le groupe d'âge 5 – 17 ans, objet de la présente étude, représente 28,6% de la population totale, soit environ 3 080 000 enfants. La répartition de cette sous - population suivant le sexe permet de constater que les filles sont légèrement en plus grand nombre avec 51% contre 49% de garçons.

Tableau 2.1 : Population totale par sexe et par groupe d'âge

Groupe d'âge	Total		Hommes			Femmes		
	Effectif	Pourcentage de la population totale	Effectif	Pourcentage du total des hommes	Pourcentage de la population totale du groupe d'âge	Effectif	Pourcentage du total des femmes	Pourcentage de la population totale du groupe d'âge
Total	10 760 984	100,0	5 342 917	100,0	49,7	5 418 067	100,0	50,3
0 - 4	1 454 910	13,5	750 766	14,1	51,6	704 144	13,0	48,4
5-9	1 357 339	12,6	682 539	12,8	50,3	674 800	12,5	49,7
10-14	1 104 892	10,3	543 005	10,2	49,1	561 887	10,4	50,9
15-19	1 153 215	10,7	523 188	9,8	45,4	630 027	11,6	54,6
20-24	1 060 550	9,9	476 990	8,9	45,0	583 560	10,8	55,0
25-29	1 061 345	9,9	518 112	9,7	48,8	543 233	10,0	51,2
30-34	845 668	7,9	434 308	8,1	51,4	411 360	7,6	48,6
35-39	694 518	6,5	381 067	7,1	54,9	313 451	5,8	45,1
40-44	520 145	4,8	262 939	4,9	50,6	257 206	4,7	49,4
45-49	378 211	3,5	197 913	3,7	52,3	180 298	3,3	47,7
50-54	297 819	2,8	138 685	2,6	46,6	159 134	2,9	53,4
55-59	226 955	2,1	118 957	2,2	52,4	107 998	2,0	47,6
60-64	169 230	1,6	99 266	1,9	58,7	69 964	1,3	41,3
65-69	123 683	1,1	62 062	1,2	50,2	61 621	1,1	49,8
70-74	90 149	0,8	47 397	0,9	52,6	42 752	0,8	47,4
75-79	55 672	0,5	29 710	0,6	53,4	25 962	0,5	46,6
80-84	24 866	0,2	10 394	0,2	41,8	14 472	0,3	58,2
85-89	11 712	0,1	6 455	0,1	55,1	5 257	0,1	44,9
90 et plus	17 407	0,2	7 801	0,1	44,8	9 606	0,2	55,2
NR	112 698	1,0	51 363	1,0	45,6	61 335	1,1	54,4

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Graphique 2.1 : Population par âge et par sexe



Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

L'étude de la distribution de la population selon le milieu de résidence indique quasiment une parité entre le milieu urbain (51%) et le milieu rurale (49%). Ce résultat est différent de celui des différents recensements de la population en Côte d'Ivoire, notamment celui de 1998, où le pourcentage de la population rurale était de 57%. Ceci pourrait s'expliquer probablement par les déplacés de guerre qui sont plus nombreux en ville.

Par strate, Abidjan enregistre à elle seule 32% de la population enquêtée et se démarque nettement ainsi des autres strates. La région du Bas Sassandra est la seconde à avoir une population assez importante, mais de loin derrière Abidjan avec 11%. La région des Montagnes est la dernière à être pourvue en personnes, mais il faut voir, comme il a déjà été signifié que la totalité de cette région n'a pu être prise en compte lors de l'enquête à cause de la crise armée que connaît cette partie du pays.

Tableau 2.2 : Population par sexe, par groupe d'âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Urbain						Rural					
	Total		Homme		Femmes		Total		Homme		Femmes	
	Effectif	%										
Total	5 488 354	100	2 721 481	100	2 766 873	100	5 272 630	100	2 621 434	100	2 651 196	100
0 - 4	633 346	11,5	321 804	11,8	311 542	11,3	821 565	15,6	428 962	16,4	392 603	14,8
5-9	570 839	10,4	274 445	10,1	296 394	10,7	786 500	14,9	408 094	15,6	378 406	14,3
10-14	552 631	10,1	259 012	9,5	293 619	10,6	552 261	10,5	283 993	10,8	268 268	10,1
15-19	691 424	12,6	301 306	11,1	390 118	14,1	461 790	8,8	221 882	8,5	239 908	9,0
20-24	654 756	11,9	303 094	11,1	351 662	12,7	405 795	7,7	173 896	6,6	231 899	8,7
25-29	628 821	11,5	302 427	11,1	326 394	11,8	432 524	8,2	215 685	8,2	216 839	8,2
30-34	466 867	8,5	247 490	9,1	219 377	7,9	378 801	7,2	186 818	7,1	191 983	7,2
35-39	365 229	6,7	212 787	7,8	152 442	5,5	329 289	6,2	168 280	6,4	161 009	6,1
40-44	272 048	5,0	149 968	5,5	122 080	4,4	248 097	4,7	112 971	4,3	135 126	5,1
45-49	194 227	3,5	107 885	4,0	86 342	3,1	183 984	3,5	90 028	3,4	93 956	3,5
50-54	142 194	2,6	76 088	2,8	66 106	2,4	155 624	3,0	62 596	2,4	93 028	3,5
55-59	92 603	1,7	49 767	1,8	42 836	1,5	134 351	2,5	69 189	2,6	65 162	2,5
60-64	56 196	1,0	34 555	1,3	21 641	0,8	113 035	2,1	64 711	2,5	48 324	1,8
65-69	35 624	0,6	19 805	0,7	15 819	0,6	88 058	1,7	42 256	1,6	45 802	1,7
70-74	29 800	0,5	14 256	0,5	15 544	0,6	60 350	1,1	33 142	1,3	27 208	1,0
75-79	16 619	0,3	7 747	0,3	8 872	0,3	39 053	0,7	21 963	0,8	17 090	0,6
80-84	4 377	0,1	1 956	0,1	2 421	0,1	20 488	0,4	8 438	0,3	12 050	0,5
85-89	1 823	0,0	-	-	1 823	0,1	9 889	0,2	6 455	0,2	3 434	0,1
90 et plus	5 657	0,1	1 688	0,1	3 969	0,1	11 750	0,2	6 113	0,2	5 637	0,2
NR	73 273	1,3	35 401	1,3	37 872	1,4	39 426	0,7	15 962	0,6	23 464	0,9

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

2.2- Population des enfants de 0 à 17 ans

L'enquête nationale sur le Travail des enfants a permis de dénombrer 4 535 000 enfants âgés de 0 à 17 ans. L'âge moyen de ces enfants est de 7,9 ans avec un âge médian de 7,0 ans. L'on enregistre presque une parité entre filles et garçons.

Avec un âge moyen de 10,5 ans, les enfants de 5 à 17 ans représentent un peu plus de deux tiers (68%) du sous – groupe de 0 à 17 ans. L'âge moyen des filles est similaire à celui des garçons (respectivement 10,7 ans et 10,4 ans).

Tableau 2.3 : Population des enfants âgés de 0 à 17 ans par sexe et par âge

Age	Total		Garçons			Filles		
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	% des garçons de l'âge	Effectif	Pourcentage	% des filles de l'âge
Total	4 534 606	100,0	2 259 331	100,0	49,8	2 275 275	100,0	50,2
0	162 151	3,6	83 852	3,7	51,7	78 299	3,4	48,3
1	323 580	7,1	174 409	7,7	53,9	149 171	6,6	46,1
2	288 451	6,4	143 958	6,4	49,9	144 493	6,4	50,1
3	324 645	7,2	170 407	7,5	52,5	154 238	6,8	47,5
4	356 083	7,9	178 140	7,9	50,0	177 943	7,8	50,0
5	284 384	6,3	137 626	6,1	48,4	146 758	6,5	51,6
6	252 264	5,6	138 327	6,1	54,8	113 937	5,0	45,2
7	287 296	6,3	153 661	6,8	53,5	133 635	5,9	46,5
8	280 558	6,2	137 355	6,1	49,0	143 203	6,3	51,0
9	252 837	5,6	115 570	5,1	45,7	137 267	6,0	54,3
10	265 947	5,9	137 296	6,1	51,6	128 651	5,7	48,4
11	164 307	3,6	92 343	4,1	56,2	71 964	3,2	43,8
12	253 112	5,6	117 837	5,2	46,6	135 275	5,9	53,4
13	207 067	4,6	95 285	4,2	46,0	111 782	4,9	54,0
14	214 458	4,7	100 243	4,4	46,7	114 215	5,0	53,3
15	257 015	5,7	118 565	5,2	46,1	138 450	6,1	53,9
16	192 897	4,3	89 870	4,0	46,6	103 027	4,5	53,4
17	167 554	3,7	74 587	3,3	44,5	92 967	4,1	55,5

Source : *Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)*

L'examen des données de l'annexe 2.1 nous indique une répartition inégale des enfants de 0 à 17 ans par strate. Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire concentre à elle seule 28% de la population des enfants. La région du Bas Sassandra suit avec 11% des enfants. La forte présence d'enfants à Abidjan pourrait s'expliquer par l'existence en grand nombre d'infrastructures scolaires et universitaires. La région des Montagnes est la moins pourvue en enfants, elle a été partiellement concernée par l'enquête.

Par rapport au milieu de résidence, la majorité (53%) des enfants vit en milieu rural.

Le rapport de masculinité qui mesure le nombre de garçons pour cent filles est de 99 garçons pour 100 filles, comme l'indique le tableau 2.4. Cependant, ces rapports montrent de grandes disparités régionales, aussi bien par strate que par milieu de résidence.

Suivant la strate, il oscille entre 80 (sud Comoé) et 155 (région des montagnes), soit presque le double.

En fonction du milieu de résidence, on s'aperçoit que le rapport de masculinité en milieu rural est plus élevé (respectivement 108 contre 90 en milieu urbain).

La Côte d'Ivoire, carrefour et plaque tournante de l'économie sous – régionales connaît un fort taux d'étrangers. Dans la sous population des enfants âgés de 0 à 17 ans, l'on dénombre 20,5% d'étrangers. Cette population provient essentiellement des pays limitrophes, principalement du Burkina Faso (11,2%) et du Mali (3,6%).

La répartition des enfants de 0 à 17 ans suivant les régions montre que la proportion d'enfants étrangers est plus importante dans le Moyen Comoé (22%), le Bas Sassandra (20%) et la région des Lagunes (19%). Au contraire, dans la région des Montagnes, cette proportion est plus faible (2,6%). La faible proportion

d'étrangers dans cette partie de la Côte d'Ivoire pourrait s'expliquer par la situation de tension exacerbée entre autochtones et allogènes depuis le déclenchement de la crise armée dans le pays.

Tableau 2.4 : Population par strate, sexe et rapport de masculinité

Strate	Total	Urbain			Rural				
	Rapport de masculinité	Total	Garçons	Filles	Rapport de masculinité	Total	Garçons	Filles	Rapport de masculinité
Total	99,3	2 124 716	1 009 704	1 115 012	90,6	2 409 897	1 249 630	1 160 267	107,7
Abidjan	87,1	1 249 763	581 672	668 091	87,1				
Lagunes hors Abidjan	122,0	59 875	37 117	22 758	163,1	298 263	159 722	138 541	115,3
Haut sassandra	113,8	113 394	59 606	53 788	110,8	130 957	70 429	60 528	116,4
Moyen comoé	126,0	61 086	32 604	28 482	114,5	101 594	58 093	43 501	133,5
Montagnes	155,2	9 257	4 796	4 461	107,5	26 697	17 072	9 625	177,4
Lacs	92,1	98 326	41 572	56 754	73,2	130 596	68 189	62 407	109,3
Zanzan	88,7	18 907	8 981	9 926	90,5	148 962	69 910	79 052	88,4
Bas_sassandra	115,3	126 714	61 991	64 723	95,8	369 853	203 969	165 884	123,0
Nzi_comoé	113,9	64 278	29 229	35 049	83,4	178 146	99 857	78 289	127,5
Marahoué	106,5	58 169	28 098	30 071	93,4	151 125	79 864	71 261	112,1
Sud_comoé	80,1	53 513	25 194	28 319	89,0	152 673	66 532	86 141	77,2
Sud_bandama	102,0	30 503	13 607	16 896	80,5	225 161	115 508	109 653	105,3
Agneby	91,6	65 026	30 616	34 410	89,0	158 136	76 089	82 047	92,7
Fromager	94,4	57 030	27 592	29 438	93,7	214 872	104 468	110 404	94,6
Moyen_cavally	91,7	58 875	27 029	31 846	84,9	122 862	59 928	62 934	95,2

Notes : Pour les effectifs ensemble rural et urbain, voir l'annexe 1

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

2.3- Caractéristiques économiques des ménages et conditions de vie

Cette section s'intéresse à la situation économique des ménages et des personnes, notamment des filles et des garçons. Elle est particulièrement utile pour replacer la situation des enfants des deux sexes dans son contexte car de nombreuses études ont souligné le lien entre le travail des enfants et la pauvreté.

Sur un total de 2 466 000 ménages environ, 31% se retrouvent à Abidjan. La strate Abidjan demeure ainsi celle qui détient le plus de ménages. La région du Bas Sassandra vient en seconde position, mais de très loin, avec 11% des ménages. La région des Montagnes est celle qui a le plus faible nombre de ménages, moins de 1%.

2.3.1 Statut économique des ménages selon les quintiles des dépenses

L'étude de la distribution par strate des ménages selon le quintile (les quintiles ont été classés par ordre de richesse. Ainsi, les quintiles 4 et 5 désignent les ménages relativement riches, les quintiles 1 et 2 désignent les ménages plus pauvres) de dépense est intéressante en ce sens qu'elle apporte des informations sur le ciblage des zones où la pauvreté est plus accrue. A l'analyse, on distingue trois catégories de régions suivant le niveau des dépenses. Il s'agit :

- d'abord des strates à forte proportion de ménages plus riches (plus de 40% des ménages se trouvant dans les quintiles 4 et 5. Il s'agit par ordre d'importance : Abidjan, la région des Lacs et le Sud Comoé.

- ensuite, des strates ayant une position médiane (en termes de pauvreté), dont le pourcentage des ménages se trouvant dans les quintiles 4 et 5 se situe entre 30% et 40% ; ce sont par ordre de grandeur : la région du Hautassandra, la région des Lagunes hors Abidjan et le Bas Sassandra.

- enfin, des strates plus pauvres, dont la proportion des ménages se trouvant dans les quintiles 4 et 5 est en dessous de 30%. Dans cette catégorie, l'on retrouve les régions de l'Agneby (27%), du Moyen Comoé, du Moyen Cavally, du Zanzan, du N'zi Comoé, du Fromager, de la Marahoué et des Montagnes (14%).

La région des Montagnes enregistre la plus forte proportion de ménages pauvres. 54% des ménages se trouvent dans le quintile 1. Si l'on ajoute les ménages du quintile 2, ce sont près de 80% des ménages de cette région qui se retrouvent ainsi en dessous du quintile médian.

Par rapport au milieu de résidence, comme on pouvait s'y attendre la proportion des ménages plus riches (quintile 4 et 5) est nettement plus élevée en milieu urbain. En effet, en milieu urbain 46% des ménages sont dans les quintiles 4 et 5, tandis qu'en milieu rural le pourcentage est de 32%.

Tableau 2.5 : Répartition des ménages selon le quintile de dépense, par strate et par milieu de résidence

Strate	Ensemble des ménages	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Quintile 5	
		Effectif	% de l'ens. des ménages								
Total	2 465 920	534 500	21,7	456 578	18,5	505 175	20,5	486 651	19,7	483 017	19,6
Abidjan	764 468	54 793	7,2	94 848	12,4	159 988	20,9	200 695	26,3	254 144	33,2
Lagunes	190 208	30 898	16,2	51 512	27,1	40 596	21,3	34 716	18,3	32 486	17,1
Haut sassandra	116 296	26 976	23,2	22 839	19,6	22 489	19,3	24 288	20,9	19 704	16,9
Moyen comoé	88 200	28 497	32,3	21 749	24,7	15 063	17,1	14 992	17,0	7 899	9,0
Montagnes	22 886	12 431	54,3	5 761	25,2	1 531	6,7	2 224	9,7	939	4,1
Lacs	105 542	15 746	14,9	18 615	17,6	22 000	20,8	23 309	22,1	25 872	24,5
Zanzan	125 440	48 016	38,3	27 820	22,2	18 008	14,4	17 245	13,7	14 352	11,4
Bas_sassandra	279 546	80 025	28,6	50 621	18,1	58 079	20,8	51 102	18,3	39 719	14,2
Nzi_comoé	115 990	41 083	35,4	24 275	20,9	22 723	19,6	17 707	15,3	10 202	8,8
Marahoué	99 509	30 928	31,1	25 750	25,9	19 981	20,1	15 204	15,3	7 646	7,7
Sud_comoé	121 348	17 362	14,3	18 905	15,6	29 317	24,2	30 524	25,2	25 240	20,8
Sud_bandama	116 665	49 883	42,8	23 927	20,5	26 237	22,5	10 372	8,9	6 246	5,4
Agneby	118 115	27 003	22,9	27 720	23,5	30 993	26,2	17 177	14,5	15 222	12,9
Fromager	118 864	43 443	36,5	26 452	22,3	20 034	16,9	15 172	12,8	13 763	11,6
Moyen_cavally	82 843	27 416	33,1	15 784	19,1	18 136	21,9	11 924	14,4	9 583	11,6
Milieu de résidence											
Urbain	1 260 722	130 515	10,4	193 282	15,3	258 955	20,5	312 666	24,8	274 174	21,7
Rural	1 205 198	403 984	33,5	263 295	21,8	246 219	20,4	173 986	14,4	214 591	17,8

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

2.3.2 Ménages dirigés par une femme

Environ un ménage sur cinq est dirigé par une femme. Ce chiffre varie considérablement selon certaines caractéristiques. Ainsi, il est important de voir qu'en fonction de la région, il passa de 11% pour la région du Haut Sassandra à 51% pour le Zanzan, où il est plus fort. Cet état de fait pourrait s'expliquer par l'importance de la polygamie dans cette région, les épouses vivant chacune dans sa case (Source RGP98).

La répartition des ménages dirigés par une femme selon la strate enregistre une proportion de 31% à Abidjan. Le Bas Sassandra qui détient 12% des femmes chefs de ménage, est la seconde région où le nombre de femmes chef de ménages est le plus important. A l'inverse, la région des Montagnes est celle où l'on trouve une faible proportion de femmes dirigeant un ménage. La proportion de ménages dirigés par une femme est de 20% en moyenne. Ce chiffre est relativement plus élevé dans les ménages plus pauvres (quintile 1 et 2) que dans les ménages plus riches (quintile 4 et 5).

Tableau 2.6 : Nombre et pourcentage de ménages dirigés par une femme par quintile de dépense par tête, par région et par milieu de résidence

	Nombre total de ménages	Ménages dirigés par une femme	
		Effectif	Pourcentage de l'ensemble des ménages
Total	2 465 919	505 327	20,5
Quintile			
Quintile 1	534 498	117 196	21,9
Quintile 2	456 578	120 949	26,4
Quintile 3	505 173	87 922	17,4
Quintile 4	486 653	85 298	17,5
Quintile 5	483 018	93 962	19,4
Strate			
Abidjan	764 468	156 359	20,5
Lagunes	190 208	34 814	18,3
Haut sassandra	116 295	13 712	11,8
Moyen comoé	88 199	18 384	20,8
Montagnes	22 887	3 431	15,0
Lacs	105 541	18 706	17,7
Zanzan	125 441	63 639	50,7
Bas_sassandra	279 546	37 094	13,3
Nzi_comoé	115 990	32 887	28,4
Marahoué	99 510	17 998	18,1
Sud_comoé	121 348	31 882	26,3
Sud_bandama	116 665	20 692	17,7
Agneby	118 115	37 184	31,5
Fromager	118 864	21 094	17,7
Moyen_cavally	82 843	15 821	19,1
Milieu de résidence			
Urbain	1 260 722	269 917	21,4
Rural	1 205 198	235 410	19,5

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

2.3.3 Activités génératrices de revenus des ménages

L'examen de la principale activité génératrice de revenu des ménages permet d'une part d'entrevoir les secteurs d'activité propices à l'activité des enfants, d'autre part il apporte un éclairage sur les conditions de vie des ménages.

La principale activité qui génère le revenu des ménages reste avant tout l'agriculture (39% des ménages y travaillent). Les emplois salariés réguliers viennent en deuxième position avec 27%. Toutefois, dans la strate Abidjan, la principale activité génératrice de revenu demeure l'emploi salarié régulier (47%). En fonction du milieu de résidence il ressort qu'en ville, l'emploi salarié régulier reste la principale source de revenu des ménages, au contraire, en campagne, ce sont les emplois agricoles qui rapportent les revenus.

Tableau 2.7 : Nombre et pourcentage de ménages par principale activité génératrice de revenu, par strate et milieu de résidence

Strates	Ensemble des ménages	Emploi salarié réguliers	Emploi agricole		Secteur artisanal et informel		Transferts		Pension, retraite		Dividendes intérêts		Autres emplois		
	Effectif	Effectif	% de l'ens. des mén.	Effectif	% de l'ens. des mén.	Effectif	% de l'ens. des mén.	Effectif	% de l'ens. des mén.	Effectif	% de l'ens. des mén.	Effectif	% de l'ens. des mén.	Effectif	% de l'ens. des mén.
Total	2465920	655912	26,6	960843	39	375922	15,2	124480	5,0	78105	3,2	132159	5,4	138499	5,6
Abidjan	764468	360907	47,2	42615	5,6	160921	21,1	35653	4,7	37135	4,9	59305	7,8	67932	8,9
Lagunes	190208	46072	24,2	91448	48,1	28005	14,7	2039	1,1	3307	1,7	2281	1,2	17056	9,0
Haut Sassandra	116296	23265	20,0	55686	47,9	19639	16,9	12262	10,5	1939	1,7	418	0,4	3087	2,7
Moyen Comoé	88200	17871	20,3	39050	44,3	17577	19,9	8327	9,4	2426	2,8	463	0,5	2486	2,8
Montagnes	22887	1241	5,4	14913	65,2	3604	15,7	950	4,2	1229	5,4	0	0,0	950	4,2
Lacs	105541	24603	23,3	34162	32,4	29601	28,0	5451	5,2	8244	7,8	2187	2,1	1293	1,2
Zanzan	125439	4566	3,6	88349	70,4	17016	13,6	9355	7,5	945	0,8	4263	3,4	945	0,8
Bas_Sassandra	279547	52387	18,7	173404	62,0	20385	7,3	9708	3,5	4019	1,4	11170	4,0	8474	3,0
Nzi_comoé	115989	15805	13,6	67745	58,4	12683	10,9	8260	7,1	2162	1,9	8987	7,7	347	0,3
Marahoué	99510	17220	17,3	61191	61,5	10687	10,7	3829	3,8	2454	2,5	966	1,0	3163	3,2
Sud_comoé	121347	36007	29,7	37932	31,3	8749	7,2	6821	5,6	1173	1,0	21563	17,8	9102	7,5
Sud_bandama	116665	11334	9,7	81109	69,5	9220	7,9	7777	6,7	551	0,5	1794	1,5	4880	4,2
Agneby	118114	19271	16,3	61616	52,2	15231	12,9	6531	5,5	4173	3,5	2280	1,9	9012	7,6
Fromager	118866	18319	15,4	68448	57,6	3614	3,0	3688	3,1	6961	5,9	10004	8,4	7832	6,6
Moyen_cavally	82843	7044	8,5	43175	52,1	18990	22,9	3829	4,6	1387	1,7	6478	7,8	1940	2,3
Milieu de résidence															
Urbain	1260723	537510	42,6	117175	9,3	287123	22,8	69310	5,5	53122	4,2	97398	7,7	99085	7,9
Rural	1205197	118404	9,8	843667	70,0	88799	7,4	55172	4,6	24982	2,1	34761	2,9	39412	3,3

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

2.3.4 Statut économique des ménages par détention d'actifs

Afin d'apprécier toujours les conditions de vie des ménages et donc la pauvreté, les ménages ont été interrogés sur la possession d'un certain nombre d'actifs ou biens (télévisions, réfrigérateurs, voitures, motos, bicyclettes, radios, et téléphones), qui traditionnellement confère un niveau de richesse.

Selon les résultats du tableau 2.8, il s'avère que 23% des ménages ne possèdent aucun de ces biens susmentionnés. Il n'est pas surprenant de noter qu'en fonction des strates, c'est à Abidjan que l'on a une faible proportion de ménages ne possédant aucun de ces biens (11%). A contrario, le dénuement matériel paraît préoccupant dans certaines régions. Ainsi, dans les régions des Montagnes, du Zanzan et du N'zi Comoé, plus de 48% des ménages en sont démunis.

Les résultats mis en évidence selon le milieu de résidence ne surprennent guère. En fait, plus de 85% des ménages vivant en ville possèdent au moins un actif, contre 69% pour leurs homologues des campagnes.

Une classification des régions selon la possession d'actifs ou de biens s'impose afin d'en établir une typologie. Ainsi donc, on peut distinguer trois zones :

- les régions plus riches (pourcentage des ménages n'ayant aucun bien inférieur ou égal à 20%) : Abidjan, Sud Comoé, Lagunes hors Abidjan, et Lacs;

- les régions intermédiaires (pourcentage des ménages n'ayant aucun bien entre 20% et 40%.) : Moyen Comoé, Haut Sassandra, Marahoué, Sud Bandama, Fromager, Moyen Cavally, Agneby et Bas Sassandra ; et
- les régions plus pauvres (pourcentage aucun bien supérieur à 40%) : Zanzan, Montagnes, N'zi Comoé.

Dans la liste des biens que nous avons retenus, la radio apparaît comme celle qui est la plus partagée par la majorité des ménages en Côte d'Ivoire (62% des ménages en possèdent). Ensuite viennent la télévision (42%), le téléphone (26%). L'usage de l'automobile est limité à une infime partie des ménages (moins de 5%).

Au total, les régions possédant moins d'actifs, sont aussi celles qui cumulent également un déficit pour les biens les plus partagés (cités ci-dessus). Ainsi, peut-on constater que dans la région des Montagnes, seulement 4% des ménages détiennent un poste téléviseur, et moins de 6% le téléphone.

Tableau 2.8 : Nombre de ménages par détention d'actifs par strate et par milieu de résidence

	Aucun	Télévisions	Réfrigérateurs	Automobiles	Motos	Bicyclette	Radio	Téléphone
Total	22,6	42,2	14,2	4,6	6,8	22,8	61,6	26,1
Abidjan	11,3	72,2	28,2	9,2	2,9	5,7	66,0	49,5
Lagunes hors Abidjan	18,1	33,9	7,1	2,4	4,1	35,2	68,3	12,0
Haut sassandra	24,0	31,2	9,3	3,4	14,9	32,3	60,8	21,9
Moyen comoé	22,9	30,9	8,8	4,4	15,8	27,1	69,2	15,7
Montagnes	50,4	4,1	-	-	-	23,2	36,9	5,4
Lacs	19,4	45,6	14,0	3,6	14,6	23,0	62,1	35,0
Zanzan	48,3	17,3	3,2	1,7	6,1	21,1	45,9	8,2
Bas_sassandra	20,2	24,3	3,7	1,8	11,0	43,5	67,3	10,1
Nzi_comoé	57,4	17,8	6,2	1,2	4,3	17,6	34,1	10,1
Marahoué	25,5	24,6	7,9	1,0	10,1	46,0	57,0	14,7
Sud_comoé	12,1	59,0	26,8	8,8	11,8	22,2	75,8	38,5
Sud_bandama	25,5	23,3	6,0	0,5	3,3	39,5	59,8	9,7
Agneby	33,7	26,4	6,1	2,0	6,6	13,3	52,2	13,0
Fromager	31,7	25,2	5,6	1,5	5,4	24,4	56,4	12,0
Moyen_cavally	31,7	19,6	6,5	2,7	7,6	35,5	55,6	14,2
Milieu de résidence								
Urbain	14,3	64,1	23,3	7,8	6,6	9,8	66,5	43,6
Rural	31,4	19,3	4,8	1,2	7,1	36,4	56,4	7,7

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Notes : Au nombre des actifs figurent : postes de télévisions, réfrigérateurs, automobiles, motos, bicyclettes, radios, téléphone

Afin de mieux apprécier le poids des différentes strates en termes de nombre d'actifs possédés, une classification a été effectuée après avoir cumulé l'ensemble des biens. La grande majorité des ménages ont entre 1 et 4 actifs (67%). Pour ceux qui ont entre 5 et 8 biens, Abidjan et la région du Sud Comoé restent en tête avec respectivement 13,5% et 18,7%.

Que ce soit pour le nombre moyen d'actifs par ménage, la possession d'actifs ou pour le nombre d'actifs possédés, la position des ménages vivant en milieu urbain reste incontestable. En effet, les ménages des villes ont en moyenne 3,1 actifs contre moins de 2,0 pour le milieu rural. Pour ce qui concerne la détention d'actifs, seulement 14% n'en possèdent pas contre plus de 30% pour le milieu rural. Par rapport au nombre d'actifs, le milieu urbain reste encore mieux nanti.

Tableau 2.9 : Nombre moyen d'actifs et pourcentage de ménages par nombre cumulé d'actifs, par strate et par milieu de résidence

Strates	Nombre moyen d'actifs	Nombre d'actifs				
		Aucun	1-4	5-8	9-12	12 et plus
Total	1,2	22,6	66,7	8,9	1,3	0,5
Abidjan	1,3	11,3	70,7	13,5	3	1,5
Lagunes	1,1	18,1	78,5	2,6	0,8	
Haut sassandra	1,2	24	63,9	10,5	1,6	
Moyen comoé	1,1	22,9	67,9	8,2	0,5	0,5
Montagnes	1	50,4	47,4	2,1		
Lacs	1,1	19,4	75,1	5,5		
Zanzan	1,1	48,3	46,2	5,4		
Bas sassandra	1,1	20,2	73,7	5,5	0,4	0,2
Nzi comoé	1,2	57,4	36,5	5,7	0,4	
Marahoué	1,1	25,5	68,1	6,5		
Sud_comoé	1,3	12,1	66,3	18,7	2,4	0,5
Sud bandama	1,1	25,5	67,9	6,3	0,3	
Agneby	1,1	33,7	59,3	7,1		
Fromager	1,1	31,7	64,3	4		
Moyen cavally	1,1	31,7	60,1	8,2		
Milieu						
Urbain	1,2	14,3	69,7	12,9	2,2	0,9
Rural	1,1	31,4	63,5	4,7	0,4	0,1

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)
NB : (1) il s'agit de la moyenne calculée sur l'ensemble des ménages qui détiennent effectivement au moins un actif.

2.3.5 Statut d'occupation du logement et commodités de bases des ménages

Des questions ont été posées sur le statut d'occupation du logement ainsi qu'un certain nombre de commodités qui sont aussi des attributs permettant de saisir les conditions de vie de la population. Il s'agit notamment du mode de cuisson des aliments, d'évacuation des eaux usées, du type de salle de bain et du type de toilette utilisé etc.

- **Statut d'occupation du logement**

En majorité, les ménages sont soit propriétaires, soit copropriétaires (50%) bien que 40% des ménages habitent des logements appartenant à des particuliers. Toutefois, le statut d'occupation du logement est très contrasté selon le milieu de résidence comme on le voit dans le tableau 2.10. En ville, seulement 25% des ménages sont propriétaires, et 67% sont des locataires. En milieu rural on observe que plus de trois quarts des ménages sont propriétaires, et moins de 10% sont locataires.

Si l'on retient la modalité "propriétaire" comme critère pertinent d'appréciation du statut économique du ménage, on distingue deux groupes de strates. La strate Abidjan, capitale économique, et la strate région des Lacs qui abritent la capitale politique, sont celles où la proportion de ménages propriétaires est plus faible (moins de 40%), certainement en raison de la forte urbanisation. A l'opposé, pour toutes les autres strates, les proportions sont comprises entre 49% et 84%.

Tableau 2.10 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement, par région et par milieu de résidence

Strate	Propriétaire		Logé gratuit par employeur, propriétaire		Loué au propriétaire privé, ou gouvernement		Subventionné par l'employeur		Location - vente		
	Ens. des ménages	Effectif	% de l'ens. des ménages	Effectif	% de l'ens. des ménages	Effectif	% de l'ens. des ménages	Effectif	% de l'ens. des ménages	Effectif	% de l'ens. des ménages
Total	2465920	1232710	50,0	195170	7,9	975832	39,6	7393	0,3	2799	0,1
Abidjan	764468	156783	20,5	17353	2,3	580010	75,9	3645	0,5	2164	0,3
Lagunes	190209	106512	56,0	18309	9,6	37204	19,6	1977	1,0	0	-
Haut sassandra	116296	78459	67,5	3427	2,9	32237	27,7	457	0,4	0	-
Moyen comoé	88199	47654	54,0	17622	20,0	21384	24,2	0	-	0	-
Montagnes	22887	19303	84,3	2030	8,9	1403	6,1	151	0,7	0	-
Lacs	105540	39253	37,2	15978	15,1	50078	47,4	231	0,2	0	-
Zanzan	125441	93321	74,4	24827	19,8	7293	5,8	0	-	0	-
Bas_sassandra	279547	192908	69,0	21308	7,6	61799	22,1	0	-	635	0,2
Nzi_comoé	115990	56575	48,8	34326	29,6	24157	20,8	932	0,8	0	-
Marahoué	99510	59071	59,4	10458	10,5	25925	26,1	0	-	0	-
Sud_comoé	121347	70493	58,1	3633	3,0	47221	38,9	0	-	0	-
Sud_bandama	116664	93260	79,9	1734	1,5	16595	14,2	0	-	0	-
Agneby	118115	77787	65,9	13194	11,2	22908	19,4	0	-	0	-
Fromager	118864	82817	69,7	7277	6,1	27697	23,3	0	-	0	-
Moyen_cavally	82843	58514	70,6	3694	4,5	19921	24,0	0	-	0	-
Milieu de résidence											
Urbain	1260723	316662	25,1	59059	4,7	861237	68,3	4253	0,3	2798	0,2
Rural	1205197	916047	76,0	136111	11,3	114595	9,5	3140	0,3	0	-

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le nombre moyen de pièces par ménage selon l'enquête ENTE 2005 est de 2,6, la médiane étant de 2. Cet indicateur est assez dispersé suivant la région, et varie de 1,7 (Zanzan) à 3,3 (Sud Bandaman), soit pratiquement le double.

Suivant le milieu de résidence, il ressort qu'en milieu rural le nombre de pièces soit légèrement plus élevé qu'en milieu urbain (respectivement 2,9 et 2,4).

- **Commodités de base des ménages**

Les informations collectées sur l'eau et l'entretien sanitaire sont importantes. Elles portent sur la principale source d'eau potable et les installations sanitaires (toilettes).

2.3.6 Accès à l'eau potable

Au total, 86% des ménages vivant dans la zone d'enquête ont accès à l'eau potable. Cette eau provient soit d'une source d'eau courante, soit d'un camion citerne, d'un puits ou d'une source protégée. L'eau courante à domicile, qui est la source la plus sûre est consommée principalement en milieu urbain (plus de 80% des ménages en utilisent contre moins de 25% en milieu rural).

Malgré la forte propension à consommer de l'eau potable que l'on observe, il est important de noter qu'en réalité pour 47% de cette population l'eau potable ne provient pas d'une source d'eau courante, ce qui permet de dire que la majorité de cette population reste exposée à la possibilité que cette eau soit contaminée ou souillée.

2.3.7 Accès à l'éclairage

A partir des résultats de l'enquête, on observe que près de 65% des ménages ont eu à s'éclairer avec l'électricité que celle-ci soit de la CIE (Compagnie Ivoirienne d'Electricité), soit d'un groupe électrogène. Cette proportion est un peu élevée par rapport à la moyenne nationale, en raison du fait que l'essentiel des zones de notre enquête se trouve au sud du pays, où très souvent les localités sont électrifiées.

Il est intéressant de noter qu'en matière d'éclairage à l'électricité, certaines régions se démarquent assez nettement des autres, en ayant une proportion supérieure à 70% : il s'agit d'Abidjan, la région des Lacs, le Sud Comoé et l'Agneby. A part la région des Lacs à proximité du barrage de Kossou, les zones à forte couverture d'éclairage sont au sud du pays.

2.3.8 Mode d'évacuation des ordures et des eaux usées

En matière d'enlèvement des ordures par les camions de ramassage et d'évacuation des eaux usées par les réseaux d'égouts et de canaux fermés, les proportions sont respectivement de 16% et 14%. A part la ville d'Abidjan qui semble avoir les meilleurs taux (respectivement 40% et 36%), partout ailleurs la situation n'est guère reluisante.

Cependant, les résultats observés dans la capitale économique ne doivent pas cacher le fait qu'à Abidjan, beaucoup d'efforts restent à faire dans ce domaine. 60% des ménages n'ont pas leurs ordures qui sont prises en charge par les camions de ramassage ; c'est ce qui explique l'existence des tas d'immondices dans la plupart des quartiers. Par ailleurs, les nombreuses inondations constatées ces dernières années lors des saisons pluvieuses démontrent l'insuffisance ou la précarité des systèmes d'évacuation des eaux usées.

Tableau 2.11 : Caractéristiques du logement, par région et par milieu de résidence

Strate	Taux de promiscuité	Principale source de combustible		Principale source d'eau de boisson	Principale source d'éclairage	Principale mode d'évacuation des ordures	Principale mode d'évacuation des eaux usées
		Gaz	Solide	Robinet	Electricité_CIE	Camion de ramassage	Réseau d'égout
Total	2,6	17,9	79,7	53,3	64,5	16,0	7,7
Abidjan	2,3	47,5	49,0	95,2	90,8	40,1	22,4
Lagunes	2,7	4,2	94,0	59,0	57,9	4,0	0,7
Haut sassandra	3,1	4,0	88,8	14,4	50,6	1,2	1,8
Moyen comoé	2,4	5,4	94,1	45,7	55,3	0,6	0,6
Montagnes	3,2	3,3	96,0	13,0	36,7	2,1	-
Lacs	3,2	9,3	89,0	63,0	74,4	26,9	2,7
Zanzan	1,7	1,9	97,7	28,3	40,3	-	-
Bas_sassandra	2,6	2,4	95,1	21,8	29,8	5,0	2,5
Nzi_comoé	2,6	3,8	94,8	54,6	50,7	6,1	0,3
Marahoué	2,6	3,1	96,0	12,2	40,8	0,8	0,6
Sud_comoé	2,8	19,9	77,6	62,9	92,1	14,8	2,4
Sud_bandama	3,3	1,8	97,3	12,8	47,3	1,4	0,9
Agneby	3,0	1,5	98,0	32,0	72,9	3,1	0,5
Fromager	3,2	2,7	94,9	28,2	49,8	1,6	-
Moyen_cavally	2,7	1,8	96,2	16,5	55,1	3,1	-
Milieu de résidence							
Urbain	2,4	33,2	63,3	80,7	88,2	30,1	14,6
Rural	2,9	1,8	96,9	24,6	39,6	1,2	0,5

SOURCE : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

2.3.9 Mode de cuisson des aliments

Pendant l'enquête, des questions ont été posées sur le type de combustible utilisé par les ménages pour la cuisson des aliments. L'analyse des résultats a permis de constater que seulement 18% des ménages utilisent le gaz et l'électricité pour cuire les aliments. Les 82% des ménages restant ont eu recours aux produits d'origine végétale, principalement le charbon de bois et le bois (78%).

Parmi les ménages qui utilisent le gaz et l'électricité, 95% sont dans les villes et 5% dans les campagnes. Par ailleurs, hormis Abidjan où 48% des ménages ont recours au gaz pour la cuisson, pour toutes les autres strates, le mode principal de cuisson reste le charbon ou le bois.

En ville, 33% des ménages utilisent le gaz et l'électricité pour la cuisine. Dans les campagnes, c'est tout à fait la situation contraire. Dans 97% des cas, les ménages habitant dans les villages utilisent les combustibles solides, le bois (91%) et dans une moindre mesure le charbon de bois (6%).

Par ailleurs, 15% des ménages ont répondu qu'ils faisaient la cuisine à l'intérieur de la maison. Ce chiffre est relativement plus élevé pour les ménages des villes (25%), particulièrement à Abidjan (35%).

Tableau 2.12 : caractéristiques du logement par région et par milieu de résidence

Strates	Cuisine intérieure	Salle de bain intérieure	Toilette intérieure	Egout et fosse septique avec chasse	Combustible pour la cuisine gaz et électricité
Abidjan	35,0	37,3	36,9	36,8	47,8
Lagunes	3,4	6,3	5,0	5,3	5,2
Haut sassandra	6,7	8,8	8,4	8,0	4,0
Moyen comoé	8,9	11,2	11,7	15,4	5,4
Montagnes	8,9	4,7	4,7	7,3	3,3
Lacs	4,4	11,3	11,3	7,9	9,3
Zanzan	5,7	9,7	7,7	3,3	1,9
Bas sassandra	7,1	7,2	6,0	5,0	2,8
Nzi comoé	4,9	12,2	8,5	10,1	3,8
Marahoué	5,5	6,6	5,4	5,1	3,1
Sud_comoé	6,3	16,9	14,8	19,7	19,9
Sud bandama	3,1	10,9	3,9	3,3	1,9
Agneby	6,5	10,5	9,1	9,9	1,5
Fromager	8,0	13,5	7,6	1,4	2,7
Moyen cavally	5,3	5,6	3,6	3,6	2,4
Milieu					
Urbain	25,0	29,2	28,4	28,1	33,5
Rural	4,3	6,8	4,5	4,1	2,0
Total	14,9	18,2	16,7	16,4	18,1

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2003, Institut National de la Statistique (INS)

2.3.10 Accès aux sanitaires

Les installations sanitaires empêchent la transmission des maladies fécales – orales. Elles évitent la contamination de l'eau et du sol par des excréments humains. Les analyses épidémiologiques montrent que l'hygiène est aussi efficace pour prévenir les maladies que l'amélioration des approvisionnements en eau.

Lorsqu'on s'intéresse aux facilités d'accès aux sanitaires, on constate que seulement 16% des ménages ont une installation moderne (chasse d'eau reliée à un réseau d'égouts), 44% n'ont pas un système sanitaire adéquat et sont obligés de "faire leurs besoins" soit dans la nature, soit dans des installations de fortune. Par ailleurs, 17% ont leur toilette à l'intérieur de la maison, mais 13% les utilisent seul, ce qui permet de préserver l'intimité et limiter la propagation des maladies.

Au vu des résultats observés, la situation de la population en Côte d'Ivoire en termes d'accès aux installations sanitaires reste généralement précaire. Quand bien même 88% des ménages ayant une installation moderne se retrouvent en milieu urbain, il n'en demeure pas moins que 25% des ménages urbains ne disposent d'aucune installation appropriée.

Si en ville, la grande majorité (72%) des ménages dispose d'une installation adéquate, il est bon de signaler que seulement 28% des ménages possèdent une installation moderne. En milieu rural, la situation est encore plus préoccupante, seulement 4% des ménages ont une installation moderne. Même à Abidjan, plus de 63% des ménages n'ont pas d'installation sanitaire convenable.

2.4- Caractéristiques des ménages en matière d'éducation

Cette - sous section décrit la composition et la structure des ménages. Elle prend en compte notamment les informations relatives au sexe du chef de ménage, à la taille du ménage, au nombre d'enfants et d'adultes en âge de travailler au sein du ménage, ainsi que les caractéristiques des membres du ménage en matière d'éducation.

2.4.1 Taille et structure des ménages

La taille moyenne des ménages enregistrée lors de l'enquête est de 4,5 personnes. Cette moyenne présente une forte hétérogénéité tant au niveau de la structure, de la strate, du milieu de résidence que du sexe du chef de ménage.

Suivant la structure, 16% des ménages sont constitués par une seule personne (ménages unipersonnels), 28% de 2 et 3 personnes et 7% d'au moins 10 personnes.

En fonction des strates, on observe que les plus grands ménages sont localisés dans la région des Montagnes, dans le Sud Bandama, et dans une moindre mesure dans le Fromager et le Moyen Cavally. Par contre, les régions des Lacs, Bas Sassandra et Zanzan enregistrent les plus petites tailles des ménages.

Contrairement aux autres caractéristiques évoquées ci-dessus, le milieu de résidence, ainsi que le sexe du chef de ménage ne semblent pas véritablement être des éléments discriminants de la taille du ménage. Les chiffres sont sensiblement égaux (4,5 pour le milieu urbain et 4,4 pour le milieu rural, et une moyenne de 4,4 pour les ménages dont le chef est un homme contre 4,6 pour les ménages dirigés par des femmes).

Tableau 2.13 : Taille moyenne des ménages et pourcentage par taille, par région et par milieu de résidence

Taille des ménages (nombre de membres)								
Strate / régions	Taille moyenne des ménages	Taille des ménages (nombre de membres)						Total
		1	2-3	4-5	6-7	8-9	10 et plus	
Abidjan	4,58	12,2	31,1	27,4	14,1	7,5	7,6	100
Lagunes	4,58	16,6	27,0	24,3	15,0	9,2	7,8	100
Haut sassandra	4,11	20,5	30,5	23,0	13,6	7,2	5,2	100
Moyen comoé	4,59	18,3	23,8	23,3	18,2	9,4	7,1	100
Montagnes	7,0	6,4	16,4	19,7	15,6	15,0	26,9	100
Lacs	3,87	27,2	28,0	15,3	19,3	5,4	4,7	100
Zanzan	3,35	28,5	34,6	20,7	9,0	4,1	3,2	100
Bas_sassandra	4,04	22,9	28,4	23,5	13,1	7,0	5,1	100
Nzi_comoé	4,48	17,9	23,9	26,8	17,6	6,6	7,2	100
Marahoué	4,38	14,3	25,1	29,8	18,8	9,9	2,1	100
Sud_comoé	4,43	16,5	25,9	26,4	19,9	5,2	6,2	100
Sud_bandama	5,2	9,2	20,4	26,3	28,6	6,2	9,3	100
Agneby	4,77	12,0	31,0	20,4	18,3	9,6	8,8	100
Fromager	4,87	10,1	29,2	24,4	17,2	11,7	7,4	100
Moyen_cavally	4,81	12,7	26,4	26,6	16,2	10,4	7,6	100
Milieu de résidence								
Urbain	4,51	14,2	29,5	26,4	15,6	7,2	7,0	100
Rural	4,42	18,1	27,4	23,3	16,2	8,2	6,7	100
Total	4,47	16,1	28,5	24,9	15,9	7,7	6,9	100

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2003, Institut National de la Statistique (INS)

Le nombre moyen d'enfants enregistré lors de l'enquête est de 1,3 par ménage. Ce chiffre connaît une variation suivant la strate et le milieu de résidence. Par rapport à la strate, il est plus faible dans le Zanzan (1,0), et plus élevé dans la région des Montagnes (2,2). Selon le milieu de résidence, la zone rurale semble être plus fournie que la ville, mais l'écart est relativement faible dans la mesure où les moyennes sont respectivement de 1,4 et 1,2.

La distribution des ménages suivant le nombre d'enfants laisse apparaître que 45% des ménages ne possèdent pas d'enfants dans le groupe d'âge spécifié. La majorité des ménages ont 1 ou 2 enfants, et une minorité a plus de 7 enfants (1,1%). Par région, cette description est assez contrastée. Au regard des données du tableau 2.14, plus de 50% des ménages ne possèdent pas d'enfants dans les régions du Zanzan, du Moyen Comoé et du Bas Sassandra. En revanche, dans les régions des Montagnes, du Sud Bandaman et du Fromager la proportion de ménages ayant des enfants est assez élevée (respectivement 78%, 62% et 61%).

Tableau 2.14 : Distribution des ménages par nombre d'enfants (5-17 ans), par région et par milieu de résidence

Strate / régions	Nombre d'enfants						Total
	Aucun	1-2	3-4	5-6	7-8	9 et plus	
Abidjan	47,3	35,6	13,3	2,9	0,6	0,3	100
Lagunes	43,3	36,5	16,8	3,4	-	-	100
Haut sassandra	42,1	33,9	15,7	5,5	1,4	1,5	100
Moyen comoé	50,1	27,3	19,3	1,4	1,9	-	100
Montagnes	22,3	36,2	31,8	8,4	0,7	0,7	100
Lacs	40,2	34,8	15,2	7,4	1,8	0,6	100
Zanzan	55,5	30,9	11,2	2,2	0,3	-	100
Bas_sassandra	50,1	31,7	13,8	3,4	1,0	-	100
Nzi_comoé	41,0	34,2	18,8	3,7	2,0	0,4	100
Marahoué	41,8	32,6	22,5	2,8	0,3	-	100
Sud_comoé	44,7	34,3	18,5	2,5	-	-	100
Sud_bandama	37,9	41,0	16,4	3,2	1,0	0,5	100
Agneby	40,0	39,1	16,8	3,0	1,1	-	100
Fromager	38,6	42,3	13,5	4,4	0,6	0,5	100
Moyen_cavally	41,8	33,1	20,3	3,2	1,6	-	100
Milieu de résidence							
Urbain	47,7	33,3	14,7	3,1	0,9	0,3	100
Rural	42,1	36,8	16,4	3,7	0,8	0,2	100
Total	45,0	35,0	15,5	3,4	0,8	0,3	100

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

2.4.2 Alphabétisation et fréquentation scolaire

- *Alphabétisation*

Lors de l'enquête, le taux d'alphabétisation a été appréhendé au travers de la question suivante : "savez vous lire et écrire dans une langue quelconque ?". A partir des réponses enregistrées, on a distingué la population alphabétisée de celle analphabète.

Le taux d'alphabétisation (personnes qui savent lire et écrire facilement) d'ensemble mesuré sur la population âgée de 12 ans et plus est de 48,2%. Ce taux monte à 61% si l'on prend en compte la population ayant déclaré savoir lire et écrire difficilement.

Ce taux varie en fonction du sexe, de l'âge et du lieu de résidence. D'abord le taux d'alphabétisme des hommes (58%) dépasse de près de 20 points celui des femmes (39%). Ensuite, en fonction de l'âge, on note une amélioration de l'alphabétisation. Le taux est plus élevé pour les jeunes générations et diminue au fur et à mesure que l'âge augmente, passant de 61% pour le groupe 12-17 ans, à 43% pour le groupe d'âge des 40 – 49 ans et à 7,5% chez les personnes âgées de 70 ans et plus.

Selon le milieu de résidence, comme il fallait s'y attendre, le taux d'alphabétisme des personnes vivant dans villes est nettement supérieur à celui des personnes habitant les villages (respectivement 59% et 36%), soit 23 points d'écart.

Une analyse plus poussée par sexe montre que les progrès réalisés en matière d'alphabétisation sont encore plus remarquables pour les femmes. En effet, lorsqu'on compare les taux d'alphabétisation des hommes de 60 ans et plus à celui de ceux de 15-19 ans, on constate que celui des plus jeunes générations est 3 fois supérieur. Par contre pour les femmes, ce rapport est supérieur à 10.

- **Fréquentation scolaire**

Sur l'ensemble de la population, âgée de 6 ans et plus (6 ans étant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire), 60% des personnes ont fréquenté une école formelle. Sur une longue période, la proportion de ceux qui ont été ou qui vont encore à l'école est de 66% dans la classe d'âge 10-14 ans, tandis qu'elle est de 59% chez les 30-34 ans, 46% pour les individus âgés de 45-49 ans et 23% pour ceux de 60-64 ans ; ces résultats traduisent le fait qu'en Côte d'Ivoire, c'est après l'indépendance que les infrastructures scolaires et universitaires ont commencé véritablement à être développées.

Les gains réalisés en matière d'éducation ont été plus profitables aux femmes, même si le taux de scolarisation des hommes reste plus élevé. Le taux de fréquentation scolaire des hommes a été multiplié par quatre sur une cinquantaine d'années, passant de 22% pour les individus de 65 ans et plus à plus de 87% pour ceux de 10-14 ans. Pour les femmes par contre, ce taux a été multiplié par environ 8, passant de 9% à 70% pour les mêmes périodes.

Toutefois, cet effort remarquable en matière de fréquentation scolaire ne s'est malheureusement pas accompagné d'un allongement de la durée de la scolarité (nombre d'années d'études réussies) des personnes ayant effectivement fréquenté l'école. Si on considère les individus de plus de 10 ans qui pour leur majorité ont arrêté leurs études, le nombre moyen d'années d'études de la génération 25-29 ans est de 8,1 ans tout comme celle des 35-39 ans alors qu'elle est de 8,7 ans pour les 55-59 ans, sans véritablement un grand écart, équivalent tout au plus au niveau de la classe de quatrième (premier cycle de l'enseignement secondaire).

Tableau 2.15 : Nombre moyen d'années scolaires achevées par les personnes de 10 ans et plus, par zone de résidence, sexe et groupe d'âge

Age	Total			Urbain			Rural		
	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
10-14	4,7	4,7	4,7	5,2	5,2	5,2	4,3	4,4	4,3
15-19	7,2	7,5	7,0	7,9	8,2	7,5	6,2	6,5	5,8
20-24	8,0	8,5	7,4	8,8	9,3	8,2	6,3	6,8	5,8
25-29	8,1	8,8	7,4	9,1	9,8	8,2	6,5	6,9	5,8
30-34	8,3	8,9	7,5	9,4	9,7	8,9	6,7	7,7	5,6
35-39	8,3	9,0	7,1	9,3	10,2	7,8	6,9	7,4	5,9
40-44	8,7	9,7	7,0	9,8	11,1	7,7	7,0	7,7	5,8
45-49	8,3	9,3	6,5	9,2	10,4	7,3	6,7	7,6	4,9
50-54	8,4	8,9	7,3	9,6	10,2	8,3	6,6	6,9	6,1
55-59	8,7	9,0	7,6	9,8	10,0	9,3	7,3	8,0	3,4
60-64	8,8	9,0	6,5	10,9	11,5	6,3	6,9	6,9	7,0
65-et plus	7,3	7,5	6,7	8,9	9,3	7,8	5,5	5,7	4,1
Total	7,4	7,9	6,7	8,3	8,9	7,5	6,0	6,4	5,4

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2003, Institut National de la Statistique (INS)

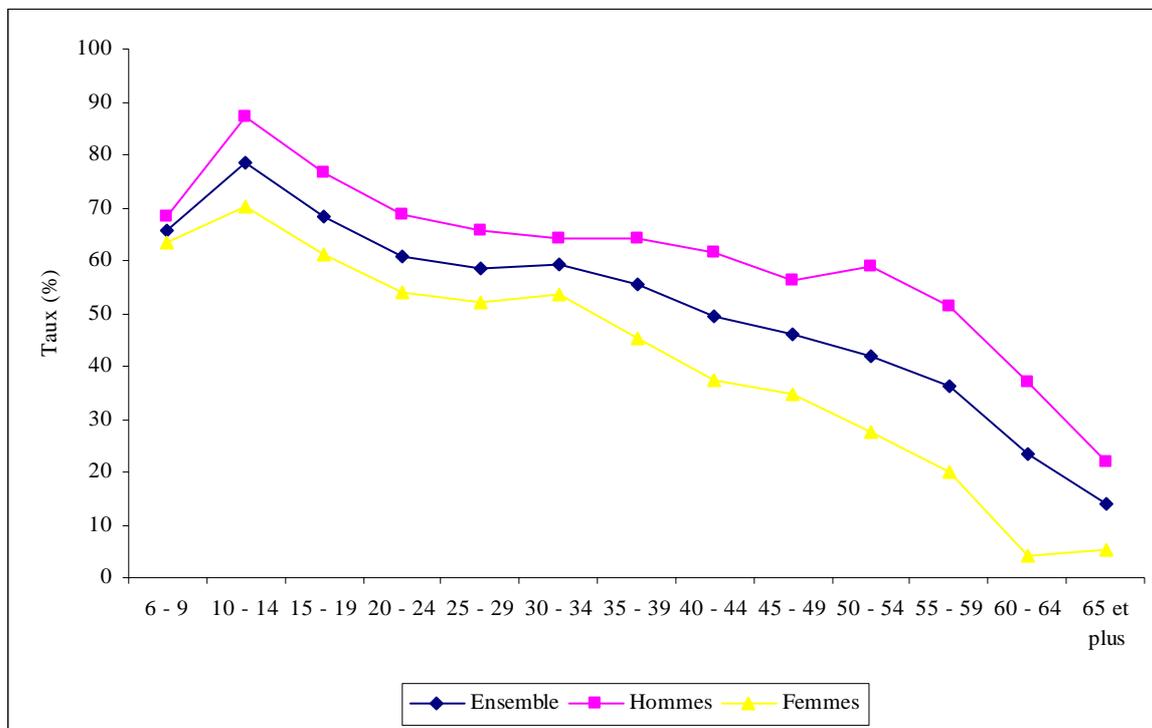
Le nombre moyen d'années de scolarité réussie peut être apprécié aussi bien au niveau du sexe que du milieu de résidence. En fonction du sexe, les femmes sont défavorisées par rapport aux hommes (6,7 années contre 7,9).

Suivant le milieu de résidence, tout comme le taux de fréquentation qui reste élevé en milieu urbain à cause de la concentration du grand nombre d'infrastructures scolaires et parfois universitaires ; dans les villes, le nombre moyen de scolarité est nettement plus élevé : 8,3 ans contre 6,0 ans, soit plus de 2 points d'écart.

Le phénomène de non scolarisation ou de déscolarisation jette une ombre sur ce bilan. Dans la classe 6 - 9 ans, 30% ne vont pas à l'école, et certains d'entre eux ne connaîtront probablement jamais le chemin de l'école. Cette proportion passe à 26% dans la classe 15-19 ans et touche plus particulièrement les filles.

La principale raison évoquée dans la non scolarisation ou l'abandon scolaire dans la majorité des cas semble être le manque de moyens financiers de la famille (60%).

Graphique 2.2 : Taux de fréquentation scolaire par sexe et âge



Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

2.4.3 Niveau d'instruction

Pendant l'enquête, des données ont été collectées sur le niveau d'instruction atteint et sur la dernière classe fréquentée par chaque membre du ménage âgé de 6 ans et plus. Quatre niveaux d'instruction ont été retenus : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et ceux qui n'ont aucun niveau.

Parmi les personnes n'ayant aucun niveau, les femmes sont les plus nombreuses avec près de 44% contre 28% chez leurs homologues de sexe masculin. Comme il fallait s'y attendre, la proportion des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction varie selon le milieu de résidence. En milieu rural, 46% de la population n'a aucun niveau d'instruction contre 29% en milieu urbain.

Le niveau d'instruction de la population ivoirienne de la zone de notre enquête est très moyen et les différences entre hommes et femmes sont très nettes. Dans l'ensemble, plus de 66% des hommes et à peu près 51% des femmes ont au moins le niveau de l'enseignement primaire.

La proportion de personnes ayant atteint le niveau de l'enseignement supérieur est de 3,8%, mais des différences sont observées aussi bien au niveau du sexe que du milieu de résidence. En effet, 5,3% des hommes ont atteint le niveau supérieur contre 2,4% pour les femmes. Quant au milieu de résidence, les proportions sont respectivement de 6,8% pour la ville et 0,5% pour la campagne.

Tableau 2.16 : Niveau d'instruction par âge et par sexe

Groupe d'âge	Total												
	Niveau d'instruction												
	Aucun	Primaire		Secondaire		Supérieur		Non standard		Non renseigné			
	Effectif	% du total du groupe d'âge	Effectif	% du total du groupe d'âge	Effectif	% du total du groupe d'âge	Effectif	% du total du groupe d'âge	Effectif	% du total du groupe d'âge	Effectif	% du total du groupe d'âge	
Total	8949597	3248012	36,3	3081526	36,3	1809371	20,2	340345	3,8	424364	4,7	45979	0,5
6 - 9	1053931	321771	30,5	691722	65,6	2152	0,2	0	0,0	38286	3,6	0	0,0
10 - 14	1104448	197448	17,9	735568	66,6	132013	12,0	0	0,0	39419	3,6	0	0,0
15 - 19	1149438	304161	26,5	331535	28,8	442990	38,5	9427	0,8	56497	4,9	4828	0,4
20 - 24	1057596	360926	34,1	297961	28,2	291768	27,6	51094	4,8	54641	5,2	1206	0,1
25 - 29	1057509	378865	35,8	295351	27,9	242529	22,9	82289	7,8	52793	5,0	5682	0,5
30 - 34	834140	295691	35,4	223852	26,8	205976	24,7	63491	7,6	41478	5,0	3652	0,4
35 - 39	692017	274304	39,6	174959	25,3	173793	25,1	36027	5,2	31385	4,5	1549	0,2
40 - 44	519053	231450	44,6	100168	19,3	119731	23,1	37191	7,2	26231	5,1	4282	0,8
45 - 49	376158	176864	47,0	86302	22,9	66033	17,6	20988	5,6	21421	5,7	4550	1,2
50 - 54	293793	156182	53,2	53717	18,3	52559	17,9	17098	5,8	10504	3,6	3733	1,3
55 - 59	226956	127490	56,2	32215	14,2	38707	17,1	11595	5,1	15891	7,0	1058	0,5
60 - 64	167613	112967	67,4	14562	8,7	18984	11,3	5449	3,3	13934	8,3	1717	1,0
65 et plus	323491	259865	80,3	30422	9,4	9429	2,9	4761	1,5	15535	4,8	3479	1,1
Non rens.	93454	50028	53,5	13192	14,1	12707	13,6	935	1,0	6349	6,8	10243	11,0
Hommes													
Total	4373489	1216008	27,8	1537354	35,2	1139417	26,1	230845	5,3	233080	5,3	16785	0,4
5 - 9	534876	147926	27,7	364101	68,1	499	0,1	0	0,0	22350	4,2	0	0,0
10 - 14	543471	56911	10,5	410482	75,5	62830	11,6	0	0,0	13248	2,4	0	0,0
15 - 19	523483	91371	17,5	147091	28,1	250694	47,9	3372	0,6	27453	5,2	3502	0,7
20 - 24	475233	115285	24,3	122592	25,8	173836	36,6	30518	6,4	33002	6,9	0	0,0
25 - 29	516246	140404	27,2	133678	25,9	154609	29,9	50417	9,8	34553	6,7	2585	0,5
30 - 34	427623	126636	29,6	104263	24,4	132574	31,0	37889	8,9	24153	5,6	2108	0,5
35 - 39	378565	115329	30,5	86476	22,8	127146	33,6	29505	7,8	20109	5,3	0	0,0
40 - 44	261247	81009	31,0	43084	16,5	85724	32,8	32276	12,4	16971	6,5	2183	0,8
45 - 49	195859	71797	36,7	41869	21,4	51999	26,5	16524	8,4	11534	5,9	2136	1,1
50 - 54	136459	50667	37,1	27764	20,3	40994	30,0	11492	8,4	4487	3,3	1055	0,8
55 - 59	118958	48381	40,7	19872	16,7	32172	27,0	9045	7,6	8990	7,6	498	0,4
60 - 64	97649	51732	53,0	13469	13,8	17267	17,7	5449	5,6	8634	8,8	1098	1,1
65 et plus	163820	118560	72,4	22613	13,8	9073	5,5	4358	2,7	7596	4,6	1620	1,0
Femmes													
Total	4482654	1981976	44,2	1530980	34,2	657247	14,7	108565	2,4	184935	4,1	18951	0,4
5 - 9	519055	173845	33,5	327621	63,1	1653	0,3	0	0,0	15936	3,1	0	0,0
10 - 14	560977	140537	25,1	325086	57,9	69183	12,3	0	0,0	26171	4,7	0	0,0
15 - 19	625955	212790	34,0	184444	29,5	192296	30,7	6055	1,0	29044	4,6	1326	0,2
20 - 24	582363	245641	42,2	175369	30,1	117932	20,3	20576	3,5	21639	3,7	1206	0,2
25 - 29	541263	238461	44,1	161673	29,9	87920	16,2	31872	5,9	18240	3,4	3097	0,6
30 - 34	406517	169055	41,6	119589	29,4	73402	18,1	25602	6,3	17325	4,3	1544	0,4
35 - 39	313452	158975	50,7	88483	28,2	46647	14,9	6522	2,1	11276	3,6	1549	0,5
40 - 44	257806	150441	58,4	57084	22,1	34007	13,2	4915	1,9	9260	3,6	2099	0,8
45 - 49	180299	105067	58,3	44433	24,6	14034	7,8	4464	2,5	9887	5,5	2414	1,3
50 - 54	157334	105515	67,1	25953	16,5	11565	7,4	5606	3,6	6017	3,8	2678	1,7
55 - 59	107998	79109	73,3	12343	11,4	6535	6,1	2550	2,4	6901	6,4	560	0,5
60 - 64	69964	61235	87,5	1093	1,6	1717	2,5	0	0,0	5300	7,6	619	0,9
65 et plus	159671	141305	88,5	7809	4,9	356	0,2	403	0,3	7939	5,0	1859	1,2

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

2.4.4 Scolarisation des enfants de 5 à 17 ans

Il est opportun de connaître le statut de la population enquêtée ayant un âge compris entre 5 et 17 ans (âge scolarisable), vis à vis de la scolarisation. En effet, la non scolarisation ou l'abandon peut favoriser la mise au travail des enfants.

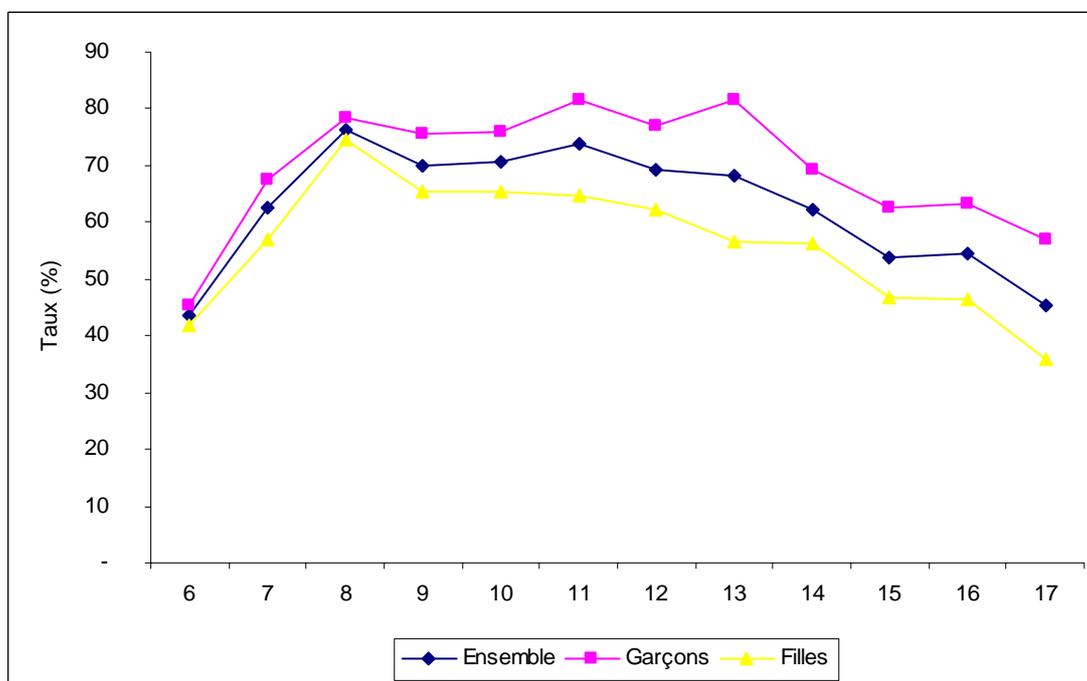
Il ressort des résultats que 42% des enfants ayant l'âge spécifié n'ont pas été scolarisés ou en sont sortis du système scolaire au moment de l'enquête.

Même si ce nombre semble être élevé en raison certainement de la présence des enfants de 5 ans (l'âge officiel d'entrée au primaire étant de 6 ans), il est sûr que ce sont ces enfants qui vont constituer fatalement les cibles potentielles du phénomène du travail des enfants ou même des enfants de la rue.

Lorsqu'on examine les courbes de fréquentation scolaire des enfants âgés de 6-17 ans (graphique 3.3), des caractéristiques se dégagent. En premier lieu, les courbes croissent à partir de 6 ans pour atteindre un maximum vers 11 ans (l'âge de sortie de l'école primaire pour entrer au secondaire), puis la courbe commence à descendre jusqu'à 17 ans. Ce résultat nous permet de comprendre que l'examen d'entrée en sixième constitue un véritable obstacle sur lequel viennent buter les enfants dont une importante proportion va sortir du système scolaire, particulièrement pour ceux dont les parents n'ont pas les moyens d'assurer la scolarité dans les établissements privés.

En second lieu, la courbe de fréquentation des filles est toujours en dessous de celle des garçons, marquant ainsi la discrimination de la scolarisation entre les filles et les garçons.

Graphique 2.3 : Scolarisation actuelle des enfants par âge et par sexe



Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Tableau 2.17 : Proportion d'enfants de 5 – 17 ans actuellement scolarisés par sexe et par âge

Age	Ensemble des enfants	Enfants scolarisés		Total des garçons	Total des garçons scolarisés	Total des filles	Total des filles scolarisées		
		Effectif	% du total	Effectif	% de l'ensemble des garçons	Effectif	% de l'ensemble des filles		
Total	3 079 698	1 713 027	55,6	1 508 566	914 558	60,6	1 571 132	798 468	50,8
5	284 381	64 100	22,5	137 627	30 326	22,0	146 758	33 774	23,0
6	252 264	107 178	42,5	138 327	60 478	43,7	113 937	46 700	41,0
7	287 296	177 050	61,6	153 661	102 436	66,7	133 635	74 614	55,8
8	280 558	209 366	74,6	137 355	104 716	76,2	143 203	104 650	73,1
9	252 838	136 405	53,9	115 570	64 794	56,1	137 267	71 610	52,2
10	265 947	147 738	55,6	137 296	79 204	57,7	128 651	68 534	53,3
11	164 307	106 359	64,7	92 343	63 509	68,8	71 964	42 850	59,5
12	253 112	174 464	68,9	117 837	90 555	76,8	135 275	83 909	62,0
13	207 067	140 936	68,1	95 285	77 798	81,6	111 782	63 138	56,5
14	214 458	133 400	62,2	100 243	69 262	69,1	114 215	64 138	56,2
15	257 015	136 699	53,2	118 565	72 623	61,3	138 450	64 076	46,3
16	192 897	103 440	53,6	89 870	56 248	62,6	103 027	47 192	45,8
17	167 554	75 893	45,3	74 587	42 609	57,1	92 967	33 284	35,8

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Par rapport au milieu de résidence, selon l'annexe 2.1, le taux de scolarisation des enfants vivant en ville reste supérieur à celui des enfants des villages (61% contre 50%). Comme on peut le voir, l'écart est assez important, soit 11 points d'écarts.

Conclusion partielle

L'étude des caractéristiques de la population montre clairement que la majorité des ménages du pays vit dans la pauvreté avec des commodités très modestes. En outre, la principale activité économique qui génère des revenus est l'agriculture, grande pourvoyeuse d'emploi. Concernant la scolarisation des enfants objet de la présente étude, l'on note que près de la moitié ne fréquente pas l'école. Toutes ces caractéristiques laissent augurer d'une prédisposition des enfants à l'exercice d'une activité précoce.

CHAPITRE 3 : CONCEPTS ET DEFINITIONS RELATIFS AU TRAVAIL DES ENFANTS

Introduction

Ce chapitre fournit les principales définitions et concepts liés au travail des enfants utilisés pendant la phase de collecte des données et celle de l'analyse.

Le travail des enfants est l'une des formes les plus préoccupantes de la violation des droits de l'enfant ; le concept du travail des enfants est surjectif et varie selon l'interprétation que donne les juristes et les profanes aux notions de travail et d'enfant.

Dans le souci d'éclairer le lecteur il s'avère important d'aborder les différents concepts liés au travail des enfants, ainsi que le cadre législatif régissant ce phénomène. Nous ne serons pas exhaustifs car la littérature en ce sens abonde mais nous ciblerons surtout les concepts clés importants pour la compréhension de cette étude tout en privilégiant l'analyse quantitative.

3.1- Les aspects juridiques du travail des enfants en Côte d'Ivoire

3.1.1 Les textes juridiques internationaux et régionaux

La Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs conventions de l'OIT (**Cf. Annexe 3.1**) au niveau international parmi lesquelles nous citerons la C129 sur le travail forcé, la C138 et la C182.

Les conventions n^{os} 138 et 182 fixent les limites des formes de travail qui sont inacceptables selon les normes internationales. Dans ce cadre, pour la communauté internationale, toutes les formes de travail des enfants ne sont pas à proscrire. Par exemple, une activité qui respecte les limites légales tout en ne perturbant pas la santé ou le développement des enfants ni leur scolarité peut constituer une expérience positive.

Au niveau sous régional la Côte d'Ivoire a renforcé son arsenal juridique par la signature de l'accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, impliquant neuf (9) pays d'Afrique Occidentale (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Togo, Côte d'Ivoire).

3.1.2 Les principaux textes nationaux

- **La constitution**

La constitution ivoirienne comme toutes les lois cadres ne trace que les lignes directrices du droit de travail. Elle met donc à la charge de l'Etat l'obligation d'édicter des lois et des textes réglementaires qui sont conformes aux principes protecteurs du monde du travail sous peine d'inconstitutionnalité.

La constitution de novembre 1960 règle le problème de la condition du travailleur en faisant référence à la déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Le préambule de la constitution de 1960 affirme les principes fondamentaux du droit de travail tels que la reconnaissance à tout citoyen, donc à l'enfant, des droits économiques et sociaux par exemple le droit au travail et la protection des individus contre le chômage.

La nouvelle constitution d'août 2000 reprend ces différents principes non pas dans son préambule mais dans son titre I relatif aux droits et devoirs fondamentaux.

- **Le Code du Travail² et ses textes d'application**

Le travail des enfants est une réalité complexe qui a vite été réglementée par le législateur ivoirien. Le Code du Travail depuis 1964 (loi n° 64-290 du 1^{er} 1960) fixe les modalités et conditions d'emploi des enfants. La loi n° 95-15 du 12 janvier 1995 portant Code du Travail consacre le chapitre 3 du titre II au travail des femmes et des enfants.

Ces dispositions sont relatives aux conditions du travail, de la durée du travail, du repos hebdomadaire, des jours fériés, des congés payés, etc. Si l'ensemble des dispositions du Code du Travail s'applique à toutes les relations de travail, certaines dispositions sont spécifiques au travail des enfants et à des formes de travail interdites aux mineurs.

3.1.2.1 Les dispositions prévues par la loi ivoirienne pour prévenir les pires formes de travail des enfants

- **La fixation d'un âge minimum**

Aux termes de l'article 23-8 du Code du Travail de 1995, les enfants ne peuvent être employés dans une entreprise même comme apprentis, avant **l'âge de quatorze** ans sauf dérogation édictée par voie réglementaire.

La Côte d'Ivoire en fixant un âge minimum d'admission à l'emploi à 14 ans entend lutter contre le travail précoce des enfants. L'âge de 14 ans est relevé dans la pratique au regard des règles sur la capacité juridique du mineur qui permettent de corriger cette situation. En effet, jusqu'à l'âge de 16 ans l'enfant ne peut conclure seul un contrat de travail, il doit être assisté de son représentant légal (parents ou substitut) (loi sur la minorité du 3 août 1970). Cette disposition ne vise pas toute l'activité économique des enfants. En effet, elle ne concerne que le travail dans une entreprise (industrielle, commerciale ou agricole).

Cependant la Côte d'Ivoire souhaite relever l'âge d'admission à 16 ans, ce qui correspond à l'âge de fin de scolarité primaire pour être en conformité avec le programme de gratuité du gouvernement et permettre à un grand nombre d'enfants de bénéficier d'alternatives éducatives. Ce qui correspond à l'esprit de la convention de 138 de l'OIT.

- **Travaux légers et travaux dangereux**

Le Code du Travail indique que certains travaux peuvent être interdits aux femmes et aux enfants. A travers diverses dispositions, le Code du Travail fait mention de travaux pénibles, travaux sans danger pour la santé de l'enfant.

Les apprentis ne peuvent être employés que dans la mesure de leurs aptitudes et de leurs forces qu'aux travaux et services qui se rattachent à l'exercice de la profession du maître formateur.

Certains travaux pour lesquels le travail temporaire est interdit peuvent être considérés comme dangereux pour les enfants ; il s'agit de :

- travaux souterrains
- la surveillance et l'entretien des installations électriques
- travaux de peinture ou vernissage par pulvérisation
- chantiers de travaux de l'air comprimé
- l'emploi d'explosifs
- la manipulation d'appareil exposant aux rayons et au radium

² Code du Travail, 1960 et 1995, République de Côte d'Ivoire

Cette distinction entre travail léger et travail dangereux était plus nette dans l'ancien code du travail. La liste des travaux définis comme dangereux de ce Code a été reprise dans l'arrêté n°2250³ du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix huit ans.

Pour ce texte, sont qualifiés de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix huit ans, les travaux dont la liste suit et qui sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant :

Dans l'agriculture et la foresterie

- l'abattage des arbres
- le brûlage des champs
- l'épandage de produits chimiques
- l'épandage des engrais chimiques
- le traitement chimique de la pépinière
- le port de charges lourdes

Dans les mines

- la foration et les tirs de mine
- le transport des fragments ou des blocs de pierre
- l'extraction de minerai à l'aide de produits chimique tels que le cyanure de sodium, l'acide sulfurique, le dioxyde de soufre
- le travail dans les mines souterraines

Dans le commerce et le secteur urbain domestique

- la vente de support à caractère pornographique
- le travail dans les débits de boisson
- la récupération d'objet dans les décharges publiques

Dans L'artisanat

- l'ajustage, le meulage, la vidange, l'affûtage, le fraisage, le laminage
- la descente de moteur, la manipulation de batteries
- la fabrication et la réparation d'armes à feu
- la production de charbon de bois et le métier de bûcheron
- le ponçage motorisé de cuir et le tannage de la peau
- la teinture et l'impression

Dans Le transport

- l'activité d'apprenti de mini cars communément appelés GBAKA⁴

3.1.2.2 L'interdiction du travail de nuit

Le travail de nuit est tout travail effectué dans la période de huit heures consécutives comprises entre 21 heures et 5 heures.

³ Cette liste a été dressée lors de deux ateliers techniques auxquelles ont participé plusieurs experts des différents Ministères (*voir plus bas les actions entreprises*)

⁴ Véhicule mini car de transport en public dont l'apprenti est généralement un enfant

« Le travail de nuit est interdit pour les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans » et ce dans tous les secteurs d'activité.

Le décret 96-204 du 7 mars 1996 relatif au travail de nuit donne plus de précisions :

- les apprentis de moins de 14 ans ne peuvent être occupés pendant l'intervalle de 15 heures consécutives allant de 17 heures à 8 heures
- les jeunes de plus de 14 ans ne peuvent être occupés pendant une période minimale de 12 heures consécutives dans l'intervalle allant de 18 heures à 6 heures :

3.1.2.3 L'interdiction du recrutement ou placement dans certains secteurs d'activité

En Côte d'Ivoire, le recrutement ou le placement des travailleurs est libre. Les Bureaux de placement payant privé ou public procèdent librement à des opérations de placement de travailleurs ; toutefois la loi interdit à ces bureaux de placer des enfants travailleurs chez les tenanciers de débits de boissons ou d'hôtels, friperies, prêteurs sur gages et changeurs.

3.1.2.4. L'examen médical (article 23.9 du code du travail)

Le médecin du travail intervient à la demande de l'Inspecteur du travail pour vérifier si le travail dont est chargé un enfant n'excède pas ses forces, ses capacités physiques. L'examen médical peut également révéler les dangers / risques que comporte une activité sur la santé des enfants. Le code pénal ivoirien punit également le trafic d'enfants et les atteintes à la vie, à l'intégration physique et morale de l'enfant.

3.2- Les Lois Pénales⁵

3.2.1 L'interdiction de l'utilisation des enfants à des fins criminelles (délictuelles)

- **La loi et le trafic de stupéfiants**

La loi pénale (article 2. loi 88-686 du 22 juillet 1998 portant répression du trafic et de l'usage illicites des stupéfiants, des substances psychotropes et des substances vénéneuses) punit sévèrement ceux qui utilisent les mineurs de moins de 21 ans dans les opérations interdites (10 à 20 ans d'emprisonnement et 1.000.000 à 100.000.000 F d'amende). Cette loi protège à la fois l'enfant et l'adolescent.

- **les formes d'exploitation sexuelles des enfants**

La loi pénale punit sous diverses modalités l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'enfant à des fins de prostitution ou de pornographie :

- le proxénétisme sur mineur (art. 335 et 336 du code pénal)
- l'exploitation de maison close en vue de prostitution (art. 339 Code Pénal)

3.2.2 L'interdiction du travail forcé ou obligatoire

La loi fondamentale (constitution de 2000) interdit l'esclavage et le travail forcé (article 3). La protection de l'enfant contre l'exploitation et l'abandon moral est une préoccupation nationale comme il résulte de l'intérêt porté par le constituant à ces phénomènes.

Aux termes de l'article 3 du code du travail, le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue. On entend par travail forcé ou obligatoire tout travail ou service obligé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré.

Le Code Pénal sanctionne le travail forcé ou obligatoire d'une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 5.000 à 500.000 F CFA.

⁵ Une Loi portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants est en cours d'adoption par le parlement ivoirien. L'avant projet de loi est déjà finalisé.

Article 370 : "quiconque par fraude ou violences , enlève sous quelque forme que ce soit des mineurs des lieux ou ils étaient soumis ,est puni d'un emprisonnement de 5 à 10 ans et d'une amende de 500.000 à 50.000.000 Francs

Si le mineur ainsi enlevé est un mineur de 15 ans, le maximum de la peine est toujours prononcé.
L'enlèvement emporte la peine de mort s'il est suivi de la mort du mineur ou s'il en est suivi une infirmité entraînant une incapacité de plus de 30 pourcent.

Article 371 : "quiconque sans fraude ni violence, enlève ou tente d'enlever un mineur de moins de 18 ans, est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 50.000 à 500.000 Francs
Le présent article ne s'applique pas au cas où la personne mineure ainsi enlevée épouse l'auteur de l'enlèvement. A moins que la nullité du mariage n'ait été prononcée.

L'arsenal juridique disponible est convenable pour la protection de l'enfant mais à l'analyse, il est insuffisant sans un organe de contrôle et de surveillance de l'application des normes du travail et des lois sociales. En outre, certaines formes de travail des enfants semblent difficiles à surveiller. Ainsi, il semble difficile de lutter contre le travail domestique des enfants, la traite des femmes et des enfants, le travail des enfants dans l'agriculture traditionnelle, le secteur informel, les enfants éboueurs et récupérateurs de déchets, les enfants soldats, etc.

3.4- Vers une définition opérationnelle du travail des enfants en Côte d'Ivoire

3.4.1 Activités économiques versus activités non économiques

- **Activité économique**

L'activité économique est toute activité exercée par les personnes des deux sexes qui produisent durant une période donnée des biens et services comme définis par les Systèmes de Comptabilité et Bilans nationaux des Nations Unies.

Cette définition prend donc en compte :

- Les salariés (payés en nature ou en espèce) ;
- Les travailleurs indépendants
- Les personnes travaillant pour leur propre compte
- Les apprentis recevant une rétribution en espèces ou en nature
- Les travailleurs familiaux non rémunérés qui consomment ou produisent des biens ou des services pour l'autoconsommation du ménage;

Cette définition exclut les tâches ménagères effectuées au domicile personnel et les activités inhérentes à la scolarité

- **Activité non économique**

Il s'agit de toute activité sortant du cadre défini par les Systèmes de Comptabilité des Nations Unies (SNA6).

Comme exemple nous citerons entre autre :

- toutes les activités ménagères telles que le nettoyage, la décoration, la préparation des repas et services dans son propre ménage;
- soins aux enfants, handicapés ou personnes âgées au domicile personnel ;
- petites réparations au sein du foyer, etc.

⁶ System of National Accounts 1993 (Inter-Secretariat working Group on National Account, EuroStat, IMF, OECD, United Nations and World Bank, Brussels/Luxembourg, New York, Paris, Washington, DC

- **Personne économiquement active - actuelle et habituelle**

Il convient de rappeler la définition de « **la population active du moment** », [*population d'enfant s'entend*]. Elle comprend selon l'OIT⁷ « toutes les personnes qui remplissent les conditions requises pour être incluses parmi les personnes pourvues d'un emploi ou les chômeurs ».

Pour simplifier, la population économiquement active comprend toutes les personnes de l'un ou l'autre sexe qui offrent leur travail pour la production de biens et services économiques tels que définis par les systèmes de comptes et de balances nationaux des Nations unies pendant une période de référence indiquée. Selon l'horizon temporel servant à évaluer ce travail, on parlera de personne économiquement active du moment (les 7 derniers jours) ou de personne habituellement active (les 12 derniers mois).

- **Les enfants économiquement actifs ou les enfants travailleurs**

Dans le contexte de la Côte d'Ivoire, en se référant à l'activité courante, un enfant sera répertorié comme économiquement actif ou considéré comme un enfant travailleur, s'il a déclaré avoir travaillé au moins pendant une heure au cours de la semaine de référence, pour un paiement en espèce ou en nature, ou sans paiement, pour un tiers, pour son propre compte ou pour celui d'un membre de sa famille.

En se référant aux 12 derniers mois, un enfant sera répertorié comme économiquement actif ou considéré comme un enfant travailleur s'il a entrepris une des activités suivantes pour vendre ou pour leur propre consommation ou pour quelqu'un d'autre :

(i) cultiver ou récolter les produits agricoles ou attraper ou ramasser les poissons ou fruits de mer ou des activités similaires ; (ii) préparer de la nourriture, confectionner des vêtements ou exécuter des travaux d'artisanat destinés à être vendus ; (iii) vendre des articles, des journaux, de la boisson, de la nourriture ou des produits agricoles ; (iv) laver, repasser, nettoyer, réparer des outils ou équipement pour quelqu'un d'autre contre un paiement en nature ou en espèce ; (v) lavage de voiture et cirage de chaussures ; (vi) transport de marchandises au marché ou pour stockage ou autres activités relatives au transport des marchandises pour la vente ; (vii) construction, maintenance des bâtiments, maisons ou voiture pour quelqu'un d'autre ; (viii) autres activités similaires.

- **Le travail dommageable ou le travail des enfants à abolir**

Le « travail dommageable » renvoie à la notion de « travail des enfants à abolir » qui vise les « enfants dont le travail est à abolir ». C'est une notion plus étroite que celle « d'enfants économiquement actifs », puisqu'elle exclut dans le contexte ivoirien les travaux qui sont permis sous certaines conditions réglementaires.

- **Les pires formes de travail des enfants**

Il existe deux types de pires formes de travail des enfants. Ce sont les travaux inacceptables « par leur nature » (également appelées « *pires formes intrinsèques* ») et les travaux inacceptables « de part les conditions dans lesquelles ils s'exercent » (à savoir les *travaux dangereux Cf Liste des travaux dangereux, arrêté 2250*).

Les pires formes intrinsèques de travail des enfants

Les pires formes « intrinsèques » sont souvent illicites et également inacceptables pour les adultes ; ce sont toutes les activités qui, quoiqu'on fasse pour améliorer les conditions de travail, resteront classées dans la catégorie des pires formes. C'est le cas par exemple de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ou de l'utilisation d'enfants à des fins pornographiques, qui resteront de toute façon inacceptables pour un enfant malgré toute tentative d'amélioration de leur sort. A coté de ces cas, il y a la

⁷ ILO, *Resolution concerning statistics of the economically active population, employment, unemployment and underemployment*, thirteenth IC of Labour Statisticians, oct 82, Geneva

traite des enfants. Celle-ci est considérée comme une des pires formes intrinsèques et a été mesurée au travers de cette enquête.

Les travaux dangereux

Les travaux dangereux sont des activités qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles elles s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Ils constituent une sous catégorie des travaux dommageables. En tenant compte du contexte national, de la branche d'activité concernée, de l'intensité du travail, des tâches et des conditions spécifiques, chaque pays dispose en principe d'une liste des formes de travail interdites constituant les travaux dangereux, appelés pires formes « de par les conditions dans lesquelles ils s'exercent ».

Dans le contexte de la Côte d'Ivoire, la liste des travaux dangereux est fournie par l'arrêté n° 2250 du 14 mars 2005 (*voir plus haut*).

A partir des informations consignées dans ce chapitre, voici le type de tableau récapitulatif des textes législatifs.

Formes de travail	Pires formes de travail des enfants		Travail dommageable (non dangereux)	Travail régulier
	Pires formes intrinsèques	Travail dangereux		
Critères selon lois nationales				
Groupe d'âge	Convention 182 de l'OIT	Arrêté 2250 (liste des travaux dangereux)	Décret n°96-204 du 07 mars 1996 (travail de nuit) Art.2 : En apprentissage plus de 16h consécutives et de 17h à 8h pendant la nuit	< ou = à 8 h/jour
5-13 ans				
14-17 ans				

 Inacceptable selon les Conventions /lois nationales

 Acceptable selon les conventions /lois nationales

Conclusion partielle

Dans la pratique, les estimations du travail des enfants à partir des enquêtes auprès des ménages reposent principalement sur trois catégories : les enfants économiquement actifs⁸, les enfants dont le travail est à

⁸ Dans les estimations globales des enfants travailleurs du BIT en 2000 et 2004, les termes "*working children*", "*children's work*", "*children at work*" et "*economically active children*" désignent le même phénomène, à savoir les enfants travailleurs ou les enfants économiquement actifs. Voir les résolutions relatives aux statistiques sur la population économiquement active adoptée par la 13^e Conférence internationale des statisticiens du

abolir (activités dommageables)⁹ et les enfants effectuant un travail dangereux¹⁰. Par définition, le travail dangereux est une sous-catégorie du travail dommageable, lequel est lui-même une sous-catégorie de l'activité économique en se référant au cadre d'analyse du BIT.

En somme, l'adoption des instruments de l'OIT en complément des textes nationaux régissant le travail des enfants en Côte d'Ivoire offre un cadre suffisamment robuste pour appréhender le phénomène à travers ses dimensions multiples. Ainsi, l'ENTE 2005 réalisée en Côte d'Ivoire permet d'estimer assez aisément les enfants économiquement actifs, les enfants astreints à des travaux dommageables et/ou dangereux, de même que les enfants économiquement actifs victimes de traite.

Travail en octobre 1982. Pour plus de détails sur le concept d'activité économique, voir Hussmann, R., Mehran, F. Verma, V. 1990. *Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment: An ILO manual on concepts and methods*, Geneva.

⁹ En anglais *Child labour*

¹⁰ En anglais *Hazardous work*

CHAPITRE 4 : ACTIVITES EXERCEES PAR LES ENFANTS

Ce chapitre donne un aperçu des activités auxquelles sont astreints les enfants. Nous parlerons de façon générale des enfants en tenant compte du sexe, des groupes d'âge de 5-9 ans; 10-14 ans et 15-17 ans puis spécifiquement du groupe de 5-13¹¹ ans et 14-17 ans à travers les activités ménagères, leur situation scolaire et les caractéristiques du travail effectué.

4.1- Enfants économiquement actifs

Les enfants économiquement actifs sont tous les enfants qui participent à des activités économiques. Pour être recensés comme économiquement actifs dans les estimations du Bureau international du Travail, un enfant doit avoir travaillé au moins une (1) heure à un jour quelconque de la semaine de référence.

La population des enfants âgés de 5 à 17 ans est estimée selon l'Enquête Nationale sur le Travail de 2005 à 3 080 000. Selon les résultats du tableau 4.1 les enfants économiquement actifs du point de vue de la semaine de référence représentent 22% de la population totale des enfants de ce groupe d'âge. Lorsqu'on considère l'activité au cours des 12 derniers mois, ce chiffre s'élève à 25% des enfants.

Tableau 4.1 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans ayant travaillé au cours des 12 derniers mois et au cours des 7 derniers jours par sexe et groupe d'âge

Caractéristiques	Ensemble des enfants	Enfants actifs			
		12 derniers mois		7 derniers jours	
		Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes					
Total	3079698	780221	25,3	685195	22,2
5 à 9	1357339	220383	16,2	306010	22,5
10 à 14	1104893	340451	30,8	230505	20,9
15 à 17	617467	219387	35,5	148680	24,1
Garçons					
Total	1508567	399441	26,5	341389	22,6
5 à 9	682540	121018	17,7	162436	23,8
10 à 14	543005	171860	31,6	111879	20,6
15 à 17	283022	106563	37,7	67074	23,7
Filles					
Total	1571133	380780	24,2	343807	21,9
5 à 9	674800	99365	14,7	143575	21,3
10 à 14	561888	168591	30,0	118626	21,1
15 à 17	334445	112824	33,7	81606	24,4

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

En se référant à l'activité économique du moment, dans la population des enfants qui travaillent, les filles sont légèrement plus nombreuses que les garçons, avec respectivement 50,2% et 49,8%. Mais en termes d'activité économique au cours des 12 derniers mois nous observons relativement de faibles différences. Ici, les garçons sont légèrement plus actifs (51,2%) que les filles (48,8%). S'agissant de l'âge, la classe 10-14 ans semble être la plus active.

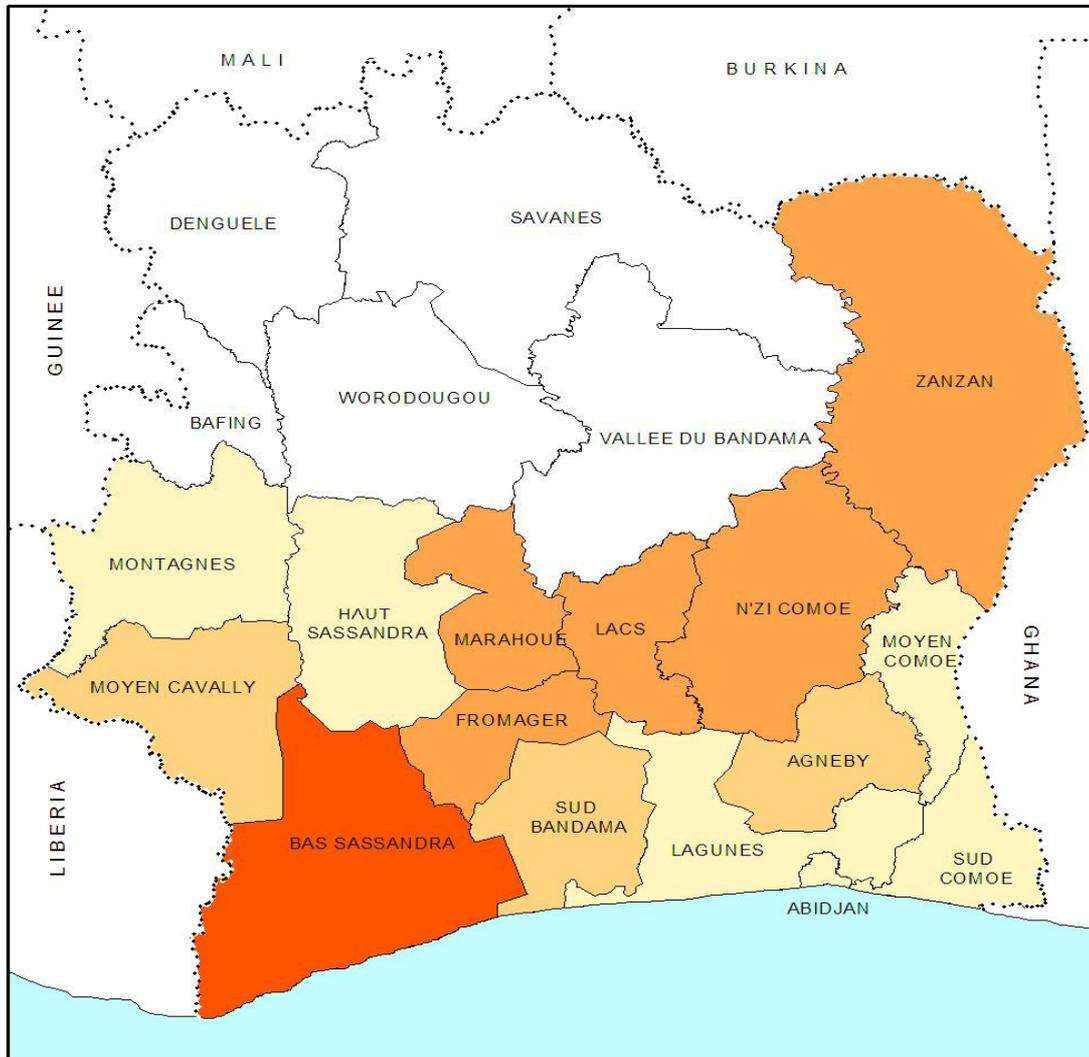
Afin d'apprécier le poids de chaque strate en termes d'enfants économiquement actifs, une distribution a été faite selon cette caractéristique (annexe 4.1). Selon les résultats, Abidjan reste la ville où l'on rencontre plus d'enfants avec 28,5% pour l'activité au cours des 12 derniers mois et de 23,1% lorsqu'on considère le travail au cours de la semaine de référence.

¹¹ Selon la législation ivoirienne, l'âge d'admission à l'emploi est égal à 14 ans. [Code du Travail](#)



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

PROPORTION D'ENFANTS DE 5 A 17 ANS ECONOMIQUEMENT ACTIFS PAR STRATE



La région du Bas-Sassandra et celle du N'zi-Comoé se distinguent des autres en ayant des effectifs un peu plus importants après Abidjan. Quant à la région des montagnes, elle enregistre l'effectif le plus faible d'enfants économiquement actifs.

Le tableau 4.2 ci-dessous indique la proportion d'enfants économiquement actifs dans chaque strate, aussi bien pour les 12 derniers mois que pour les 7 derniers jours. Ces proportions partent de 16% (Sud Comoé) à 32% (N'zi Comoé) pour les 12 derniers mois et de 18% (Abidjan) à 43% (Nzi Comoé) pour la semaine de référence. Une des raisons explicatives de ces résultats pourrait provenir de la période de l'enquête. La collecte des données s'est faite durant les vacances, et de nombreux enfants (surtout en milieu rural) ont pu travailler avec les parents au champ.

Tableau 4.2 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans ayant travaillé au cours des 12 derniers mois et 7 derniers jours par zone de résidence(urbaine/rurale) et par région

Caractéristiques	Ensemble des enfants	Enfants actifs			
		12 derniers mois		7 derniers jours	
		Nombre	%	Nombre	%
Total	3079698	780221	25,3	685195	22,2
Strates					
Abidjan	851573	222724	26,2	157943	18,5
Lagunes hors Abidjan	234250	64979	27,7	44288	18,9
Haut Sassandra	179861	37889	21,1	34194	19,0
Moyen Comoé	110893	26577	24,0	24933	22,5
Montagnes	21069	5421	25,7	5514	26,2
Lacs	166621	34965	21,0	37940	22,8
Zanzan	116289	35157	30,2	28120	24,2
Bas Sassandra	323035	85070	26,3	78073	24,2
N'Zi Comoé	174953	56006	32,0	74969	42,9
Marahoué	142502	34038	23,9	30781	21,6
Sud Comoé	143088	22765	15,9	26727	18,7
Sud Bandaman	167207	45003	26,9	44651	26,7
Agnéby	153945	42615	27,7	29534	19,2
Fromager	172701	36570	21,2	32746	19,0
Moyen Cavally	121711	30442	25,0	34782	28,6
Résidence					
Urbaine	1491368	396567	26,6	311073	20,9
Rurale	1588330	383654	24,2	374122	23,6

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

4.1.1 Activités ménagères

Les activités ménagères rencontrées portent sur le nettoyage, la lessive, la préparation des repas, la vaisselle, la garde des enfants, la recherche de l'eau pour le ménage, etc. Le travail ménager n'est dommageable pour les enfants scolarisés que lorsqu'il a une incidence négative sur leur scolarité, et cela suivant les conditions (la durée du travail trop longue) dans lesquelles il s'exerce.

Globalement, plus le temps mis pour effectuer les activités ménagères croît, moins on rencontre des enfants astreints à une activité ménagère. En effet, plus de 82% des enfants de 5 à 17 ans consacrent moins de 18 heures par semaine aux activités ménagères (tableau 4.3).

Tableau 4.3: Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à des activités ménagères par nombre d'heures consacrées chaque semaine, par sexe et groupe d'âge

Nombre d'heures allouées aux activités ménagères

caractéristiques	Total	1 à 7		8 à 14		15 à 21		22 à 28		29 à 35		36 à 42		36 à 42	
			%		%		%		%		%		%		%
Les deux sexes															
Total															
5 à 9	1364218	587032	43,0	277124	20,3	159851	11,7	94897	7,0	102639	7,5	45603	3,3	97072	7,1
10 à 14	628082	259597	41,3	134750	21,5	74161	11,8	46215	7,4	45600	7,3	16386	2,6	51373	8,2
15 à 17	474003	213966	45,1	88687	18,7	53751	11,3	35157	7,4	34220	7,2	16944	3,6	31278	6,6
	262133	113469	43,3	53687	20,5	31939	12,2	13525	5,2	22819	8,7	12273	4,7	14421	5,5
Garçons															
Total															
5 à 9	672441	280654	41,7	135422	20,1	76927	11,4	51294	7,6	53576	8,0	26297	3,9	48271	7,2
10 à 14	319251	135166	42,3	71612	22,4	35130	11,0	20478	6,4	23836	7,5	9762	3,1	23267	7,3
15 à 17	237126	97528	41,1	41295	17,4	27856	11,7	22400	9,4	22598	9,5	8616	3,6	16833	7,1
	116064	47960	41,3	22515	19,4	13941	12,0	8416	7,3	7142	6,2	7919	6,8	8171	7,0
Filles															
Total															
5 à 9	691777	306378	44,3	141702	20,5	82924	12,0	43603	6,3	49063	7,1	19306	2,8	48801	7,1
10 à 14	308831	124431	40,3	63138	20,4	39031	12,6	25737	8,3	21764	7,0	6624	2,1	28106	9,1
15 à 17	236877	116438	49,2	47392	20,0	25895	10,9	12757	5,4	11622	4,9	8328	3,5	14445	6,1
	146069	65509	44,8	31172	21,3	17998	12,3	5109	3,5	15677	10,7	4354	3,0	6250	4,3

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Plus de 45% (annexe 5.2) des enfants de 5 à 17 ans sont astreints à une activité ménagère. Mais selon l'âge, l'activité ménagère semble être plus tournée vers les plus jeunes enfants. Le groupe d'âge de 5-9 ans représente à lui seul plus de 46%. Lorsqu'on ajoute les 10-14 ans, ce sont plus de 80% des enfants qui sont astreints aux activités ménagères.

Contrairement à ce qu'on aurait pu imaginer, comme on le voit dans le tableau 4.4, la différence entre filles et garçons en matière d'exercice de l'activité ménagère n'est pas très importante. Les proportions sont de 50,7% de filles et 49,3% de garçons.

Tableau 4.4 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints aux activités ménagères par sexe et par groupe d'âge

Groupe d'âge	Ensemble deux sexes		Garçons		Filles	
	Nombre	% en colonne	Nombre	% en ligne	Nombre	% en ligne
Total	1364218	100	672441	49,3	691777	50,7
5 - 9	628082	46,0	319251	50,8	308831	49,2
10 - 14	474003	34,7	237126	50,0	236877	50,0
15 - 17	262133	19,2	116064	44,3	146069	55,7

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

4.1.2 Fréquentation scolaire

Selon les résultats du tableau 4.5, les enfants scolarisés astreints aux activités ménagères est de 50,6% contre 49,3% pour ceux qui ne le sont pas.

Tableau 4.5 : Fréquentation scolaire et participation à des activités ménagères.

Groupe d'âge	Scolarisés		Non scolarisés	
	Nombre	%	Nombre	%
Total	123397	50,6	120225	49,3
5 à 9	65666	46,1	76682	53,8
10 à 14	39539	61,5	24722	38,4
15 à 17	18192	49,1	18821	50,8

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

En examinant les chiffres du tableau 4.6, il ressort que les enfants économiquement actifs qui sont scolarisés sont un peu plus "libérés" des tâches ménagères. 66% des enfants qui vont à l'école en sont épargnés contre 62% chez ceux qui ne fréquentent pas. Lorsque l'enfant est de sexe masculin, il en est encore plus épargné. En effet, 68% des garçons scolarisés n'effectuent pas de tâches ménagères contre 65% chez les filles.

Lorsque l'enfant est plus jeune et scolarisé, il semble être moins concerné par les travaux domestiques. Au niveau des plus jeunes (5 – 9 ans) on observe que 57% des scolarisés ne font pas de travaux ménagers contre 50% chez les non scolarisés.

Toujours par rapport au tableau 4.6, en fonction du milieu de résidence, il n'apparaît pas de différence significative quant à l'exercice de l'activité ménagère selon que l'enfant soit scolarisé ou non.

Tableau 4.6 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans économiquement actifs scolarisés et non scolarisés selon la participation aux activités ménagères, par sexe, groupe d'âge et zone de résidence.

Caractéristiques	Ensemble des actifs scolarisés		Enfants actifs Scolarisés			Ensemble des actifs non scolarisés		Enfants actifs non scolarisés				
			Astreints à une tâche ménagère	Non astreints à une tâche ménagère			Astreints à une tâche ménagère	Non astreints à une tâche ménagère				
Les deux sexes												
Total	365156	100	123397	33,8	241759	66,2	320038	100,0	120225	37,6	199813	62,4
5 à 9	151497	41,5	65666	43,3	85831	56,7	154514	48,3	76682	49,6	77832	50,4
10 à 14	140115	38,4	39539	28,2	100576	71,8	90388	28,2	24722	27,4	65666	72,6
15 à 17	73544	20,1	18192	24,7	55352	75,3	75136	23,5	18821	25,0	56315	75,0
Garçons												
Total	200504	100	65048	32,4	135456	67,6	140884	100,0	55741	39,6	85143	60,4
5 à 9	84474	42,1	37034	43,8	47440	56,2	77962	55,3	38951	50,0	39011	50,0
10 à 14	74427	37,1	19466	26,2	54961	73,8	37451	26,6	10450	27,9	27001	72,1
15 à 17	41603	20,7	8548	20,5	33055	79,5	25471	18,1	6340	24,9	19131	75,1
Filles												
Total	164652	100	58349	35,4	106303	64,6	179154	100,0	64484	36,0	114670	64,0
5 à 9	67023	40,7	28632	42,7	38391	57,3	76552	42,7	37731	49,3	38821	50,7
10 à 14	65688	39,9	20073	30,6	45615	69,4	52937	29,5	14272	27,0	38665	73,0
15 à 17	31941	19,4	9644	30,2	22297	69,8	49665	27,7	12481	25,1	37184	74,9
Résidence												
Urbaine	187180	51,3	64260	34,3	122920	65,7	123892	38,7	46921	37,9	76971	62,1
Rurale	177977	48,7	59137	33,2	118840	66,8	196146	61,3	73303	37,4	122843	62,6

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le tableau 4.7 donne le nombre médian d'heures de travail effectué par les enfants économiquement actifs selon qu'ils soient scolarisés ou non. A l'analyse, aucune différence significative n'est observée au sein des deux groupes. Ce résultat est probablement dû à la période de réalisation de la collecte des données. En fait, l'enquête ayant eu lieu pendant les vacances, de nombreux enfants, surtout dans les villages, ont pu déclarer travailler durant toute la semaine de référence.

Tableau 4.7 : Nombre médian d'heures consacrées par semaine par les enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans scolarisés et non scolarisés par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence.

Caractéristiques	Enfants actifs		
	Total	scolarisés	Non scolarisés
	Nombre médian d'heures	Nombre médian d'heures	Nombre médian d'heures
Les deux sexes			
Total	45	45	45
5 à 9	48	48	48
10 à 14	48	48	48
15 à 17	43	42	44
Garçons			
Total	48	48	48
5 à 9	46	45	48
10 à 14	45	42	48
15 à 17	48	48	48
Filles			
Total	43	45	42
5 à 9	47	48	45
10 à 14	48	48	48
15 à 17	41	40	42
Résidence			
Urbaine	43	42	45
Rurale	47	45	48

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

4.2- Caractéristiques du travail

Avant d'aborder les caractéristiques propres du travail des enfants économiquement actifs, nous nous proposons de porter un regard sur le statut d'occupation de ceux-ci, dans la mesure où il est probable que certaines situations d'"oisiveté" les exposent à être actifs économiquement. Pour cela quatre statuts d'occupation ont été distingués :

- enfant travaillant uniquement
- enfant travaillant et étudiant
- enfant étudiant uniquement
- enfant ne travaillant pas et n'étudiant pas

Les résultats sont consignés dans le tableau 4.8. Les enfants qui travaillent uniquement, c'est-à-dire travaillent sans aller à l'école constituent 10,4% de la population des enfants de 5 à 17 ans, c'est-à-dire environ 320 000 enfants. Si l'on ajoute ceux qui travaillent et qui vont à l'école, cela fait 22% des enfants qui sont économiquement actifs en référence aux 7 derniers jours.

55% des enfants étudient. Dans ce groupe, à peu près 12% travaillent et étudient à la fois, et 44% se consacrent uniquement aux études. Par ailleurs, 34% ne vont ni à l'école ni ne travaillent, et constituent certainement une population potentielle pour les activités économiques et non économiques. Selon les résultats de l'annexe 5.2, 45% des enfants de ce dernier groupe exercent une activité ménagère. Toujours dans ce groupe, pour ceux qui exercent une activité ménagère, les filles sont en plus grande proportion (56%). Par ailleurs, suivant l'âge, il est intéressant de noter que les garçons quittent le travail ménager au fur et à mesure qu'ils prennent de l'âge, tandis que chez les filles c'est le contraire. Ainsi, 48% des garçons du groupe 5 – 9 ans effectuent des activités ménagères contre 37% dans le groupe d'âge 15 – 17 ans, tandis que chez les filles les pourcentages sont respectivement 52% et 63%.

Tableau 4.8 : Nombre d'enfants de 5 à 17 ans selon le statut d'occupation par âge sexe et milieu de résidence

Caractéristiques	Groupe d'âge							
	5 - 9		10 - 14		15 - 17		Total	
		%		%		%		%
Ensemble deux sexes	1357339	100,0	1104892	100,0	617467	100,0	3079698	100,0
Travaillant uniquement	154514	11,4	90388	8,2	75136	12,2	320038	10,4
Travaillant et étudiant	151497	11,2	140116	12,7	73544	11,9	365157	11,9
Etudiant uniquement	542600	40,0	562314	50,9	242487	39,3	1347401	43,7
Ne travaillant et n'étudiant pas	508728	37,5	312074	28,3	226300	36,6	1047253	34,0
Garçons								
Total	682539	100,0	543004	100,0	283022	100,0	1508565	100,0
Travaillant uniquement	77962	11,4	37451	6,9	25471	9,0	140884	9,3
Travaillant et étudiant	84474	12,4	74427	13,7	41603	14,7	200504	13,3
Etudiant uniquement	278276	40,8	305433	56,2	129877	45,9	713586	47,3
Ne travaillant et n'étudiant pas	241827	35,4	125693	23,1	86071	30,4	453591	30,1
Filles								
Total	674800	100,0	561888	100,0	334445	100,0	1571133	100,0
Travaillant uniquement	76552	11,3	52937	9,4	49665	14,8	179154	11,4
Travaillant et étudiant	67023	9,9	65688	11,7	31941	9,6	164652	10,5
Etudiant uniquement	264324	39,2	256880	45,7	112610	33,7	633814	40,3
Ne travaillant et n'étudiant pas	266901	39,6	186383	33,2	140229	41,9	593664	37,8
Milieu de résidence								
Urbain								
Total	570839	100,0	552631	100,0	367898	100,0	1491519	100,0
Travaillant uniquement	54334	9,5	34153	6,2	35405	9,6	123892	8,3
Travaillant et étudiant	66683	11,7	71398	12,9	49099	13,3	187180	12,6
Etudiant uniquement	270791	47,4	290885	52,6	163144	44,3	724820	48,6
Ne travaillant et n'étudiant pas	179031	31,4	156195	28,3	120250	32,7	455627	30,5
Rural								
Total	786500	100,0	552262	100,0	249569	100,0	1588331	100,0
Travaillant uniquement	100180	12,7	56236	10,2	39731	15,9	196147	12,3
Travaillant et étudiant	84813	10,8	68718	12,4	24445	9,8	177976	11,2
Etudiant uniquement	271809	34,6	271429	49,1	79343	31,8	622581	39,2
Ne travaillant et n'étudiant pas	329698	41,9	155879	28,2	106050	42,5	591627	37,2

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le milieu rural paraît plus propice au travail des enfants. Près de 24% des enfants y travaillent contre 21% en milieu urbain. En considérant les enfants qui travaillent uniquement, le constat reste valable. En milieu urbain, 8% des enfants travaillent, alors qu'en milieu rural ils sont 12%. L'analyse qui vient d'être faite est confirmée lorsqu'on examine la proportion des enfants qui étudient dans les deux milieux. En ville, 61% des enfants vont à l'école contre 50% en milieu rural.

Selon les considérations du genre, il semble que les filles soient légèrement plus exposées au travail des enfants que les garçons. 11% des filles travaillent uniquement, alors que chez les garçons ils sont 9%. Par ailleurs, 61% des garçons vont à l'école contre 51% chez les filles.

4.2.1 Les secteurs d'activités

A partir du tableau 4.9, on observe que l'activité exercée par les enfants est essentiellement tournée vers l'agriculture (58%). Le commerce vient ensuite avec une proportion de 23% et enfin, l'industrie est faiblement représentée avec moins de 10%.

Les résultats de l'annexe 5.1 donne d'une part la distribution des enfants économiquement actifs dans le domaine agricole par type de culture, et d'autre part la répartition par strate. Il s'avère que les cultures les

plus pratiquées par les enfants sont les céréales (66%) en premier lieu. En second lieu, on note le binôme cacao et café, moins de 20%.

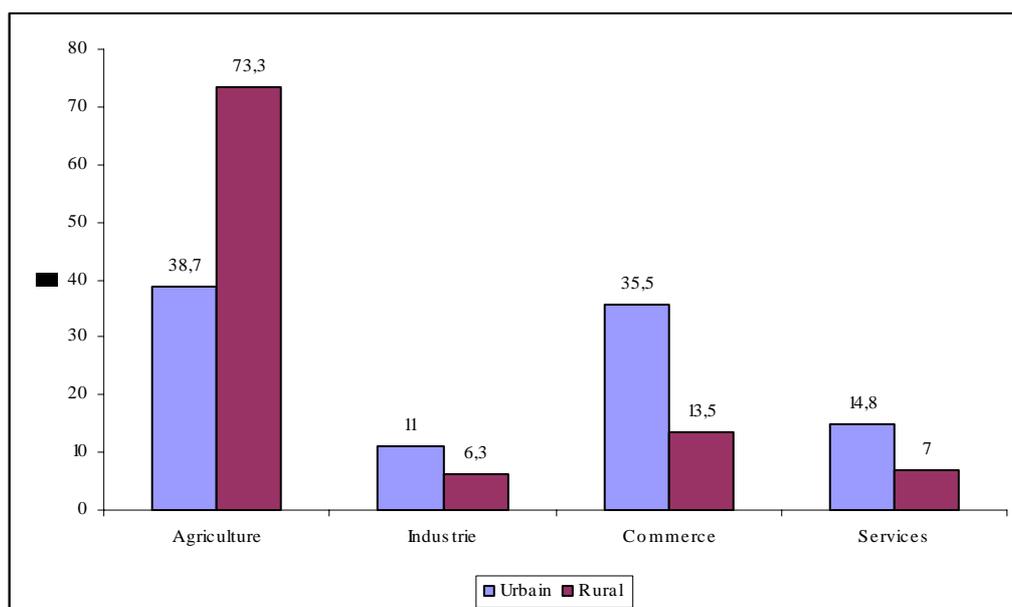
Dans toutes les strates, la culture des céréales reste en tête à l'exception de la région des Lagunes hors Abidjan et le Moyen Cavally où l'on retrouve la majorité d'enfants dans le cacao et le café (respectivement 53% et 49%).

Les résultats de l'annexe 5.1 permettent d'identifier les zones des différentes cultures pratiquées par les enfants. Pour ce qui concerne les cultures de cacao et café, et les céréales, la région du Bas Sassandra vient en tête avec respectivement 12% et 31% des enfants économiquement actifs.

La majorité des enfants économiquement actifs travaillent dans le domaine agricole quelque soit la strate. Mais à Abidjan, ce n'est pas le cas ; 68% des enfants mènent leur activité soit dans le commerce (47%), soit dans les services (21%). Ce constat est fait aussi dans la région des Lacs où l'activité agricole n'occupe pas la première place (41%). La position occupée par l'agriculture à Abidjan s'explique par le fait que cette strate n'est pas une zone agricole.

Même si quel que soit le milieu de résidence, l'agriculture est prépondérante, en termes d'occupation des enfants actifs un écart important existe. En milieu rural, 73% des enfants actifs y travaillent contre 39% en milieu urbain (graphique 4.1).

Graphique 4.1 : Enfants économiquement actifs par secteur d'activité et milieu de résidence



Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Tableau 4.9 : Nombre et pourcentage d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par secteur d'activité, par région et milieu de résidence

Caractéristiques	Enfants actifs									
	Total	Secteur d'activité						Autres services		
		Agriculture		Industrie		Commerce				
		% strate	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total	685 195	100	395 990	57,8	57 402	8,4	160 103	23,4	71 699	10,5
Strates										
Abidjan	155313	22,7	29930	19,3	19863	12,8	73088	47,1	32429	20,9
Lagunes hors Abidjan	44898	6,6	26887	59,9	3783	8,4	7490	16,7	6728	15
Hautassandra	34686	5,1	22292	64,3	512	1,5	7427	21,4	4448	12,8
Moyen Comoé	24109	3,5	14433	59,9	1577	6,5	4353	18,1	3749	15,5
Montagnes	5177	0,8	4192	81,1	0	-	977	18,9	0	-
Lacs	36614	5,3	14856	40,6	6478	17,7	11219	30,6	4070	11,1
Zanzan	28901	4,2	22931	79,3	1178	4,1	4309	14,9	486	1,7
Bas Sassandra	79128	11,5	61283	77,4	4386	5,5	7410	9,4	6057	7,7
N'Zi Comoé	77052	11,2	59067	76,7	1863	2,4	12469	16,2	3662	4,8
Marahoué	30006	4,4	19193	64	1890	6,3	6310	21	2609	8,7
Sud Comoé	27470	4	13926	50,7	3071	11,2	8165	29,7	2310	8,4
Sud Bandaman	45898	6,7	41350	90,1	1843	4	2138	4,7	566	1,2
Agnéby	30353	4,4	21681	71,4	4353	14,3	2485	8,2	1839	6,1
Fromager	32997	4,8	23623	71,6	5823	17,6	2976	9	578	1,8
Moyen Cavally	32593	4,8	20347	62,4	781	2,4	9288	28,5	2168	6,7
Milieu de résidence										
Urbain	307331	44,9	119069	38,7	33706	11	109127	35,5	45424	14,8
Rural	377864	55,1	276921	73,3	23696	6,3	50976	13,5	26275	7

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Selon le tableau 4.9, nous avons fait une distribution des enfants économiquement actifs par strate. A l'analyse, la capitale économique reste incontestablement la strate où l'on retrouve le plus d'enfants travailleurs (23%). De très loin, deux autres strates s'identifient, la région du Bas Sassandra et du N'zi Comoé avec la même proportion (11%).

Si la présence massive d'enfants travailleurs à Abidjan s'explique par l'existence du grand nombre d'activités commerciales, pour ce qui concerne les autres strates, notamment le Bas Sassandra et le N'zi Comoé, il s'agit plutôt des activités agricoles (77% des enfants y travaillent).

4.2.2 La profession

Les emplois agricoles tiennent la première place, en termes de groupe de professions, 58%, soit 156 000 enfants travaillant uniquement sont dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. De l'autre coté, mais de très loin, 23,4% des enfants travaillent comme des vendeurs, des commerçants ou des boutiquiers.

4.2.3 Le statut du travail

Le tableau 4.10 nous situe sur le statut du travail des enfants économiquement actifs. A l'examen, il s'avère que ceux-ci sont en majorité des travailleurs familiaux non payés (86%). Quelle que soit la caractéristique retenue, sexe, âge ou même le milieu de résidence, la modalité "travailleur familiaux non payés" reste toujours en tête.

Si 86% des enfants actifs ne perçoivent pas de rémunération, ceci est encore plus vrai pour les plus jeunes. Dans la classe d'âge de 5 à 9 ans, seulement 96% ne sont pas payés contre un plus de 68% chez les 15 – 17 ans.

Tableau 4.10 : Nombre et pourcentage d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans par statut du travail sexe, groupe d'âge et milieu de résidence

Caractéristiques	Total	Travailleur familial non payé	%	Travailleur domestique payé	%	Travailleur indépendant	%	Apprenti	%	Employé	%	Autre	%
Ensemble deux sexes	685195	596584	86,1	10787	3,8	26415	3,8	34511	4,0	14919	2,1	1979	0,3
5 - 9	306885	294760	96,0	0	0,0	0	0,0	9082	3,0	3043	1,0	0	0,0
10 - 14	229801	198093	84,1	4256	5,3	14538	5,3	6374	2,6	4561	1,9	1979	0,8
15 - 17	148509	103731	67,8	6530	7,9	11877	7,9	19054	11,8	7316	4,5	0	0,0
Garçons													
Total	342820	297693	84,8	1363	2,6	9153	2,7	21646	6,1	10985	3,2	1980	0,6
5 - 9	164793	152666	92,6	0	0,0	0	0,0	9083	5,5	3044	1,8	0	0,0
10 - 14	110912	93874	80,6	0	4,8	5656	4,8	4841	4,2	4561	3,9	1980	1,7
15 - 17	67115	51152	74,2	1363	4,9	3497	4,9	7722	10,9	3381	5,0	0	0,0
Filles													
Total	342375	298890	85,3	9424	4,9	17262	4,9	12865	3,7	3934	1,1	0	0,0
5 - 9	142095	142095	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
10 - 14	118890	104219	84,5	4256	7,2	8882	7,2	1533	1,2	0	0,0	0	0,0
15 - 17	81390	52577	61,3	5167	10,2	8380	10,2	11332	13,6	3934	4,7	0	0,0
Milieu de résidence													
Urbain	307321	239482	77,9	5972	1,9	19729	6,4	27733	9,0	12927	4,2	1479	0,5
Rural	377874	357103	94,5	4815	1,3	6686	1,8	6778	1,8	1992	0,5	500	0,1

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

NB : Les indépendants ici prennent en compte les travailleurs pour compte propre et les indépendants avec 1 ou plusieurs employés non rémunérés.

Pour appuyer l'analyse qui vient d'être faite, un regard est porté sur le groupe des travailleurs domestiques payés. Il est observé que la proportion des enfants augmente avec l'âge.

Le caractère difficile du travail des enfants est encore perçu, lorsqu'on remarque que seulement 18% des enfants économiquement actifs perçoivent un salaire.

4.2.4 Lieu de travail

Les conditions difficiles dans lesquelles les enfants travaillent sont appréciées au travers du lieu d'exercice de l'activité. La presque totalité (98%) des enfants effectuent les tâches quotidiennes à l'extérieur du domicile, loin des yeux des parents probablement, indépendamment de l'âge, du sexe et du milieu de résidence (tableau 4.11).

Tableau 4.11: Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans travaillant à domicile ou à l'extérieur par sexe, âge et milieu de résidence

Caractéristiques	Nombre total d'enfants actifs	Lieu de travail			
		A domicile	%	A l'extérieur	%
Ensemble deux sexes	685195	14159	2,1	671036	97,9
5 - 9	306011	6967	2,3	299044	97,7
10 - 14	230504	5311	2,3	225193	97,7
15 - 17	148680	1881	1,3	146799	98,7
Garçons					
Total	341388	8444	2,5	332944	97,5
5 - 9	162436	3686	2,3	158750	97,7
10 - 14	111878	3663	3,3	108215	96,7
15 - 17	67074	1095	1,6	65979	98,4
Filles					
Total	343807	5714	1,7	338093	98,3
5 - 9	143575	3281	2,3	140294	97,7
10 - 14	118626	1648	1,4	116978	98,6
15 - 17	81606	785	1,0	80821	99,0
Milieu de résidence					
Urbain	311073	6700	2,2	304373	97,8
Rural	374122	7459	2,0	366663	98,0

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Une légère différence est cependant observée. Les plus jeunes exercent un peu plus à domicile que leurs aînés. Ainsi, pour ceux qui ont entre 5 et 9 ans, 2,3% travaillent à la maison, alors que ce chiffre est égal à 1,3% pour les 15 – 17 ans.

4.2.5 Durée du travail

L'examen du tableau 4.12 nous apporte un éclaircissement supplémentaire sur les conditions de travail des enfants actifs. Les résultats sont très parlants. 54% des enfants travaillent plus de 42 heures par semaine, et des différences sont notées entre garçons et filles. Alors que 57% des garçons travaillent plus de 42 heures par semaine, chez les filles le pourcentage est de 51%.

Tableau 4.12 : Nombre médian d'heures, nombre et pourcentage d'enfants actifs de 5 à 17 ans par nombre d'heures effectuées par semaine, par sexe, âge et milieu de résidence

Caractéristiques	Nbre médian d'heures	Enfants actifs	Heures travaillées															
			Total		1 - 7		8 - 14		15 - 21		22 - 28		29 - 35		36 - 42		Plus de 42 h	
			Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%		
Ensemble deux sexes	44,3	685195	6602	1,0	30701	4,5	32835	4,8	43475	6,3	72851	10,6	129464	18,9	369267	53,9		
5 - 9	44,5	306010	3668	1,2	15158	5,0	14592	4,8	17145	5,6	33561	11,0	56516	18,5	165370	54,0		
10 - 14	44,8	230506	566	0,2	9969	4,3	10177	4,4	14089	6,1	25189	10,9	43080	18,7	127436	55,3		
15 - 17	42,9	148679	2368	1,6	5574	3,7	8066	5,4	12241	8,2	14101	9,5	29868	20,1	76461	51,4		
Garçons																		
Total	45,1	341391	2527	0,7	14984	4,4	17639	5,2	18905	5,5	32161	9,4	61807	18,1	193368	56,6		
5 - 9	45,4	162435	1986	1,2	8 431	5,2	8 521	5,2	6983	4,3	14057	8,7	33238	20,5	89219	54,9		
10 - 14	43,9	111881	0	-	5 030	4,5	5 811	5,2	7771	6,9	11627	10,4	19218	17,2	62424	55,8		
15 - 17	46,2	67075	541	0,8	1 523	2,3	3 307	4,9	4151	6,2	6477	9,7	9351	13,9	41725	62,2		
Filles																		
Total	43,5	343807	4075	1,2	15717	4,6	15196	4,4	24570	7,1	40691	11,8	67658	19,7	175900	51,2		
5 - 9	43,5	143575	1682	1,2	6 727	4,7	6 071	4,2	10162	7,1	19504	13,6	23278	16,2	76151	53,0		
10 - 14	45,7	118626	566	0,5	4 9390	4,2	4 366	3,7	6318	5,3	13563	11,4	23862	20,1	65012	54,8		
15 - 17	40,2	81606	1827	2,2	4 051	5,0	4 759	5,8	8090	9,9	7624	9,3	20518	25,1	34737	42,6		
Milieu de résidence																		
Urbain	44,1	311073	2184	0,7	13 564	4,4	13 928	4,5	19538	6,3	37761	12,1	58507	18,8	165591	53,2		
Rural	44,4	374122	4419	1,2	17 137	4,6	18 907	5,1	23936	6,4	35090	9,4	70957	19,0	203676	54,4		

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le nombre d'heures médian apporte encore un peu plus d'informations sur les conditions de travail des enfants actifs. La durée de travail des enfants actifs, aussi bien médiane que moyenne est très élevée et au - dessus du nombre d'heures légal de travail pour les adultes. La durée médiane est de 44 heures, la durée moyenne est de 45 heures et le nombre d'heures de travail dans la semaine est de 40 heures.

Ici encore, on voit que le volume horaire de travail des garçons est plus élevé que celui des filles. Les garçons ont un nombre d'heures médian de 45 heures tandis que leurs homologues filles en ont 43.

Conclusion partielle

Comme dans la plupart des pays en développement, le travail est un phénomène réel en Côte d'Ivoire touchant près de 22% des enfants âgés de 5 à 17 ans. Les enfants économiquement actifs se retrouvent principalement à Abidjan, dans le Bas Sassandra et dans le N'zi Comoé. A Abidjan, ils s'adonnent à des activités commerciales, tandis qu'ailleurs, ils sont dans l'agriculture, plus précisément dans la culture céréalière d'abord, ensuite dans la culture du cacao.

Les conditions de travail des enfants sont très difficiles. Ils sont des indépendants, puis travailleurs familiaux non payés, travaillant hors du domicile avec des durées hebdomadaires de travail de travail assez élevées (supérieur à 40 heures).

Les activités ménagères sont nuisibles par moment aux enfants au regard du nombre d'heures que ceux-ci y consacrent. Elles touchent plus les jeunes (5 – 9 ans), les non scolarisés que les scolarisés.

CHAPITRE 5 : INCIDENCE ET CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS A ABOLIR

Ce chapitre et le suivant concernent principalement les enfants qui effectuent des travaux dommageables, les travaux à abolir. Le travail des enfants à abolir est défini par ses conséquences sur l'enfant. Il s'agit des travaux qui entravent sa scolarité ou qui lui sont nuisibles aux niveaux mental, physique, social ou moral. On peut les classer en trois catégories.

La première catégorie concerne les travaux effectués par l'enfant en dessous de l'âge minimum indiqué. Elle porte sur les travaux qui exigent un minimum d'âge pour être exercés.

La deuxième catégorie porte sur les travaux dangereux. Par travaux dangereux, il faut entendre:

- 1 – les travaux qui exposent à des sévices physiques, sexuels ou psychologiques,
- 2 – les travaux effectués sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés,
- 3 – les travaux effectués avec des machines dangereuses ou avec des charges lourdes,
- 4 – les travaux effectués dans des milieux malsains (poussière, fumée, gaz,...).
- 5- les travaux effectués pendant de longues heures.

La troisième catégorie de travaux à abolir est relative aux pires formes intrinsèques de travail des enfants. Dans cette catégorie, on inclut toutes les formes d'esclavage, les travaux obligatoires, la prostitution, la traite, la pornographie, etc. Hormis la traite des enfants impliqués dans les activités économiques, cette autre forme ne pourra être mesurée dans le cadre de cette étude.

Toutes ces catégories de travaux sont édictées par les lois nationales et les conventions internationales. Au titre des lois nationales, les dispositions de la constitution et les arrêtés du ministère du travail, notamment l'arrêté n° 2205 du 14 mars 2005 relatif aux travaux dangereux, interdisent un certain nombre de travaux aux enfants.

De même, les conventions internationales, avec les conventions 138 (âge minimum) et 182 (pires formes de travail) de l'OIT, interdisent certains travaux aux enfants.

Le terme travail dommageable permettra donc de désigner ces différents types de travaux. Il faudra donc faire la nuance entre travail dommageable et travail dangereux en ce sens que celui-ci constitue une sous-catégorie du travail dommageable.

Le tableau 5.1 nous donne plus de précisions sur les tranches d'âges représentatives du groupe des enfants astreints à des activités dommageables. Les moins de 15 ans représentent 89,7% des enfants astreints à des activités dommageables. Les garçons sont légèrement plus exposés que les filles, avec un rapport de masculinité moyen de 104 garçons pour 100 filles. Mais ce rapport est plus élevé pour les plus âgés (15-17 ans). Dans cette tranche d'âge, 132 garçons pour 100 filles sont astreints à des activités dommageables.

Tableau 5.1 : Nombre total d'enfants, et ceux économiquement actifs de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par sexe et groupe d'âge.

Groupe d'âge	Enfants	Enfants actifs	Enfants astreints à une activité dommageable		
			Nombre	Pourcentage/enfants	Pourcentage/enfants actifs
Les deux sexes	3 079 698	685 195	572 384	18,6	83,5
5 – 9	1 357 339	306 012	306 010	22,5	100,0
10 – 14	1 104 892	230 503	207 674	18,8	90,1
15 – 17	617 467	148 680	58 700	9,5	39,5
Garçons	1 508 566	341 389	292 480	19,4	85,7
5 – 9	682 539	162 436	162 436	23,8	100,0
10 – 14	543 005	111 879	96 600	17,8	86,3
15 – 17	283 022	67 074	33 444	11,8	49,9
Filles	1 571 132	343 807	279 903	17,8	81,4
5 – 9	674 800	143 575	143 575	21,3	100,0
10 – 14	561 887	118 626	111 072	19,8	93,6
15 – 17	334 445	81 606	25 256	7,6	30,9

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Les enfants astreints à des activités dommageables représentent 18,6% des enfants de 5 à 17 ans et 83,5% des enfants économiquement actifs de ce groupe d'âge. Ils sont presque aussi nombreux que ceux qui effectuent des activités économiques, surtout pour les moins de 15 ans qui correspondent à plus de 90% des enfants économiquement actifs de la même tranche d'âge.

La répartition selon les régions permet de constater que le milieu rural compte plus d'enfants dans les activités dommageables que le milieu urbain. 328 000 enfants y sont concernés. Ce qui correspond à 88% des enfants économiquement actifs du milieu rural. Les régions d'Abidjan, du Bas Sassandra et du N'zi Comoé renferment un grand nombre d'enfants dans les activités dommageables avec des effectifs respectifs de 122 000, 67 000 et 66 000 enfants. Elles se distinguent ainsi des autres régions où ces effectifs tournent autour de 25 000 enfants.

Tableau 5.2 : Nombre et pourcentage d'enfants économiquement actifs de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par milieu de résidence et par région.

	Enfants	Enfants actifs	Enfants astreints à une activité dommageable		
			Nombre	Pourcentage/enfants	Pourcentage/enfants actifs
Ensemble	3 079 698	685 195	572 384	18,6	83,5
Milieu					
Urbain	1 491 368	311 072	244 333	16,4	78,5
Rural	1 588 330	374 123	328 051	20,7	87,7
Strates					
Abidjan	851 573	157 944	121 774	14,3	77,1
Lagunes	234 250	44 290	34 182	14,6	77,2
Haut Sassandra	179 861	34 194	29 436	16,4	86,1
Moyen Comoé	110 893	24 932	20 531	18,5	82,3
Montagnes	21 069	5 514	4 900	23,3	88,9
Lacs	166 621	37 939	30 184	18,1	79,6
Zanzan	116 289	28 120	22 110	19,0	78,6
Bas Sassandra	323 035	78 073	66 949	20,7	85,8
N'zi Comoé	174 953	74 969	66 466	38,0	88,7
Marahoué	142 502	30 781	25 958	18,2	84,3
Sud Comoé	143 088	26 726	24 505	17,1	91,7
Sud Bandaman	167 207	44 651	39 795	23,8	89,1
Agneby	153 945	29 534	27 361	17,8	92,6
Fromager	172 701	32 746	31 610	18,3	96,5
Moyen Cavally	121 711	34 782	26 623	21,9	76,5

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Trois régions se distinguent aussi par l'importance numérique des enfants astreints à des activités dommageables par rapport à ceux qui sont dans les activités économiques. Dans ces régions (Fromager, Agneby et le Sud Comoé), le nombre d'enfants effectuant des activités dommageables correspond à plus de 92% des enfants économiquement actifs.

5.1- Les activités exercées par les enfants

Les activités économiques ont été étudiées à travers le secteur d'activité, la profession et le statut d'occupation. Cela nous permettra, entre autres, d'identifier les secteurs vers lesquels les enfants sont le plus portés.

Le tableau 5.3 présente les chiffres selon le secteur d'activité, la région et l'âge. On peut voir qu'environ 572 000 enfants sont concernés.

Le commerce et l'agriculture sont les principaux secteurs d'accueil des enfants. 58% des enfants identifiés dans les activités dommageables exercent dans l'agriculture, la pêche ou la sylviculture et 23% sont dans les activités commerciales. Dans l'agriculture, la culture de céréales est très dominante (67,7%), ce n'est qu'en second lieu qu'apparaît les cultures du cacao et de légumes, mais de très loin (respectivement 19,2% et 8,3%).

Les autres secteurs (autres services et industries) sont faiblement représentés avec 26 à 78 000 enfants environ, soit moins de 20% des enfants enquêtés pour chacun de ces deux secteurs. La majorité des enfants de ce secteur a moins de 15 ans.

Dans l'ensemble, les plus jeunes (les 5–14 ans) sont les plus touchés par les activités dommageables. Dans le secteur agricole, les enfants de 15-17 ans représentent moins de 6% des enfants astreints à des activités dommageables, dans le secteur commercial, ils comptent pour moins de 13% des enfants du secteur.

Tableau 5.3 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par sexe, groupe d'âge, secteur économique, région et milieu de résidence.

	Total	Agriculture	%	Industrie	%	Commerce	%	Services	%
Les deux sexes	572 384	333700	58,3	26330	4,6	133938	23,4	78417	13,7
5 – 9	306 010	186247	61	11137	3,6	72275	23,7	36351	11,7
10 – 14	207 674	128612	61,9	10441	5	44983	21,7	23636	11,4
15 – 17	58 700	18839	32,2	4751	8,1	16680	28,3	18430	31,4
Garçons	292 481	173594	59,4	9255	3,1	67041	22,9	42589	14,6
5 – 9	162 437	100262	61,9	2838	1,7	38078	23,4	21257	13
10 – 14	96 600	60858	63	4444	4,6	20769	21,5	10529	10,9
15 – 17	33 444	12475	37,3	1973	5,9	8194	24,5	10802	32,3
Filles	279 903	160104	57,2	17075	6,1	66897	23,9	35828	12,8
5 – 9	143 575	85986	59,8	8299	5,9	34197	24	15094	10,3
10 – 14	111 072	67754	61	5998	5,4	24214	21,8	13106	11,8
15 – 17	25 256	6365	25,2	2778	11	8486	33,6	7627	30,2
Milieu de résidence									
Urbain	244 333	94801	38,8	17836	7,3	86738	35,5	44957	18,4
Rural	328 051	238899	72,6	8493	2,6	47199	14,6	33459	10,2
Strates		333700		26330		133938		78416	
Abidjan	121 774	24355	20	12421	10,2	58695	48,2	26303	21,6
Lagunes	34 182	22368	57,8	792	3,3	6066	22,6	4956	16,3
Hautassandra	29 436	17662	60	0	0	7388	25,1	4386	14,9
Moyen Comoé	20 531	12298	59,9	821	4	4291	20,9	3121	15,2
Montagnes	4900	3847	78,5	0	0	1054	21,5	0	0
Lacs	30184	11470	38	2626	8,7	9538	31,6	6550	21,7
Zanzan	22 110	17246	78	663	3	3250	14,7	951	4,3
Bas Sassandra	66 949	51952	77,6	1741	2,6	6226	9,3	7030	10,5
N'zi Comoé	66 466	50448	75,9	465	0,7	11100	16,7	4453	6,7
Marahoué	25958	15912	61,3	363	1,4	5373	20,7	4309	16,6
Sud Comoé	24 505	13306	54,3	588	2,4	6420	26,2	4190	17,1
Sud Bandaman	39 795	35378	88,9	358	0,9	2069	5,2	1990	5
Agneby	27 361	18934	69,2	2298	8,4	1806	6,6	4323	15,8
Fromager	31 610	22285	70,5	3193	10,1	2940	9,3	3193	10,1
Moyen Cavally	26 623	16240	61	0	0	7721	29	2662	10

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Au niveau régional, on note une prédominance de l'agriculture dans les régions du Bas Sassandra, du N'zi Comoé et du Sud Bandaman et une prédominance du commerce dans les régions d'Abidjan et du N'zi Comoé. L'agriculture est naturellement plus pratiquée en milieu rural avec 72% des enfants identifiés dans ce secteur et le commerce est plus développé en milieu urbain avec 64% des enfants identifiés dans ce secteur.

Tableau 5.4 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par sexe, groupe d'âge et profession.

	Total	Vendeurs et personnels des services	%	Agriculteur, Cultivateur, pêcheur	%	Artisans et ouvriers	%	Conducteurs d'installation	%	Ouvriers non qualifiés	%	Autre	%
Les deux sexes	572 384	148 195	25,8	331 074	57,8	76 920	13,5	5 657	1,0	3 165	0,6	7 374	1,3
5 – 9	306 010	78 905	25,8	182 772	59,7	34 923	11,5	4 609	1,5	650	0,2	4 152	1,3
10 – 14	207 674	51 242	24,7	128 709	62	23 515	11,2	580	0,3	1 328	0,7	2 299	1,1
15 – 17	58 700	18 048	30,8	19 593	33,4	18 482	31,4	468	0,8	1 187	2	922	1,6
Garçons	292 480	71 349	24,4	172 855	59,1	40 535	13,9	3 647	1,2	1 423	0,5	2 672	0,9
5 – 9	162 436	40 283	24,8	98 925	60,9	18 843	11,6	2 599	1,6	650	0,4	1 137	0,7
10 – 14	96 600	23 474	24,3	60 955	63,1	9 853	10,2	580	0,6	773	0,8	966	1
15 – 17	33 444	7 592	22,7	12 976	38,8	11 839	35,4	468	1,4	-	0	569	1,7
Filles	279 903	76 846	27,5	158 219	56,4	36 385	13,1	2 010	0,7	1 742	0,6	4 702	1,7
5 – 9	143 575	38 622	26,9	83 848	58,4	16 080	11,2	2 010	1,4	-	0	3 015	2,1
10 – 14	111 072	27 768	25	67 754	61	13 662	12,3	-	0	555	0,5	1 333	1,2
15 – 17	25 256	10 456	41,4	6 617	26,2	6 642	26,3	-	0	1 187	4,7	354	1,4

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Pour ce qui est des professions exercées par les enfants, un regroupement par profession est consigné dans le tableau 5.4. Les travailleurs de l'agriculture ou de la pêche, au nombre de 331 000, sont les plus importants. Les garçons sont plus nombreux dans ce secteur que les filles. Le rapport de masculinité se situe à 111 garçons pour 100 filles. Les activités de commerce et de service sont exercées en majorité par les filles. On compte 71 000 garçons contre 77 000 filles.

Les artisans et les ouvriers constituent le troisième groupe le plus important. Ils sont environ 77 000 enfants dans cette profession, dont 41 000 garçons. Les autres groupes professionnels ont des effectifs beaucoup plus faibles.

Le statut des enfants travailleurs vient apporter un autre éclairage sur leurs activités. La majorité des enfants travaillent en tant qu'indépendants. Le travail indépendant s'exerce généralement seul et pour son propre compte. Il porte sur des activités "faciles" à exercer. Ce travail occupe près de 253 000 enfants parmi ceux qui sont astreints à des activités dommageables, soit un taux de 44%. Le travail indépendant est donc répandu parmi les enfants surtout parmi les garçons. Il occupe 107 garçons pour 100 filles.

Tableau 5.5 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par situation dans l'emploi, par sexe, age, et milieu de résidence.

Variables	Travailleur familial		Travailleur domestique		Travailleur indépendant		Indépendant avec employés non payés		Employeur		Apprenti		Employé		Autre	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes	148035	25,9	11668	2	252954	44,2	28128	4,9	11059	1,9	28188	4,9	90338	16	2013	0
5 - 9	87872	28,7	4016	1,3	136061	44,5	14890	4,9	5621	1,8	13277	4,3	43297	14,1	976	0,3
10 - 14	46034	22,2	5193	2,5	92700	44,6	9128	4,4	4301	2,1	11280	5,4	39036	18,8	2	0
15 - 17	14129	24	2459	4,2	24193	41,2	4111	7	1138	2	3631	6,2	8004	13,6	1035	1,8
Garçons	73888	25,3	8247	2,8	130480	44,6	14885	5,1	7092	2,4	12967	4,5	43944	15	978	0,4
5 - 9	44552	27,5	2439	1,5	76258	46,9	8292	5,1	3902	2,4	5529	3,4	20487	12,6	976	0,6
10 - 14	21376	22,1	4638	4,8	39941	41,3	4352	4,5	3190	3,3	4060	4,2	19042	19,7	2	0
15 - 17	7960	23,8	1171	3,5	14281	42,7	2241	6,7	0	0	3378	10,1	4415	13,2	0	0
Filles	74147	26,5	3421	1,2	122474	43,8	13243	4,7	3967	1,4	15221	5,4	46394	16,6	1035	0,4
5 - 9	43320	30,2	1577	1,1	59803	41,7	6597	4,6	1719	1,2	7748	5,4	22810	15,9	0	0
10 - 14	24658	22,2	555	0,5	52759	47,5	4776	4,3	1111	1	7220	6,5	19994	18	0	0
15 - 17	6169	24,4	1288	5,1	9912	39,2	1870	7,4	1138	4,5	254	1	3589	14,2	1035	4,1
Milieu																
Urbain	63581	26	9117	3,8	117141	47,9	10058	4,1	1479	0,6	9258	3,8	32153	13,1	1394	0,6
Rural	84454	25,8	2550	0,8	135813	41,5	18070	5,5	9580	2,9	18930	5,8	58185	17,7	619	0,2

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août - Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le travail familial est le deuxième statut du travail des enfants. 148 000 enfants travaillent comme aide familial. Ce type de travail intervient généralement dans le cadre d'une petite entreprise familiale. L'enfant apporte son concours sans une rémunération formelle. Cette pratique rentre aussi dans le cadre de l'éducation de l'enfant. Elle contribue à la socialisation de l'enfant en l'initiant au travail avec plus ou moins de souplesse. On peut noter qu'elle est plus répandue en milieu rural avec 85 000 enfants.

Le troisième groupe que l'on peut remarquer est celui des enfants employés. Ils sont près de 90 000 parmi les enfants astreints à des activités dommageables. Ceux - là sont rémunérés pour le travail qu'ils effectuent et une attention particulière doit être portée sur eux. Ils sont plus nombreux en milieu rural avec une proportion de 65%. Les autres statuts d'occupation sont très peu représentés. Les apprentis, par exemple, sont moins de 28 000. Il s'agit des enfants qui sont en apprentissage auprès d'un adulte dans un métier donné. Ceux-ci n'échangent pas leur force de travail contre une rémunération.

5.2- Les conditions de travail

Nous pouvons maintenant examiner les conditions dans lesquelles les enfants travaillent, en examinant les résultats des tableaux 5.6, 5.7 et 5.8.

Nous constatons que la grande majorité des enfants travaillent à l'extérieur de leur domicile. Plus de 94% des enfants concernés travaillent à l'extérieur de leur domicile. Et ce quelque soit le sexe, l'âge et le milieu de résidence.

Tableau 5.6 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par lieu de travail, sexe, age, et milieu de résidence.

Variables	Total	A domicile			A l'extérieur		
		Nombre	Pourcentage ligne	Pourcentage colonne	Nombre	Pourcentage ligne	Pourcentage colonne
Les deux sexes	572 384	32054	5,6	100	540330	94,4	100
5 – 9	306 010	17749	5,8	55,4	288261	94,2	53,3
10 – 14	207 674	11957	5,7	37,3	195717	94,3	36,2
15 – 17	58 700	2348	4	7,3	56352	96	10,4
Garçons	292 480	19596	6,7	100	272884	93,3	100
5 – 9	162 436	10905	6,7	55,6	151531	93,3	55,5
10 – 14	96 600	7052	7,3	36,0	89548	92,7	32,8
15 – 17	33 444	1639	4,9	8,4	31805	95,1	11,7
Filles	279 903	12316	4,4	100	267587	95,6	100
5 – 9	143 575	6832	4,7	55,5	136743	95,3	51,1
10 – 14	111 072	4776	4,3	38,8	106296	95,7	39,7
15 – 17	25 256	707	2,8	5,7	24549	97,2	9,2
Milieu							
Urbain	244 333	18603	7,6	58,0	225730	92,4	41,8
Rural	328 051	13450	4,1	42,0	314601	95,9	58,2

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

De la même manière, le travail s'effectue de jour en majorité comme l'atteste le tableau 5.7. En moyenne, 53% des enfants travaillent seulement de jour.

Tableau 5.7 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par moment de travail, sexe, age, et milieu de résidence.

	Total	Jour		Nuit		Les deux	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Les deux sexes	572 384	318612	53,4	173548	36,1	80223	10,5
5 – 9	306 010	164176	53,5	109784	36,1	32051	10,4
10 – 14	207 674	123659	57,5	41628	21,2	42386	21,3
15 – 17	58 700	30778	52,5	22137	37,7	5785	9,8
Garçons	292 480	149091	55,8	93411	32,5	49978	11,6
5 – 9	162 436	92101	56,7	51492	31,7	18843	11,6
10 – 14	96 600	39799	41,2	29077	30,1	27724	28,7
15 – 17	33 444	17190	51,4	12842	38,4	3411	10,2
Filles	279 903	169522	50,9	80137	39,8	30244	9,3
5 – 9	143 575	72075	50,2	58291	40,6	13209	9,2
10 – 14	111 072	83859	75,5	12551	11,3	14662	13,2
15 – 17	25 256	13588	53,8	9294	36,8	2374	9,4
Milieu							
Urbain	244 333	274186	85,9	108821	2	36325	12,1
Rural	328 051	44426	88,4	64727	0,9	43898	10,8

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Mais certains enfants travaillent de jour comme de nuit. Les garçons sont plus nombreux dans ce groupe. Le rapport de masculinité dans ce groupe étant de 132 garçons pour 100 filles. Les travaux de jour et de nuit occupent beaucoup les enfants et ils sont plus éprouvants. Nous pouvons imaginer que les enfants de ce groupe ne vont pas à l'école. Tous les moments utiles à l'école et aux études sont occupés par le travail. Environ 10,5% des enfants sont dans cette situation et parmi eux, les moins de 15 ans sont en grande proportion. On compte plus de 52 000 enfants de moins de 15 ans qui travaillent de jour comme de nuit, sur un total de 58 700 enfants.

Un troisième groupe d'enfants travaillent seulement pendant la nuit. Globalement, ils représentent 36% des enfants astreints à des activités dommageables.

Tableau 5.8 : Nombre médian d'heures de travail hebdomadaire effectué par les enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par secteur économique, sexe, âge, et milieu de résidence.

Variables	Total	Agriculture	Industries	Commerce	Services
Les deux sexes	48	48	40	48	49
5 – 9	48	42	21	30	41
10 – 14	48	45	33	54	48
15 – 17	54	56	54	48	54
Garçons	48	48	45	54	48
5 – 9	48	42	35		48
10 – 14	48	44	39	54	48
15 – 17	56	60	60	59	45
Filles	48	48	40	48	48
5 – 9	45	48	47	30	12
10 – 14	48	48	27	51	44
15 – 17	54	54	48	48	57
Milieu					
Urbain	48	40	38	48	48
Rural	48	48	42	50	48

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

La durée du travail a été examinée à travers le nombre médian d'heure de travail hebdomadaire. Dans l'ensemble, les heures de travail se situent autour de 48 heures par semaine. Les enfants de 5 à 14 ans étant les plus nombreux, ils ont contribué fortement à la détermination de la durée du travail des enfants astreints à des activités dommageables.

Le nombre d'heures de travail des enfants est suffisamment élevé, ce qui rend l'activité menée dommageable. Tous les secteurs affichent des heures médianes supérieures ou égales à 48 heures par semaine, sauf l'industrie où le nombre d'heures médian est de 40 heures. Ce constat se vérifie quels que soient l'âge, le sexe ou même du milieu résidence.

5.3- Les travaux dangereux effectués par les enfants

Les travaux dangereux étant une sous - catégorie du travail à abolir, il nous est apparu opportun d'aborder la question dans ce paragraphe.

Sur les 572 000 enfants astreints aux activités dommageables, 115 700 ont été identifiés comme effectuant des travaux dangereux, soit une proportion de 20%. Ces enfants représentent 17% des enfants économiquement actifs.

Les résultats du tableau 5.9 indiquent que la population des enfants de moins de 15 ans est plus concernée. Le jeune âge des enfants, associé à leur "naïveté", pourrait expliquer leur présence massive dans des activités dangereuses.

Selon le tableau ci-dessous, c'est dans l'agriculture que l'on retrouve la grande majorité des enfants astreints aux travaux dangereux (81%), alors que dans l'industrie, ils sont moins de 5%. Cette caractéristique se confirme quels que soient l'âge, le sexe, et même le milieu de résidence.

Suivant le milieu de résidence, 82% des enfants victimes des travaux dangereux sont en milieu rural. Ce résultat s'explique par l'exercice de l'activité agricole principalement en milieu rural.

Tableau 5.9 : Nombre et pourcentage d'enfants astreints aux travaux dangereux par sexe, age et milieu de résidence.

Groupe d'âge	Branche d'activité									
	Total	%	Agriculture	%	Industrie	%	Commerce	%	Services	%
Les deux sexes	115694	100	94071	81,3	4381	3,8	10574	9,1	6668	5,8
5 - 9	49647	42,9	44358	89,3	1109	2,2	1822	3,7	2358	4,7
10 - 14	61944	53,5	47642	76,9	1696	2,7	8752	14,1	3854	6,2
15 - 17	4103	3,5	2071	50,5	1576	38,4	0	-	456	11,1
Garçons	61792	53,4	53208	86,1	2007	3,2	1752	2,8	4825	7,8
5 - 9	26738	43,3	24503	91,6	561	2,1	0	-	1674	6,3
10 - 14	31763	51,4	26890	84,7	426	1,3	1752	5,5	2695	8,5
15 - 17	3291	5,3	1815	55,2	1020	31,0	0	-	456	13,9
Filles	53903	46,6	40862	75,8	2375	4,4	8823	16,4	1843	3,4
5 - 9	22909	37,1	19855	86,7	548	2,4	1822	8,0	684	3,0
10 - 14	30182	48,8	20752	68,8	1270	4,2	7001	23,2	1159	3,8
15 - 17	812	1,3	255	31,4	557	68,6	0	-	0	-
Milieu de résidence										
Urbain	20344	17,6	8383	41,2	1746	8,6	6331	31,1	3884	19,1
Rural	95351	82,4	85687	89,9	2636	2,8	4243	4,4	2785	2,9

Conclusion partielle

Ce chapitre nous a permis de voir que les enfants de moins de 15 ans sont les plus nombreux à être touchés par les activités dommageables. Le milieu rural compte plus d'enfants dans les activités dommageables que le milieu urbain.

Le commerce et l'agriculture sont les principaux secteurs d'activité des enfants. Etant développé en milieu urbain, le commerce est pratiqué en majorité par les filles. Les activités agricoles sont exercées par les garçons et sont tournées essentiellement vers la culture des céréales.

En outre, les enfants travaillent à l'extérieur de leur domicile indépendamment du sexe, de l'âge et du milieu de résidence. La majorité travaille de jours pendant de longues heures de travail.

CHAPITRE 6 : IMPACT DU TRAVAIL DES ENFANTS SUR LA SCOLARITE ET LA SANTE DES ENFANTS

Ce chapitre porte sur l'influence du travail sur la scolarité et la santé des enfants. Des études antérieures ont établi les conséquences possibles du travail des enfants sur leur développement scolaire normal et physique. D'abord il s'agit dans le cadre de cette enquête d'établir la pertinence des informations sur le lien entre l'éducation et le travail des enfants. Ensuite, les résultats de cette enquête devront permettre d'examiner l'impact du travail sur la santé.

6.1- Education

6.1.1 Fréquentation scolaire

Dans le tableau qui suit, les résultats portent sur les enfants dont l'âge est supérieur ou égal à 6 ans. Nous avons tenu compte du fait qu'en Côte d'Ivoire l'âge d'entrer à l'école primaire (Cours Préparatoire 1ere année) est de 6 ans.

Tableau 6.1 : Nombre et pourcentage des enfants actuellement scolarisés par type d'activité, sexe, age, et milieu de résidence et région.

Variables	Enfants astreints à des activités dommageables			Enfants non astreints aux travaux dommageables		
	Total	Scolarisés	%	Total	Scolarisés	%
Les deux sexes	488874	289585	59,2	2306440	1359341	58,9
6 - 9	222502	133473	60,0	850453	496525	58,4
10 - 14	207672	124736	60,1	897220	578161	64,4
15 - 17	58700	31376	53,5	558767	284655	50,9
Garçons	249969	160140	64,1	1120971	724092	64,6
6 - 9	119925	75758	63,2	424988	256666	60,4
10 - 14	96600	63174	65,4	446405	317154	71,0
15 - 17	33444	21208	63,4	249578	150272	60,2
Filles	238906	129445	54,2	1185468	635250	53,6
6 - 9	102578	57715	56,3	425464	239859	56,4
10 - 14	111072	61562	55,4	450815	261007	57,9
15 - 17	25256	10168	40,3	309189	134384	43,5
Milieu de résidence				0	0	
Urbain	209917	135419	64,5	1161078	729442	62,8
Rural	278958	154165	55,3	1145361	629900	55,0
Strates				0	0	
Abidjan	103548	69543	67,2	677046	424582	62,7
Lagunes hors Abidjan	26731	18144	67,9	181849	102344	56,3
Haut Sassandra	24610	13521	54,9	144106	89110	61,8
Moyen Comoé	14421	9595	66,5	83099	45883	55,2
Montagnes	4900	1610	32,9	14733	7459	50,6
Lacs	25784	17299	67,1	122362	76935	62,9
Zanzan	19738	12313	62,4	87810	48437	55,2
Bas Sassandra	59335	30387	51,2	236143	118611	50,2
N'zi Comoé	57887	30663	53,0	98939	61021	61,7
Marahoué	23465	9150	39,0	108807	45780	42,1
Sud Comoé	20410	13958	68,4	105851	69510	65,7
Sud Bandaman	32085	21738	67,8	118821	58711	49,4
Agneby	22700	15421	67,9	113852	81579	71,7
Fromager	28124	15197	54,0	126778	90832	71,6
Moyen Cavally	25137	11044	43,9	86242	38548	44,7

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Une analyse des données relatives à la scolarité des enfants a produit les résultats du tableau 6.1. Les taux de scolarisation sont pratiquement identiques selon que l'enfant soit astreint à un travail dommageable ou non. Parmi les enfants astreints à des activités dommageables, 59,2% sont scolarisés et 58,9% chez ceux du groupe 2.

Les garçons sont plus scolarisés que les filles. Cela est toujours vrai dans les deux groupes. Chez les enfants du groupe 1, le taux de scolarisation est de 64% pour les garçons et de 54% pour les filles. Dans le groupe 2, le taux de scolarisation est de 65% pour les garçons contre 54% pour les filles. Ce niveau de scolarisation est à l'image de la situation scolaire dans le pays. Les jeunes filles sont moins scolarisées que les garçons. Les ménages préfèrent scolariser les jeunes garçons plutôt que les jeunes filles, surtout dans certains milieux. L'accès à l'école est donc inégal entre garçons et filles.

De la même manière, les taux de scolarisation sont plus faibles en milieu rural qu'en milieu urbain. Avec les régions de la Marahoué et du Moyen Cavally, elles constituent les régions les moins scolarisées.

Les taux de scolarisation sont plus élevés chez les plus jeunes enfants, que ceux-ci soient astreints à des activités dommageables ou non. Ainsi, entre 6 et 15 ans, en moyenne les taux sont respectivement de 60% pour les enfants astreints aux activités dommageables et 61% pour ceux qui ne le sont pas, alors que chez les enfants de 15 à 17 ans, les taux sont respectivement 53% et 51%.

On peut dire que le travail s'impose aux enfants au fur et à mesure qu'ils prennent de l'âge, même parmi ceux qui vont à l'école.

Tableau 6.2 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par secteur économique et statut scolaire.

Variables	Total	Scolarisés		Non scolarisés	
		Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	333 700	171856	51,5	161845	48,5
Industries	26 330	15824	60,1	10506	39,9
Commerce	133 937	73130	54,6	60807	45,4
Services	78 417	45168	57,6	33249	42,4
Ensemble	572 384	305978	53,5	266406	46,5

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Dans la plupart des secteurs d'activité, les enfants sont scolarisés. Les taux de scolarisation se situent au dessus de 51%. Le secteur agricole affiche le taux le plus faible. Parmi les enfants travailleurs de ce secteur, seulement 51,5% des enfants sont scolarisés. Alors que dans les secteurs de l'industrie ou des services, plus de 57% des enfants sont scolarisés.

Pour ce qui est de la durée du travail, aucune différence nette n'est affichée entre les enfants scolarisés et les enfants non scolarisés astreints à des activités dommageables.

Tableau 6.3 : Nombre médian d'heures de travail hebdomadaire des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par sexe, âge, et milieu de résidence.

Variables	Total	Scolarisés	Non scolarisés
Les deux sexes	48	48	48
5 – 9	48	48	45
10 – 14	48	48	48
15 – 17	54	55	54
Garçons	48	48	48
5 – 9	48	45	48
10 – 14	48	48	49
15 – 17	56	60	56
Filles	48	48	48
5 – 9	45	48	42
10 – 14	48	48	48
15 – 17	54	54	54
Urbain	48	48	45
Rural	48	48	48

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le nombre d'heures médian de travail hebdomadaire est le même chez les enfants scolarisés comme chez les enfants non scolarisés, chez les garçons comme chez les filles. Le travail dommageable se fait indépendamment du statut scolaire de l'enfant. Et les heures affichées sont suffisamment grandes pour nuire à la scolarité de certains enfants.

Le temps de travail des plus jeunes reste relativement plus faible que celui de leurs aînés, que ceux ci soient scolarisés ou non. La durée de travail pour les moins de 15 ans est de 48 heures par semaine alors qu'elle de 54 heures pour ceux qui ont 15 ans et plus.

6.1.2 Raisons invoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire

Parmi les enfants astreints à des activités dommageables, on rencontre un bon nombre qui n'est pas scolarisé. Certains ne sont jamais allés à l'école. D'autres ont abandonné l'école. Diverses raisons ont motivé ces situations. Le tableau 6.4 fait le point sur le sujet. Ce tableau concerne seulement les enfants non scolarisés parmi ceux qui sont astreints à des activités dommageables.

Trois raisons principales sont évoquées et semblent justifier la non scolarisation des enfants. La première raison est le manque de moyens (moyens financiers) des parents, 33% des enfants en sont concernés. Ce résultat vient encore justifiée le fait que la pauvreté est une raison importante dans la mise au travail des enfants. Les deux raisons qui semblent expliquer la non scolarisation des enfants, après le manque de moyens, sont leur trop jeune âge (18%) et l'opposition des parents (19%).

Dans la classe d'âge 6 – 9 ans, (37%) des enfants ne sont pas scolarisés à cause de leur âge jugé trop bas. Ici on peut imaginer que c'est la scolarisation qui est un peu tardive.

Tableau 6.4 : Pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par raison évoquée pour la non scolarisation, sexe, age, et milieu de résidence.

Caractéristiques	Trop jeune	Ecole trop loin	Manque de moyen	Opposition parents	Mauvais résultats	Ecole non valorisée	Insécurité scolaire	Contribution au revenu du ménage	Participation aux tâches du ménage	Handicap	Autre
Les deux sexes	18,0	2,3	32,9	19,1	9,9	4,4	0,3	0,7	1,3	2,6	8,5
6 – 9	37,4	3,4	33,9	10,1	1,7	3,9	-	0,9	0,9	1,4	6,4
10 – 14	2,5	1,9	31,9	31,8	9,2	3,9	0,7	0,9	2,3	2,3	12,4
15 – 17	-	-	32,2	16,6	32,6	6,9	-	-	-	6,0	5,7
Garçons	23,4	4,2	31,6	12,3	14,1	6,7	-	0,7	-	1,3	5,6
6 – 9	43,5	6,8	28,3	8,1	2,0	7,7	-	-	-	-	3,7
10 – 14	3,8	2,7	44,5	16,4	9,3	5,0	-	2,6	-	2,7	13,0
15 – 17	-	-	21,2	17,2	52,6	6,4	-	-	-	2,6	-
Filles	13,6	0,6	34,0	24,8	6,5	2,6	0,5	0,7	2,3	3,6	10,8
6 – 9	31,1	-	39,6	12,2	1,5	-	-	1,8	1,8	2,9	9,2
10 – 14	1,7	1,5	24,8	40,5	9,2	3,2	1,2	-	3,7	2,1	12,1
15 – 17	-	-	43,5	15,9	12,3	7,3	-	-	-	9,5	11,5
Milieu de résidence											
Urbain	15,1	2,3	34,0	25,0	6,9	6,5	0,8	0,9	1,1	-	7,3
Rural	19,7	2,2	32,2	15,9	11,6	3,3	-	0,6	1,3	4,0	9,2

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le manque de moyens financiers dans la scolarisation des enfants semble affecter plus ceux du milieu urbain que ceux du milieu rural. En milieu urbain, 34% des enfants ne vont pas ou ne vont plus à l'école pour cette raison, contre 32% en milieu rural.

Alors que les plus jeunes enfants ne sont pas scolarisés à cause de leur âge, pour les plus âgés, on observe que la non scolarisation est liée aux mauvais résultats scolaires. Ainsi, dans la classe 15 – 17 ans, 33% des enfants ne vont plus à l'école à cause des mauvais résultats scolaires. Pour cette même raison, dans la classe 6 – 9 ans ils ne sont à peine que 2%. Par ailleurs, toujours dans la classe d'âge de 6 à 9 ans, 37% ne vont pas à l'école parce qu'ils sont jugés trop jeunes.

Selon le sexe, des résultats du tableau 6.4 montrent que le manque de moyens défavorise légèrement plus les filles que les garçons. Chez les filles 34% ne vont plus à l'école à cause du manque de moyens, alors que chez les garçons, moins de 32% sont dans ce cas pour la même raison. En revanche, les mauvais résultats observés et le jeune âge des enfants affectent plus la scolarisation des garçons que des filles.

6.1.3 Distorsion entre le niveau scolaire et l'âge

Le tableau 6.5 présente la relation entre l'âge et le niveau scolaire et établit une comparaison avec le cas des enfants non astreints à des activités dommageables.

On dira qu'il y a distorsion entre le niveau scolaire et l'âge lorsque l'enfant est dans une classe avec un âge supérieur à l'âge spécifié pour ce niveau. Dans le cas contraire, on dira qu'il y a accord entre le niveau scolaire et l'âge. La distorsion est généralement due à un redoublement. Souvent, elle est créée par une entrée tardive à l'école.

Tableau 6.5 : Distorsion niveau scolaire et âge des enfants scolarisés de 5 à 17 ans par âge.

Age	Enfants astreints à une activité dommageable				Enfants non astreints à une activité dommageable			
	Accord niveau scolaire age	Distorsion niveau scolaire age	Accord niveau scolaire age	Distorsion niveau scolaire age	Accord niveau scolaire age	Distorsion niveau scolaire age	Accord niveau scolaire age	Distorsion niveau scolaire age
5	18024	14,5	0	0,0	46075	9,6	0	0,0
6	23214	18,7	0	0,0	83964	17,4	0	0,0
7	23936	19,3	16278	8,9	91202	18,9	45635	4,9
8	21990	17,7	22795	12,4	74214	15,4	90367	9,8
9	10095	8,1	15166	8,3	44681	9,3	66463	7,2
10	8792	7,1	19357	10,5	29248	6,1	90340	9,8
11	5034	4,1	13041	7,1	26667	5,5	61617	6,7
12	3006	2,4	36353	19,8	21140	4,4	113965	12,3
13	4993	4,0	24285	13,2	11692	2,4	99967	10,8
14	927	0,7	8948	4,9	18218	3,8	105397	11,4
15	2564	2,1	12196	6,6	18959	3,9	102980	11,2
16	1225	1,0	8236	4,5	9635	2,0	84344	9,1
17	245	0,2	6910	3,8	6435	1,3	62303	6,7
Ensemble	124045	100,0	183565	100,0	482130	100,0	923378	100,0

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

On peut noter une similitude de structure dans les données, pour les deux catégories d'enfants, ceux qui sont dans les activités dommageables et ceux qui ne le sont pas. Pour les enfants qui ont leur âge en accord avec leur niveau scolaire, nous dénombrons 124 000 dans les activités dommageables et 482 000 qui ne sont pas astreints à des activités dommageables. Mais les contributions des différents âges à ces effectifs sont semblables. Ainsi, on peut voir que les enfants de 5 à 8 ans ont les plus fortes contributions dans les deux catégories.

Les proportions enregistrées chez les 5-8 ans représentent au moins 60% des enfants qui ont leur âge en accord avec le niveau scolaire. Au fur et à mesure que l'âge augmente, ces contributions diminuent. Ce qui nous montre que les distorsions entre l'âge et le niveau scolaire apparaissent généralement au-delà de 8 ans.

Ce résultat est confirmé chez les enfants qui présentent une distorsion entre l'âge et le niveau scolaire. Les plus fortes contributions sont enregistrées chez les enfants de 12 à 15 ans. Elles se situent entre 11% et 20%.

6.1.4 Les redoublements

On peut poursuivre la comparaison entre les enfants astreints à des activités dommageables et les enfants non astreints à des activités dommageables, en étudiant cette fois-ci les redoublants et les déscolarisés. Les tableaux 6.6 et 6.7 nous donnent cette possibilité. Le tableau 6.6 traite des redoublants et le tableau 6.7 des déscolarisés.

On voit que les redoublants, au nombre de 89 000 enfants parmi les enfants astreints à des activités dommageables, représentent 16% de ceux-ci. Ils représentent aussi 16% parmi les enfants non astreints à des activités dommageables.

Tableau 6.6 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans redoublants, par sexe et age.

Variables	Enfants astreints à une activité dommageable			Redoublants astreints à une activité dommageable			Enfants non astreints à une activité dommageable		
	Nombre	%	Pourcentage	Nombre	%	Pourcentage	Nombre	%	Pourcentage
Les deux sexes	572 384	89444	15,6	100	2 507 314	412134	16,4	100	
5 – 9	306 010	41441	13,5	46,3	1051329	156022	14,8	37,9	
10 – 14	207 674	38697	18,6	43,3	897 218	185662	20,7	45	
15 – 17	58 700	9306	15,9	10,4	558767	70450	12,6	17,1	
Garçons	292 480	48782	16,7	100	1216086	217345	17,9	100	
5 – 9	162 436	25188	15,5	51,6	520103	77346	14,9	35,6	
10 – 14	96 600	18794	19,5	38,5	446405	101657	22,8	46,8	
15 – 17	33 444	4800	14,4	9,8	249578	38342	15,4	17,6	
Filles	279 903	40662	14,5	100	1291229	194789	15,1	100	
5 – 9	143 575	16253	11,3	40	531225	78676	14,8	40,4	
10 – 14	111 072	19903	17,9	48,9	450815	84005	18,6	43,1	
15 – 17	25 256	4506	17,8	11,1	309189	32108	10,4	16,5	

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Les redoublants de 10 à 14 ans sont les plus nombreux parmi les enfants non astreints à des activités dommageables. Ils couvrent 45% des redoublants. Chez les enfants astreints à des activités dommageables la distribution est plutôt équilibrée entre les 5-9 ans et les 10-14 ans, alors que les redoublants de 15 à 17 ans comptent pour 16% environ de l'ensemble des redoublants. En fait, entre 10 et 14 ans, les enfants sont à la fin du cycle primaire, et les examens scolaires créent des redoublements supplémentaires, en cas d'échec au concours d'entrée en sixième.

La baisse des taux de redoublement, chez les plus âgés, montre que les classes d'examen favorisent beaucoup les redoublements indépendamment des activités des enfants.

Parmi les enfants redoublants, on note plus de garçons que de filles. Les rapports de masculinité s'élèvent à 112 garçons pour 100 filles chez les enfants astreints à des activités dommageables et à 120 garçons pour 100 filles chez les autres. Cela traduit le fait que les garçons sont plus scolarisés que les filles.

6.1.5 Abandons scolaires

Tableau 6.7 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans déscolarisés par sexe et age.

Variables	Enfants astreints à une activité dommageable			Déscolarisés astreints à une activité dommageable			Enfants non astreints à une activité dommageable		
	Nombre	%	Pourcentage	Nombre	%	Pourcentage	Nombre	%	Pourcentage
Les deux sexes	572 384	66827	11,7	100	2 507 314	305318	12,2	100	
5 – 9	306 010	17012	5,6	25,5	1051329	59777	5,7	19,6	
10 – 14	207 674	35791	17,2	53,6	897 218	131026	14,6	42,9	
15 – 17	58 700	14024	23,9	21	558767	114515	20,5	37,5	
Garçons	292 480	35930	12,3	100	1216086	153677	12,6	100	
5 – 9	162 436	8709	5,4	24,2	520103	30776	5,9	20	
10 – 14	96 600	19784	20,5	55,1	446405	73823	16,5	48	
15 – 17	33 444	7437	22,2	20,7	249578	49078	19,7	31,9	
Filles	279 903	30897	11,0	100	1291229	151641	11,7	100	
5 – 9	143 575	8303	5,8	26,9	531225	29001	5,5	19,1	
10 – 14	111 072	16007	14,4	51,8	450815	57203	12,7	37,7	
15 – 17	25 256	6587	26,1	21,3	309189	65437	21,2	43,2	

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Au niveau des déscolarisés, la structure des résultats est différente selon la catégorie d'enfants. Les enfants qui effectuent des travaux dommageables présentent un taux de déscolarisés de 12% parmi lesquels on rencontre 54% d'enfants âgés de 10 à 14 ans. Chez les enfants qui ne sont pas astreints à des activités dommageables, les déscolarisés représentent aussi 12% des enfants. La proportion est plus faible dans la classe d'âge 10-14 ans (43%) et plus élevée dans la classe 15-17 ans (37%).

Le tableau montre que les sorties de l'école se passent plus tôt chez les enfants astreints à des activités dommageables. Les 5-9 ans regroupent 25% des abandons scolaires chez les enfants astreints aux activités dommageables alors que ce taux se situe à 20% chez ceux qui ont des activités non dommageables.

La prise en compte du sexe montre un taux de masculinité de 116 garçons pour 100 filles chez les enfants astreints à des activités dommageables contre 101 garçons pour 100 filles chez les enfants de l'autre groupe. Parmi les déscolarisés, les garçons sont donc plus nombreux à travailler.

6.2- Santé et sécurité

La santé des enfants est un aspect important à prendre en compte dans l'analyse. Pour ceux qui sont au travail, leur état de santé dépend beaucoup de leurs conditions de sécurité au travail.

Le tableau 6.8 aborde l'un de ces aspects en étudiant la supervision que les adultes accordent aux enfants au travail. Dans l'ensemble de cette population, 43% des enfants travaillent sans supervision d'un adulte.

Ce taux se répète dans les différents groupes d'âge. Ce qui montre que l'absence de supervision ne concerne pas un groupe d'âge particulier. Elle ne dépend pas aussi du sexe de l'enfant mais plutôt du milieu de résidence et de la profession exercée.

Chez les filles comme chez les garçons les proportions sont pratiquement les mêmes : 43% des enfants qui travaillent sans la supervision d'un adulte. Mais en milieu urbain, les enfants travailleurs sont plus autonomes avec 46% de travailleurs sans la supervision d'un adulte.

Au niveau des groupes professionnels, les enfants manœuvres ou ouvriers et ceux qui sont dans le commerce présentent les plus fortes proportions de travailleurs autonomes avec respectivement 63% et 47% de travailleurs sans la supervision d'un adulte. Cette plus grande autonomie peut être liée au fait que les activités commerciales semblent plus "faciles" à mettre en œuvre.

Les travailleurs de l'agriculture et les conducteurs de machines exercent avec plus de supervision. Les enfants sans supervision représentent moins de 43% des enfants du secteur. Les régions des Lagunes, du Haut Sassandra et du Moyen Comoé affichent aussi beaucoup d'autonomie chez les enfants travailleurs. Près de 53% de ceux-ci travaillent sans la supervision d'un adulte.

Tableau 6.8 : Nombre et pourcentage des enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable sans supervision d'un travailleur adulte par sexe, âge, et milieu de résidence, région et profession.

Variables	Enfants astreints à une activité dommageable		Sans supervision d'un adulte
	Nombre	Pourcentage /enfants astreints à une activité dommageable	
Les deux sexes	572383	246993	43,2
5 – 9	306011	132871	43,4
10 – 14	207672	89920	43,3
15 – 17	58700	24201	41,2
Garçons	292480	128116	43,8
5 – 9	162436	75246	46,3
10 – 14	96600	38574	39,9
15 – 17	33444	14296	42,7
Filles	279903	118877	42,5
5 – 9	143575	57626	40,1
10 – 14	111072	51346	46,2
15 – 17	25256	9905	39,2
Urbain	244332	113535	46,5
Rural	328051	133458	40,7
Abidjan	121773	56687	46,6
Lagunes	34182	18187	53,2
Hautassandra	29436	15641	53,1
Moyen Comoé	20531	10658	51,9
Montagnes	4900	2386	48,7
Lacs	30184	10857	36,0
Zanzan	22110	7343	33,2
Basassandra	66949	23965	35,8
N'zi Comoé	66466	33368	50,2
Marahoué	25958	10910	42,0
Sud Comoé	24505	8735	35,6
Sud Bandaman	39795	15483	38,9
Agneby	27361	5992	21,9
Fromager	31610	15869	50,2
Moyen Cavally	26623	10912	41,0
Vendeurs et personnels des services	144646	67987	47,0
Travailleurs qualifiés de l'agriculture	322810	137710	42,7
Artisans et ouvriers	75302	33559	44,6
Conducteurs de machines	5579	1797	32,2
Manœuvres et ouvriers non qualifiés	3182	2009	63,1
Autre	7181	3930	54,7

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Conclusion partielle

Indépendamment de leurs activités, les garçons sont plus scolarisés que les filles, et les taux en milieu urbain sont plus élevés que les taux en milieu rural. Les taux de scolarisation des enfants astreints à des activités dommageables par secteur se situent au dessus de 50%. Mais aucune différence nette sur la durée de travail n'est affichée entre les scolarisés et les non scolarisés. Parmi les enfants astreints à des activités dommageables, une proportion non négligeable n'est pas scolarisée. La jeunesse des enfants et le manque de moyens des ménages en sont les principales raisons. Dans l'exercice de leurs activités, les enfants sont pour la plupart encadrés par un adulte.

CHAPITRE 7 : LES FACTEURS EXPLICATIFS DU TRAVAIL DES ENFANTS EN COTE D'IVOIRE

Ce chapitre commencera par l'examen des résultats des recherches menées antérieurement sur les corrélations et les causes possibles du travail des enfants. Les variables analysées incluent, entre autres, celles liées aux composantes :

- conditions socio-économiques des ménages ;
- problèmes du système scolaire formel ;
- et chocs économiques.

Cet examen fournira au lecteur des informations théoriques de base et des données empiriques qui permettront de comparer les résultats d'enquêtes antérieures avec ceux de l'enquête actuelle. L'autre partie de ce chapitre examinera les résultats de l'enquête liés aux composantes :

- les variables contextuelles relatives aux caractéristiques des ménages ;
- les raisons invoquées pour expliquer le travail des enfants à partir des résultats de l'enquête.
- la contribution des enfants au revenu familial et leur comportement en matière d'épargne.

7.1- Revue de littérature sur les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire¹²

7.1.1 Une approche du travail des enfants par les normes sociales

Le travail des enfants demeure un moyen de socialisation et d'éducation dans la société traditionnelle. En effet, le travail des enfants traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur future vie d'adulte. L'enfant aide aussi les parents à mettre en exergue leur rôle d'exemple et de modèle et en conséquence de modifier les comportements futurs de l'ensemble de la progéniture. Le soutien des enfants aux parents est en retour rendu par le paiement des prestations reçues à savoir l'éducation.

7.1.2 L'explication par les marchés des capitaux

L'enfant est une force de travail, de ce fait, il est considéré comme un bien d'investissement humain que les parents utilisent pour sortir de la pauvreté. Les parents considèrent le travail des enfants comme un bien d'investissement humain qu'il faut maximiser pour la richesse de la famille contrairement à l'instruction scolaire qui est un investissement non rentable et comportant de nombreux échecs. Aussi, le revenu du ménage est composé à la fois des gains des enfants et de ceux des parents sur le marché du travail. Enfin les enfants soutiennent davantage leurs parents du fait qu'ils se soucient de leur bien-être social (revenu et santé).

7.1.3 La thèse de la pauvreté des ménages

Les enfants sont employés à cause de la faiblesse des revenus des parents. Les maigres moyens dont disposent ces ménages servent plutôt à subvenir aux besoins quotidiens. En effet, l'accès aux sources de financement de l'investissement dans le capital, le financement de la formation à l'éducation scolaire qui est coûteux, le renoncement au revenu de l'enfant lorsque ce dernier va à l'école, la valeur du revenu ou du

¹² (Cette section fait de larges emprunts à YACOUBA Diallo la thèse de Doctorat ès Sciences économiques, intitulée : *Les enfants et leur participation au marché du travail en Côte d'Ivoire, Université Montesquieu Bordeaux IV, mai 2001*)

travail domestique non payé amènent les parents à insérer leurs enfants dans les activités socio-économiques.

A partir de l'enquête ménage 1995 réalisée par la Banque Mondiale et l'INS, il ressort que les enfants travailleurs ne ressortent pas seulement des ménages pauvres (45%) mais aussi bien des ménages non pauvres (55%).

7.1.4 Les faiblesses du système éducatif

La faiblesse du système éducatif alimente l'offre de main d'œuvre infantine. La crise économique des années 1980 a réduit la capacité d'intervention de l'Etat entraînant ainsi la dégradation du système éducatif à travers la baisse des taux de scolarisation, l'augmentation des effectifs par classe, l'insuffisance des infrastructures éducatives, la non satisfaction de la demande d'éducation. Ainsi, les personnes rejetées par le système éducatif et celles qui n'ont pu y avoir accès alimentent le phénomène des enfants travailleurs. Aussi, la faiblesse des rendements (taux élevé de redoublement et d'abandon), le chômage des intellectuels, la faible qualité de l'instruction provenant des enseignants moins éduqués ou motivés favorisent l'offre de main d'œuvre infantine.

7.1.5 La taille et la structure des ménages

Les résultats de l'enquête auprès des ménages montrent que les ménages de grande taille ne produisent pas forcément les enfants travailleurs car la proportion d'enfants travailleurs diminue avec la taille du ménage, soit 31,2% dans les ménages d'au plus cinq (5) personnes contre 26% dans les ménages d'au moins six (6) personnes. Aussi le taux de scolarisation dans les ménages d'au plus cinq (5) personnes est de 51,3% contre 54,6% dans les ménages d'au moins 6 personnes.

La situation matrimoniale ne détermine pas aussi le travail des enfants du fait que 51,4% des enfants qui travaillent ont des parents monogames contre 49,6% des parents qui sont polygames.

Le lien de parenté avec le chef de ménage a un effet sur l'occupation des enfants. L'enquête auprès des ménages montre que la proportion des enfants non apparentés au chef de ménage qui travaille est élevée (62%) contre (22,8%) pour les enfants du chef de ménage. Cela s'explique par le fait que les parents confient leurs enfants à un autre parent pour apprendre un métier, de ce fait ils vont constituer des aides familiaux ou des apprentis dans d'autres ménages.

7.1.6 Le sexe et le niveau d'éducation du chef de ménage

Les enfants travailleurs se retrouvent davantage dans les ménages dont le chef de ménage est une femme (32,0%) contre (26,5%) dont le chef de ménage est un homme. Cela s'explique par le fait que la femme est moins disponible pour l'accomplissement des tâches domestiques d'où la nécessité de se faire aider.

Le niveau d'instruction du chef de ménage a un impact sur l'occupation des enfants. La proportion des enfants travailleurs faisant partie des ménages dirigés par une personne sachant lire et écrire est faible (20%) contre (35,5%) car le niveau d'éducation des parents peut accroître la demande de services éducatifs pour les enfants.

7.2- Causes du travail des enfants à partir de l'enquête nationale sur le travail des enfants de 2005

Il s'agit dans cette partie d'établir les causes qui fondent le travail des enfants. Les données collectées reflètent parfois les perceptions rapportées et non des faits établis. Cependant, les informations restent importantes dans le cadre de l'élaboration des interventions visant à lutter contre le travail des enfants.

7.2.1 Taille des ménages

La taille des ménages est l'un des indicateurs couramment utilisés pour l'étude des structures démographiques. D'après les données de l'enquête de 2005, la taille moyenne des ménages est de 4,6 personnes. Cette moyenne toutefois présente des différences. Ainsi, dans les ménages où les enfants sont astreints à des travaux dommageables il est plus élevé, 6,2 contre 4,4.

Tableau 7.1 : Taille des ménages d'enfants de 5-17 ans astreints et non astreints aux activités dommageables par groupe d'âge, sexe et milieu de résidence

Caractéristiques	Total Economiquement actifs	Enfants astreints à une activité dommageable		Enfants non astreints à une activité dommageable	
		Nombre	%	Nombre	%
Total	685195	572383	83,5	112812	16,5
Ensemble deux sexes					
Taille moyenne des ménages	4,6	6,2		4,5	
Nombre moyen d'adultes					
5 - 9	306011	306011	100,0	0	-
10 - 14	230504	207672	90,1	22832	9,9
15 - 17	148680	58700	39,5	89980	60,5
Garçons					
Total	341389	292480	85,7	48909	14,3
5 - 9	162436	162436	100,0	0	-
10 - 14	111879	96600	86,3	15279	13,7
15 - 17	67074	33444	49,9	33630	50,1
Filles					
Total	343806	279903	81,4	63903	18,6
5 - 9	143575	143575	100,0	0	-
10 - 14	118626	111072	93,6	7554	6,4
15 - 17	81605	25256	30,9	56349	69,1
Milieu de résidence					
Urbain	311072	244332	78,5	66740	21,5
Rural	374123	328051	87,7	46072	12,3

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Ce phénomène est plus apparent en zone rurale qu'en zone urbaine. Dans la zone urbaine, 21% des enfants économiquement actifs sont épargnés des travaux dommageables tandis qu'en milieu rural, la proportion est de 12%. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait qu'en milieu rural, les activités sont orientées vers l'agriculture, dont la mise en œuvre reste difficile particulièrement pour les enfants.

7.2.2 Structure des ménages

Le tableau 7.2 met en rapport la situation des enfants économiquement actifs et non économiquement actifs afin d'examiner l'influence de la structure du ménage dans la mise au travail des enfants, d'une part, et l'exercice d'activités dommageables d'autre part.

Les enfants qui vivent avec au moins un parent, ou dans un ménage dirigé par une femme semblent avoir un peu plus de "chance" de ne pas travailler. Toutefois, les écarts des proportions ne sont pas assez importants pour donner une appréciation assez nette de l'existence d'un effet quelconque de ces caractéristiques sur la mise au travail des enfants.

Tableau 7.2 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints à une activité dommageable par sexe, structure de la famille et survie des parents.

Caractéristiques	Total enfants non actifs		Total enfants actifs		Astreints à une activité dommageable						Non astreints à une activité dommageable	
	Nombre	% ds ens. des enfants	Nombre	% ds ens. des enfants	Total	Garçons		Filles		Total		
					%	Nombre	%	Nombre	%	%	%	
Total	2394503	77,8	685195	22,2	572384	100	292480	100	279904	100	112811	100
Structure du ménage												
Enfants vivant avec leurs deux parents	1362938	77,8	388395	22,2	336669	58,8	183374	62,7	153295	54,8	51 726	45,9
Enfants vivant dans un ménage monoparental	517405	78,7	140095	21,3	118908	20,8	56638	19,4	62270	22,2	21 187	18,8
Enfants vivant sans aucun des deux parents	514160	76,6	156705	23,4	116807	20,4	52468	17,9	64339	23,0	39 898	35,4
Enfants vivant dans un ménage dirigé par un homme	150993	76,8	45694	23,2	36356	6,4	20123	6,9	16233	5,8	9338	8,3
Enfants vivant dans un ménage dirigé par une femme	267551	78,4	73699	21,6	55296	9,7	27721	9,5	27575	9,9	18403	16,3
Décès des parents												
Enfants ayant perdu leurs deux parents	272780	93,0	20642	7,0	14693	2,6	8431	2,9	6262	2,2	5949	5,3
Enfants ayant perdu un de leurs parents	72882	48,3	78110	51,7	62266	10,9	30982	10,6	31284	11,2	15844	14,0

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Il reste à analyser l'effet de la structure du ménage sur l'exercice d'activité dommageable ou non. L'hypothèse selon laquelle l'enfant est épargné des activités dommageables lorsqu'il vit avec ses parents peut être écartée. Parmi les enfants astreints à une activité dommageable, 59% vivent avec les deux parents. Chez ceux qui ne sont pas astreints à des activités dommageables, 35% ne vivent pas avec leurs parents, alors que dans le cas des enfants astreints à des activités dommageables, ce taux est de 20%.

Le sexe du chef de ménage semble avoir un effet sur l'exercice d'activités dommageables chez les enfants. 6,4% des enfants actifs effectuant des travaux dommageables sont dans des ménages dont le chef est un homme. Ceux qui sont dans des ménages dirigés par une femme représentent 10%.

Il est probable que la survie des parents affecte les enfants, pour ce qui concerne l'exercice d'activités dommageables, mais pas dans le sens qu'on aurait pensé. 2,6% des enfants économiquement actifs menant des activités dommageables ont perdu les deux parents contre 11% pour ceux qui ont perdu un parent.

Cependant, ces deux derniers résultats doivent être pris avec assez de nuance. En examinant la population des enfants actifs non astreints aux travaux dommageables, on note toujours une plus forte proportion de ceux vivant dans les ménages dont le chef est une femme, ou chez ceux ayant perdu leurs deux parents.

7.2.3 Situation socio-économique

L'étude tentera de comprendre la mise au travail des enfants à travers le revenu du ménage. Elle essaiera de voir aussi dans quelle mesure, selon le revenu, les enfants sont astreints ou non aux travaux dommageables.

L'hypothèse selon laquelle le manque ou l'insuffisance de revenu serait une des causes de la mise au travail des enfants ne peut être rejetée a priori. Selon les résultats du tableau 7.3, les revenus des ménages varient sensiblement selon que l'enfant travaille ou non. Dans les ménages où l'enfant est économiquement actif le revenu est plus bas (328 000 francs CFA), alors qu'il est de 465 000 francs CFA chez ceux des ménages dont les enfants ne travaillent pas.

Quelle que soit la caractéristique retenue (structure du ménage, survie des parents, taille du ménage, strate ou même milieu de résidence) le revenu des ménages ayant des enfants économiquement actifs reste toujours plus faible.

Au contraire, il serait difficile d'avancer l'idée selon laquelle les ménages dont les enfants sont astreints à des activités dommageables ont un revenu plus élevé. Toujours selon le tableau 7.3, les revenus des ménages dont les enfants n'effectuent pas de travaux dommageables sont nettement supérieurs. Il ressort donc de cette analyse que la mise des enfants dans des activités dommageables semble répondre à un souci de les mettre au travail simplement plutôt que la recherche d'un gain supplémentaire.

Tableau 7.3 : Revenu moyen et revenu médian (en milliers de francs cfa) des ménage d'enfants de 5 à 17 ans astreints et non astreints à une activité dommageable par structure de la famille, survie des parents, taille de la famille, zone de résidence(urbaine/rurale) et par région

Caractéristiques	Enfants non actifs		Enfants actifs		Astreints a une activité dommageable		Non astreints à une activité dommageable	
	Total		Total		Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian
	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian				
Ensemble	464,8	440,0	328,1	300,0	460,4	420,0	472,0	480,0
Structure du ménage								
Enfants vivant avec leurs deux parents	467,4	440,0	334,3	300,0	466,0	435,0	463,0	480,0
Enfants vivant dans un ménage monoparental	472,0	444,0	310,9	250,0	440,7	404,0	436,5	500,0
Enfants vivant sans aucun des deux parents	450,0	430,0	328,2	300,0	464,1	430,0	501,0	480,0
Décès des parents								
Enfants ayant perdu leurs deux parents	586,0	600,0	393,7	360,0	459,9	420,0	586,0	600,0
Enfants ayant perdu un de leurs parents	289,4	152,0	308,5	276,0	310,5	300,0	301,0	250,0
Taille du ménage								
2 - 4	462,7	456,0	274,5	240,0	426,2	500,0	472,0	480,0
5 - 7	460,5	420,0	326,1	324,0	456,2	400,0	438,0	360,0
8 - 10	464,2	440,0	327,6	300,0	456,9	420,0	439,6	384,0
11 - 13	457,4	450,0	334,4	300,0	465,8	456,0	525,2	540,0
14 et plus	531,7	500,0	343,7	384,0	510,9	480,0	370,5	300,0
Strates								
Abidjan	445,1	420,0	327,4	300,0	462,8	468,0	468,0	500,0
Lagunes hors Abidjan	527,4	540,0	446,1	420,0	520,2	540,0	499,8	420,0
Haut Sassandra	514,7	540,0	403,6	360,0	579,1	600,0	629,2	720,0
Moyen Comoé	510,9	480,0	419,2	420,0	546,6	540,0	651,5	600,0
Montagnes	578,9	600,0	326,4	180,0	486,8	400,0	167,2	150,0
Lacs	489,6	480,0	431,7	480,0	480,6	480,0	540,5	516,0
Zanzan	497,7	540,0	242,8	55,0	387,2	360,0	370,0	90,0
Bas Sassandra	401,4	360,0	298,9	180,0	500,3	480,0	627,7	700,0
N'Zi Comoé	426,5	404,0	356,4	324,0	371,7	360,0	431,9	406,0
Marahoué	419,3	430,0	326,7	360,0	447,6	420,0	373,4	270,0
Sud Comoé	583,8	600,0	144,6	0,0	552,9	525,0	396,2	540,0
Sud Bandaman	443,9	375,0	374,9	300,0	438,4	325,0	374,2	360,0
Agnéby	511,6	540,0	230,0	0,0	466,9	600,0	900,0	900,0
Fromager	491,0	432,0	236,4	0,0	506,2	500,0	133,0	133,0
Moyen Cavally	398,3	300,0	245,3	150,0	366,7	360,0	329,3	240,0
Milieu de résidence								
Urbain	441,8	420,0	350,4	340,0	470,2	456,0	494,9	500,0
Rural	488,8	456,0	309,1	252,0	452,7	420,0	431,5	360,0

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Dans le souci de tenter d'expliquer le rôle de la pauvreté dans la mise au travail des enfants, nous avons examiné le quintile des ménages suivant le statut d'occupation des enfants. Les résultats dans le tableau 7.4 paraissent révélateurs de l'influence de la pauvreté dans la mise au travail des enfants.

Une distribution des enfants par quintile (dépense par tête) a été faite selon le statut d'occupation. Il ressort des résultats que la proportion des enfants qui travaillent diminue avec le quintile, passant de 25,1% dans le premier quintile à 14,1% dans le dernier. Au contraire, lorsque l'enfant étudie uniquement, les proportions sont en ordre inverse. Ainsi, 25% des enfants qui étudient uniquement sont dans le quintile 5 contre 18% pour le premier quintile.

Tableau 7.4 : Pourcentage d'enfants dans chaque quintile de revenu par situation d'occupation

Statut d'occupation	Quintile de revenu du ménage					Total
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Ensemble	19,9	19,0	19,0	19,4	22,7	100
Travaillant uniquement	25,1	21,6	21,2	17,9	14,1	100
Travaillant et étudiant	25,4	18,8	22,5	16,6	16,8	100
Etudiant uniquement	18,3	18,4	17,8	20,2	25,4	100
Ne travaillant et n'étudiant pas	18,6	19,0	18,6	19,9	23,8	100
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Travaillant uniquement	12,9	11,7	11,4	9,3	6,3	10,4
Travaillant et étudiant	15,1	11,7	14,0	10,1	8,8	11,9
Etudiant uniquement	39,6	41,8	40,5	44,9	48,5	43,7
Ne travaillant et n'étudiant pas	32,5	34,8	34,1	35,5	36,5	34,0
Enfant actifs						
Activités dommageables	18,9	18,6	18,5	19,9	24,1	100
Activités non dommageables	24,7	20,6	21,3	17,3	16,1	100
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Activités dommageables	77,1	80,0	79,3	83,5	86,9	81,5
Activités non dommageables	22,9	20,0	20,7	16,5	13,1	18,5

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

NB : Les résultats du tableau ci-dessus ne tiennent pas compte du différentiel de prix entre les régions couvertes par l'enquête.

Une répartition par statut d'occupation des enfants a été faite selon le quintile dans le tableau 7.4. Dans le quintile 1, 13% des enfants travaillent uniquement et 40% vont à l'école uniquement, tandis que les pourcentages sont de 6% et 48% dans le dernier quintile.

En revanche, l'exercice de l'activité dommageable ne semble pas être intimement liée à la pauvreté. Au niveau des activités dommageables, 19% des enfants sont dans le quintile 1 et 24% dans le quintile 5. A l'opposé, dans les activités non dommageables, les proportions évoluent en ordre contraire, passant de 25% à 16% du premier quintile au dernier. Cette dernière analyse vient corroborer ce que nous avons indiqué tantôt : les parents ne semblent pas mettre les enfants dans des travaux dommageables pour avoir plus d'argent.

7.2.4 Perceptions des raisons motivant le travail des enfants, la contribution des enfants au revenu familial et l'épargne des enfants

L'examen des raisons invoquées pour cautionner le travail des enfants met à jour une dépendance auto perçue vis-à-vis de la contribution directe ou indirecte des enfants à l'économie du ménage.

Au rang des raisons avancées pour expliquer l'engagement des enfants sur le marché du travail, figure la contribution directe au revenu du ménage ou de l'entreprise du ménage (60,5%). La proportion des enfants qui prétendent apporter un soutien au ménage ou à l'entreprise du ménage passe à 65 % si l'on comptabilise les 4,6% d'enfants qui affirment avoir été forcés par les parents.

Le travail des enfants demeure un moyen de socialisation et d'éducation dans la société traditionnelle. En effet, le travail des enfants traduit une volonté d'éducation et de formation visant à préparer les enfants à leur future vie d'adulte. 26% des enfants ont invoqué la raison de la socialisation pour justifier leur mise au travail.

Tableau 7.5 : Répartition des d'enfants de 5 à 17 ans astreints à un travail dommageable par raison invoquée par les enfants dans la mise au travail selon sexe, l'âge et le milieu de résidence.

Caractéristiques	Enfants astreints aux travaux dommageables										
	Total	Raisons invoquées par l'enfant pour expliquer sa participation à l'activité dommageable									
		Contribution au revenu du ménage	%	Contribution à la bonne marche de l'entreprise	%	Pour une socialisation	%	Obligé par les parents	%	Autres	%
Les deux sexes											
Total	153035	27112	17,7	65539	42,8	40406	26,4	7115	4,6	12863	8,4
5 - 9	52827	8341	15,8	18120	34,3	22669	42,9	1428	2,7	2269	4,3
10 - 14	73829	13189	17,9	36925	50,0	12206	16,5	4545	6,2	6964	9,4
15 - 17	26379	5582	21,2	10494	39,8	5531	21,0	1142	4,3	3630	13,8
Garçons											
Total	83823	15780	18,8	34257	40,9	24426	29,1	3187	3,8	6173	7,4
5 - 9	29359	4741	16,1	9032	30,8	14480	49,3	0	-	1106	3,8
10 - 14	37115	7600	20,5	17843	48,1	5878	15,8	2615	7,0	3179	8,6
15 - 17	17349	3439	19,8	7382	42,6	4068	23,4	572	3,3	1888	10,9
Filles											
Total	69212	11331	16,4	31280	45,2	15981	23,1	3929	5,7	6691	9,7
5 - 9	23469	3600	15,3	9088	38,7	8189	34,9	1428	6,1	1164	5,0
10 - 14	36713	5588	15,2	19081	52,0	6329	17,2	1930	5,3	3785	10,3
15 - 17	9030	2143	23,7	3111	34,5	1463	16,2	571	6,3	1742	19,3
Milieu de résidence											
Urbain	29869	5294	17,7	8283	27,7	7808	26,1	1676	5,6	6808	22,8
Rural	123167	21818	17,7	57255	46,5	32598	26,5	5440	4,4	6056	4,9

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Que ce soit en fonction de l'âge, du sexe ou même du milieu de résidence, la contribution des enfants à l'appui du ménage, soit au revenu direct, soit à aider à l'entreprise du ménage reste la première raison.

Les enfants ont indiqué être mis au travail pour la contribution au revenu du ménage avant tout. Cette raison semble être justifiée. Les chiffres du tableau 7.6 indiquent que la presque totalité des enfants ont contribué en totalité ou en partie au revenu du ménage (99%). C'est un résultat qui permet de comprendre que la mise au travail des enfants demeure la recherche de revenus substantiels pour le ménage.

Tableau 7.6 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité dommageable par contribution au revenu du ménage par sexe, âge et milieu de résidence.

Caractéristiques	Enfants astreints à une activité dommageable				
	Contribuant en totalité ou en partie au revenu du ménage			Ne contribuant pas au revenu du ménage	
	Total	Nombre	%	Nombre	%
Les deux sexes					
Total	572383	565409	98,8	6974	1,2
5 - 9	306010	303058	99,0	2952	1,0
10 - 14	207673	203651	98,1	4022	1,9
15 - 17	58700	58700	100,0	0	-
Garçons					
Total	292479	289073	98,8	3406	1,2
5 - 9	162435	160520	98,8	1915	1,2
10 - 14	96600	95109	98,5	1491	1,5
15 - 17	33444	33444	100,0	0	-
Filles					
Total	279903	276335	98,7	3568	1,3
5 - 9	143575	142538	99,3	1037	0,7
10 - 14	111072	108541	97,7	2531	2,3
15 - 17	25256	25256	100,0	0	-
Milieu de résidence					
Urbain	244332	239400	98,0	4932	2,0
Rural	328051	326009	99,4	2042	0,6

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

L'autre raison invoquée dans la participation des enfants au travail est la constitution d'une épargne en vue de financer des projets spécifiques futurs. Lorsqu'on a interrogé les enfants astreints aux travaux dommageables et percevant un salaire sur l'objet de leur épargne, il ressort, selon les données du tableau 7.7 que très peu le font pour financer les études (15%). Pour 56%, il s'agit de réaliser des projets à but lucratif (faire du commerce) ou acquérir des biens personnels.

Tableau 7.7 : Nombre et pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans astreints à une activité économique dommageable percevant un salaire par objectif de l'épargne par sexe, groupe d'âge et milieu de résidence

Caractéristiques	Enfants astreints aux travaux dommageables percevant un salaire								
	Total	Objectif de l'épargne				Autres			
		Payer ses études	%	Faire du commerce	%	Acquérir un bien pour lui-même	%	Autres	%
Les deux sexes									
Total	7436	1136	15,3	2105	28,3	2101	28,3	2094	28,2
5 - 9	924	0	-	615	66,6	309	33,4	0	-
10 - 14	4753	1136	23,9	517	10,9	1792	37,7	1308	27,5
15 - 17	1759	0	-	973	55,3	0	-	786	44,7
Garçons									
Total	4745	561	11,8	1534	32,3	1484	31,3	1166	24,6
5 - 9	924	0	-	615	66,6	309	33,4	0	-
10 - 14	2633	561	21,3	517	19,6	1175	44,6	380	14,4
15 - 17	1188	0	-	402	33,8	0	-	786	66,2
Filles									
Total	2690	575	21,4	571	21,2	616	22,9	928	34,5
5 - 9	0	0	-	0	-	0	-	0	-
10 - 14	2119	575	27,1	0	-	616	29,1	928	43,8
15 - 17	571	0	-	571	100,0	0	-	0	-
Milieu de résidence									
Urbain	4555	0	-	1703	37,4	1544	33,9	1308	28,7
Rural	2880	1136	39,4	402	14,0	556	19,3	786	27,3

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Selon le sexe et le milieu de résidence, on observe des différences dans l'objet de l'épargne. Les garçons semblent accorder très peu d'importance aux études contrairement aux filles. 12% des garçons préfèrent économiser pour payer des études, alors que chez les filles le pourcentage est de 21%. En milieu rural les enfants privilégient les études (39%), alors qu'en milieu urbain ils choisissent de mener des activités commerciales.

7.3 Une analyse économétrique des facteurs explicatifs du travail des enfants

7.3.1 Le modèle et les variables retenues

Plusieurs modèles économétriques peuvent permettre d'appréhender les déterminants des activités des enfants. En fait, le choix de la méthode d'estimation dépend à la fois des données et de la manière dont l'on conçoit les processus de mise au travail et de fréquentation scolaire des enfants. Dans le cadre du présent rapport, nous optons pour le modèle probit bivarié en ce sens que nous considérons que les possibilités de travail et de scolarisation des enfants sont des choix interdépendants.

Ce modèle à deux variables dépendantes permet de tester la probabilité pour les enfants de travailler et/ou d'aller à l'école. Dans nos estimations, les deux variables dépendantes sont : la participation à l'activité économique et la fréquentation scolaire. Compte tenu de la diversité des facteurs qui peuvent influencer les activités des enfants, nous allons tenter de considérer les principales variables qui interviennent souvent dans la littérature sur leur travail et/ou leur scolarisation. Celles –ci sont rassemblées en quatre groupes : Les caractéristiques individuelles de l'enfant, le contexte familial dans lequel évolue l'enfant, les caractéristiques spécifiques au chef de ménage et milieu de résidence.

Le premier groupe concerne l'âge au carré divisé par cent, le sexe, la situation de l'enfant dans le ménage (est-t-il l'enfant du chef de ménage ou non ?).

Le deuxième groupe est composé des variables décrivant le contexte familial dans lequel évolue l'enfant. Il comprend la taille du ménage mesurée au nombre de personnes vivants dans le foyer, le nombre d'enfants en bas âge dans le ménage (enfants âgés de 0 à 5 ans), le nombre d'enfants de 6 à 14 ans (enfants d'âge scolaire). Le nombre d'enfants de 15 à 17 ans, les personnes âgées d'au moins 35 ans et le niveau de vie du ménage mesuré par le logarithme des dépenses par tête.

Le troisième ensemble de variables concerne les caractéristiques du chef de ménage. Il comprend le sexe, le statut matrimonial, le niveau d'instruction, et le statut du travail de ce dernier. La prise en compte du niveau d'instruction se justifie par le fait que les variables de capital humain ont un potentiel explicatif à priori considérable sur la mise au travail des enfants. Les caractéristiques de cette variable nous ont conduits à ranger les individus selon qu'ils avaient atteint le niveau primaire, celui du collège et le niveau lycée ou supérieur, pour tenir compte des contraintes liées à la taille des sous – échantillons. En outre, les individus n'ayant reçu aucune instruction ont servi de base d'analyse. Par ailleurs, le statut d'emploi du chef de ménage a été « poly dichotomisé » de sorte à saisir la vulnérabilité du ménage qui est associé, par conséquent, une partie de l'impact qu'exerce le dénouement matériel sur la mise au travail des enfants. Enfin, la localisation spatiale a été mise en avant pour tenir compte des disparités observées entre les villes et les campagnes ivoiriennes.

7.3.2 Résultats et discussions

Les résultats obtenus des estimations économétriques sur les déterminants des activités des enfants de 5 à 17 ans sont récapitulés dans le tableau ci –dessous. La plupart des coefficients sont significatifs et nous observons globalement les effets attendus sur le choix des activités des enfants

Tableau 7.8 : Résultats des estimations du modèle probit bivarié des activités des enfants de 5-17 ans en Cote d'Ivoire

Variables	Travail des enfants		Scolarisation des enfants	
	Coefficient	ecart type	coefficient	ecart type
caractéristiques de l'enfant				
age	0.032081	0.003541	0.557765	0.003453
age au carré	-0.00259	0.000164	-0.02503	0.00016
garçon	-0.9245	0.003224	0.260296	0.003057
enfant du chef de ménage	-0.18121	0.003785	0.274148	0.003652
caractéristiques du ménage				
taille	-0.01982	0.0011209	0.044742	0.001132
nombre de 0-5 ans	0.101845	0.002113	-0.12995	0.002007
nombre de 6-14 ans	0.043875	0.002051	-0.01467	0.001916
nombre de 15-17 ans	0.20006	0.003998	-0.05219	0.003862
nombre de 55 ans et plus	0.054687	0.002586	0.030747	0.002478
caractéristiques du chef de ménage+				
Homme	0.193223	0.004374	-0.09812	0.004104
Marié	-0.27019	0.003982	0.03902	0.003846
Ivoirien	0.000127*	0.004185	0.405102	0.003962
Primaire	-0.10803	0.004144	0.47873	0.003882
Collège	-0.05804	0.004881	0.554036	0.004696
Lycée et supérieur	-0.27048	0.007589	0.566603	0.006952
Emploi temporaire et saisonnier	0.156707	0.007058	-0.27986	0.006781
Emploi occasionnel	0.154113	0.008387	-0.22978	0.008017
Travailleurs agricole	0.244444	0.003352	-0.01663	0.003182
Log des dépenses				
Log des dépenses	-0.08718	0.001849	0.092104	0.001788
Urbain	0.015279	0.00353	0.10255	0.003329
Rho(1,2)				
Rho(1,2)	0.037216	0.00208		

* Non significatif
 Nombre d'observation = 1398

La base de référence de l'éducation du chef de ménage est sans "instruction". La base de référence du statut du travail du chef de ménage est « employé dans le secteur moderne ».

Le coefficient de corrélation ρ est positif et significatif, contrairement à ce qui est généralement observé. En effet, cette situation incite à penser que la participation des enfants aux activités économiques et leur fréquentation scolaire évolueraient dans le même sens. Autrement dit, les facteurs non observés qui accroissent les chances d'être scolarisés contribuent également à la mise au travail des enfants. Ceci constituerait un « sacré pied de nez » aux observations faites jusqu'à présent, notamment que le dénuement matériel renforce la participation économique des enfants au détriment de leur scolarisation. En tout état de cause, deux faits pourraient expliquer ce résultat. Premièrement, la présente enquête souligne qu'au moins la moitié des enfants économiquement actifs fréquente également l'école. Deuxièmement, les données de l'ENTE 2005 mériteraient des analyses plus approfondies du fait du contexte particulier dans lequel elles ont été recueillies; notamment la partie Nord du pays, où l'indice de la pauvreté est très forte, n'a pu être investiguée en raison de la situation exceptionnelle que connaît le pays.

Les caractéristiques des enfants, en tant que facteurs incitant à leur mise au travail, indiquent que, toutes choses égales par ailleurs, la propension des enfants à faire partie de la population économiquement active croît avec l'âge. Ceci s'explique par le fait que dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, en général, les travaux effectués par les enfants sont généralement des tâches manuelles et physiques, ce qui justifie en partie que plus l'enfant prend de l'âge plus il est apte à travailler davantage. La valeur négative de coefficient lié au carré de l'âge divisé par cent indique que la probabilité de participer aux activités économiques augmente fortement avec l'âge dans les premières années, puis croît de moins en moins au fur et à mesure du temps, pour ensuite s'estomper. Quant au résultat sur le lien entre le sexe de l'enfant et les chances de participer à la force de travail, nous remarquons que les filles ont plus de chances de travailler que les garçons. Le type de lien de parenté avec le chef de ménage semble être une variable discriminante. La propension à exercer un travail est plus faible lorsqu'il s'agit des enfants du chef de ménage. Ceci est courant en Afrique subsaharienne car souvent le travail des « enfants confiés » permet la scolarisation des enfants du chef de ménage. A ce sujet, le placement d'un enfant au travail dans une autre famille est une vieille pratique sociale africaine par laquelle s'organisait une forme d'entraide entre parents.

La composition démographique du ménage influence la participation des enfants aux activités économiques et mettent en évidence une certaine contrainte sur la scolarisation des enfants. En fait, plus le ménage est de grande taille moins le travail des enfants sera requis et certainement, plus l'école leur sera accessible. En d'autres termes, lorsque le ménage dispose de suffisamment d'adultes pour lui procurer ses moyens de subsistance, l'entrée des enfants sur le marché de travail sera beaucoup plus tardive. Cette assertion, trouve un écho favorable dans le fait que l'activité économique des enfants tend à s'imposer au ménage lorsque le nombre d'adultes inactifs, en âge de retraite, devient plus important. En outre, il semble exister un effet d'entraînement dans les ménages en ce sens que la préexistence d'enfants économiquement actifs induit le travail des autres enfants.

Les caractéristiques du chef de ménage jouent également un rôle dans la participation des enfants au marché du travail. Le niveau d'instruction du chef de ménage est inversement lié aux chances des enfants d'être économiquement actifs. Toute chose égales par ailleurs, ils ont plus de chances de travailler lorsque le chef de ménage est un homme. Les enfants dans les ménages dont la source principale de revenu est l'agriculture et ceux dont le chef de ménage exerce une activité occasionnelle, temporaire ou à caractère saisonnier semblent avoir plus de chances de travailler, comparativement aux enfants des ménages soutenus par des employés salariés du secteur moderne. En d'autres termes, la précarité de l'emploi du chef de ménage, et subséquemment la pauvreté qui s'en suit pour le ménage, est le facteur principal expliquant l'activité économique des enfants en Côte d'Ivoire. En outre, les enfants des zones urbaines ont plus de risque de travailler que ceux des campagnes. Un tel constat est assez surprenant et est en contraste avec les résultats d'autres études relatives à la Côte d'Ivoire. Ceci constitue sans nul doute, une résultante de la prise en compte dans l'enquête de nombreuses zones périurbaines.

En fait, au-delà des corrélations mises en évidence, il importe de garder à l'esprit que dans l'approche des déterminants du travail des enfants, certains facteurs sont difficilement mesurables. Il s'agit, entre autres, des normes sociales et de l'application de la législation. En fait, les pays en développement ont souvent du mal à assurer celle-ci même s'ils possèdent des services d'inspection du travail. Par ailleurs, les législations ne s'appliquent pas à certains domaines de la vie économique et sociale qui sont des pourvoyeurs d'emplois aux enfants. Par conséquent, l'association entre certaines variables et le travail des enfants mériterait d'être examiné avec des informations plus détaillées que celles disponibles.

En ce qui concerne la fréquentation scolaire des enfants, les résultats sont concordants avec ceux des études précédentes en Afrique subsaharienne (Lachaud,2004). En effet, la scolarisation des enfants croît avec l'âge, mais l'effet quadratique est négatif. Cette tendance pourrait s'expliquer par les « déperditions scolaires » dues aux défaillances du système éducatif. L'absence d'une relation biologique avec le chef de ménage diminue les chances d'aller à l'école. Toutes choses égales par ailleurs, les garçons ont plus de chances d'être scolarisés que les filles. L'idée que les femmes chefs de ménage ont une propension plus grande à scolariser les enfants est confirmée par les estimations économiques. Les enfants ont plus de chances de fréquenter l'école lorsque le chef de ménage a été lui-même scolarisé. Ainsi l'effet de l'éducation des parents (chef de ménage) est confirmé. Plus l'éducation des parents est élevée, plus

l'environnement familial est favorable à l'accumulation du capital humain de la progéniture. De même, les enfants sont enclins à travailler au lieu d'aller à l'école dans les ménages rendus vulnérables du fait de la précarité du statut d'emploi de leur chef. Ce qui sous-entend que le secteur d'activité ou le statut du travail du chef de ménage a un impact sur la fréquentation scolaire de la progéniture. Par contre, toutes choses égales par ailleurs, les chances de scolarisation ne semblent pas diminuer dans les ménages de grande taille. S'agissant du fait d'habiter en zones rurales, les résultats indiquent ¹⁹qu'il ne semble pas influencer négativement la fréquentation scolaire des enfants, certainement pour les motifs précédemment évoqués (cf. infra).

Conclusion partielle

Sur la base des lois nationales et des conventions internationales, il apparaît que lorsque les enfants sont économiquement actifs, ils le sont en majorité dans des activités dommageables (84%), celles-ci étant effectuées surtout en milieu rural.

Les résultats de l'analyse descriptive montrent que l'exercice de l'activité dommageable n'est pas lié à la présence des parents dans le ménage. En revanche, le sexe du chef de ménage tout comme la survie des parents, ont une certaine influence sur l'activité dommageable. Ainsi, dans les ménages dirigés par un homme, l'enfant a plus de chance d'éviter le travail dommageable, tout comme quand il a perdu ses deux parents. Par ailleurs, la mise des enfants dans le travail dommageable ne repose pas sur la recherche de gain supplémentaire.

L'analyse des raisons qui fondent le travail des enfants vient confirmer les résultats des recherches menées antérieurement. Les données examinées au travers de l'enquête nous révèlent le rôle de la pauvreté dans la mise au travail des enfants. Ainsi, il apparaît que les enfants travaillent pour apporter une contribution au revenu des ménages. Par ailleurs, il est noté que le travail des enfants demeure aussi un moyen de socialisation.

En complément des résultats de l'analyse descriptive, l'analyse économique indique que les risques de travailler sont élevés lorsque (i) l'enfant vit dans un ménage dirigé par un homme ; (ii) le chef de ménage n'a jamais été scolarisé ; (iii) le statut du travail du chef de ménage est précaire ; et (v) le niveau de vie du ménage est faible. Globalement, ces résultats concordent avec ceux des études précédentes sur le travail des enfants en Afrique subsaharienne, en particulier la sous région de l'Afrique de l'Ouest (Andvig, 1998 ; canagarajah et Coulombe, 1997 ; Grootaert, 1998 ; Diallo, 2001 ; Dumas et Lambert 2006 ; Lachaud, 2004. toutefois, ces conclusions pourront être approfondies en faisant des analyses spécifiques au milieu d'habitat (rural et urbain), au sexe et aux activités des enfants (études uniquement, travail uniquement, étude et travail, ni étude ni travail, etc). De même, le lien entre pauvreté et travail des enfants mériterait d'être examiné avec des informations plus détaillées, y compris son caractère endogène dans les estimations économiques. Ces résultats permettent soit de nuancer ou de nuancer ou de confirmer les conclusions de l'analyse descriptive.

Toutefois, tout ceci doit être pris avec beaucoup de réserve, dans la mesure où l'enquête s'est tenue pendant les vacances scolaires, et que les enfants (particulièrement au village) ont pu accompagner les parents dans les champs dans un esprit de socialisation.

CHAPITRE 8 : TRAITE DES ENFANTS

La traite des enfants est définie comme étant "tout acte de recrutement, de transfert, d'hébergement ou d'accueil d'enfants à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays, aux fins d'exploitation quels que soient les moyens utilisés". Dans le cas spécifique des enfants, l'estimation de la traite des enfants partira de ce qui a été observé au travers de l'enquête ménage en se fondant sur les situations listées. Le point de départ le plus observable est la migration, le déplacement ou le changement de résidence. Ensuite, un certain nombre d'hypothèses sera considéré pour identifier parmi les migrants, ceux qui se trouvent dans la traite des enfants. Il s'agira donc de regarder (i) la raison de la migration, (ii) si l'enfant se trouve dans des conditions de travail, (iii) si l'enfant vit ou non avec ses parents (biologiques ?), ou si c'est plutôt avec un tuteur / employeur, puis (iiii) si l'enfant est venu avec ses parents biologiques ou non, (iiiii) et si l'enfant exerce un travail dommageable (travail à abolir).

Par rapport à cette définition conceptuelle, et à la méthode de calcul, il est clair que l'estimation faite ne sera pas exhaustive, et que l'ampleur du phénomène sera sous estimée. D'abord il est difficile, voire impossible de considérer toutes les hypothèses. Ensuite, certaines activités sont "cachées" (pornographie, trafics de stupéfiants, etc.), ou non déclarées. En revanche, à partir des informations collectées, il est possible d'identifier dans une certaine mesure la traite des enfants avec beaucoup de précision dans le cadre des activités agricoles, commerciales ou domestiques. A l'aide du module sur "la traite des enfants" de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, nous examinerons les différentes caractéristiques de ce phénomène. En ce qui conséquence, nous retenons que notre méthode d'approche porte sur les enfants victimes de traite impliqués dans les activités économiques. L'objectif est de dresser un tableau global de la situation de la traite des enfants, qui puisse permettre d'identifier les domaines d'intervention prioritaires dans la lutte contre ce fléau.

8.1- Population des enfants victimes de la traite et leur niveau d'instruction

Parmi les enfants âgés de 5 à 17 ans estimés à partir de l'enquête, environ 33 450 ont été identifiés comme victimes de la traite. Ce qui représente 1,1% des enfants et 4,9% des enfants économiquement actifs. L'âge moyen de ces enfants est de 11,6 ans et les garçons sont un peu plus âgés que les filles (12,1 ans et 11 ans). La répartition des enfants suivant le sexe indique une plus forte proportion de garçons (58% de garçons et 42% de filles).

Tableau 8.1 : Répartition des enfants victimes de la traite par âge et sexe

Groupe d'âge	Total		Garçons		Filles			
	Effectif	% de la population totale	Effectif	% de la population totale	% de la population totale du groupe	Effectif	% de la population totale	% de la population totale du groupe
Total	33450	100	19515	100	58,3	13935	100	41,7
5 - 9	10135	30,3	4868	24,9	48,0	5267	37,8	52,0
10 - 14	14304	42,8	9175	47,0	64,1	5129	36,8	35,9
15 - 17	9011	26,9	5472	28,0	60,7	3539	25,4	39,3

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le tableau 8.2 permet de voir que 52% des enfants sont en zones rurales. Globalement, quel que soit le groupe d'âge considéré, les enfants restent plus nombreux dans les campagnes. Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, c'est dans le groupe d'âge 10 – 14 ans que les enfants sont les plus nombreux.

Tableau 8.2 : Répartition des enfants victimes de la traite par âge, sexe et milieu de résidence

Groupe d'âge	Urbain		Rural			
	Effectif	% de la population totale	% de la population totale du groupe	Effectif	% de la population totale	% de la population totale du groupe
Total	15921	100	47,6	17529	100	52,4
5 - 9	4557	28,6	45,0	5578	31,8	55,0
10 - 14	7268	45,7	50,8	7035	40,1	49,2
15 - 17	4096	25,7	45,5	4916	28,0	54,5

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le tableau 8.3 nous situe sur la répartition des enfants par strate, aussi bien pour l'ensemble de la population que pour chaque milieu de résidence. En majorité les enfants sont d'abord à Abidjan puis dans Nzi comoé. Ces deux strates cumulent à elles seules plus de 60% des enfants.

Alors qu'en milieu urbain la majorité des enfants (73%) vivent à Abidjan, en milieu rural ceux - ci sont présents surtout dans les régions du Bas Sassandra et du N'zi Comoé.

Tableau 8.3 : Répartition des enfants victimes de la traite par milieu de résidence et par strate

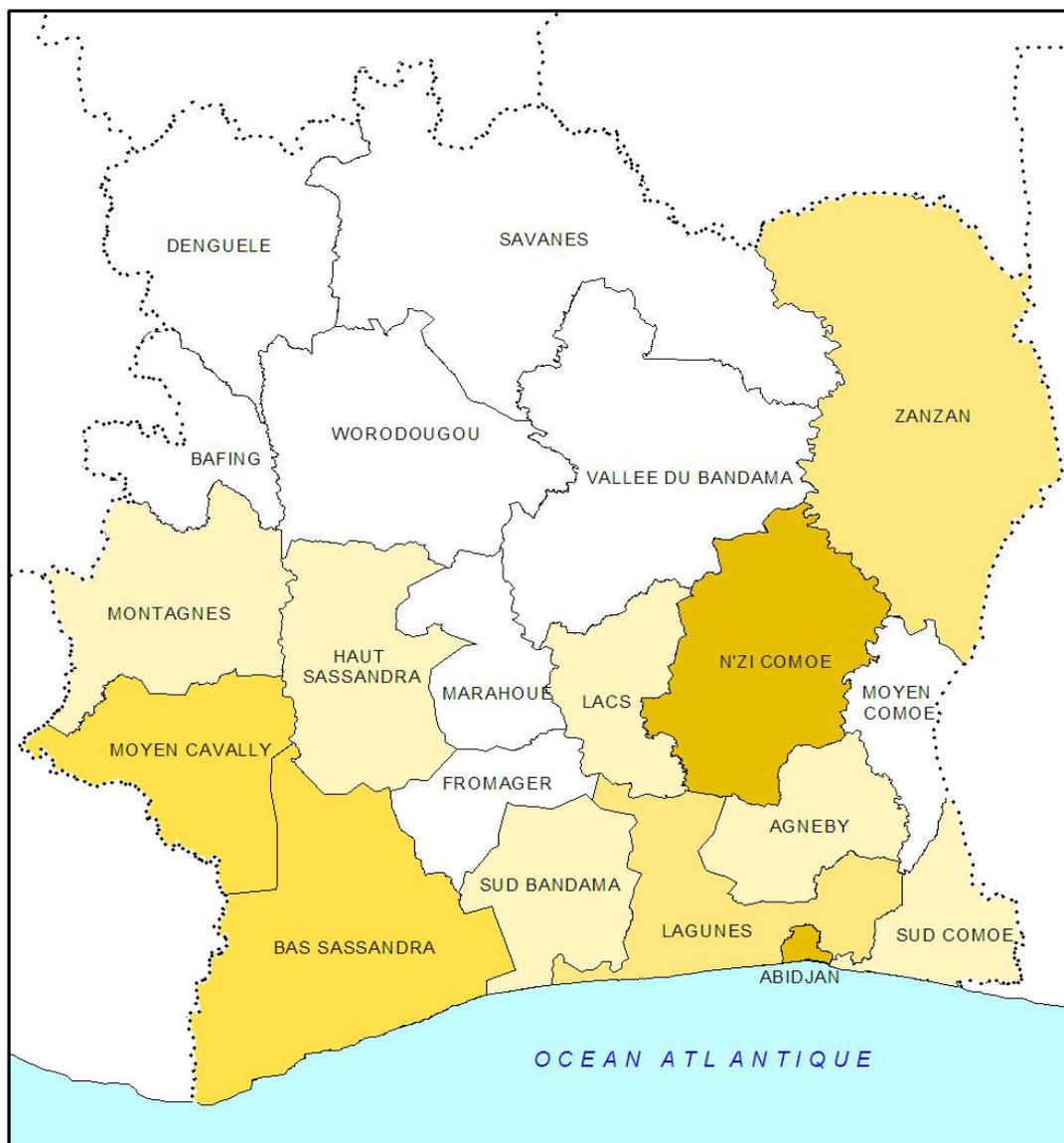
Strate	Total		Urbain		Rural	
	Effectif	% de la population totale	Effectif	% de la population totale	Effectif	% de la population totale
Total	33450	100	15920	100,0	17530	100,0
Abidjan	11624	34,8	11624	73,0	0	-
Lagunes hors Abidjan	1575	4,7	0	-	1575	9,0
Haut Sassandra	664	2,0	664	4,2	0	-
Montagnes	1062	3,2	576	3,6	486	2,8
Lacs	600	1,8	0	-	600	3,4
Zanzan	1619	4,8	0	-	1619	9,2
Bas Sassandra	2817	8,4	0	-	2817	16,1
Nzi comoé	8587	25,7	1838	11,5	6749	38,5
Sud comoé	566	1,7	0	-	566	3,2
Sud bandaman	517	1,5	0	-	517	2,9
Agneby	554	1,7	0	-	554	3,2
Moyen cavally	3265	9,8	1218	7,7	2047	11,7

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

PROPORTION D'ENFANTS DE 5 A 17 ANS VICTIME DE LA TRAITE PAR MILIEU DE RESIDENCE ET PAR STRATE



En considérant le niveau d'instruction, on observe que les enfants victimes de la traite sont faiblement instruits. En majorité, ils sont soit sans instruction (43%), soit du niveau du primaire (54%).

Le manque d’instruction diminue avec l’âge. Ainsi, entre 5 et 9 ans, 55% n’ont jamais été à l’école, alors que dans la classe 15 – 17 ans, la proportion est de 36%.

Suivant le sexe, les filles sont défavorisées. Alors que 48% sont sans instruction, chez les garçons ils sont 39%, soit 9 point d’écart.

Tableau 8.4 : Niveau d’instruction des enfants victimes de la traite

Groupe d’âge	Total	Niveau d’instruction					
		Aucun		Primaire		Secondaire	
		Effectif	% de la population totale du groupe	Effectif	% de la population totale du groupe	Effectif	% de la population totale du groupe
Total	33450	14349	42,9	17935	53,6	1166	3,5
5 - 9	10136	5563	54,9	4573	45,1	0	-
10 - 14	14302	5522	38,6	8180	57,2	600	4,2
15 - 17	9012	3264	36,2	5182	57,5	566	6,3
Garçons	19514	7677	39,3	11837	60,7	0	-
5 - 9	4869	2757	56,6	2112	43,4	-	-
10 - 14	9173	2577	28,1	6596	71,9	-	-
15 - 17	5472	2343	42,8	3129	57,2	-	-
Filles	13936	6674	47,9	6096	43,7	1166	8,4
5 - 9	5267	2806	53,3	2461	46,7	0	-
10 - 14	5129	2946	57,4	1583	30,9	600	11,7
15 - 17	3540	922	26,0	2052	58,0	566	16,0

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

La description de la population des enfants victimes de la traite fait apparaître leur état de vulnérabilité face à ce phénomène. Ceux-ci sont sans instruction pour la majorité et très jeunes. Leur jeune âge les place dans une position de dépendance vis-à-vis des parents, qui prennent toutes les décisions les concernant, notamment celle de les livrer à la traite ou non.

8.2- Caractéristiques migratoires des enfants victimes de traite

L’analyse des mouvements migratoires des enfants permettra d’apporter un éclairage sur les différents courants. Elle essayera "dans une certaine mesure" aussi d’expliquer les raisons et l’importance des différents mouvements.

8.2.1 La traite inter états

Sur les 33 450 enfants identifiés comme victimes de la traite, 3474 ont indiqué un pays de provenance, ce qui donne 10,4% d’enfants concernés par la traite inter - état.

Selon les résultats du tableau 8.5, deux pays limitrophes apparaissent comme le point de départ des enfants victimes de la traite : le Burkina Faso et le Ghana. Alors que les enfants venant du Burkina Faso se répartissent entre la capitale économique et le Bas Sassandra, ceux venant du Ghana restent surtout à Abidjan.

Il ressort donc que le point de convergence pour tous ces enfants Burkinabé demeurent la région du Bas Sassandra favorable au développement des activités agricoles, notamment la culture de céréales, du cacao et du café. Quant aux mouvements observés en direction d’Abidjan, il pourrait être imputable à l’existence du grand nombre d’activité commerciale.

Toutefois, il est important de relativiser cette conclusion dans la mesure où il apparaît clairement que les enfants venant des pays voisins convergent d'abord vers la capitale économique, Abidjan (75%), où les activités économiques les plus développées restent avant tout le commerce et les services, comme il sera constaté par la suite. Ce n'est qu'en second lieu seulement qu'on les retrouve dans le Nzi Comoé (16%), puis ensuite dans la région du Bas Sassandra (8,5%).

Tableau 8.5 : Mouvement migratoire vers la Côte d'Ivoire, répartition par strate et par milieu de résidence selon le pays de provenance

Strate	Total	Pays de provenance						
		Burkina Faso		Ghana		Autres		
		Effectif	% de la population totale	Effectif	% de la population totale	Effectif	% de la population totale	Effectif
Total	3474	100	1808	100	1105	100	561	100
Abidjan	2617	75,3	1512	83,6	1105	100	0	-
Bas Sassandra	296	8,5	296	16,4	0	-	0	-
N'zi Comoé	561	16,1	0	-	0	-	561	100
Milieu de résidence								
Urbain	2617	75,3	1512	83,6	1105	100	0	-
Rural	857	24,7	296	16,4	0	-	561	100

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

L'analyse qui vient d'être faite est corroborée par l'examen de la distribution des enfants par pays de provenance selon la strate (tableau 8.6). Même si la majorité des enfants victimes de la traite inter état viennent du Burkina Faso (52%), à Abidjan l'on dénombre 58% venant du Burkina Faso et 42% du Ghana. Au contraire, dans le Bas Sassandra, la presque totalité des enfants proviennent du Burkina.

Tableau 8.6 : Mouvement migratoire vers la Côte d'Ivoire, répartition par pays de provenance selon la strate et selon le milieu de résidence

Strate	Total	Pays de provenance					
		Burkina Faso		Ghana		Autres	
		Effectif	% du total de la strate	Effectif	% du total de la strate	Effectif	% du total de la strate
Total	3474	1808	52,0	1105	31,8	561	16,1
Abidjan	2617	1512	57,8	1105	42,2	0	-
Bas Sassandra	296	296	100,0	0	-	0	-
N'zi Comoé	561	0	-	0	-	561	100,0
Milieu de résidence							
Urbain	2617	1512	57,8	1105	42,2	0	-
Rural	857	296	34,5	0	-	561	65,5

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Les enfants viennent en Côte d'Ivoire avec leurs parents (père ou mère 61%) d'abord. Ensuite, ce sont les oncles ou les tantes qui les emmènent (30%). Par ailleurs, ils arrivent en car ou en voiture (79%), ce n'est qu'en second lieu seulement qu'ils prennent le train (21%).

Si 25% ont déclaré spontanément venu pour travailler, pour les 75% qui affirment, soit suivre les parents, soit pour les études, il s'agit probablement d'une "couverture". A l'analyse, en combinant ces réponses avec

d'autres variables selon les hypothèses retenues, il s'avère manifestement que ces enfants sont économiquement actifs et sont arrivés avec des personnes autres que leurs parents biologiques.

La vulnérabilité à la traite pourrait s'expliquer (au moins en partie) par le statut d'inactivité des enfants. 79% des enfants avant d'arriver en Côte d'Ivoire ne faisaient rien et 21% qui étaient élèves et ont été volontairement soustraits de l'école pour être livrés à la traite.

La durée moyenne de séjour des enfants victimes de la traite est de 5,3 années. Selon le pays de provenance on observe des écarts. Ainsi, ceux qui viennent du Burkina ont une durée plus longue (8 années) en moyenne. En revanche, ceux venant du Ghana séjournent moins longtemps (2,8 ans).

En définitive, de la traite inter état on retiendra d'une part que les enfants viennent en Côte d'Ivoire avec leurs parents principalement à partir du Burkina Faso et du Ghana pour s'établir à Abidjan, et dans le Bas Sassandra, d'autre part, si un quart des enfants sont venus pour travailler, la situation d'inactivité qui caractérise la majorité des enfants favorise certainement le phénomène de la traite.

8.2.2 Les mouvements internes

Les mouvements internes concernent les déplacements à l'intérieur de la Côte d'Ivoire, d'un département à un autre. Mais afin de mieux cerner les différents courants, une classification des régions (ou départements) a été opérée en tenant compte non seulement des proximités, mais aussi du type de végétation. Ainsi, quatre zones ont été identifiées, il s'agit :

- Zone I : Agneby, Lagunes, Nzi Comoé;
- Zone II : Lacs, Vallée du Bandaman, Zanzan;
- Zone III : Montagnes, Moyen Cavally ;
- Zone IV : Bas Sassandra, Haut Sassandra.

Selon les résultats du tableau 8.7, la migration interne part en premier lieu de la zone I (32,5% des enfants y partent). Ensuite, vient la zone 4, suivie de la zone 2. La zone 3 enregistre, la plus faible proportion d'enfants.

Après avoir identifié le point de départ des enfants, il reste désormais à analyser leur lieu de destination. Dans le souci d'établir une relation entre la zone de provenance et la localité de destination, il est apparu opportun de faire une distribution par strate selon la zone de provenance (tableau 8.7).

A l'analyse, il ressort avant tout, que pour deux zones (la zone 1 et la zone 3), il s'agit d'une migration de proximité. 86% des enfants qui partent de la zone I, se répartissent entre les régions des Lagunes, et du N'zi Comoé et la quasi-totalité de ceux qui quittent la zone 3 se retrouvent dans les régions des Montagnes et du Moyen Cavally. En revanche, la migration de la zone 2 se fait en direction d'Abidjan, et celle de la zone 4 s'achève dans le Nzi Comoé, Abidjan et dans le Zanzan.

Si pour la majorité des enfants des zones 1, 3 et 4, le parcours migratoire prend fin en milieu rural, ce n'est pas le cas pour ceux de la zone 2. Dans cette zone, en majorité les enfants restent en milieu urbain.

Tableau 8.7 : Mouvement interne, répartition par strate et par milieu de résidence selon la zone de provenance

Strates	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
	32,5	24,0	17,0	26,5
Total	100	100	100	100
Abidjan	15,0	80,1	-	19,4
Lagunes hors Abidjan	17,4	-	-	-
Haut Sassandra	-	-	-	21,4
Montagnes	-	-	53,3	-
Zanzan	-	-	-	15,3
Bas Sassandra	14,2	-	-	9,9
Nzi Comoé	53,3	19,9	-	34,1
Moyen Cavally	-	-	46,7	-
Milieu de résidence				
Urbain	38,9	80,1	28,9	40,8
Rural	61,1	19,9	71,1	59,2

Source : *Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)*

Les parents, que ceux-ci soient biologiques ou non, sont impliqués dans traite des enfants. Tout comme la traite inter état, la majorité des enfants victimes de la traite voyagent avec les parents (68%).

Si 50% des enfants avouent être venus pour travailler, ce n'est pas le cas pour 38% qui affirment, soit suivre les parents, soit venir pour des études.

Avant d'arriver à leur lieu de résidence actuel, 66,4% ne faisaient rien, 17,1% étaient élèves et 11% travaillaient déjà.

La traite interne concerne avant tout les enfants ivoiriens (82%). S'agissant des étrangers, ce sont surtout les Burkinabés (10%), et dans une mesure moindre les Ghanéens (3,3%). Dans la majorité des cas, les enfants ont effectué le déplacement en car ou en voiture.

En définitive, la traite inter état part essentiellement de deux pays : le Burkina Faso et le Ghana pour arriver à Abidjan et dans le Bas Sassandra. En revanche, en ce qui concerne la traite interne on note une convergence d'abord vers Abidjan et ensuite dans une moindre mesure vers les régions du N'zi Comoé et du Bas Sassandra.

8.2.3 Caractéristiques des parents, du tuteur et / ou de l'employeur

Pour avoir une connaissance de l'environnement des enfants, et disposer de pistes susceptibles d'apporter plus de lumière sur les "rouages" du phénomène, des informations ont été collectées sur le tuteur, et / ou l'employeur.

Pour les enfants qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques, le père est d'abord un ivoirien (81%) ensuite, celui-ci est un burkinabé (11%). Le niveau scolaire atteint par le père est assez limité. Dans la majorité des cas, le père n'a jamais été scolarisé, 17% seulement ont le niveau de l'enseignement primaire et à peine 3% ont atteint le niveau du secondaire premier cycle.

Les employeurs sont soit des ivoiriens (70%), soit des burkinabé (30%). Ceux-ci travaillent essentiellement dans l'agriculture, plus précisément dans les cultures de céréales (48%).

8.3- Activités effectuées par les enfants victimes de traite

Comme indiqué en introduction, la traite des enfants, en plus du recrutement, de l'hébergement et du transfert d'un lieu à un autre, s'ajoute l'exploitation de ceux-ci. Il s'agira désormais d'examiner les activités auxquelles sont astreints les enfants, ainsi que les conditions de travail, afin d'approfondir la connaissance du problème.

8.3.1 Branche d'activité d'exercice du travail

Tableau 8.8 : Nombre et pourcentage d'enfants victime de la traite par branche d'activité

Groupe d'âge	Total		Branche d'activité							
	Effectif	%	Agriculture, pêche, sylviculture	Industrie	Commerce	Autres services	Effectif	% du total du groupe	Effectif	% du total du groupe
Total	33450	100	16899	49,1	321	1,1	10827	32,4	5402	17,4
5 – 9	10136	27,3	7401	73,7	0	-	2735	26,3	0	-
10 – 14	14302	49,3	5504	38,3	321	2,3	5007	35,1	3470	24,3
15 – 17	9012	23,4	3995	42,7	0	-	3085	34,1	1932	23,2
Garçons	19514	58,1	10057	51,5	321	1,6	5926	30,4	3210	16,4
5 – 9	4869	13,9	4182	85,9	-	-	687	14,1	0	-
10 – 14	9173	32,1	3073	33,5	321	3,5	3330	36,3	2449	26,7
15 – 17	5472	12,1	2802	51,2	-	-	1910	34,9	761	13,9
Filles	13936	41,9	6842	48,1	0	0	4901	34,8	2192	17,1
5 – 9	5267	13,4	3218	61,1	0	0	2049	38,9	0	0
10 – 14	5129	17,2	2431	47,4	0	0	1677	32,7	1021	19,9
15 – 17	3540	11,3	1193	33,7	0	0	1175	33,2	1172	33,1

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Comme le montre le tableau ci dessus, les enfants exercent en majorité dans l'agriculture (49%). Le secteur d'activité qui emploie le plus d'enfants ensuite est le commerce (32%), le secteur de l'industrie est faiblement représenté, moins de 2%.

Dans l'agriculture, 77% des enfants travaillent dans la "culture de céréales et de légumes", et 15% dans la culture du "café et du cacao".

En ce qui concerne les activités commerciales, le "commerce de détail hors magasin" est prépondérant (64,1%). Il est suivi de très loin par la vente de "produits agricoles bruts en gros" (17,5%).

Du côté des services, les "activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques" constituent près de 31% des emplois. Ensuite viennent, "l'entretien et la réparation de véhicule" et les "activités de services personnels" avec la même proportion (31,4%).

8.3.2 La durée du travail

Tableau 8.9 : Nombre d'heures moyen et pourcentage d'enfants victime de la traite selon le nombre d'heures travaillé par semaine

Groupe d'âge	Nombre d'heure moyen	Nombres d'heures travaillées								
		Total	1 - 4		15 - 28		29 - 42		43 heures et plus	
			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total	51,4	33450	3348	6,8	826	2,4	7718	26,4	21558	64,4
5 - 9	48,7	10136	2375	10,8	0	0	725	11,3	7035	77,9
10 - 14	50,5	14302	972	7,8	826	4,3	4662	32,7	7842	55,2
15 - 17	56,2	9012	0	0	0	0	2330,508	25,5	6681,492	74,5
Garçons	53,4	19514	972	6,1	0	0	4878	26,4	13664	67,5
5 - 9	53,4	4869	0	0	0	0	725	14,9	4144	85,1
10 - 14	52,3	9173	972	10,6	0	0	3036	33,1	5164	56,3
15 - 17	56,8	5472	0	0	0	0	1116	20,4	4356	79,6
Filles	46,2	13936	2375	8,5	826	8,5	2840	26,5	7895	56,5
5 - 9	33,9	5267	2375	45,1	0	0	0	0	2892	54,9
10 - 14	45,7	5129	0	0	826	16,1	1626	31,7	2677	52,2
15 - 17	55,4	3540	0	0	0	0	1214	34,3	2326	65,7

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Le volume horaire de travail est un indicateur qui permet de quantifier l'importance du travail auquel sont soumis les enfants.

Selon les résultats du tableau 8.9, le nombre d'heures travaillées par les enfants est de 51 heures par semaine. En fonction de l'âge et du sexe, il existe de légères différences. Ainsi, les garçons travaillent en moyenne sept heures de plus que les filles (respectivement 53 et 46 heures). S'agissant de l'âge, même si les plus jeunes travaillent moins, il ne faut pas occulter le fait que la durée moyenne reste supérieure à la durée légale du travail (40 heures par semaine).

Des classes d'heures ont été établies afin de mieux apprécier l'exploitation des enfants relative à la durée du travail. Les résultats sont très parlants, la grande majorité des enfants, (plus de 64%) indépendamment du sexe et de l'âge travaillent plus de 42 heures par semaine.

Dans les services, la durée du travail est plus élevée (54 heures par semaine). Au contraire, dans l'agriculture, elle est plus faible (45 heures par semaine). Mais il faut noter que dans l'agriculture les conditions de travail sont plus difficiles.

8.3.3 Le statut du travail

Le statut du travail rend compte également de l'exploitation des enfants victimes de la traite, en ce sens qu'elle apporte des informations sur le gain que pourrait retirer l'enfant ou non.

Le statut du travail des enfants est très contrasté. Près de sept enfants sur dix sont des travailleurs familiaux qui ne perçoivent aucune rémunération, tandis que 16% sont des employés ou des travailleurs domestiques payés.

Le statut du travail varie suivant l'âge et le sexe. Les filles sont plus nombreuses à travailler comme des aides familiales. S'agissant de l'âge, les garçons les plus âgés ont tendance à quitter le statut de travailleur familial non payé pour être des employés.

Tableau 8.10 : Nombre et pourcentage d'enfants victimes de la traite selon le statut du travail

Groupe d'âge	Statut du travail												
	Total	Travailleur familial non rémunéré		Travailleur domestique payé		Travailleur indépendant		Apprenti		Employé		Autre	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total	33450	23438	69	1557	4,7	662	2,1	3127	9,4	3366	11	1300	3,8
5 – 9	10136	9325	92,1	0	0	0	0	0	0	0	0	811	7,9
10 – 14	14302	8103	56,5	835	5,9	662	4,5	1337	9,2	3366	23,9	0	0
15 – 17	9012	6011	67,4	722	7,3	0	0	1790	19,1	0	0	489	6,2
Garçons	19514	12929	64,8	1557	8,1	0	0	1662	8,1	3366	19	0	0
5 – 9	4869	4869	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 – 14	9173	4651	50,7	835	9,1	0	0	321	3,5	3366	36,7	0	0
15 – 17	5472	3409	62,3	722	13,2	0	0	1341	24,5	0	0	0	0
Filles	13936	10510	74,7	0	0	662	4,9	1465	11,3	0	0	1300	9,1
5 – 9	5267	4456	84,6	0	0	0	0	0	0	0	0	811	15,4
10 – 14	5129	3452	67,3	0	0	662	12,9	1016	19,8	0	0	0	0
15 – 17	3540	2602	73,5	0	0	0	0	450	12,7	0	0	489	13,8

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

8.3.4 Lieu d'exercice de l'activité

Les conditions d'exercice de l'activité des enfants sont assez précaires et difficiles. 43% des enfants travaillent dans les champs ou les plantations et sont ainsi exposés à toutes sortes de dangers (manipulation de produits chimiques, morsures de serpent, coupures à la machette, etc.). 7,5% travaillent à l'extérieur, probablement dans la rue, et pourraient être des cibles potentielles pour des activités illicites (drogues, prostitution, etc.).

Tableau 8.11 : Nombre et pourcentage d'enfants victime de la traite par lieu d'exercice de l'activité

Groupe d'âge	Lieu de travail										
	Effectif	A domicile		Garage, atelier		Plantation, champs		Boutiques, marchés		Autre, extérieur	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Total	33450	6685	21	2987	9,3	14598	42,7	6654	19,5	2526	7,5
5 – 9	10136	750	7,4	0	0	6041	59,6	2544	25,1	801	7,9
10 – 14	14302	5277	36,9	1301	9,1	4934	34,5	2145	15	644	4,5
15 – 17	9012	658	7,3	1685	18,7	3623	40,2	1965	21,8	1081	12

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

8.3.5 Activités économiques et lieu de résidence

Dans cette partie, il s'agira de cibler les zones où travaillent les enfants en rapport avec le type d'activité qui s'y pratique.

L'agriculture est la principale activité exercée par les enfants, près de 50%. La répartition des enfants par strate montre que l'agriculture est pratiquée (par ordre d'importance) dans la région du Nzi Comoé (39,9%), du Bas Sassandra (19,8%), du Zanzan (12,2%) et dans la région des Lagunes (8,4%).

L'activité agricole est tournée d'abord vers la production de céréales, ce n'est qu'ensuite que la culture du cacao apparaît. En effet, dans la région du Bas Sassandra et dans le Nzi Comoé où de nombreux enfants sont dans l'agriculture, 75% s'adonnent à la culture des céréales et 25% à celle du cacao.

L'activité commerciale qui occupe les enfants après l'agriculture est concentrée à Abidjan, puis dans le N'zi Comoé. A Abidjan, 51% des enfants travaillent dans le commerce. Lorsqu'on fait une distribution des enfants qui mènent l'activité de commerce par strate on obtient 56% à Abidjan et 17,5% dans le Nzi Comoé.

Tableau 8.12 : Nombre et pourcentage d'enfants victimes de la traite par strate selon la branche d'activité

Groupe d'âge	Total		Branche d'activité							
	Effectif	%	Agriculture, pêche, sylviculture	%	Industrie	%	Commerce	%	Services	%
Total	33450	100	14 954	100	306	100	12 641	100	5 549	100
Abidjan	11624	34,8	1 333	8,9	0	0	5 941	47,0	4 350	78,4
Lagunes hors Abidjan	1575	4,7	1 119	7,5	0	0	456	3,6	0	0,0
Haut Sassandra	664	2,0	0	0,0	0	0	0	0,0	664	12,0
Montagnes	1062	3,2	1 062	7,1	0	0	0	0,0	0	0,0
Lacs	600	1,8	0	0,0	0	0	600	4,7	0	0,0
Zanzan	1619	4,8	1 619	10,8	0	0	0	0,0	0	0,0
Bas Sassandra	2817	8,4	2 511	16,8	306	100	0	0,0	0	0,0
Nzi comoé	8587	25,7	6 239	41,7	0	0	1 813	14,3	535	9,6
Sud comoé	566	1,7	0	0,0	0	0	566	4,5	0	0,0
Sud bandaman	517	1,5	517	3,5	0	0	0	0,0	0	0,0
Agneby	554	1,7	554	3,7	0	0	0	0,0	0	0,0
Moyen cavally	3265	9,8	0	0,0	0	0	3 265	25,8	0	0,0

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Conclusion partielle

Le phénomène de la traite des enfants est effectif en Côte d'Ivoire. Il concerne moins de 2% des enfants de 5-17 ans et porte aussi bien sur la traite interne que qu'inter-Etats. Le phénomène sévit tant en milieu urbain qu'en milieu rural partout en Côte d'Ivoire. Cependant, il convient de noter qu'il est particulièrement important à Abidjan en ce qui concerne les villes et dans les régions du sud-ouest forestier en ce qui concerne le milieu rural.

Les enfants les plus exposés sont généralement non instruits ou du niveau de l'enseignement primaire. Les enfants de la traite sont issus principalement de traite transfrontalière généralement en provenance des pays limitrophes comme le Burkina Faso et le Ghana. Ceux-ci effectuent généralement le voyage en compagnie de parents proches et se dirigent, tout comme eux, principalement vers les zones forestières où ils sont employés dans les plantations agricoles en qualité de travailleurs familiaux non rémunérés.

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

Le phénomène de non scolarisation affecte 42% des enfants. Il est particulièrement accentué chez les filles, surtout en milieu rural.

La majorité des ménages du pays vit dans la pauvreté avec des commodités très modestes. En outre, la principale activité économique qui génère des revenus est l'agriculture, grande pourvoyeuse d'emplois.

Le travail des enfants touche 22% des enfants âgés de 5 à 17 ans. Abidjan cumule 23% de ces enfants, suivi du Bas Sassandra et du N'zi Comoé. En raison de la période de la collecte des données (août – septembre), ce chiffre a pu être surestimé. Pendant les vacances scolaires, de nombreux enfants, surtout en milieu rural accompagnent les parents dans les champs.

C'est dans l'agriculture que l'on retrouve la majorité des enfants travailleurs. Cette agriculture est tournée d'abord vers les céréales, ensuite le cacao et le café. Après l'agriculture, c'est le commerce qui détient le plus d'enfants travailleurs.

Dans chaque région, la culture de céréales reste en tête en matière d'utilisation des enfants travailleurs, sauf la région des Lagunes et du Moyen Cavally où c'est le cacao qui domine. Tandis que à Abidjan, ce sont les activités commerciales et les services qui sont principalement pratiqués.

Lorsqu'on considère la culture de céréales, 12% des enfants qui travaillent sont dans le Bas Sassandra et 14% dans le Sud Bandaman. Alors que s'agissant du cacao, dans la région des lagunes, on a 18% et 13% dans le Moyen Cavally.

Les conditions de travail des enfants sont très difficiles. Ceux – ci travaillent en majorité dans les plantations où ils sont exposés à toutes sortes de risques ; ils sont des indépendants ou travailleurs familiaux non payés et ils travaillent hors du domicile, avec des heures de travail assez élevées. Par ailleurs, un nombre non négligeable d'enfants travaillent à la fois le jour et la nuit (10%). Et près de 43% des enfants actifs travaillent sans la supervision d'un adulte.

Les résultats de l'étude montre que lorsque les enfants sont actifs, dans la très grande majorité des cas (83%) ils le sont dans des activités dommageables. Par ailleurs, le milieu rural semble être plus propice aux activités dommageables. Abidjan, et les régions du Bas Sassandra, du N'zi Comoé renferment un grand nombre d'enfants dans des activités dommageables.

L'exercice de l'activité économique influe négativement sur la scolarité des enfants. La proportion des enfants scolarisés ne travaillant pas dans des activités dommageables est un peu plus élevée que ceux effectuant des activités dommageables. La raison principale qui semble motiver la non scolarisation des enfants est le manque de moyens financiers des parents.

Les études antérieures ont mis au premier plan la pauvreté des ménages, la faiblesse du système éducatif, la structure du ménage et la socialisation dans la mise au travail des enfants. Les résultats de l'enquête sur le travail des enfants réalisée en 2005, viennent apporter la confirmation. Dans les ménages dirigés par un homme, l'enfant a plus de chance de ne pas travailler que celui dirigé par une femme. Les ménages ayant des revenus bas sont ceux pour lesquels on trouve un plus grand nombre d'enfants actifs. Par ailleurs, l'examen du quintile des dépenses par tête des ménages apporte plus de lumière sur le lien entre la pauvreté et le travail des enfants. Plus le quintile est bas, plus l'on rencontre des enfants travailleurs.

Les raisons avancées pour expliquer l'engagement des enfants au marché du travail sont la contribution directe au revenu du ménage ou à l'entreprise du ménage. La socialisation est invoquée en troisième position. Par ailleurs, la quasi-totalité des enfants ont contribué en partie ou en totalité au revenu du ménage.

Les enfants victimes de la traite se retrouvent un peu plus en milieu rural. Selon le genre, les garçons sont nettement plus nombreux. Par ailleurs, ils sont faiblement instruits.

Pour ce qui concerne la traite inter état, 10,4% des enfants en sont victimes. La majorité des enfants viennent par ordre d'importance du Burkina Faso (52%) et du Ghana (42%). En majorité, 75% des enfants vont à Abidjan. Mais spécifiquement, ceux qui viennent du Burkina vont à Abidjan et dans la région du Bas Sassandra. Ceux venant du Ghana ont pour destination dans quasi-totalité des cas, Abidjan.

La migration interne concerne 89% des enfants victimes de la traite. On observe une migration de proximité qui se fait dans les régions de l'Agneby, des Lagunes, du Nzi Comoé, des Montagnes et du Moyen Cavally. Dans ces régions les enfants quittent un département pour un autre. En revanche, les migrations qui concernent la région des Lacs, la Vallée du Bandaman, le Zanzan, le Bas Sassandra et le Haut Sassandra est de longue distance et s'achève à Abidjan, dans le Nzi Comoé et dans le Zanzan, pour ceux qui partent du Bas et du Haut Sassandra.

Les parents sont directement impliqués dans la traite des enfants, aussi bien pour la traite inter état que pour les mouvements internes. En majorité, ceux-ci viennent avec leurs parents (père ou mère), ou avec l'oncle ou la tante. Le rôle des parents dans la traite est confirmé aussi par le fait que 41% des enfants vivent avec leurs parents biologiques et 43% avec l'oncle ou la tante. Près de la moitié des enfants reconnaissent être venus pour travailler, mais un nombre conséquent (38%) affirment suivre les parents, alors qu'ils travaillent en réalité.

Pour les enfants victimes de la traite qui vivent avec les parents, le père est avant tout ivoirien ensuite il est Burkinabé.

La vulnérabilité à la traite pourrait venir de ce que la majorité des enfants avant d'arriver était inactive (ne faisait rien), aussi bien pour la traite inter état que pour les mouvements internes.

L'activité effectuée par les enfants est l'agriculture (49%), plus précisément l'agriculture céréalière (77%) d'abord, la culture du cacao (15%) ensuite. Cette agriculture est pratiquée (par ordre d'importance des enfants engagés) dans la région du Nzi Comoé, du Bas Sassandra, du Zanzan et de la région des Lagunes. Le second type d'activité est le commerce qui se fait principalement en milieu urbain notamment à Abidjan.

Les conditions de travail des enfants sont pénibles. Les heures de travail sont assez longues, 74% travaillent plus 42 heures par semaine. Près des trois quart des enfants victimes de la traite sont des travailleurs familiaux qui ne perçoivent aucune rémunération. Par ailleurs, ils travaillent dans les plantations ou à l'extérieur du domicile.

Recommandations relatives au travail des enfants et à la traite

Les résultats de l'Enquête nationale sur le travail des enfants ont permis de se rendre compte de la réalité du phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire, dans les différentes zones du pays ainsi que dans les secteurs économiques les plus touchés. La majorité des enfants identifiés comme actifs exercent des activités dommageables qui nuisent à leur santé moral, physique, et jouent négativement sur la scolarité.

La traite des enfants (bien que limité pour l'instant) vient encore ajouter à la détresse des enfants. Des enfants ont été convoyés des pays limitrophes pour être mis au travail. Ceux – ci, par moment, ont volontairement été extraits du système éducatif pour être livrés à la traite, avec la complicité avérée des parents. D'autres ont été transportés d'une région de la Côte d'Ivoire à une autre pour être mis au travail.

Des raisons ont été évoquées pour expliquer la mise au travail des enfants. Au nombre de celles – ci figurent en tête la pauvreté des ménages et la faiblesse du système éducatif. En effet, les enfants travaillent pour apporter une contribution au revenu des ménages ou parce qu'ils ne peuvent aller à l'école faute de moyens financiers.

Malheureusement cette enquête n'a pas permis de disposer d'informations sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire, afin de mieux cerner tous les aspects et les secteurs touchés par ces phénomènes.

Au gouvernement de la Côte d'Ivoire

1. Envisager une étude plus approfondie dans le secteur de l'agriculture et dans les régions les plus touchées pour cibler les enfants. Cette étude doit déboucher sur la conception de stratégies adaptées (au cas par cas, qui tiennent compte des spécificités des ménages) en vue du retrait des enfants du secteur productif, avec possibilités de mesures d'accompagnement à l'endroit des parents. Mettre en place un dispositif de suivi des enfants retirés, afin d'éviter leur retour au travail.
2. Envisager une enquête véritablement nationale, qui touchera tout le territoire de la Côte d'Ivoire. Cette enquête permettra certainement de voir certains aspects concernant aussi bien le travail des enfants que la traite qui ont pu être occultés par l'enquête actuelle. Reconduire l'enquête sur le travail des enfants tous les trois ans afin de disposer d'une base de données sur le suivi du travail des enfants qui puisse permettre d'évaluer l'impact des différents programmes de lutte contre le travail des enfants qui seront mis en place.

Aux agences des Nations Unies particulièrement l'UNICEF et le BIT

3. Appuyer le gouvernement, ou structure gouvernementale dans la collecte et l'analyse des données afin d'évaluer l'impact des différents programmes de lutte contre le travail des enfants, mais surtout de disposer de base de données à jour pour le suivi du phénomène.

ANNEXES

Annexe 1

Actions entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail et la traite des enfants.

Ces actions ont été faites par les principaux ministères en charge des questions relatives au travail des enfants ainsi que les ONG et structures internationales.

Au niveau juridique.

- Le cadre juridique international.

Il s'agit essentiellement des conventions et recommandations avec l'Organisation Internationale du Travail ;

- Convention des nations unies relatives aux droits de l'enfant (CDE- art.11. 19,32 et 35).1989
- Résolution du 25 mai 2000 portant adoption du protocole additionnel de la CDE concernant la vente d'enfant et la pornographie mettant en scène des enfants (art. 9 alinéa 3)
- Résolution 54/129 du 15 novembre 2000 portant adoption de la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ;
- Protocole sur la prévention, l'abolition et la répression du trafic d'êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, 15 novembre 2000 ;
- Le protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, 15 novembre 2000 ;

Egalement au niveau sous régional ;

-Signature d'un accord bilatéral Cote d'Ivoire – Mali, en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants (septembre 2000).

- Au niveau opérationnel

- Mise en place du Comité Directeur National de Lutte contre le Travail des Enfants (C.D.N.) par le Décret n° 2004-206 du 11 mars 2004 ;
- Mise en place de la cellule focale de Lutte contre le Travail des Enfants par Arrêté n° 8792 du 9 août 2004 ;
- Mise en place des dénombremments du CDN dans six départements ;
- Renforcement des capacités du corps préfectoral sur le Travail des Enfants et ses pires formes par le BIT/WACAP et le Ministère de la Fonction Publique du 27 au 29 décembre 2005 ;

- Création du Comité National de lutte contre la Traite et le Travail des Enfants (CNLTEE) au sein du Ministère en charge de la famille ;
- Création au sein du Ministère en charge du travail du projet de lutte contre le travail et la traite des enfants (LTTE) en partenariat avec la GTZ (Coopération Allemande) ;
- Renforcement des capacités des Inspecteur du Travail sur le Travail des enfants et ses pires formes par le BIT /LUTRENA et le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi du 30 novembre au 02 décembre 2006 ;
- Dotation du plan National d'action de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants mai 2005 ;
- **Action des organisations non gouvernementales (ONG) et autres structures** (voir liste en annexe)

Plusieurs structures ont travaillé sur la question du travail des enfants et ont participé de façon efficace à :

- La sensibilisation et la mobilisation sociale ;
- Le renforcement des capacités ;
- La protection sociale ;
- La mise en place SSTE ;
- La connaissance de la question du travail des enfants.

Annexe2

Annexe 2.1 : Répartition des enfants de 0 à 17 ans par strate

Annexe 3.1

	Total		Urbain			Rural		
	Effectif	% de la population totale	Effectif	% par strate	% du milieu	Effectif	% par strate	% du milieu
Total	4534758		2124865	100	46,9	2409893	100	53,1
Abidjan	1249763	27,6	1249763	58,8	100,0	0	-	-
Lagunes hors Abidjan	358137	7,9	59874	2,8	16,7	298263	12,4	83,3
Haut sassandra	244352	5,4	113395	5,3	46,4	130957	5,4	53,6
Moyen comoé	162678	3,6	61085	2,9	37,5	101593	4,2	62,5
Montagnes	36105	0,8	9408	0,4	26,1	26697	1,1	73,9
Lacs	228921	5,0	98326	4,6	43,0	130595	5,4	57,0
Zanzan	167868	3,7	18907	0,9	11,3	148961	6,2	88,7
Bas_sassandra	496567	11,0	126714	6,0	25,5	369853	15,3	74,5
Nzi_comoé	242423	5,3	64278	3,0	26,5	178145	7,4	73,5
Marahoué	209293	4,6	58169	2,7	27,8	151124	6,3	72,2
Sud_comoé	206184	4,5	53512	2,5	26,0	152672	6,3	74,0
Sud_bandama	255665	5,6	30503	1,4	11,9	225162	9,3	88,1
Agneby	223163	4,9	65026	3,1	29,1	158137	6,6	70,9
Fromager	271902	6,0	57030	2,7	21,0	214872	8,9	79,0
Moyen_cavally	181737	4,0	58875	2,8	32,4	122862	5,1	67,6

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Annexe 2.2 : Répartition des enfants de 5 à 17 ans scolarisés par milieu de résidence

Milieu	Total	Scolarisés	%
	3 079 698	1 713 024	55,6
Urbain	1 491 368	912 000	61,2
Rural	1 588 330	801 024	50,4

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Annexe 3.1 : Les conventions, protocole et recommandations ratifiés par la Côte d'Ivoire

membre depuis 1960		34 conventions ratifiées (32 en vigueur)
C. 3	Convention (n° 3) sur la protection de la maternité, 1919	5.05.1961
C. 4	Convention (n° 4) sur le travail de nuit (femmes), 1919	21.11.1960
C. 6	Convention (n° 6) sur le travail de nuit des enfants (industrie), 1919	21.11.1960
C. 11	Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921	21.11.1960
C. 13	Convention (n° 13) sur la céruse (peinture), 1921	21.11.1960
C. 14	Convention (n° 14) sur le repos hebdomadaire (industrie), 1921	21.11.1960
C. 18	Convention (n° 18) sur les maladies professionnelles, 1925	21.11.1960
C. 19	Convention (n° 19) sur l'égalité de traitement (accidents du travail), 1925	5.05.1961
C. 26	Convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928	21.11.1960
C. 29	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930	21.11.1960
C. 41	Convention (n° 41) (révisée) du travail de nuit (femmes), 1934	21.11.1960
C. 45	Convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes), 1935	5.05.1961
C. 52	Convention (n° 52) sur les congés payés, 1936	5.05.1961
C. 81	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947	5.06.1987
C. 87	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948	21.11.1960
C. 95	Convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949	21.11.1960
C. 96	Convention (n° 96) sur les bureaux de placement payants (révisée), 1949 <i>A accepté les dispositions de la partie III</i>	28.07.1992
C. 98	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949	5.05.1961
C. 99	Convention (n° 99) sur les méthodes de fixation des salaires minima (agriculture), 1951	5.05.1961
C. 100	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951	5.05.1961
C. 105	Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957	5.05.1961
C. 110	Convention (n° 110) sur les plantations, 1958	5.05.1961
C. 111	Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	5.05.1961
C. 116	Convention (n° 116) portant révision des articles finals, 1961	2.01.1963
C. 129	Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969	5.06.1987
C. 133	Convention (n° 133) sur le logement des équipages (dispositions complémentaires), 1970	19.06.1972
C. 135	Convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971	21.02.1973
C. 136	Convention (n° 136) sur le benzène, 1971	21.02.1973
C. 138	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 <i>Age minimum spécifié: 14 ans</i>	7.02.2003
C. 144	Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976	5.06.1987
C. 159	Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983	22.10.1999
C. 182	Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999	7.02.2003
Dénonciation (du fait de la ratification de la convention n° 138)		
C. 5	Convention (n° 5) sur l'âge minimum (industrie), 1919 Dénoncée le 7.02.2003	21.11.1960
C. 33	Convention (n° 33) sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932 Dénoncée le 7.02.2003	21.11.1960

Annexe 3.2 : Liste des travaux dangereux

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE L'EMPLOI

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

Arrêté n° 2250
portant détermination de la liste des travaux
dangereux interdits aux enfants de moins de dix
huit (18) ans.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'EMPLOI

- Vu la Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- Vu la Convention n° 182 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de Travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ;
- Vu le décret n°2002-53 du 21 janvier 2002 portant ratification de la convention n°138 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, du 26 juin 1973 ;
- Vu le décret n° 2002-55 du 21 janvier 2002 portant ratification de la convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination du 17 juin 1999 ;
- Vu le décret n° 2003-65 du 13 mars 2003 portant nomination des membres du Gouvernement tel que modifié et complété par les décrets n°2003-346 du 12 septembre 2003 et n°2003-349 du 15 septembre 2003 ;
- Vu le décret n° 2003-102 du 24 avril 2003 portant attributions des membres du Gouvernement de Réconciliation Nationale tel que modifié par le décret n°2003-398 du 24 octobre 2003 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont qualifiés travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix huit (18) ans, les travaux dont la liste suit et qui sont susceptibles de nuire à la santé à la sécurité ou à la moralité de l'enfant .

DANS L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE

- L'abattage des arbres ;
- Le brûlage des champs ;
- L'épandage de produits chimiques (insecticide, herbicide, fongicide, nématicide etc....) ;
- L'épandage des engrais chimiques ;
- Le traitement chimique des pépinières ;
- Le port de charges lourdes.

DANS LES MINES

- La foration et les tirs de mine ;
- Le transport des fragments ou des blocs de pierre ;
- Le concassage ;
- L'extraction de minerai à l'aide de produits chimiques tels que le cyanure de sodium, l'acide sulfurique, le dioxyde de soufre ;
- Le travail dans les mines souterraines.

DANS LE COMMERCE ET LE SECTEUR URBAIN DOMESTIQUE

- La vente de support à caractère pornographique ;
- Le travail dans les débits de boisson ;
- La récupération d'objet dans les décharges publiques.

DANS L'ARTISANAT

- L'ajustage, le meulage, la vidange, l'affûtage, le fraisage, le laminage, la descente de moteur, la manipulation de batteries ;
- La fabrication et la réparation d'armes à feu ;
- La production de charbon de bois et le métier de bûcheron ;
- Le ponçage motorisé de cuir et le tannage de la peau ;
- La teinturerie et l'impression.

DANS LE TRANSPORT

- L'activité d'apprenti de mini cars communément appelé GBAKA ;

Article 2 : La liste des types de travaux ci-dessus énumérés sera, au besoin révisée chaque année.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire

Fait à Abidjan, le 14 Mars 2005



Hubert
Prof. OULAYE Hubert

Annexe 3.3 : Actions des ONGs et structures en charge de la question du travail des enfants

Dans le cadre général de la lutte contre le travail des enfants

Le projet WACAP du BIT

GTZ/LTTE¹³ sur la sensibilisation et le recueil de données sociaux économiques pour l'éducation de base, le retrait, la formation et le renforcement des capacités, la mise en place de comités de veille et de vigilance.

Ong IFESH par exemple qui a pu mener à travers des actions de sensibilisation, d'information et de formation dans les départements d'Alépé, Aboisso et Yamoussoukro les actions suivantes:

- mise en place de 36 Comités villageois de Surveillance
- 36 000 femmes formés aux AGR (Activités Génératrices de Revenus)
- 1 080 Apprenantes en apprentissage dans la phase pilote (en cours)

ONG ASA : sur la sensibilisation contre le travail des enfants et l'appui à la scolarisation à Gonaté dans la région de Daloa, **100** enfants ont bénéficié à ce titre de kits scolaires ;

ONG FEMAD : sur la lutte contre le travail des enfants à San Pedro dans la région du bas Sassandra notamment dans le campement Bernard, **113** enfants retirés ;

¹³ Geschellshaft Fur Technische Zusammenarbeit/Lutte contre la Traite et les pires formes de Travail des Enfants

ONG RENFCAP : sur la sensibilisation et le recueil de données sociaux économiques pour l'éducation de base non formelle de 5000 enfants travailleurs dans les plantations de cacao dans les départements de Daloa, Bouaflé, Soubré, San Pedro, Alépé, **5000** enfants travailleurs ;

ONG KEDESH : sur le projet pilote d'appui à la protection des enfants au travail dans les plantations de cacao dans la région de Guibéroua, **300** enfants concernés ;

ANAPROCI : sur la sensibilisation contre l'utilisation des enfants comme main d'œuvre agricole dans les exploitations de cacao et le retrait de ceux-ci dans les régions d'Agboville et d'Akoupé, **1000** enfants concernés ;

ONG LEVE TOI AFRIQUE : sur la prise en charge sanitaire et démarrage d'action éducation pour les enfants travailleurs et exposés aux pires formes de travail des enfants dans les plantations de café-cacao à d'Amanikro (Aboisso), **250** enfants concernés ;

ONG FAWE-CI : sur le projet pilote de lutte contre l'exploitation des enfants dans les plantations cacaoyères de la zone forestière de Soubré ;

UCL /COPICO : sur la sensibilisation et le retrait des enfants abusivement utilisés dans l'agriculture cacaoyère ;

ONG YOUTH FOR GROWTH : sur la formation et l'encadrement socio-économique des enfants travailleurs de la sous préfecture de Niablé ;

ONG AICD : sur la sensibilisation pour la santé, la sécurité du travail des enfants de 13 à 18 ans ;

Service Autonome d'Alphabétisation (SAA) : projet du Ministère de l'Education Nationale sur l'éducation de base à Agboville, Daloa, Divo, Issia et San Pedro, **500** enfants concernés ;

ANADER : sur l'étude du système de suivi sur le travail des enfants dans les plantations de cacao et de l'agriculture commerciale. Dans les régions de Daloa, San Pedro, Abengourou et Adzopé ;

AFRICAINNE DE PREVENTION : sur l'approfondissement du concept de travail dangereux des enfants dans les plantations de cacao et de l'agriculture commerciale dans les régions d'Aboisso, Abengourou, Daoukro et Tiassalé ;

UGTCI : sur la mise en place des comités de lutte contre le travail des enfants dans les exploitations agricoles à travers les régions d'Aboisso, Abengourou et Soubré.

Dans le cadre de la certification

La Primature avec la mise en place d'un schéma de système de suivi dans le département d'Oumé et la coordination du processus de certification du processus de production de cacao.

International Cocoa Initiative (ICI) sur la formation, le renforcement des capacités, la sensibilisation.

IPEC – LUTRENA EN COTE D’IVOIRE

- Le Programme IPEC est actif depuis 2001 en Côte d’Ivoire par le biais de projets sectoriels :
 - Projet sous régional de lutte contre le trafic des enfants en Afrique de l’Ouest et du centre-LUTRENA
 - Projet WACAP (2003-2005)
- Ratification des Conventions 138 (age minimum établi à 14 ans) et 182 le 7 février 2003
- Adhésion à IPEC par la signature du MOU en août 2003.
- Les interventions sont organisées suivant les axes stratégiques suivants :
 - Renforcement des capacités des partenaires et acteurs de la lutte contre la traite des enfants, le renforcement du cadre institutionnel et l’appui au renforcement du cadre légal.
 - Prévention par la sensibilisation, l’information et la mise en place de structures de veille communautaire (comités locaux de vigilance).
 - Actions directes : par le retrait, le rapatriement des enfants victimes ou leur réinsertion socioéconomique. Cette réinsertion se fait par l’alphabétisation, la scolarisation ou par l’appui à la formation professionnelle et l’apprentissage.
 - L’amélioration de la connaissance de la traite des enfants : par les études et recherches
 - Le renforcement du cadre légal sous régional

Tableau des activités IPEC-LUTRENA en Côte d’Ivoire en cours ou en pipe line

PROJETS		Programmes d’Action/ Activités	Agence d’exécution	Contribution IPEC \$	Date de démarrage	Fin exécution	Statut
LUTRENA	1	PA de sensibilisation et installation de 20 comités locaux de surveillance contre la traite des enfants	ONG Afrique Secours et Assistance ASA	56.862	Mars 2004	Avril 2005	Terminé
	2	PA de réhabilitation et de réinsertion de 90 enfants retirés du trafic et de renforcement de 2 centres d’accueil	ONG Communauté Abel de Grand Bassam	19.862	Mars 2004	Avril 2005	Terminé
	3	Miniprogramme pour l’organisation de la course pour la paix et les droits	ONG Communauté Abel	4.805	Avril 2004	Mai 2004	Terminé
LUTRENA	4	Participation de la délégation ivoirienne à l’élaboration des décisions du MAEJT sur la lutte contre l’exode rural, le trafic et l’exploitation des enfants	ONG Enda Tiers Monde	5.000	Avril 2003	Avril 2003	Terminé
	5	Etude sur le Trafic des Enfants dans le secteur minier en Côte d’Ivoire (Mine d’Issia)	Consultant	6.000	Oct. 2003	Déc. 2003	Rapport publié
	6	Etude sur le Trafic des Enfants dans le secteur informel urbain en Côte d’Ivoire	Consultant	12.836	Nov. 2003	Déc. 2003	Rapport publié

PROJETS	Programmes d'Action/ Activités	Agence d'exécution	Contribution IPEC \$	Date de démarrage	Fin exécution	Statut
7	Utilisation et exploitation économique (y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales) des enfants dans le cadre de l'actuelle crise socio-politique que traverse la Côte d'Ivoire, en particulier dans les zones d'accueil des déplacés et réfugiés.	Consultant	11.617	Avril 2004	Avril 2005	Rapport publié
8	Planification nationale	LUTRENA	3.596	Juin 2002	Juin 2002	Terminé
9	Journées d'information et de Formation des Journalistes et communicateurs sur le trafic des enfants	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant/RICAE	5.995	25 sept. 2003	26 sept. 2003	Terminé
10	Atelier sur l'état du trafic des enfants en Côte d'Ivoire (2 ^{ème} Journée Mondiale contre le TDE)	IPEC/LUTRENA	4.308	12 juin 2003	12 juin 2003	Terminé
11	Séminaire de formation des douaniers, gendarmes, policiers, eaux et forêts et des magistrats de la zone frontalière Est contre le TDE	CNTLEE	6.504	10 Mars 2004	12 Mars 2004	Terminé
12	Atelier de finalisation du Plan National de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants en Côte d'Ivoire	CNTLEE	4.834	16 mars 2004	18 mars 2004	Terminé
13	Atelier sous régional de formation/information des médias et vecteurs de communication sur le TDE	LUTRENA	3.319	18 nov. 2003	21 nov. 2003	Terminé
14	Atelier sur l'état du trafic des enfants en CI	Ministère de la Famille	6.555	4 déc. 2003	6 déc. 2003	Terminé
15	2 ^{ème} Rencontre de la commission permanente de suivi de l'Accord de coopération Côte d'Ivoire-Mali contre le trafic transfrontalier	Ministère de la Famille	6.250	12.07.04	14.07.04	Terminé
16	Atelier de Restitution de la 2 ^{ème} Consultation sous régionale de Libreville sur le trafic transfrontalier des enfants	BIT+UNICEF	1.402	9 déc. 2002	12 déc. 2002	Terminé

PROJETS		Programmes d'Action/ Activités	Agence d'exécution	Contribution IPEC \$	Date de démarrage	Fin exécution	Statut
	17	Atelier national de planification stratégique de l'addendum 2005-2007	LUTRENA	6.213	17 fév.	19 fév.	Terminé
	18	Mini programme d'action de sensibilisation contre la traite des enfants et d'appui à la réinsertion de 150 enfants à risques dont 50% de filles dans les localités de Tiébadougou/Gonaté et Gobazra (Programme protection des enfants vulnérables/Ministère de la solidarité, de la Sécurité sociale et des handicapés)	Ministère de la Solidarité Sociale et des Handicapés (MSSH)	6.510	Sept. 2005	Mars 2006	Terminé
	18	Contrat de service relatif à la signature de l'accord multilatéral de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'ouest (Direction de la Réglementation et de la protection/Ministère de la famille, de la femme et de l'Enfant)	DRP – Direction de la Réglementation et de la Protection – (Ministère de la famille, de la femme et de l'Enfant)	18.660	Juillet 2005	Mars 2006	Terminé
	19	Programme d'identification des domaines d'intervention de la lutte contre la traite des enfants en Côte d'Ivoire via l'enquête nationale sur le travail des enfants menée par IPEC-SIMPOC et IPEC-LUTRENA – INS (Institut national de la statistique)	INS (Institut National des Statistiques)	34.155	Août 2005	Mai 2006	Terminé Rapport attendu
	20	PA3CI : Programme de renforcement des partenaires sociaux, des structures de lutte contre la traite, et de réinsertion de 350 enfants victimes ou en situation de hauts risques de traite, à Abidjan, Daloa, Issia, Bouaflé, Bondoukou	DRP – Direction de la Réglementation et de la Protection – (Ministère de la famille, de la femme et de l'Enfant)	104.284	Juin 2006	Juin 2007	Rapport final déposé Rapport financier en cours d'analyse

PROJETS		Programmes d'Action/ Activités	Agence d'exécution	Contribution IPEC \$	Date de démarrage	Fin exécution	Statut
	21	PA4CI : programme de prévention, de sensibilisation, d'éducation de base et de réinsertion socioprofessionnelle de 1200 enfants victimes de traite ou à risques, de 5 à 17 ans dont 50% de filles, travaillant dans le secteur informel à Abidjan.	SAA (Service Autonome de l'Alphabétisation)	114.298	Mai 2006	Avril 2007	Rapport final déposé Rapport financier en cours
	22	PA5CI : Programme de renforcement des comités locaux de vigilance (25 CLV) et d'appui à l'éducation (400 enfants victimes de traites ou à hauts risques de traite)	ASA (ONF Afrique Secours et Assistance)	49.195 \$	Juillet 2007	Décembre 2007	En cours
	23	Atelier de formation des inspecteurs du travail sur la traite des enfants	DGT	8.627	29 Nov. 2005	2 déc. 2005	Finalisé
	24	Atelier d'installation du CDN et de validation du Plan national de lutte contre le travail des enfants	DGT	8.704	4 mai. 2005	5 mai 2005	Finalisé
	25	Atelier de finalisation de l'avant projet de loi contre la traite des enfants	DGT	5.203 \$	25 janvier 2007	26 janvier 2007	Terminé
	26	PA6CI. Programme de renforcement du CNTLEE	DPS	114.000 \$	Mars 2007		CTP/HQ
	27	MPA7 : programme de renforcement des CLV/Bonoua et environs	ASA	4.994 \$	Mars 2007	Mai 2007	Terminé RT/F attendus
	28	MPA8 : programme de renforcement des CLV/Grand-Bassam	Communauté Abel	4.837 \$	Fév. 2007	Juin 2007	Terminé RT/F Ok
	29	MPA9 : programme de réinsertion au profit de 30 EVT/Abobo	Ong AIECA	5.270 \$	Juillet 2007	Sept 2007	En cours RTi Ok
	30	MPA10 : Journée mondiale contre le travail des enfants	CNTLEE/DPS	5.029 \$	Juin 2007	Juillet 2007	Terminé RT/F Ok.
	31	MPA11 : Journée de l'enfant Africain 2007	CNTLEE	4986\$	Juin 2007	Juillet 2007	Terminé RT/F Ok
	32	MPA12 ; campagne de lutte contre la traite et le travail des enfants par la sensibilisation et par l'appui à la scolarisation à 200 enfants à risques	DGT	4954 \$	Juillet 2007	Août 2007	Terminé RTattendu RF Ok

Annexe 4.1 : Répartition des enfants de 5 à 17 ans par strate au cours des 12 derniers mois et au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête

Caractéristiques	Enfants actifs			
	12 derniers mois		7 derniers jours	
	Nombre	%	Nombre	%
Total	780221	100,0	685195	100,0
Strates				
Abidjan	222724	28,5	157943	23,1
Lagunes hors Abidjan	64979	8,3	44288	6,5
Haut Sassandra	37889	4,9	34194	5,0
Moyen Comoé	26577	3,4	24933	3,6
Montagnes	5421	0,7	5514	0,8
Lacs	34965	4,5	37940	5,5
Zanzan	35157	4,5	28120	4,1
Bas Sassandra	85070	10,9	78073	11,4
N'Zi Comoé	56006	7,2	74969	10,9
Marahoué	34038	4,4	30781	4,5
Sud Comoé	22765	2,9	26727	3,9
Sud Bandaman	45003	5,8	44651	6,5
Agnéby	42615	5,5	29534	4,3
Fromager	36570	4,7	32746	4,8
Moyen Cavally	30442	3,9	34782	5,1
Résidence				
Urbaine	396567	50,8	311073	45,4
Rurale	383654	49,2	374122	54,6

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Annexe 5.1 : Répartition des enfants actifs dans l'agriculture, par strate et par type de culture selon la strate

Strates	Branche agricole								Total
	Culture de céréales	Culture de légumes horticulture, pépinière	Cult. fruit noix plant pour boisson	Élevage et cult. associé à l'élevage	Cacao, café	Chasse, sylv. Expl. Fores. et cueillette	Pêche, pisciculture et aquaculture	Culture d'hévéa	
Abidjan	68,8	2,4	4,9	4,8	10,0	1,9	4,1	3,1	100,0
	7,9	2,0	19,5	37,4	3,8	16,8	36,3	57,5	7,6
Lagunes hors Abidjan	24,4	17,9	2,4	-	53,1	-	2,3	-	100,0
	2,5	13,2	8,5	-	18,2	-	17,9	-	6,8
Haut sassandra	52,8	9,4	4,2	-	28,0	5,6	-	-	100,0
	4,5	5,8	12,6	-	8,0	37,4	-	-	5,6
Moyen comoé	88,9	8,1	-	-	3,0	-	-	-	100,0
	4,9	3,2	-	-	0,6	-	-	-	3,6
Montagnes	43,2	45,5	11,4	-	-	-	-	-	100,0
	0,7	5,2	6,4	-	-	-	-	-	1,1
Lacs	40,0	33,5	-	4,2	18,2	-	4,1	-	100,0
	2,3	13,7	-	16,1	3,4	-	18,1	-	3,8
Zanzan	54,4	32,0	2,1	-	8,5	-	-	3,0	100,0
	4,8	20,1	6,5	-	2,5	-	-	42,5	5,8
Bas_sassandra	52,7	3,7	2,9	-	40,2	-	0,5	-	100,0
	12,3	6,3	23,4	-	31,4	-	9,0	-	15,5
Nzi_comoé	81,9	9,1	-	1,9	7,1	-	-	-	100,0
	18,5	14,7	-	29,0	5,4	-	-	-	14,9
Marahoué	69,3	3,5	6,1	3,5	17,6	-	-	-	100,0
	5,1	1,9	15,6	17,5	4,3	-	-	-	4,8
Sud_comoé	95,9	-	-	-	4,1	-	-	-	100,0
	5,1	-	-	-	0,7	-	-	-	3,5
Sud_bandama	87,5	1,4	1,4	-	6,1	3,7	-	-	100,0
	13,8	1,5	7,6	-	3,2	45,8	-	-	10,4
Agnéby	83,0	11,3	-	-	2,8	-	2,9	-	100,0
	6,9	6,7	-	-	0,8	-	18,7	-	5,5
Fromager	77,0	6,1	-	-	16,9	-	-	-	100,0
	7,0	3,9	-	-	5,1	-	-	-	6,0
Moyen_cavally	47,9	3,2	-	-	48,9	-	-	-	100,0
	3,7	1,8	-	-	12,7	-	-	-	5,1
Total	66,0	9,2	1,9	1,0	19,8	0,8	0,9	0,4	100,0
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août – Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Annexe 5.2 : Répartition d'enfants non actifs et non scolarisés suivant l'exercice d'activité ménagère par sexe et groupe d'âge

Enfants non actifs et non scolarisés	Astreints aux activités ménagères						Non astreints aux activités ménagères					
	Total		Garçons		Filles		%		Garçons		Filles	
	Total	%	Garçons	%	Filles	%	%	Garçons	%	Filles	%	
Ensemble	1046635	45,5	207322	43,5	268892	56,5	54,5	245802	43,1	324619	56,9	
5 - 9	508728	46,3	112142	47,6	123521	52,4	53,7	129685	47,5	143380	52,5	
10 - 14	311607	43,2	55818	41,5	78654	58,5	56,8	69408	39,18	107727	60,8	
15 - 17	226300	46,9	39362	37,1	66717	62,9	53,1	46709	38,85	73512	61,1	

Annexe 7.1 : Nombre et pourcentage des enfants actuellement scolarisés par type d'activité, sexe, age, et milieu de résidence et région.

Variables	Enfants astreints à une activité dommageable			Enfants non astreints à une activité dommageable		
	Total	Scolarisés	Pourcentage	Total	Scolarisés	Pourcentage
Les deux sexes	572384	307609	53,7	2507316	1405417	56,1
5 - 9	306011	151497	49,5	1051329	542600	51,6
10 - 14	207672	124736	60,1	897220	578161	64,4
15 - 17	58700	31376	53,5	558767	284656	50,9
Garçons	292480	168856	57,7	1216087	745702	61,3
5 - 9	162436	84474	52,0	520104	278276	53,5
10 - 14	96600	63174	65,4	446405	317154	71,0
15 - 17	33444	21208	63,4	249578	150272	60,2
Filles	279903	138753	49,6	1291229	659715	51,1
5 - 9	143575	67023	46,7	531225	264324	49,8
10 - 14	111072	61562	55,4	450815	261007	57,9
15 - 17	25256	10168	40,3	309189	134384	43,5
Urbain	244332	147199	60,2	1247036	764801	61,3
Rural	328051	160409	48,9	1260279	640615	50,8
Abidjan	121773	77860	63,9	729800	452093	61,9
Lagunes hors Abidjan	34182	21347	62,5	200068	104647	52,3
Hautassandra	29436	13898	47,2	150426	89567	59,5
Moyen Comoé	20531	10634	51,8	90362	46651	51,6
Montagnes	4900	1610	32,9	16170	7459	46,1
Lacs	30184	17904	59,3	136437	76935	56,4
Zanzan	22110	12786	57,8	94178	49450	52,5
Bas Sassandra	66949	31498	47,0	256086	120719	47,1
N'zi Comoé	66466	30663	46,1	108487	62061	57,2
Marahoué	25958	9150	35,2	116544	46291	39,7
Sud Comoé	24505	15114	61,7	118583	74723	63,0
Sud Bandaman	39795	21738	54,6	127412	61804	48,5
Agneby	27361	16034	58,6	126584	83256	65,8
Fromager	31610	15826	50,1	141090	90832	64,4
Moyen Cavally	26623	11548	43,4	95088	38928	40,9

Source : Enquête Nationale sur le Travail des enfants Août - Octobre 2005, Institut National de la Statistique (INS)

Références bibliographiques

Bureau International du travail (**BIT**), Genève (Suisse), "Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants", Programme d'Information Statistique et de suivi sur le travail des enfants (**SIMPOC**), édition 2005.

Institut National de la Statistique (INS), RCI, "Enquête Démographique et de Santé", EDS 1994 ; Macro international INC.

YACOUBA DIALLO, Thèse de Doctorat ès Sciences économiques, intitulée : Les enfants et leur participation au marché du travail en Côte d'Ivoire, Université Montesquieu Bordeaux IV, mai 2001).

YACOUBA DIALLO, "Note méthodologique du cadre conceptuel sur les estimations des formes de travail des enfants" : une approche statistique. BIT, IPEC Genève (2006).

AMANI Michel, TITE HABİYAKARE et YACOUBA DIALLO, "Note méthodologique sur l'estimation des enfants victimes de la traite", 2005, Côte d'Ivoire.

BIT, La traite des enfants aux fins d'exploitation dans le secteur informel à Abidjan, rapport d'enquête première édition, 2005.

BIT, La traite des enfants aux fins d'exploitation dans les mines d'or d'ISSIA, rapport d'enquête première édition, 2005, Côte d'Ivoire.

CEPRASS IITA (2002), Les pratiques du travail des enfants dans la production de cacao en Côte d'Ivoire, rapport d'enquête, Côte d'Ivoire.

Primature, Rapport bilan du projet pilote Système de Suivi du Travail des Enfants dans le cadre de la cacao-culture en Côte d'Ivoire (PPSSTE), République de Côte d'Ivoire.

KOUASSI Lucien et AMANI Michel, Institut National de la Statistique, "Alphabétisation et fréquentation scolaire", rapport d'analyse RGPH1998, Côte d'Ivoire.

BIT (Bureau International du travail), IPEC (Programme International pour l'Abolition du travail des enfants) LUTRENA (Programme sous régional de lutte contre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'ouest et du centre), "la traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail au Cameroun", première édition 2005.

République de Côte d'Ivoire, le code du travail ivoirien, 1960 et 1995.

ENOH Moise, AMANI Michel, Prosper BACKINY Yetna et TANOH Aboya Olivier, Institut National de la Statistique, "Premier résultats enquête sur l'emploi : Enquête 123", Abidjan, 2002.

LISTE DU PERSONNEL AYANT PARTICIPE A L'ENQUÊTE ENTE 2005

DIRECTEUR NATIONAL

Pr. MELEU Mathieu
Directeur Général de l'Institut National de la Statistique - INS

EQUIPE TECHNIQUE D'ENCADREMENT

YAPO EUGENE, Chef de Département DDSS
TANOH ABOYA Olivier, Coordinateur adjoint
AMANI Michel, Chef de projet
GBANA GNALY Alexis, Coordinateur adjoint

ADMINISTRATION FINANCES

BABA COULIBALY, DAF
Mme CHERIF née MARIAM

EQUIPE DES SUPERVISEURS

AFFOU Clarisse Rachelle
AMANI AMOINS Caroline
DAGO ZEKY Sylvain
LIGNON DEDE Jena Paul
MBROH NGUESSAN Aline
KOUADIO KOUAME Désiré Constant
BONGAI GUEU SINGA Modeste
EKOU ETTIEN
MANDJI BEUGRE
OUOHI Sylvain

EQUIPE DES ENQUETEURS

AKA DJETOUAN Jackson
ALLOU GNEZEADE Ange
BAHIA Séphora
BESSOU DAKOURY Thierry
COULIBALY KITOMA
DIARRASSOUBA BENHAMED
DOUZAN ANGE Noel
GBANA ERIC Alban
GNOLOU LOGBO Appolinaire
HUA VRAIZAN Jean Michel
KARABOUE CHOUALIO
KONAN AMOIN Jeanne
KOUADIO KOUADIO Steimberge
MAHI KAH Franck
NGUESSAN Marie Laure
OUATTARA SEKOU KASSOUM
SEHRA Clément Hore
TANOH Barthélemy
TRAORE DAPIODA
YEAR TANOH Anicet
AKPO SANHOU Désiré
AMBONOU Jean Jacques
BAHIRO DONATIEN
CISSE SEYDOU
DIALLO LAMINE
DOUTY DONGBAHI Charles
DRO MONET Valerie
GNAPI Edwige Marina Laure
GRAHOUAN Christophe
KACOU ALLOUE J. Christie
KONAN AMENAN Sabine
KOUADIO AYA Prisca
KOUASSI AKISSI Gisèle
MONAN Sylver
OGOUA BEBA Sévérin
SAHUIE KILI Appolinaire
SERIFOU DRISSA
TIATINE TALIE Clémentine O.
YAO Nicaise
YOMAN AKO Guy Charles

TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES

KOUAKOU KOUASSI Julien
AJAVON Mardoché

SAISIE DES DONNEES

AJAVON Judith
SOHON TIA MONOYE Emilienne
CISSE ALI
BAMBA BINTOU

TOGUI Justine
DIKEBIE Sandra Aude Flore
AMANI Marie – Josée
ADJE ABRAN Hortense



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Numéro du Questionnaire /_/ sur /_/

ENQUETE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS (Questionnaire Enfant)

REGION:...../___/ N° MENAGE...../___/

DEPARTEMENT/___/ VILLAGE/QUARTIER

STRATE/___/ N° CONCESSION ou BATIMENT...../___/

MILIEU DE RESIDENCE.....(1=urbain, 2=rural)...../___/ ADRESSE DU MENAGE

N° ZD...../___/

Observation :	<u>Nom et prénoms des personnes éligibles</u>	M	F
	Nombre de personnes dans le ménage	/___/	/___/
	Nombre d'enfants (5-17ans)	/___/	/___/

VISITES DE L'ENQUETEUR

	1	2	3	<u>VISITE FINALE</u>	
DATE	-----	-----	-----	JOUR/ MOIS/ ANNEE	/___/ /___/ /___/ /___/
NOM DE L'ENQUETEUR	-----	-----	-----		
NOM DU SUPERVISEUR	-----	-----	-----		
RESULTATS*	-----	-----		Code enquêteur / Superviseur	/___/ /___/
VISITE SUIVANTE (Date et heure)	-----	-----			RESULTAT*

***CODES DES RESULTATS :**

1. Entièrement rempli	2. Aucun membre du ménage n'est présent ou pas de répondant compétent
3. Tout le ménage est absent pour une longue période	4. Différé
5. Refusé	6. Domicile vacant ou l'adresse n'est pas une habitation
7. Habitation détruite	8. Habitation non trouvée
	9. Autre (à préciser)

	NOM	DATE (J, M, A)	CODE
AGENT CODIFICATEUR		/___/ /___/ /___/	/___/
AGENT SAISIE		/___/ /___/ /___/	/___/

Visite 1 Visite 2 Visite 3
 HEURE DE DEBUT DE L'INTERVIEW : /_/_/h : /_/_/mn : /_/_/h : /_/_/mn /_/_/h : /_/_/mn

Section I		QUESTIONS ADRESSEES AUX ENFANTS (âgés de 5-17 ans) (Ces questions sont directement posées aux enfants eux-mêmes)										
		Education et fréquentation scolaire de chaque enfant										
		Pendant l'année scolaire actuelle, avez-vous fréquenté l'école formelle à un moment donné?	Durant la dernière semaine de fréquentation combien de jours es tu allé à l'école?	Quel est le niveau scolaire <u>formel</u> que vous avez atteint? Quelle classe avez-vous atteinte ?	Avez-vous une fois fréquenté l'école?	Quel est le plus haut niveau scolaire atteint et la dernière classe que vous avez atteinte à ce niveau?	Avez-vous fréquenté l'école l'année passée?	Quel niveau et quelle classe avez-vous atteint l'année dernière?				
Reporter les numéros et les noms ou prénoms des éligibles (C7)		1. Oui 2. Non > B5		Niveau: 1. Préscolaire 2. Primaire 3. Secondaire cycle 1 4. Secondaire cycle 2 5. Supérieur 6. Programme d'études non standard 9. Ne sait pas Classe: 99 pour ne sait pas 00 pour Préscolaire Aller à B11	1. Oui formel 2. Oui non formel > B10 3. Non > B10 4. NSP → B14	Niveau: 1. Préscolaire 2. Primaire 3. Secondaire cycle 1 4. Secondaire cycle 2 5. Supérieur 6. Programme non standard 9. Ne sait pas Classe: 99 pour ne sait pas 00 pour Préscolaire	1. Oui 2. Non > B10	Niveau: 1. Préscolaire 2. Primaire 3. Secondaire cycle 1 4. Secondaire cycle 2 5. Supérieur 6. programme non standard 9. Ne sait pas Classe: 99 pour ne sait pas 00 pour Préscolaire				
B1	Prénom	B2	B3	B4	Classe	B5	B6	Classe	B8	B9	Classe	
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		
/_/_/		1 2	/_/_/	1 2 3 4 5 6 9		1 2 3 4	1 2 3 4 5 6 9		1 2	/_/_/		

Section I				Education et fréquentation scolaire: (Suite)					
Reporter les numéros en B1	<p>Quelles étaient les principales raisons pour que vous ne fréquentiez pas ou n'avez jamais fréquenté l'école? (au plus trois réponses sont permises).</p>	<p>A quel âge avez-vous commencé l'école?</p>	<p>Avez-vous redoublé une classe à un moment donné?</p>	<p>Quelle est la raison principale de ce redoublement ?</p>	<p>Avez-vous une fois reçu une formation professionnelle quelconque?</p>	<p>Décrivez le thème de la formation (par ex. : Charpentier, Comptabilité, Mécanique moto, auto, aide soignante etc..)</p>	<p>Pour l'usage officiel (liste de contrôle des cours de la formation : Codes types de formations)</p>		
	<p>1. Est/était trop jeune 2. Ecole trop loin 3. Les parents n'ont pas les moyens de payer l'école 4. La famille n'a pas autorisé de fréquenter pas à l'école 5. Mauvais résultats scolaires/ne s'intéresse pas à l'école 6. Ecole est considérée sans valeur 7. L'école ne garantit pas la réussite 8. Travaille pour de l'argent ou dans les affaires familiales ou fermes/champs. 9. Aider à la maison dans les travaux ménagers 10. Handicap 11. Autre</p> <p>>>>Aller à B14</p>	<p>(en années révolues)</p>	<p>1. Oui 2. Non >B14</p>	<p>1. Faible capacité d'assimilation 2. Changement de résidence des parents et n'a pas pu avoir une école 3. Ecole trop loin et a raté des leçons 4. Fréquentation non régulière 5. Souvent fatigué à l'école à cause des travaux faits à la maison 6. Perte d'un des parents 7. Perte des deux parents 8. Manque de frais scolaires 9. Autre</p>	<p>1. aucune >Aller à B16 2. Alphabétisation des adultes 3. Certificat après 1-2 ans 4. Certificat après 2 ans et + 5. Apprentissage formel 6. Apprentissage informel (Sur le tas) 7 Autre</p>	<p>(Si plus d'un, noter les plus déterminants indiqués par le responsable. Ecrire dans l'espace ci-dessous</p>			
	<p>Seulement les 5-17 ans qui ont répondu NON ou OUI NON FORMEL aux questions B2, B5 et B8</p>	<p>POUR LES ENFANTS QUI FREQUENTENT L'ECOLE</p>							
	B10			B11	B12	B13	B14	B15	Code
	Forte	Moyenne	Faible						
/	/	/	/	/	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7		/
/	/	/	/	/	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7		/
/	/	/	/	/	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7		/
/	/	/	/	/	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7		/
/	/	/	/	/	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7		/
/	/	/	/	/	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7		/
/	/	/	/	/	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7		/
/	/	/	/	/	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7		/
/	/	/	/	/	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7		/

Section II		Statut des activités Courantes de tous les enfants (5-17 ans) Durant la semaine de référence						
<i>Maintenant je vais vous poser des questions sur vos activités. Par travail on entend une activité quelconque exécutée par vous pour paiement en espèce ou en nature), un profit, un gain familial ou pour votre propre usage ou consommation, incluant les contributions du travail non payé familial.</i>								
Reporter les numéros des éligibles et encercler ceux qui ont une réponse différente de non B16 à B19	Depuis (le jour de la semaine) dernier Avez-vous travaillé?	Depuis le (jour de la semaine) dernier avez-vous entrepris un travail quelconque pour	Depuis le (jour de la semaine) dernier avez-vous entrepris une quelconque des activités suivantes pour la vente et/ou pour votre propre utilisation ou pour quelqu'un d'autre?	Même si vous n'avez pas travaillé depuis le (jour de la semaine) dernier, aviez-vous un travail, une affaire, ou une entreprise dont vous êtes temporairement absent(e) ?	Décrivez la principale occupation/tâche que vous exercez par ex. : transporter des briques ; fabriquer des arrosoirs ; récolter le maïs; etc.		Donner la branche d'activité de l'entreprise où vous avez travaillé.	
	1. Oui > B20 2. Non	1. Un paiement en espèces? 2. Un paiement en nature? 3. Votre propre compte? 4. Votre propre entreprise? 5. Un membre de la famille sans paiement? <i>Si 1 jusqu'à 5 > B20</i> 6. Non <i>Citez les modalités et encerclez les réponses affirmatives. Plusieurs réponses sont autorisées</i>	1. Cultiver ou récolter les produits agricoles ou attraper ou ramasser les poissons ou fruits de mer ou des activités connexes ? 2. Préparer la nourriture, vêtements ou travaux d'artisanat pour vendre? 3. Vente d'articles, journaux, boisson, nourriture ou produits agricoles ? 4. Laver, repasser, nettoyer, réparer des outils ou équipement pour quelqu'un d'autre contre paiement en espèce ou en nature ? 5. Laver les voitures et cirer les chaussures 6. S'occuper des animaux domestiques ? 7. Transport de marchandises au marché ou pour stocker ou autres activités relatives au transport des marchandises pour vente ? 8. Construction, maintenance des bâtiments, maisons ou voiture pour quelqu'un d'autre ? 9. Autre activité similaire 1. Fouille poubelle <i>Si 1 jusqu'à 10 → B20</i> 11. Aucune <i>Citez et encerclez les réponses affirmatives.</i>	1. Oui 2. Non >> B27	<i>"principal" se réfère au travail dont l'enfant a passé la plus grande partie de son temps dans la semaine. Si des heures ne sont pas utilisées dans plus d'une activité, considérer celle où il/elle gagne le plus d'argent</i> <i>(Codes des professions et métiers)</i>		<i>Voir listes des activités</i>	
FAIRE ATTENTION ICI ON NE RETIEN PAS LES ACTIVITES MENAGERES								
	B16	B17	B18	B19	B20	Code	B21	Code
/ / / /	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	1 2		/ / / /		/ / / /
/ / / /	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	1 2		/ / / /		/ / / /
/ / / /	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	1 2		/ / / /		/ / / /
/ / / /	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	1 2		/ / / /		/ / / /
/ / / /	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	1 2		/ / / /		/ / / /
/ / / /	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	1 2		/ / / /		/ / / /
/ / / /	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	1 2		/ / / /		/ / / /

Section II		Statut des activités courante de tous les enfants (5 –17 ans) pendant la semaine de référence (suite)											
Reporter les numéros en B1	Heures de travail pour l'activité principale							Où exécutez-vous votre activité principale ? (préciser le lieu principal)	Depuis le dernier (jour de la semaine) laquelle des situations suivantes décrit au mieux votre CSP ? (Lire les réponses ci-dessous)	Depuis le dernier (jour de la semaine) laquelle des situations suivantes décrit au mieux votre type d'emploi	Pour quelles principales raisons faites-vous ce travail ?		
	Pour chaque jour travaillé durant la semaine de référence, combien d'heures avez-vous travaillé en réalité?										A quel moment de la journée exécutez-vous habituellement ce travail ?		
	(Enregistré pour chaque jour séparément)										1. Jour 2. Nuit 3. Les deux	1. A domicile 2. Dans la maison de l'employeur 3. Bureau 4. Industries/Usine 5. Atelier / Garage 6. Plantations/champs/jardin 7. Construction/site minier et carrière 8. Boutique/Marché/ kiosque 9. Différents lieux (ambulants) 10. Point fixe (rue, plage, etc.)Lieu de culte Sur les Routes/Mer/Lagune 11. HôpitalHôtel 15 Autre	1. Travail familial non payé 2. Travail domestique payé 3. Travail indépendant sans aucune autre personne 4. Travail indépendant avec un ou plusieurs employés non rémunérés 5. Employeur 6. Apprenti 7. Employé 8. Autre
B22								B23	B24	B25a	B25b	B26	
L M M J V S D												Raison Principale	Raison Secondaire
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	1 2 3	/	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4	/	/

Section II Statut des activités courantes de tous les enfants (5 –17 ans) pendant la semaine de référence (suite)						
Reporter les numéros en B1	Depuis le (jour de la semaine) dernier avez-vous fait des travaux ménagers comme préparer, nettoyer, faire la lessive, la vaisselle, chercher l'eau, porter ou garder les enfants?	Combien d'heures par semaine utilisez-vous <u>d'habitude</u> pour ces travaux ménagers?	Depuis le (jour de la semaine) dernier combien de jours avez-vous travaillé dans ces travaux ménagers?	Combien d'heures par semaine utilisez-vous <u>maintenant</u> dans ces travaux ménagers?	Quand exécutez-vous généralement ces activités ?	Quels travaux ménagers exécutez-vous principalement ? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)
	1. Oui 2. Non > B33 3. Nsp > B33				(<i>par rapport à l'activité principale</i>) 1. Le jour avant l'autre travail 2. Le jour après l'autre travail 3. Le jour avant & après l'autre travail 4. Jour et nuit à plein temps 5. Après l'école 6. Avant l'école 7. Avant et après l'école 8. Jour sans école / sans travail 9. Occasionnellement.	1. Préparer/servir les repas 2. Faire le marché du ménage 3. Faire la Vaisselle/nettoyer la maison 4. Faire la lessive/blanchissage 5. Faire les petites réparations de la maison 6. Transporter l'eau/bois 7. Garder les enfants 8. Garder les vieux, les malades 9. Autres activités similaires 10. Aucun principalement.
ACTIVITES MENAGERES						
	B27	B28	B29	B30	B31	B32
/_/_/_/	1 2 3	/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
/_/_/_/	1 2 3	/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
/_/_/_/	1 2 3	/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
/_/_/_/	1 2 3	/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
/_/_/_/	1 2 3	/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
/_/_/_/	1 2 3	/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
/_/_/_/	1 2 3	/_/_/_/_/	/_/_/	/_/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Section III		Statut des activités de tous les enfants (5-17 ans) durant les 12 derniers mois					
Reportez les numéros en B1	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous travaillé à un moment donné?	Au cours des 12 derniers mois, Avez-vous entrepris à un moment donné un travail pour	Au cours des 12 derniers mois, avez-vous entrepris à un moment donné une des activités suivantes pour de l'argent ou pour votre propre utilisation ou pour quelqu'un d'autre hors du ménage?	Donnez la principale occupation/tâche que vous exercez par ex. : transporter des briques; réparer les mobylettes; récolter le maïs; etc.	Donner la branche d'activité de l'entreprise où vous avez travaillé.		
	1. Oui > B36 2. Non	1. Un paiement ? 2. Votre propre compte? 3. Votre propre entreprise? 4. Un membre de la famille sans paiement ? 5. Un paiement en nature? Si 1 à 5 > B36 6. Non Citez et encerclez les réponses affirmatives. Plusieurs réponses sont autorisées	1. Cultiver ou récolter les produits agricoles ou attraper ou ramasser les poissons ou fruits de mer ou des activités connexes ? 2. Préparer la nourriture, vêtements ou travaux d'artisanat pour vendre? 3. Vente d'articles, journaux, boisson, nourriture ou produits agricoles ? 4. Laver, repasser, nettoyer, réparer des outils ou équipement pour quelqu'un d'autre contre paiement en espèce ou en nature ? 5. Laver les voitures et cirer les chaussures 6. S'occuper des animaux domestiques ? 7. Transport de marchandises au marché ou pour stocker ou autres activités relatives au transport des marchandises pour vente ? 8. Construction, maintenance des bâtiments, maisons ou voiture pour quelqu'un d'autre ? 9. Autre activité similaire 10. Non > B50 <i>Citez et encerclez les réponses affirmatives. (Plusieurs réponses sont autorisées)</i>	“principal ” se réfère au travail dont (Nom) a passé la plus grande partie de son temps dans la semaine. Si des heures ne sont pas utilisées dans plus d'une activité, considérer celle où il/elle gagne le plus d'argent Codes des professions et métiers	Voir listes des activités		
FAIRE ATTENTION ICI ON NE RETIENT PAS LES ACTIVITES MENAGERES							
	B33	B34	B35	B36	Code	B37	Code
/	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		/		/
/	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		/		/
/	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		/		/
/	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		/		/
/	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		/		/
/	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		/		/
/	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		/		/
/	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		/		/
/	1 2	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		/		/

Section III		Statut des activités de tous les enfants (5-17 ans) durant les 12 derniers mois (suite)				
Reportez les numéros en B1	Quelle était la durée totale en mois, pendant laquelle vous avez été engagé dans cette activité principale au cours des 12 derniers mois?	Depuis quand faites-vous ce travail?	Laquelle des situations suivantes décrit au mieux la nature de votre (CSP) au cours des 12 derniers mois? (voir les réponses ci-dessous)	Laquelle des situations suivantes décrit au mieux votre type d'emploi au cours des 12 derniers mois	Où exécutiez-vous cette activité? (préciser le lieu principal)	Le travail était-il principalement fait les jours où il n'y a pas d'école ou essentiellement après les heures d'école
	Nombre de mois	Si mois n'est pas connu mettez 98 Mois Année	1. Travail familial non payé 2. Travail domestique payé 3. Travail indépendant sans aucune autre personne 4. Travail indépendant avec un ou plusieurs employés non rémunérés 5. Employeur 6. Apprenti 7. Employé 8. Autre	1. Emploi permanent 2. Emploi occasionnel 3. Emploi saisonnier 4. Emploi temporaire	1. A domicile 2. Dans la maison de l'employeur 3. Bureau 4. Industries/Usine 5. Atelier/Garage 6. Plantations/champs/jardin 7. Construction/site minier et carrière 8. Boutique/Marché/ kiosque 9. Différents lieux (ambulants) 10. Point fixe (rue, plage, etc.) 11. Lieu de culte 12. Sur les Routes/Mer/Lagune 13. Hôpital 14. Hôtel 15. Autre	1. Oui, après école 2. Oui, avant école 3. Oui, avant & après école 4. Oui, jours sans école 5. Non Sans objet
	B38	B39	B40	B41	B42	B43
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6
/	/	/	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	1 2 3 4 5 6

Section IV						
Rémunération et mode de paiement (UNIQUEMENT enfants travailleurs payés)						
Reportez les numéros en B1	Quel est le dernier mode de paiement?	Quel est le montant du dernier paiement (selon le dernier mode de paiement indiqué en B44) en milliers.	Avez-vous reçu un paiement sous les formes suivantes?	Donnez-vous une partie ou la totalité de vos revenus à vos parents/tuteurs ou autres parents?	Comment dépensez-vous vos revenus?	Si vous économisez une partie ou la totalité de vos revenus, quelle en est la raison principale?
	1. A la tâche 2. A l'heure 3. Journalier 4. Hebdomadaire 5. Mensuel 6. Annuel 7. Aucun >> B50 Autre	Sommez les montants en espèce et en nature. <i>Si 1 000 000 et plus prendre 999</i>	1. Nourriture 2. Vêtements 3. Logement 4. Transport 5. Prise en charge des frais de scolarité 6. Aucun en nature 7. Autre (Plusieurs réponses possibles)	1. Oui, tout directement par l'employeur 2. Oui, tout par moi-même 3. Oui, une partie par l'employeur 4. Oui, une partie par moi-même 5. Non (Une seule réponse possible)	1. Paiement des frais de scolarité 2. Couverture des besoins scolaires 3. Achat des besoins du ménage 4. Pour mes besoins personnels 5. Pour les besoins des frères/sœurs 6. Economie d'une partie ou totalité 7. Autre (préciser) Si 1 jusqu'à 5 → B50 Si 6 en plus → B49 (Plusieurs réponses possibles)	1. Monter une entreprise personnelle 2. Payer ses études 3. Faire du commerce 4. Equipement personnel (habillement, voiture, moto, meubles, etc...) 5. Achat logement 6. Préparer le mariage 7. Rembourser la dot 8. Autre (préciser)
(UNIQUEMENT ENFANTS TRAVAILLEURS PAYES)						
	B44	B45	B46	B47	B48	B49
/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8	/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8	/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8	/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8	/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8	/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8	/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8	/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8	/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7 8	/_/_/_/	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4 5 6 7 8 9

Section V		Questions de santé et de sécurité concernant tous les enfants (5-17 ans) (Enfants travailleurs comme non travailleurs)							
Reporter les numéros en B1	Êtes-vous tombé(e) malade ou avez-vous été blessé(e) au cours des 12 derniers mois ?	Combien de fois êtes-vous blessé(e) ou tombé(e) malade au cours des 12 derniers mois ?	Quelles sont les conséquences de votre dernière blessure/maladie dont vous avez souffert ? (Plusieurs réponses sont possibles dans les deux cas)	Votre plus récente blessure/maladie étaient-elles dues aux activités de votre travail ?	Décrivez les tâches ou activités que vous étiez en train d'exécuter quand vous avez eu votre plus récente blessure ou maladie. (La principale)	Avez-vous souvent transporté des poids physiquement lourds dans le cadre de vos activités journalières (travail, école, etc.)?	Avez-vous utilisé une machine/équipement dans une activité quelconque que vous avez exécutée?	Êtes-vous souvent exposé à l'un des dangers suivants ? (Réponses multiples autorisées)	
	1. Oui 2. Non > B55	1. une ou deux fois 2. 3 à 5 fois 3 Plus de 5 fois.	<u>Conséquence sur le travail :</u> 1. Perte d'emploi pour cause d'handicap 2. Empêché de travailler permanemment 3. Arrêt temporaire de travail 4. Changement de travail <u>Conséquence sur l'école :</u> 5. Arrêt temporaire études 6. Arrêt définitif/abandon de l'école 7. <u>Aucune conséquence</u>	1 Oui 2. Non>B55 3. Nsp>B55 4.Sans objet	Codes des tâches/ occupations seront donnés selon la classification internationale standard des occupations (ISCO)-1988	1. Toujours 2. Souvent 3. Quelques fois 4. Rarement 5. Jamais	1 Oui 2 Non	1. Poussière, fumée, gaz (oxygène, ammoniac) 2. Bruit 3. Température/humidité 4. Outils dangereux (couteaux, lames, etc) 5. Travail souterrain 6. Faible luminosité 7. Produits chimiques (pesticides, colle, etc.) 8. Harcèlement sexuel 9. Sans objet	
ENFANTS TRAVAILLEURS COMME NON TRAVAILLEURS									
	B50	B51	B52	B53	B54	Code	B55	B56	B57
/_/_/_/	1 2	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4		/_/_/_/	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4		/_/_/_/	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4		/_/_/_/	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4		/_/_/_/	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4		/_/_/_/	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4		/_/_/_/	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4		/_/_/_/	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4		/_/_/_/	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9
/_/_/_/	1 2	1 2 3	1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4		/_/_/_/	1 2 3 4 5	1 2	1 2 3 4 5 6 7 8 9

Section VI	Aspirations de tous les enfants (5-17 ans) Quels sont les aspirations et projets pour maintenant et pour le futur? (SVP fournir les trois plus importants projets)					
Reporter les numéros en B1	MAINTENANT			DANS LE FUTUR (dans 5 ans)		
	1. Aller à l'école 2. Travailler à plein temps pour un revenu 3. Aider à plein temps dans l'entreprise familiale 4. Travailler à plein temps dans les travaux ménagers 5. Aller à l'école en temps partiel et travailler une autre partie du temps 6. Travailler dans l'entreprise familiale ou affaires à temps partiel 7. Travaux ménagers à temps partiel 8. Achever ma formation et commencer à travailler 9. Apprendre un métier 10. Faire du commerce 11. Fonder une famille 12. Emigrer pour travailler 98. Ne sait pas			1. Aller à l'école 2. Travailler à plein temps pour un revenu 3. Aider à plein temps dans l'entreprise familiale 4. Travailler à plein temps dans les travaux ménagers 5. Aller à l'école en temps partiel et travailler une autre partie du temps 6. Travailler dans l'entreprise familiale ou affaires à temps partiel 7. Travaux ménagers à temps partiel 8. Achever ma formation et commencer à travailler 9. Apprendre un métier 10. Faire du commerce 11. Fonder une famille 12. Emigrer pour travailler 98. Ne sait pas		
	B58			B59		
	Grande	Moyenne	Faible	Grande	Moyenne	faible
/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /
/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /
/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /
/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /
/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /
/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /
/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /
/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /	/ / / /

Section VII

Module sur la Traite des enfants de 5 – 17 ans

a1. Caractéristiques migratoires de l'enfant							
Etes vous né en CI ?	Sinon, donner le lieu de provenance ?	Avec qui êtes vous venu en CI ?	Quel moyen de transport vous avez utilisé pour venir en CI ?	Pour quelles raison êtes vous venu en CI ?	Que faisiez vous avant d'arriver en CI?	Depuis combien de temps êtes vous en CI?	
1 Oui >> B68 2 Non	1 Mali 2 Burkina Faso 3 Guinée 4 Libéria 5 Ghana 6 Autres	1.Père/ Mère 2.Oncle/Tante 3.Grand parents 4.Frère/Sœur 5.Non parent	1.Car /voiture 2.Avion 3.Marche 4.Marche et voiture 5.train 6.Autre (à préciser)	1.Travailler 2.Suivre mes parents 3.Etudes 4.Affectation 5.NSP 6.Autre (préciser)	1.Elève 2.Travailleur 3.Rien 4.Autre(<i>préciser</i>)	<i>(mettre la durée en année, 00 si moins d'un an)</i>	
MOUVEMENT INTER ETAT							
	B61	B62	B63	B64	B65	B66	B67
<i>Reportez les numéros en B1</i>	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/	/_/_/
	1 2	/_/_/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/_/_/
	1 2	/_/_/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/_/_/
	1 2	/_/_/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/_/_/
	1 2	/_/_/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/_/_/
	1 2	/_/_/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/_/_/
	1 2	/_/_/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/_/_/
	1 2	/_/_/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/_/_/
	1 2	/_/_/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/_/_/
	1 2	/_/_/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/_/_/

Section VII

Module sur la Traite des enfants de 5 – 17 ans

a2. Caractéristiques migratoires de l'enfant										
	Avez-vous toujours vécu dans ce ménage ?	Sinon, donner le lieu de provenance ?	Avec qui êtes vous venu ici ?	Quel moyen de transport vous avez utilisé pour venir ?	Pour quelles raisons êtes vous venu ici ?	Que faisiez vous avant d'arriver ici ?	Depuis combien de temps êtes vous ici ?	Dans quelle localité habitent vos parents ?	Quelle est votre groupe ethnique ?	
Reporter les numéros en B1	1 Oui >> B76 2 Non	(voir liste des codes de localités)	1.Père/ Mère 2.Oncle/Tante 3.Grand parents 4.Frère/Sœur 5.Non parent	1.Car /voiture 2.Avon 3.Marche 4.Marche et voiture 5.train 6.Autre (à préciser)	1.Travailler 2.Suivre mes parents 3.Etudes 4.Affectation 5.NSP 6.Autre (préciser)	1.Elève 2.Travailleur 3.Rien 4.Autre(préciser)	(mettre la durée en année, 00 si moins d'un an)	(voir liste des codes localités)	01.Akan 02.Krou 03.Mandé nord 04.Mandé sud 05.Voltaïque 06.Burkinabé 07.Malien 08.Ghanéen 09.Guinéen 10.Togolais 11.Béninois 12.Sénégalais 13.Nigérien 14.Mauritanien 15.Nigérian 16.Autres africain 17.Non africain 18.Naturalisés	
	MOUVEMENT INTERNE									
		B68	B69	B70	B71	B72	B73	B74	B75	B76
	/	1 2	/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	/	/
	/	1 2	/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	/	/
	/	1 2	/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	/	/
	/	1 2	/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	/	/
	/	1 2	/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	/	/
	/	1 2	/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	/	/
	/	1 2	/	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 6	1 2 3 4	/	/	/

Section VII

Module sur la Traite des enfants de 5 – 17 ans

b. Caractéristiques des parents, du tuteur, et/ou de l'employeur									
Reporter les numéros en B1	Avec qui vivez vous dans ce ménage ?.	Quel est l'âge de votre père s'il ne vit pas dans le ménage ?	Quelle est sa nationalité ?	Quel est le plus haut niveau scolaire qu'il a atteint ?	Donner la principale occupation/tâche qu'il exerce par ex. : transporter des briques ; fabriquer les arrosoirs; récolter le maïs; etc.	Donner la branche d'activité de l'entreprise où il a travaillé		Quelle est la nationalité du tuteur ou de l'employeur ?	
	1. Parents biologiques>>B84 2. Autres parents 3. Employeur 4. Tuteur 5. Autre (à préciser)	Inscrire l'âge en années révolues 999=non déclaré (3 positions)	1.Ivoirien 2.Burkinabé 3.Malien 4.Ghanéen 5.Guinéen 6.Togolais 7.Béninois 8.Sénégalais 9.Nigérien 10.Mauritanien 11.Nigérian 12.Autre nationalité	Niveau : 1. Préscolaire 2. Primaire 3. Secondaire 1 4. Secondaire 2 5. Supérieur 6. Programme non standard 9. Ne sait pas	“(voir codes des professions et métiers)”	(voir codes des activités)		1.Ivoirien 2.Burkinabé 3.Malien 4.Ghanéen 5.Guinéen 6.Togolais 7.Béninois 8.Sénégalais 9.Nigérien 10.Mauritanien 11.Nigérian 12.Autres nationalité	
	B77	B78	B79	B80	B81	Code	B82	Code	B83
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/
/	1 2 3 4 5	/	/	1 2 3 4 5 6 9		/		/	/

Section VII		Module sur la Traite des enfants de 5 – 17 ans						
c. Changements de résidence au cours des 12 derniers mois (indiquer seulement les 3 derniers changements de résidence)								
Reportez les numéros en B1	Avez-vous changé de résidence au cours des 12 derniers mois ?	Combien de déplacements pour avez – vous effectué ?	Quels sont les lieux de départ des déplacements ?	Raison du déplacement ?	Quelle est la personne qui vous accompagnait ?	Donner la branche d'activité de l'entreprise où vous avez travaillé.		Quels sont les dangers et risques encourus lors des différents déplacements ?
	1. Oui 2. Non ->> FIN		(voir liste des codes localités)	1.Travailler 2.Suivre mes parents 3.Etudes 4.Affectation 5.NSP 6.Autre (préciser)	1.Père/ Mère 2.Oncle/Tante 3.Grand parents 4.Frère/Sœur 5.Non parent	(Nomenclature d'activités)	Pour les enfants travailleurs	
	B84	B85	B86	B87	B88	B89	Code	B90
/	1 2	/	/	1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5	/	1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4
/	1 2	/	/	1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5	/	1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4
/	1 2	/	/	1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5	/	1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4
/	1 2	/	/	1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5	/	1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4
/	1 2	/	/	1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5	/	1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4
/	1 2	/	/	1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5	/	1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4
/	1 2	/	/	1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5	/	1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4
/	1 2	/	/	1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6 1 2 3 4 5 6	1 2 3 4 5 1 2 3 4 5 1 2 3 4 5	/	1 2 3 4 1 2 3 4 1 2 3 4

HEURE DE FIN DE L'ENTRETIEN : Visite 1 Visite 2 Visite 3
 / / h : / / mn / / h : / / mn / / h : / / mn